


Digitized by Google

M. GABRIEL

DELESSERT

J. TRIPIER LE FRANC

ANCIEN SECRÉTAIRE DE M. DELESSERT ET DE M. REBILLOT
ET ANCIEN SECRÉTAIRE PARTICULIER DE M. CARLIER
PRÉFETS DE POLICE

Clarum et venerabile nomen
Gentibus et multum nostræ quod proderat urbi.
LUCAIN.

Exstinguere hostem maxima est virtus ducis,
Servare cives major est patriæ patri.
SÉNÈQUE.



PARIS

E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
PALAIS-ROYAL, [illegible], GALERIE D'ORLÉANS.

1859


D.12.1.30



Gabriel Delessert

M. GABRIEL

DELESSERT

PAR

J. TRIPIER LE FRANC

ANCIEN SECRÉTAIRE DE M. DELESSERT ET DE M. RÉBILLOT
ET ANCIEN SECRÉTAIRE PARTICULIER DE M. CARLIER
PRÉFETS DE POLICE.

Clarum et venerabile nomen
Gentibus et multum nostræ quod proderat urbi.
LUCAIN.

Extinguere hostem maxima est virtus ducis,
Servare cives major est patriæ patri.
SÉNÈQUE.

PARIS
E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR
PALAIS-ROYAL, 13 GALERIE D'ORLÉANS.

1859

A SON EXCELLENCE

MONSIEUR LE COMTE DE MORNY,

PRÉSIDENT DU CORPS LÉGISLATIF,

GRAND'CROIX DE LA LÉGION D'HONNEUR, ETC., ETC.

MONSIEUR LE COMTE,

J'avais eu la pensée de dédier à Sa Majesté l'Impératrice cette notice biographique sur M. Gabriel Delessert, et, dans cette intention, j'avais écrit la supplique ci-dessous pour Sa Majesté :

MADAME,

Par un admirable sentiment d'affectueuse reconnaissance vous avez été conduite au chevet du lit d'un vieillard mourant ; vous avez noblement oublié que vous portiez au front la couronne impériale et, ne vous rappelant que les paternelles et vives sympathies dont

M. Gabriel Delessert avait entouré votre jeune âge, vous avez voulu le voir une dernière fois et lui dire un dernier adieu.

Vous l'avez vu, Madame, et vos larmes ont trahi votre cœur. Ce vieillard, heureux de vous retrouver près de lui à son moment suprême et pénétré de toute l'importance de votre auguste visite, vous a dit, en vous tendant une main défaillante : « Merci, merci ; soyez bénis vous et votre enfant ! »

Dieu vous bénira aussi, Madame, car une bonne action a toujours sa récompense ; car, ainsi que le demande le saint livre, vous avez été consoler ceux qui pleuraient.

Permettez-moi, Madame, de dédier à Votre Majesté cette notice sur M. Gabriel Delessert, et veuillez en agréer l'humble hommage.

En acceptant le patronage de ce modeste travail, en souffrant que le nom de cet homme de bien soit placé sous l'auréole du vôtre, non-seulement vous honorerez sa mémoire comme vous avez honoré les dernières heures de sa vie, vous ferez plus encore, vous éclairerez le souvenir de sa belle existence par un éclat plus vif et plus durable.

J'ai l'honneur d'être,

Madame,

avec le plus profond respect,

de Votre Majesté,

le très-obéissant et très-dévoué serviteur

J. Tripier Le Franc.

Mais M. Damas Hinard m'ayant fait connaître, dans une entrevue, que Sa Majesté s'était, sans exception, imposé

la loi de n'accepter aucune dédicace, j'ai dû renoncer au projet de faire parvenir cette épître à l'Impératrice.

Je viens donc, Monsieur le Comte, vous prier à votre tour de vouloir bien accueillir cet hommage que Sa Majesté ne pourra pas recevoir.

J'ose espérer, Monsieur le Comte, que vous ne me refuserez pas cet honneur, que vous me pardonnerez aisément d'avoir pensé d'abord à notre gracieuse souveraine, et que vous me permettrez de m'adresser ensuite à Votre Excellence pour lui demander de mettre sous son haut patronage ce livre écrit sur la vie de M. Gabriel Delessert, votre fidèle et sincère tuteur, l'un de vos plus anciens et plus honorables amis.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Comte,

avec le plus profond respect,

de Votre Excellence,

le très-dévoué serviteur.

J. TRIPIER LE FRANC.

M. GABRIEL DELESSERT

Napoléon Ier a dit : « L'estime des contemporains est un bien plus réel que l'admiration de la postérité. » En s'exprimant ainsi, Napoléon a sanctionné un axiome de tous les temps et de tous les siècles. En effet, l'admiration de la postérité peut être mensongère, mais l'estime des contemporains ne l'est jamais.

L'homme dont la vie est un mélange de bonnes et mauvaises actions peut espérer qu'un jour, au point de vue général de la postérité, le bien de son existence l'emportera sur le mal qu'il a fait, et il peut croire encore dans le juge-

ment bienveillant que les peuples à venir prononceront sur lui; mais il ne pourra jamais compter sur le jugement favorable, sur l'estime de ses contemporains.

Au contraire, l'homme dont la vie est continuellement honorable, utile et bienfaisante; qui recueille chaque jour les suffrages et les bénédictions de ses semblables; qui, à la fin de sa carrière, reste pur, comme l'or, après avoir été soumis à la coupelle de l'observation publique; qui jouit enfin, de son vivant, de la considération générale, doit être réellement heureux et fier de l'estime de ses contemporains, de l'honneur et de la réputation que lui ont mérités son beau caractère, sa loyale et noble existence. Cet homme n'a pas à s'inquiéter de l'opinion de la postérité, elle lui est complétement assurée par les témoins de son temps; car l'histoire n'est que l'écho de la voix des contemporains; car, là où les contemporains n'ont rien dit, l'histoire se tait; car, là où les contemporains ont parlé, l'histoire juge; car, là où la postérité raconte, l'histoire rectifie et prononce.

Aussi, quand un grand citoyen vient de mourir, quand il emporte avec lui dans la tombe les témoignages de sympathie, de regrets et d'admiration, non-seulement de ses amis, mais encore de la multitude, ce n'est pas pour l'instruction et l'édification de ses contemporains qu'il convient de rapporter les actions et les phases intéressantes de la vie de ce grand citoyen ; les contemporains ont connu l'homme, ils l'ont apprécié et l'ont jugé ; ils ont vu ses œuvres, ils en ont reçu les vives impressions et ils en ont pris les bons exemples ; ils savent, à eux tous, plus que ne peuvent savoir les mieux instruits sur l'histoire de ses jours; ils ont tout vu ou tout entendu; on n'a plus rien à leur apprendre, si ce n'est quelques-uns de ces détails intimes qui restent, le plus souvent, dans le domaine privé de la famille ou dans les pieux souvenirs des camarades d'enfance.

Mais les heureux témoins de cette belle existence, de cette honorable vie, ne peuvent pas toujours durer sur la terre, ils ne peuvent donc pas toujours raconter les faits accomplis sous

leurs yeux : leurs récits, passant de bouche en bouche, s'altéreraient bientôt ou iraient s'ensevelir avec eux dans le silence du sépulcre. Il faut donc, pour que la pensée des contemporains, pour que la tradition orale soient gardées fidèles aux générations futures, qu'elles soient conservées dans les écrits; mais, pour atteindre ce but, elles doivent être recueillies avec tout l'intérêt et tout le soin qu'impose la vérité et avec toute la franchise que commande l'histoire.

C'est dans cette pure intention que nous allons essayer de retracer la vie d'un homme de bien, d'un magistrat habile et intègre, d'un courageux citoyen : la vie de M. Gabriel Delessert, directeur honoraire de la caisse d'épargne, grand officier de la Légion d'honneur, grand-croix de l'ordre royal de Sainte-Isabelle la Catholique, commandeur de l'ordre de Belgique, etc., ancien général de la garde nationale de Paris, ancien maire de la commune de Passy, ancien préfet du département de l'Aude, ancien préfet du département d'Eure-et-Loir,

ancien préfet de police, ancien conseiller d'État et ancien pair de France.

Nous avons connu, pendant plus de vingt ans, M. Gabriel Delessert; nous l'avons suivi, pendant plus de onze ans, dans sa vie politique; nous l'avons vu, jour et nuit, au travail, pour la tranquillité, pour le bonheur, pour la gloire de son pays. Nous pouvons donc parler de lui et l'apprécier, comme il le mérite, avec toute connaissance de cause. Nous serons sincère, car nous règlerons sans cesse notre opinion et notre jugement sur l'exactitude des faits et nous serons aussi impartial que froid dans l'exposé et dans l'examen de sa vie, voulant nous rappeler que M. Gabriel Delessert fut constamment l'ennemi juré de l'exagération en toute chose et surtout quand il s'agissait de lui-même.

En faisant d'abord connaître la famille de M. Gabriel Delessert, nous ne rendrons pas seulement un nouvel hommage à des hommes qui ont bien mérité de leur pays et qui ne doivent point être oubliés; nous ferons encore mieux comprendre que M. Gabriel Delessert n'a

dû, pour ainsi dire, que regarder autour de lui et que prendre modèle sur son père et sur ses frères pour devenir ce qu'il est devenu : un courageux citoyen, un honnête homme par excellence. Nous n'avons pas la pensée, en nous exprimant de la sorte, de vouloir amoindrir le mérite personnel de l'honorabilité et du beau caractère de M. Gabriel Delessert; nous voulons, au contraire, faire voir, par cet exposé, qu'il y a des familles, en France, où la vertu, les talents et la gloire sont héréditaires, et que la famille des Delessert ne le cède en rien aux familles des Harlay, des Audran, des de Candolle, des La Rochefoucauld et des Vernet.

M. Gabriel Delessert est issu d'une des anciennes et honorables familles de négociants du XVIe siècle, auxquelles le commerce français doit sa véritable origine et dont la France sait à juste titre s'enorgueillir encore.

Vers le milieu du Ve siècle, l'industrie de la soie fut transplantée des lointaines régions de l'Asie dans la contrée connue plus tard sous le nom de Turquie européenne, et l'ancien nom

historique d'une partie de la Grèce fut, pour cette cause, changé en celui de Morée, afin de désigner plus spécialement le pays fertile des mûriers. Ce pays, aujourd'hui presque inculte, était jadis le point central de la plus riche industrie de l'Europe; mais, au XIIe siècle, Roger Ier envahit la Morée, détruisit le commerce de ses ennemis et rapporta en Sicile, comme principal fruit de sa victoire, l'art d'élever le mûrier et l'art de fabriquer la soie. Gênes et Venise se livrèrent bientôt avec le plus grand succès à cette double industrie. Le mûrier fut cultivé en grand, les soies y furent habilement préparées pour le temps et de nombreux métiers s'établirent dans toute l'étendue des États vénitiens. Au commencement du XVIe siècle, Gênes était arrivée à posséder 25,000 métiers pour la fabrication de la soie; mais, un siècle plus tard, cette ville opulente ne comptait plus que 4,000 métiers en activité. La cause de cette si rapide décadence est due au labeur incessant des grandes nations de l'Europe moderne : depuis le XVIe siècle, d'habiles commerçants avaient intro-

duit chez elles la culture du mûrier et s'étaient livrés ardemment à cette industrie nouvelle. Leurs efforts avaient été couronnés du plus brillant succès, et ils avaient enlevé à leur profit les 21,000 métiers entretenus par la ville de Gênes.

La France, après le Piémont, eut sa bonne part dans cet éclatant triomphe, et la famille Delessert, depuis longtemps établie à Lyon, fut une des premières à doter son pays d'une industrie déjà si prospère, encore si riche d'espérance et dont Colbert, ainsi que Henri IV, comprit toute l'importance et tout l'avenir.

La famille Delessert, presque aussitôt que Luther et Calvin firent éclore en France les premiers germes de leur nouvelle Église, embrassa la religion réformée ; elle eut à supporter avec ses adhérents tous les malheurs politiques, toutes les guerres intestines qui ensanglantèrent cette funeste époque. L'immortel édit publié à Nantes par Henri IV, le 13 avril 1598, lui rendit l'espoir, la paix et le bonheur. Elle commençait à voir se relever sa maison et son industrie, à voir renaître dans son pays le commerce et la

liberté de conscience, si longtemps anéantis par le fléau des discordes civiles, lorsque l'édit de pacification signé par Henri IV et juré par Louis XIII fut révoqué par Louis XIV, le 17 octobre 1685.

Cet acte, aussi désastreux que violent, porta à la prospérité et à la civilisation de la France un effroyable coup dont elle eut bien longtemps à souffrir avant de pouvoir se relever. Des masses d'ouvriers, d'artistes, d'inventeurs, de commerçants, de capitalistes, d'officiers et de marins désertèrent le sol de la patrie; et les nombreux avantages que les grands établissements de Colbert avaient donnés à la France sur l'industrie des nations rivales furent par ce cruel édit complétement perdus.

La révocation de l'édit de Nantes et la mort de Colbert sont dans la vie de Louis XIV le point d'intersection entre sa grandeur et sa décadence. De ce moment, le vertige du pouvoir absolu tourna la tête au grand roi, et la France sentit peser sur elle le joug fatal de l'abaissement et du malheur.

Louis XIV, en signant la révocation de l'édit de Nantes, ne commit pas seulement un crime envers d'honnêtes et dévoués sujets, il commit une faute impardonnable envers son pays. D'un trait de plume, il chassa ainsi plus de 200,000 hommes actifs, instruits et probes, versés dans les sciences, dans les arts, dans l'industrie, dans le commerce, et plus aptes, plus attachés que les autres citoyens à leurs professions utiles et glorieuses, à cause de la malveillance des catholiques, qui les tenaient en rigueur, et aussi à cause des obstacles qui les éloignaient des fonctions publiques et des bonnes grâces de la cour.

Alors la famille Delessert, connue et distinguée déjà depuis de longues années, à Lyon, pour son commerce important des soies comme pour ses opinions réformistes, fut obligée de s'exiler et alla s'établir en Suisse. Elle y vécut heureuse au sein de la nouvelle religion, mais heureuse comme on peut vivre loin de sa patrie quand on y a laissé des amis, quand on a toujours pour son pays des sentiments d'amour et

d'affection. Son départ se fit avec un tendre et sincère esprit de retour. Sa pensée fut toujours pour la France, et quand l'horizon politique s'éclaircit un peu, quand le pouvoir nouveau eut reconnu les profondes erreurs du pouvoir passé, il fut permis à la famille Delessert de solliciter sa rentrée au foyer de ses pères. Ce fut sous les premières années de la régence de Louis XV, vers 1718, que cette famille si longtemps exilée obtint la faveur insigne de revenir en France et qu'elle alla de nouveau se fixer à Lyon.

M. Étienne Delessert, né dans cette ville, le 30 avril 1735, et père de MM. Benjamin, François et Gabriel Delessert, seconda, dès son jeune âge, sa famille dans le rétablissement de son industrie. Il montra une si vive ardeur aux affaires, et il fit si bien par l'habileté, par l'excellence, par la sagesse de sa conduite commerciale, qu'en peu d'années il éleva la maison paternelle, confiée à ses soins, à la hauteur des premières maisons de sa ville natale.

« C'est, a-t-on dit[1], dans un magasin lyonnais que Colbert apprit les mystères d'une prospérité nationale fondée sur l'ordre et la prévoyance, fécondée par l'économie; c'est aussi à Lyon qu'Etienne Delessert puisa les mêmes enseignements, source et secret de son imposante fortune. » Désireux de développer sur un plus vaste plan ses ressources financières et ses conceptions industrielles, M. Etienne Delessert quitta Lyon, en 1777, et transporta à Paris sa maison de banque et de commerce. Il se plaça, presque aussitôt, au premier rang parmi les capitalistes et les grands chefs de l'industrie française.

Dans son opulent hôtel de la rue Coq-Héron, M. Étienne Delessert recevait, avec la plus noble et la plus cordiale hospitalité, les hommes supérieurs à la fois par leur génie et par leurs vertus. Il y vit souvent Watt, l'un des inventeurs des machines à vapeur; de Candole, le bienfaisant banquier génevois, et son fils Augustin, le célèbre

[1] Charles Dupin : *Travaux et Bienfaits de M. le baron Benjamin Delessert*. 1857.

botaniste; Franklin, le savant, le sage, l'illustre défenseur de l'indépendance américaine; Jean-Jacques Rousseau, le philosophe, le musicien, l'herboriseur de Genève et d'Ermenonville, le grand écrivain de la France. Assurément, le contact et les enseignements journaliers de tels hommes ont dû donner d'utiles et bons exemples comme de libérales et bienfaisantes inspirations à la jeune famille d'Étienne Delessert, qui se composait de neuf enfants, mais qui, en 1786, ne comptait plus que deux filles et cinq garçons. Assurément, M. Étienne Delessert voulut conserver, dans son souvenir et dans son cœur, la mémoire de ses deux plus célèbres amis, en donnant leurs prénoms à deux de ses fils. En effet, l'un s'appela Jean Jacques et l'autre Benjamin. Jean-Jacques, faible, délicat et d'une mauvaise santé, ainsi que son illustre patron génevois, est mort jeune et en 1779. Nous verrons que Benjamin, que François et que Gabriel Delessert, à qui la Providence permit d'atteindre non-seulement l'âge viril, mais encore de parvenir à un âge avancé, se sont rappelé les leçons et les ensei-

gnements de leur père, ainsi que les conseils et les préceptes des glorieux hôtes de leur maison.

Guidé plutôt encore par les élans de son cœur que par les initiations de Franklin, M. Étienne Delessert fit tourner sa richesse au bien-être et à l'instruction des classes ouvrières. Il dota la capitale de deux écoles primaires à l'usage des enfants de la religion réformée, et ces deux écoles, grâce aux sentiments généreux et charitables de ses fils, sont encore, aujourd'hui, debout et prospères.

Pendant la guerre d'Amérique (1777), l'industrie des soies éprouva une crise qui priva longtemps d'ouvrage une multitude d'ouvriers; les manufactures de Paris et de Lyon furent presque toutes fermées. Un chômage si général et si prolongé pouvait compromettre l'existence d'un grand nombre de familles pauvres et bouleverser la paix publique. Sollicité par d'honorables influences, Louis XVI confia plusieurs millions à l'expérience de M. Étienne Delessert, afin de remédier à cet imminent péril.

Par son influence sur le commerce et par d'in-

génieuses combinaisons, M. Étienne Delessert parvint à faire rouvrir les ateliers fermés, à rétablir la confiance dans le pays et à ramener le travail, la joie et le bonheur dans la classe ouvrière. La France se releva de sa chute; le peuple fut sauvé. M. Étienne Delessert fut au comble de ses vœux.

Mais cette prospérité ne fut pas de longue durée; le gouvernement de Louis XVI plia bientôt sous le poids de ses fautes et s'écroula soudainement comme un palais antique et ruiné. Un malheur de famille se mêla alors aux malheurs de la patrie. M. Étienne Delessert vit son troisième fils, Étienne, obligé de quitter la France, en 1792, pour avoir défendu, le 10 août, le château des Tuileries, avec la garde nationale et les Suisses, contre les fédérés marseillais et les révolutionnaires; et, deux ans plus tard, pendant qu'il était en prison à Paris, il reçut la triste nouvelle de la mort de ce fils, exilé aux États-Unis. La déchéance de Louis XVI venait d'être prononcée, un trône de quatorze siècles venait d'être renversé. La révolution française

alors se rua ainsi qu'un fleuve débordé et bouleversa tout ainsi qu'un torrent. Les lois, les institutions, les coutumes et les mœurs changèrent comme par enchantement. Tout devint nouveau, tout parut bien et beau, d'abord. La famille Delessert sembla se consoler de ses chagrins domestiques et applaudit, de même que tout le monde, à ce changement politique et moral, qui paraissait présager pour chacun un avenir meilleur.

A cette époque, M. Benjamin Delessert, le seul des fils de M. Étienne Delessert, alors, en âge viril, fut atteint par la levée en masse qui demandait plus d'un million d'hommes à la France et qui mit 800,000 soldats sur pied. Il entra dans l'école d'artillerie de Meulan, et en partit bientôt après, élevé par ses camarades au grade de capitaine. Il fit la campagne de Belgique sous Pichegru et fut nommé aide de camp du général Kilmaire. Il se distingua en plusieurs rencontres et justifia pleinement le choix de ses camarades aux siéges de Maubeuge et d'Ypres. Il se signala enfin, par sa présence d'esprit et par son courage, dans la citadelle d'Anvers, dont il avait reçu le comman-

dement par intérim. Pendant que le jeune Benjamin Delessert combattait au dehors pour la France et illustrait son nom par des hauts faits, la persécution lâche et sanguinaire des maîtres actuels de son pays jetait en prison les fermiers généraux, les grands manufacturiers et les riches négociants de Paris. M. Étienne Delessert ne fut pas épargné, malgré tout son dévouement à sa patrie, malgré tous ses bienfaits pour les classes malheureuses. Son indignation, hautement manifestée contre les crimes que l'on commettait au nom de la nation et de la liberté, le fit porter sur les fameuses listes de proscription. Si la mauvaise santé de M. Étienne Delessert ne fut pas un obstacle à son arrestation [1], sa mauvaise santé fit, du moins, surseoir à son jugement. On sait les cruautés du régime révolutionnaire, et

[1] M. Étienne Delessert fut d'abord mis en prison à Port-Libre (c'est-à-dire à Port-Royal), rue du Faubourg-Saint-Jacques ; il fut ensuite écroué, le 2 août 1794, à la Conciergerie, et il fut transféré, le 13 août, de cette prison à la maison dite de Belhomme, rue de Charonne. Revenu presque aussitôt à la Conciergerie, il en fut extrait le 20 mars 1794 pour être envoyé à l'hospice, d'où il fut enfin rendu à la liberté, le 31 août de la même année.

son écrou à la Conciergerie le signalait « pour être ennemi acharné de la révolution et pour avoir été le fauteur du despotisme; » M. Étienne Delessert devait donc, comme tant d'autres victimes, porter sa tête à l'échafaud; mais les événements politiques, qui marchaient d'un pas si rapide, entraînèrent ses persécuteurs dans l'abîme qu'ils avaient ouvert à la nation, et lui sauvèrent ainsi la vie. Robespierre tombé, la terreur disparut; l'espérance revint, les prisons s'ouvrirent, et, après dix-huit mois d'une anxieuse et cruelle détention, M. Étienne Delessert recouvra sa liberté.

Bien qu'il fût à peine âgé de cinquante-huit ans, les angoisses et les rigueurs de l'emprisonnement avaient encore affaibli le corps débile de M. Étienne Delessert; ses souffrances étaient devenues plus grandes et plus incessantes. Il ne se sentit plus la force de porter seul le fardeau de ses affaires. Il avait eu le malheur de perdre son fils aîné; il rappela près de lui son fils Benjamin, qui quitta la carrière des armes, où il s'était déjà fait distinguer, pour la carrière

du négoce et des affaires, dans laquelle, par son travail, par son mérite et par ses bienfaits, il devait aussi s'illustrer et conquérir, un jour, comme son père et comme ses frères, l'estime et la vénération de ses concitoyens.

Le commerce était anéanti, les manufactures étaient ruinées, les villes industrielles ou de luxe avaient vu disparaître les arts et les travaux qui faisaient leurs richesses. Paris, les pieds dans le sang, avait vu s'enfuir la noblesse et l'opulence. Lyon, presque enseveli sous ses décombres et ses malheurs, ne connaissait plus le travail. La disette et la misère se montraient partout. La famille Delessert comprit alors tout le danger de la situation. Elle n'était pas, cette fois, de force à sauver l'État; elle attendit un sauveur. Bonaparte parut et s'empara du pouvoir au nom du salut de la France. L'anarchie fut vaincue, les partis se calmèrent, l'ordre et la sécurité se rétablirent; mais les assignats avaient annihilé les capitaux, il fallait ramener la confiance pour ramener l'argent. Le premier Consul résolut d'y remédier.

Il appelle à lui tous les hommes pouvant par

leurs talents, leur influence ou leur fortune, relever le pays de sa ruine. La maison Delessert se présente, vient en aide au gouvernement avec quelques capitalistes, et lui fait une première avance de douze millions destinés à remplir un peu les coffres vides du Trésor public.

Quoique presque exclusivement occupés par leur maison de banque, MM. Étienne et Benjamin Delessert ne négligeaient cependant aucune occasion de contribuer par leur concours efficace au progrès des manufactures françaises, et surtout à la prospérité de leur pays. Pendant la guerre entre la France et l'Angleterre, au moment où cette puissance maritime capturait nos vaisseaux naviguant sur la foi des traités, la maison Delessert s'empressa, avec une ardeur toute nationale, d'affranchir sa patrie du tribut qu'elle payait à l'industrie étrangère. Ce fut à la satisfaction du premier Consul et aux applaudissements de la France qu'elle établit en 1801, à Passy, une fabrique de sucre de betterave où les meilleurs procédés et les perfectionnements les plus nouveaux furent habilement mis en

œuvre. Cette entreprise, suivie de beaucoup d'autres semblables en province, fut le présage heureux d'une révolution dans le commerce colonial et de l'amoindrissement, si ce n'est de la ruine entière, des sucreries de canne. On calcula que la balance du commerce français devait y gagner par an quarante-cinq millions que payait la France à l'étranger pour le sucre de canne, et que, l'Allemagne et les autres pays de l'Europe ayant déjà établi ou protégeant les fabrications de sucre indigène, la perte qui devait en résulter pour le commerce anglais s'élèverait au moins à deux cents millions de francs.

Bonaparte, voyant que l'Angleterre voulait à elle seule alimenter l'Europe des produits du nouveau monde et de ses propres produits, surtout pour le tissage et la filature des cotons, fit appel aux manufacturiers les plus en renom et consulta personnellement M. Benjamin Delessert sur les meilleurs moyens à prendre pour pouvoir se passer de l'intervention anglaise. M. Benjamin Delessert se prononça en faveur du commerce français, et, joignant le précepte à

l'exemple, fit établir pour son compte une filature digne de servir de modèle à ses imitateurs. L'impulsion une fois donnée, les manufacturiers se mirent au travail, et la France s'enrichit une fois de plus, grâce à l'initiative et au patriotisme de son grand et généreux industriel.

M. Benjamin Delessert n'avait pas encore trente ans, lorsque l'importance de sa maison de banque, ses capacités financières et l'honorabilité de sa personne le firent nommer aux fonctions de régent de la Banque de France, fonctions qu'il sut garder pendant près de cinquante ans. L'empereur Napoléon n'avait pas oublié les services rendus au premier Consul et à l'État par la famille Delessert; il voulut la récompenser des nouveaux services qu'elle venait de lui rendre, en affranchissant la France des tributs payés depuis si longtemps à l'étranger; il visita donc, à Passy, le 9 janvier 1812, avec le célèbre ministre Chaptal, la fabrique de sucre de betterave de M. Benjamin Delessert. Selon son habitude, l'Empereur examina tout en détail, et, après avoir été satisfait de tout, il complimenta son

hôte, et il le décora de sa propre croix d'honneur.

Si jadis les seigneurs ont eu seuls les blasons et les dignités, ils ont aussi presque seuls recueilli la gloire et l'admiration des peuples ; Napoléon Ier, qui comprenait son siècle, voulut qu'il en fût tout autrement sous son règne. Le commerce, l'industrie, la littérature, les beaux-arts et l'armée s'étaient faits nobles eux-mêmes par leur génie, par leur prospérité, par leur grandeur et par leur courage ; l'Empereur voulut qu'ils se partageassent seuls, désormais, les nouveaux blasons du travail et du mérite. L'Empereur, dans cette intention, créa, quelques mois après l'avoir nommé chevalier, M. Benjamin Delessert baron de l'empire. Au jugement actuel de l'opinion publique, la véritable noblesse n'est plus celle des aïeux, c'est celle de l'illustration personnelle, de l'illustration qui sert chaque jour au bien-être et à la prospérité de la nation comme à la grandeur et à la gloire du pays. Personne ne fut donc jamais plus noble que la famille Delessert ; M. Gabriel Delessert est un de ses plus remarquables et plus dignes rejetons.

M. Abraham-Gabriel-Marguerithe Delessert, fils de M. Etienne Delessert, banquier, bourgeois de Cossonay, d'Aubonne et de Genève, et de madame Magdeleine-Catherine Boy de La Tour, est né à Paris, rue Coq-Héron, le 17 mars 1786; mais sa naissance, par une circonstance qui nous est inconnue, ne fut déclarée et inscrite que le 27 septembre de la même année sur le registre des naissances tenu à la chapelle des hautes puissances de Suisse et de Hollande, M. Gabriel Delessert devant appartenir, comme son père, à la religion protestante; quant à son baptême, il n'a été fait et mentionué que le 6 octobre suivant, dans le baptistère et sur le registre de la même chapelle.

Le jeune Gabriel fut élevé dans les principes d'une vie sobre et rigide. On lui apprit de bonne heure, comme dans toutes les familles protestantes, les précieux devoirs de la religion. Ses premières lectures furent celles de la Bible. Ses parents l'habituèrent à cette politesse bienveillante et réservée dont ils furent l'heureux modèle et dont il sut garder le bon exemple;

on stimula chez lui le désir de faire le bien. On lui apprit à être respectueux envers ses supérieurs, prévenant envers ses égaux et obligeant envers ses subordonnés. On le façonna à l'obéissance et au commandement. On lui inspira la facilité dans le commerce de la vie ; on lui enseigna le moyen d'avoir cette égalité dans le caractère, cette attention dans le maintien, cette tenue simple et modeste dans l'extérieur, cette honnêteté dans les expressions, dans les manières qui font aussi bien l'admiration des autres que notre propre bonheur. Le jeune Gabriel se montra toujours attentif aux heureux enseignements de sa famille, et il sut toujours les mettre fidèlement en pratique. On s'appliqua surtout à fortifier son corps, à soigner sa santé morale, et, pour atteindre plus facilement ce double but, on convint de l'envoyer faire ses études bien loin de Paris.

Séduit par le souvenir de Genève qui l'avait reçu jadis avec tant de bonté dans ses murs; entraîné par sa sympathie pour les opinions religieuses et politiques de cette Athènes française,

et persuadé que l'air pur de ses montagnes, que les mœurs honnêtes de ses habitants devaient fortement agir sur les études et sur l'éducation de son jeune fils, M. Etienne Delessert résolut de le mettre au collége académique de Genève.

Les chagrins du jeune écolier de six ans furent grands, au moment du départ. Il allait quitter une famille dont il était l'adoration et au sein de laquelle il trouvait tous les plaisirs et toutes les joies; mais l'enfance est inconstante et l'amour des voyages et de la nouveauté la séduit toujours : les larmes de la séparation se séchèrent donc promptement. Le jeune Gabriel arriva, en 1792, à Genève, alors encore constituée en république démocratique et comptant parmi les alliés des treize cantons de la Suisse, dont la plus grande partie des habitants étaient calvinistes, grâce au séjour deux fois fait dans cette ville par le réformateur Calvin ; grâce à sa persévérante énergie et à ses habiles et nombreuses prédications ; grâce aussi à ce collége académique qu'il fonda vers 1550, qui lui créa tant d'adhérents et où fut placé le jeune Gabriel.

On peut aujourd'hui regarder ce lycée comme une véritable académie, par le nombre des savants professeurs qu'il entretient et par la diversité des cours qui s'y tiennent. Un rhétoricien aurait eu du bonheur à visiter des lieux autrefois foulés par les pas de César et par ses armées victorieuses, révolutionnés par la présence de Calvin et de Théodore de Bèze, remplis par la voix de Luther, souillés par la mort de l'Espagnol Michel Servet et du réfugié napolitain Gentilli de Cosenza, tous deux victimes de leur résistance théologique et tous deux condamnés à périr par le feu. Un jeune touriste aurait trouvé de puissants charmes dans ses sites pittoresques; il aurait admiré la beauté du lac Léman; il aurait parcouru avec un intérêt enthousiaste toutes ses rues, tous ses sentiers, toutes ses montagnes, fréquentés naguère par Jean-Jacques Rousseau et encore tout pleins de son impérissable souvenir; mais un simple écolier de huitième ne pensa pas à porter ses regards si haut et si loin en arrière. Il ne songea qu'à se lier promptement avec ses nouveaux camarades,

qu'à apprendre et à faire ses devoirs le mieux possible, qu'à se concilier l'estime et l'amitié de ses maîtres. Le jeune Gabriel resta plus de deux ans dans ce collége, avec ses frères Alexandre et François, puis il passa deux autres années, celles 1794 et de 1795, dans une pension à Thoune, près de Berne. Il retourna ensuite à Genève, et fut confié aux soins habiles de M. le professeur Prévost, chez lequel il demeura encore deux ans. Après avoir ainsi terminé ses études en Suisse, le jeune Gabriel vint retrouver ses parents à Paris. Ce fut un heureux jour pour lui que le jour où il put revoir sa famille et l'embrasser avec un indicible bonheur.

Alors, comme le fils d'un Spartiate, il fut formé à tous les exercices du corps. Il s'adonna passionnément à la gymnastique, à la natation, à la danse, à l'équitation et aux armes. Il fut habile dans tous ces arts d'agrément. Il se plaisait dans tous les jeux où l'activité et l'adresse marchent de pair. Nous avons entendu de ses camarades d'enfance vanter sa force à la balle et au ballon; son nom retentit souvent encore

dans le vieux jeu de paume du passage Sandrié, de même qu'il avait retenti précédemment dans l'antique jeu de paume de la rue Mazarine, où il s'était, pour la première fois, livré à cette salutaire et royale distraction, et M. Auvray, l'ancien proviseur du collége Henri IV, se rappelle toujours avec joie les fameuses parties de barres qu'il faisait à Passy, devant le Ranelagh, en compagnie du jeune Gabriel.

Il avait rêvé longtemps, à Genève, aux plaisirs de Paris. De retour dans la capitale, il crut qu'il allait pouvoir tout à fait en jouir; mais, par bonheur, il n'en fut pas ainsi pour lui. Se ressouvenant que son ami Franklin a dit : « Le travail est le père de toutes les vertus, comme l'oisiveté est la mère de tous les vices, » et craignant que ces plaisirs si convoités ne vinssent subitement changer les élans d'une si bonne et si belle nature, M. Étienne Delessert fit entrer dans ses bureaux, puis associa, quelque temps après, à ses affaires ou plutôt à celles de ses fils Benjamin et François, son jeune étudiant génevois. Il lui fit aimer le travail et lui en

fit partager largement les produits. Le jeune Gabriel se livra d'abord de tout cœur aux incessants labeurs du banquier; mais, disons-le aussi, il céda peu à peu plus facilement que ses frères aux entraînements et aux séductions du monde, qu'il aima et dont il fut tendrement aimé.

A une époque où l'on ne voyageait guère encore, en 1808, M. Gabriel Delessert voyagea beaucoup. Il parcourut toute l'Italie avec l'ardeur et l'intérêt d'un jeune homme de vingt ans. Il vit avec passion ses précieux monuments, ses sites pittoresques et ses vestiges antiques, qui impressionnent si vivement le regard et l'esprit, qui évoquent sans cesse les faits du temps passé, et qui inspirent souvent aussi d'amers regrets sur le temps présent. Il visita l'Angleterre et l'Écosse, ces deux pays si différents par leur nature, par leurs mœurs et par le caractère de leurs habitants : l'Angleterre, cette cité ouvrière où tout est mercantile, où tout se vend et s'achète, où la liberté semble être partout et où elle n'est nulle part, mais où l'on trouve, en

revanche, le patriotisme dans tout son éclat, l'affection dans toute sa sincérité, le dévouement dans tout son sang-froid; l'Écosse, cette demeure des brouillards, des bardes et de la poésie rêveuse, ce berceau des frères de nos aïeux, ce séjour de l'ancienne alliance française, ce sanctuaire de l'honneur et de l'austérité.

Plus tard, de 1816 à 1830, il visita deux fois la Suisse. La première fois, désireux de revoir les lieux où il avait passé son enfance, il alla à Genève et à Thoune. Dans ce délicieux voyage, il obtint la faveur d'être présenté à la reine Hortense, et il reçut dans son modeste asile l'hospitalité la plus sympathique et la plus touchante. La seconde fois, il parcourut l'ouest et le nord de l'Helvétie; il visita les cantons de Neuchâtel, de Soleure, de Zug, d'Argovie, de Zurich et de Thurgovie. Alors le jeune touriste s'était fait homme. Il ne vit pas seulement la grande et belle nature, il fit plus, il la comprit. Il admira le travail et la persévérance de ces peuples qui ont triomphé des obstacles d'un sol ingrat et d'une température rigoureuse; il ad-

mira partout l'art aux prises avec la création, conquérant, pied à pied, de vastes espaces, jusque sur la pente des précipices; il admira des demeures humaines construites jusqu'à la place du nid des aigles, à des hauteurs qui paraissaient inaccessibles et inhabitables. Enfin, il ne put voir sans étonnement et sans effroi, ainsi que le dit lui-même Jean-Jacques Rousseau, « des manufactures dans des abîmes, et des ateliers sur des torrents. » De ce voyage, M. Gabriel Delessert rapporta des observations justes et vraies. Les mœurs simples, libérales et fortes des habitants de la Suisse firent une vive impression sur son âme et y ensemencèrent de nouveau les germes de ses habitudes honnêtes, loyales et pures, qui se fortifièrent en lui et qu'il conserva toute sa vie. En s'approchant du lac de Constance, M. Gabriel Delessert n'oublia pas que le vieux château d'Arenenberg était alors habité par la reine Hortense, qui l'avait si bien reçu dans ses premières courses en Suisse; il fit une seconde visite à cette auguste et malheureuse exilée, et il sut toujours garder, de sa cordiale et bienveillante réception, le

plus aimable et le plus charmant des souvenirs.

Grand, bien fait, doué d'un physique aussi noble qu'agréable, habile, comme il l'était, dans tous les exercices du corps, dans tous les arts d'agrément, M. Gabriel Delessert devint bientôt, sans le vouloir, le héros de toutes les courses, de toutes les chasses, de toutes les soirées, de tous les bals, de toutes les fêtes qui se donnaient à Paris. Il devint le type heureux de l'homme élégant, de l'homme de bon ton et de bonne société. Ce type, il faut l'avouer, s'est presque perdu de nos jours, en passant, à travers la fumée du cigare, par les bals Mabille et des Fleurs, par les cafés, par les restaurants dorés et même par les cercles.

La France commençait à voir s'obscurcir sa glorieuse étoile, lorsque l'empereur Napoléon, qui trop longtemps avait négligé les services de la garde nationale, sentit la nécessité de recourir à son appui, à son dévouement. La garde nationale ne lui garda pas rancune et répondit courageusement à son tardif appel. M. Gabriel Delessert se présenta l'un des premiers. Le

8 janvier 1814, il fut nommé capitaine adjoint de la garde nationale de Paris, et, un peu plus tard, il fut élevé au grade d'adjudant commandant, sous les ordres du général Durosnel et des maréchaux Moncey et Masséna. On sait l'héroïque et glorieuse défense de l'armée, de la garde nationale et des élèves des écoles à la bataille qui eut lieu fatalement aux portes de Paris, le 30 mars 1814, contre les puissances coalisées; M. Gabriel Delessert y prit une part des plus brillantes. Aussi, désireux de se concilier l'opinion publique dans un moment où les partis étaient ardents, et où le pouvoir nouveau avait besoin de se consolider en se faisant aimer, le comte d'Artois, colonel général des gardes nationales du royaume, distribua, le 12 décembre de la même année, les décorations accordées par l'art. 3 de l'ordonnance royale du 3 mai précédent, aux officiers, sous-officiers, grenadiers et chasseurs de la garde nationale de Paris, qui avaient été blessés dans le combat du 30 mars, et qui avaient donné des preuves de courage et de dévouement dans cette mémorable journée,

ainsi que dans les autres affaires difficiles, pendant la défense de la capitale. M. Gabriel Delessert fut compris dans la distribution de ces croix; il fut même porté le cinquième sur la liste royale des gardes nationaux nommés chevaliers de la Légion d'honneur. M. Gabriel Delessert se fit encore distinguer par ses honorables et courageux services aux événements militaires qui suivirent la bataille de Waterloo et qui précédèrent, au commencement de juillet 1815, l'entrée des armées étrangères à Paris. Après la seconde abdication de Napoléon, M. Gabriel Delessert signa avec le baron Benjamin Delessert, son frère, colonel de la 3e légion de la garde nationale parisienne, la protestation suivante, au sujet de l'injonction faite à la garde nationale de reprendre la cocarde blanche qu'elle avait déjà commencé à porter, le 10 mars 1814 : « Les soussignés, en réponse à l'ordre du jour du 6 juillet 1815, ont l'honneur de déclarer à M. le maréchal Masséna, prince d'Esling, commandant en chef, qu'ils tiendront à honneur de conserver à jamais les couleurs

nationales, qui ne pourraient être abandonnées sans danger. Ils osent affirmer que leur opinion individuelle est celle de la très-grande majorité de leurs frères d'armes. En conséquence, ils ont l'honneur de prier M. le maréchal de mettre cette déclaration sous les yeux des membres de la commission du gouvernement, et de les inviter à lui faire donner la plus grande publicité, afin de prévenir les désordres qui pourraient résulter de la moindre incertitude à cet égard.»

Cette protestation fut considérée comme une hostilité au gouvernement de Louis XVIII et obligea MM. Benjamin et Gabriel Delessert à se retirer de la garde nationale. Leur éloignement ne fut pas de longue durée. Louis XVIII, mieux conseillé, rétablit, par ordonnance du 7 juillet 1815, dans leurs fonctions respectives, les commandants et les officiers de la garde nationale qui étaient en activité de service le 1er mars précédent. M. Gabriel Delessert se trouva donc ainsi réintégré dans ses fonctions d'adjudant commandant de l'état-major de la garde nationale.

Ses devoirs de citoyen ne l'empêchèrent ja-

mais de remplir avec dévouement ses devoirs de banquier et surtout ceux de bon fils. Chaque jour, M. Gabriel Delessert visitait son excellent père et retrempait ainsi au foyer paternel ses sentiments d'honneur, de probité et de civisme; mais ces inspirations du cœur, cette joie de la famille ne devaient plus durer longtemps. M. Etienne Delessert était parvenu, malgré sa chétive santé, à l'âge de quatre-vingt et un ans. Il devait être bientôt soumis par l'inexorable Providence aux lois fatales de la nature. Il mourut, le 18 juin 1816, dans son hôtel de la rue Coq-Héron. La mort lui fut douce et facile, car, sa longue existence ayant été pleine de bonnes actions et de saintes vertus, il put, en ses derniers instants, se consoler de son arrêt par le souvenir d'une belle vie. C'est en vain qu'on veut se préparer aux volontés de Dieu et qu'on veut, selon les paroles de Montaigne, « oster à la mort son estrangeté et la domestiquer à force d'y penser ; » elle nous surprend toujours et nous cause toujours de nouvelles et poignantes douleurs quand nous perdons un père ou un ami. La mort de

M. Étienne Delessert fut pour ses fils un coup terrible, un deuil profond et durable. Les pauvres firent aussi une grande perte dans la personne de M. Etienne Delessert ; il ne les avait pas oubliés de son vivant, il ne les oublia pas après sa mort. Il les laissa en legs à ses fils, qui ont accepté avec bonheur la pieuse donation de leur père et qui ont toujours ainsi prouvé que dans leur famille la bienfaisance est un trésor héréditaire.

Mais ce n'était pas assez pour MM. Benjamin, François et Gabriel Delessert de faire l'aumône à l'indigent et de secourir, en secret, le malheur involontaire ; ils voulurent encore devenir utiles à l'ouvrier laborieux et honnête, au laboureur ménager de son salaire, au domestique prévoyant, au petit rentier économe et sage, en concourant, dès le mois de septembre 1818, avec les maisons de banque et de commerce les plus respectables de Paris, à l'établissement, dans la capitale, d'une caisse d'épargne qui devait moraliser la classe la plus nombreuse de la société et lui apprendre à sauve-

garder le présent et à songer à l'avenir. « En effet, a dit M. de Cormenin, la caisse d'épargne est la mère de l'économie, le trésor des artisans, la salle d'asile du pauvre, le remède de la mendicité, le reproducteur des capitaux et le levier du crédit national. Elle est la Providence des classes manufacturières, c'est leur maison de refuge, c'est leur bâton de vieillesse. » Dès son début, cette institution fut utile et féconde en heureux résultats, et elle s'est accrue, chaque année, dans des proportions telles, qu'aujourd'hui elle est devenue l'un des premiers établissements philanthropiques de l'Europe. La création de la caisse d'épargne a fait le plus grand honneur à MM. Benjamin, François et Gabriel Delessert, et a constitué un de leurs titres les plus glorieux à la reconnaissance des classes ouvrières et bourgeoises, comme aux sympathies et aux applaudissements des hommes les plus éminents de la France et de l'Europe.

Tout en s'occupant de sa maison de banque, des travaux de la caisse d'épargne et de ses plaisirs, M. Gabriel Delessert ne négligeait pas le

soin de secourir l'infortune et de répandre ses bienfaits autour de lui. Semblable au chasseur qui se met à l'affût pour prendre le gibier qu'il convoite, M. Gabriel Delessert épiait, à tout moment et partout, l'occasion d'accomplir une bonne action et de faire de bonnes œuvres. Ainsi, en mai 1819, le brick français *la Sophie* se perd sur la côte occidentale d'Afrique, en allant au Brésil. Une partie de l'équipage se jette dans une embarcation et parvient, après bien des périls, à atteindre le rivage. Mais à peine ces naufragés ont-ils mis pied à terre que les Arabes du grand désert les attaquent et les font prisonniers. Ils sont bientôt soumis à des traitements horribles. Vaincus par les souffrances et par les plus cruelles privations, plusieurs d'entre eux succombent dans le Sahara. Depuis cinq mois les malheureux naufragés de *la Sophie* étaient plongés dans un affreux esclavage, que la haîne du nom chrétien rendait chaque jour plus effroyable encore. Ils se croyaient à jamais ignorés et perdus; mais, au moment même où ils ne conservaient plus l'espérance de

revoir leur patrie, M. Gabriel Delessert, informé du naufrage et du sort de ses compatriotes, se sent ému de compassion et de charité. Il ne veut pas laisser au gouvernement le soin de faire un acte de bonne et généreuse politique. Il court à sa caisse et il envoie immédiatement aux consuls de France et de Portugal à Tanger les sommes nécessaires pour le rachat de ces braves prisonniers. La belle conduite de M. Gabriel Delessert fut secondée par le plus heureux succès. En effet, vers la fin de la même année, les naufragés de *la Sophie* arrivaient au lazaret de Marseille, et, quelques jours après, ils revoyaient leurs familles, et bénissaient mille fois avec elles le nom révéré de leur sauveur.

Les Grecs avaient reconnu les dangers des mariages prématurés. Aussi Hésiode et Platon voulaient-ils que l'homme ne se mariât pas avant trente ans, et Aristote, encore plus sévère que son illustre maître et que le vieux poëte d'Ascra, disait que l'homme doit avoir trente-sept ans quand il contracte mariage. Sans y songer, assurément, M. Gabriel Delessert s'est conformé

aux vœux de ces trois philosophes, et s'est même montré plus sage qu'eux en se mariant, le 1er juin 1824, à l'âge de trente-huit ans. M. Gabriel Delessert a épousé mademoiselle Valentine de Laborde, fille de madame la comtesse de Laborde, née de Cabre, ancienne dame d'honneur de l'impératrice Joséphine et de M. le comte Alexandre de Laborde, colonel d'état-major de la garde nationale de Paris et membre de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres. M. Gabriel Delessert ne pouvait former un plus heureux choix. Mademoiselle de Laborde était jeune, elle était bonne, elle était belle, et elle réunissait à la beauté et à la grâce l'esprit et le talent. Madame Gabriel Delessert a confirmé la réputation de mademoiselle de Laborde. Elle a été la joie et l'orgueil de son époux. Elle a su, par l'élégance de ses manières, par le charme de sa conversation et par son amour pour les beaux-arts, faire de son salon un des premiers salons de Paris.

Jusqu'à l'année 1830, M. Gabriel Delessert vécut tout à fait dans la vie privée, ne voulant

rien solliciter ni rien recevoir d'un gouvernement qui devenait de plus en plus contraire à ses principes libéraux, et qui chaque jour trahissait les promesses de la Restauration et mentait à son programme, garanti par la Charte. Mais, quand éclata la révolution de Juillet, M. Gabriel Delessert se rattacha, ainsi que ses frères, à la constitution et à la dynastie nouvelle émanée du vœu national. Il vit, dans l'avénement du régime constitutionnel et d'un roi citoyen, la consécration des principes d'ordre, de progrès et de liberté qu'il avait depuis longtemps désirés et que M. Benjamin Delessert défendit, pendant les quinze années des règnes précédents, soit dans ses salons, soit à la tribune de la Chambre.

MM. Benjamin, François et Gabriel Delessert, ainsi que nous le dit avec raison une biographie, se firent distinguer alors dans leurs opinions par un libéralisme intelligent et modéré, par un sentiment profond des principes de stabilité et de conservation qui font la force et la vie des gouvernements et des sociétés, par un désir

ardent et sincère de provoquer ou de soutenir la réalisation de toutes les améliorations matérielles, morales et politiques, nécessaires pour le bonheur et la prospérité de leur pays.

M. Gabriel Delessert fut nommé maire de Passy, le 1er août 1830, en remplacement de M. Augé de Fleury, et il ne cessa de remplir ces honorables fonctions que le 12 février 1834, pour aller prendre possession de la préfecture de l'Aude. Dévoué à la Charte et à la monarchie de Juillet, M. Gabriel Delessert vit bientôt avec effroi se créer cette formidable opposition qui voulait ruiner le trône par des attaques systématiques et perverses. Fort de ses convictions, il ne craignit pas de demander, avec ses frères, des lois ayant pour but de régler les associations, de limiter, par une pénalité graduelle et modérée, la liberté licencieuse et mensongère de la presse ; enfin, d'appuyer toutes les mesures d'ordre qui devaient consolider les institutions et le pouvoir établis. Voyant les partis s'entendre et se relever, les haines se déchaîner, l'émeute bondir et se ruer dans la

rue, il sollicita l'honneur dangereux de rentrer dans les cadres de la garde nationale, car alors la garde nationale n'était pas un vain nom ; elle n'avait pas seulement à remplir un simple service d'ordre et de paix, elle avait encore à combattre l'insurrection armée et à se montrer aussi courageuse et aussi persévérante au feu que les troupes les mieux aguerries.

On connaissait déjà la bravoure de M. Gabriel Delessert. On le mit, cette fois, au premier rang : il fut nommé, au commencement d'août 1830, aide-major général du général Lafayette, commandant supérieur des gardes nationales de la Seine. A quelques jours de là, le 17 du même mois, comme il était aussi froid et aussi habile dans le conseil qu'il était hardi et chaud dans l'action, le ministre de l'intérieur le nomma membre de la commission chargée de préparer un projet de loi sur l'organisation générale des gardes nationales du royaume : cette commission était composée de M. le duc de Choiseul, président ; de M. Benjamin-Constant, député ; du comte d'Argout et de M. Lanjuinais, pairs de

France ; du général Dumas ; du général Pajol ; de M. Allent, conseiller d'État ; et de M. Joubert, secrétaire. M. Gabriel Delessert ne pouvait pas désirer de se trouver en meilleure compagnie. Son début fut donc une bonne fortune. Il fit preuve, au sein de cette commission, d'un habile jugement et d'un esprit sage et juste. Il éclaira souvent de son expérience spéciale la discussion de ce projet de loi, alors d'une haute importance, au milieu de la fermentation des partis et de l'effervescence des passions politiques, et il sut se concilier à la fois et les sympathies et les suffrages de ses savants collègues.

M. Gabriel Delessert ne tarda pas à quitter la théorie pour la pratique, et à changer la plume du législateur contre l'épée du général. Depuis longtemps déjà, les clubistes trônaient dans Paris ; ils empêchaient la tranquillité de se rétablir et le commerce de reprendre son essor. Le 25 septembre 1830, des gardes nationaux boutiquiers se décident à y mettre bon ordre et envahissent, rue du Faubourg-Montmartre, le manége Pellier, que la société des *Amis du*

peuple a changé en salle de club. Ils somment les bruyants patriotes de se retirer ; ils trouvent une vive résistance ; mais ils persistent tellement dans leurs résolutions, que les clubistes abandonnent la place. Les *amis du peuple* ne renoncent pas pour cela à leurs projets révolutionnaires ; ils transforment les clubs publics en sociétés secrètes, et ils font si bien agir ces sociétés sur la classe ouvrière de Paris et des départements, que le procès des ex-ministres, qui va commencer, doit servir à leurs criminels projets.

Le 17 octobre, des membres des *Amis du peuple* et *de l'Ordre et du Progrès* marchent à la tête de nombreux émeutiers en criant : « A bas les ministres ! mort aux ministres ! » Ils arrivent sous les fenêtres du Palais-Royal, et veulent en passant, si l'occasion s'en présente, égorger Louis-Philippe lui-même. La garde nationale, là comme partout, intervient immédiatement et chasse les émeutiers. Ils se portent, le lendemain, sur Vincennes et somment le général Daumesnil de leur livrer ses détenus politiques. Le brave gé-

néral se présente seul à cette horde furieuse, il la menace ; elle a peur ; elle se débande et revient à Paris ; la garde nationale l'attend au faubourg Saint-Antoine ; elle la bat et lui fait 136 prisonniers. Pendant le cours du procès des ministres, une foule compacte et rugissante se tient dans les rues adjacentes au palais du Luxembourg ; elle demande à grands cris la tête des ministres prévaricateurs, et fait entendre ses volontés jusque dans le tribunal chargé de prononcer sur leur sort. La garde nationale, par des manœuvres habiles et par une courageuse volonté, parvient à repousser cette foule jusqu'aux carrefours Saint-Michel, de l'Odéon, de Buci et de Saint-Sulpice. Le jour du jugement, le 21 décembre, la garde nationale est encore sur pied ; elle se multiplie et se porte de tous côtés. On la voit au Louvre pour empêcher l'artillerie parisienne de livrer ses pièces à l'insurrection. On la trouve au Luxembourg, devant le palais Médicis, pour repousser la société des *Amis du peuple* et la société *de l'Ordre et du Progrès*, qui veulent tenter, avec leurs adhérents, l'enlè-

vement et l'assassinat des ministres ; elle se tient aussi au Palais-Royal, pour prévenir les projets de meurtre qui existent encore contre la personne du roi. Dans l'intention habituelle de détruire ce qui est, de faire ce qui n'est pas, le mauvais peuple voulut dépaver les rues, élever des barricades, forcer les grilles, démolir le palais du Luxembourg et incendier le Palais-Royal ; la garde nationale ainsi que la troupe de ligne, par sa fermeté, sa patience, son courage et sa modération, sut éloigner les curieux, lasser les turbulents et vaincre les criminels. Par son admirable dévouement, la garde nationale sut, comme une digue puissante, infranchissable, se placer entre le palais de la Cour des pairs et les flots irrités du peuple, demandant à grands cris la mort de ceux qui, quatre mois auparavant, l'avaient fait massacrer dans Paris ; la garde nationale, par sa mâle énergie, sut enfin protéger les juges contre les fureurs de la multitude, les condamnés contre la vengeance de leurs ennemis, le roi contre la jalousie et la haine des partis.

L'histoire ne manquera pas de dire combien fut magnanime la conduite de ces citoyens armés qui sacrifièrent si noblement leurs ressentiments personnels envers les ex-ministres, à la loi et à l'intérêt public qu'ils étaient chargés de protéger et de défendre; elle dira que c'est à l'entraînement, à l'énergie et au courage de M. Gabriel Delessert, qui commandait la garde nationale sous les ordres du général Lafayette; du colonel Feisthamel, qui commandait l'intérieur du palais du Luxembourg; du général Fabvier, qui commandait la troupe de ligne, que la France doit les heureux succès de ces tristes journées et que la capitale dut, pendant quelque temps encore, l'ordre et la paix dont son commerce attendait avec impatience les brillants et fructueux résultats.

En tenant ainsi tête à l'émeute, en faisant ainsi l'abnégation complète de sa vie, M. Gabriel Delessert maintint l'ordre dans Paris et sauva les ministres de la mort dont on les menaçait. Il eut l'honneur d'avoir enfin, par son énergie, affermi le pouvoir du gouvernement et d'avoir

épargné au peuple une faute inutile ainsi qu'un cruel remords.

Le roi Louis-Philippe récompensa les services et le courage de M. Gabriel Delessert en le nommant, le 7 janvier 1832, officier de la Légion d'honneur. Dans le cours de la même année, il fut nommé général de brigade de la garde nationale du département de la Seine. Ce nouveau titre devait naturellement le conduire encore devant l'émeute républicaine.

Les journées des 5 et 6 juin 1832 furent pour M. Gabriel Delessert une seconde occasion de combattre les ennemis de l'ordre et de se signaler à la reconnaissance publique. La descente, à Marseille, de madame la duchesse de Berry, vers la fin du mois d'avril précédent, et le commencement d'insurrection qui s'ensuivit dans les départements de l'Ouest, engagèrent les sociétés populaires de Paris à précipiter un mouvement depuis longtemps désiré et devenu imminent. Les chefs ne trouvaient pas ce moment alors opportun ; tout au contraire, les soldats des barricades, toujours avides de combattre, le trou-

vaient des plus favorables, et ne voulaient plus temporiser. Ils choisirent donc le 5 mai, jour anniversaire de la mort de Napoléon, pour relever le drapeau démocratique; mais la police intervint, et le soulèvement dégénéra presque aussitôt en simple échauffourée. Le comité des *Amis du peuple* ne se considéra pas comme défait; une réunion des principaux membres eut lieu le 7 mai, et l'insurrection y fut cette fois officiellement décidée. L'enterrement de M. Gallois, républicain bien connu et tué en duel vers la fin du même mois, servit de prétexte à la prise d'armes. Le 2 juin, on se rend à la maison mortuaire, on se compte, on se serre, on est fort nombreux; mais, pendant que le cortége est en marche, un contre-ordre arrive; l'attaque et le combat sont remis à une autre date. Le décès du général Lamarque vient bientôt la donner. Cette circonstance devant être beaucoup plus favorable au développement des forces du parti et à l'entraînement de la classe ouvrière, l'insurrection est irrévocablement arrêtée pour le 5 juin, jour des funérailles de l'illustre général.

On règle alors les dispositions de la bataille et l'on assigne les points de rendez-vous suivants aux diverses sociétés : les *Amis du peuple* se rendent place du Louvre ; les *Réfugiés politiques*, rue Tarauue ; les *Condamnés politiques*, place de la Madeleine ; l'*Artillerie parisienne*, place du Palais-Royal, et *les étudiants*, place de l'Odéon. Les sociétés *Gauloise*, *Aide-toi*, de *l'Union*, des *Réclamants de juillet* et beaucoup d'autres, embrigadées pour la circonstance, ont aussi leur lieu de stationnement. Leurs forces réunies formaient à peu près un chiffre de trois mille hommes, et de quatre mille en ajoutant les fauteurs recrutés au moment du combat. Les émouvantes et nombreuses péripéties de cette insurrection sont connues. On sait que la capitale a été à moitié envahie par les insurgés ; on sait quelle fut la vive résistance des assaillants et quelles furent les courageuses attaques de la troupe de ligne et de la garde nationale ; on sait, enfin, quelle lutte désespérée eut lieu dans les rues Montmartre, du Cadran et Montorgueil, au marché des Innocents, et surtout au cloître Saint-Merry. La garde natio-

nale et les troupes de ligne montrèrent partout une vive résolution et payèrent de leur personne avec la plus grande intrépidité. Il y eut de part et d'autre de nombreuses victimes de leur sublime dévouement à l'ordre, de leur inébranlable opiniâtreté pour une utopie sociale et politique.

M. Gabriel Delessert fut chargé, comme général de brigade de la garde nationale, par le maréchal comte Lobau, du commandement militaire des troupes stationnées place des Victoires; le général Schramm, des troupes postées place de la Bastille, et le général Tiburce Sébastiani, des troupes campées place de l'Hôtel-de-Ville.

M. Gabriel Delessert va d'abord nous faire connaître tout ce que firent la garde nationale et les corps de ligne mis sous ses ordres; et M. le général Jacqueminot, chef d'état-major des gardes nationales de la Seine, nous signalera ensuite tout ce que firent, dans ces déplorables journées, les trois officiers généraux en qui le gouvernement avait placé sa confiance.

Le 8 juin 1832, M. Gabriel Delessert adressa au maréchal Lobau, commandant en chef des gardes nationales, son rapport sur l'ensemble des événements ayant eu lieu dans la circonscription qui lui avait été dévolue. Dans ce rapport, il disait : « Je ne puis assez, monsieur le Maréchal, rendre hommage à la valeur, au sang-froid, à la discipline et à l'obéissance toute militaire des braves gardes nationaux que vous m'avez fait l'honneur de mettre sous mon commandement. Il me serait impossible d'exprimer toute l'admiration que mérite tant de dévouement et d'amour pour son pays. Pas un homme n'a hésité dans l'accomplissement de ce glorieux devoir. L'apparence du danger animait même encore la valeur de ces dignes citoyens. L'excellente troupe de ligne était partout en rivalité d'enthousiasme avec nos gardes nationaux qui voulaient, à l'envi de ces braves frères d'armes, leur montrer ce que peuvent des soldats citoyens combattant, pour l'ordre, contre le brigandage. »

Et il ajoutait un peu plus loin : « Parmi les

rebelles arrêtés étaient un élève de l'Ecole polytechnique, des artilleurs de la garde nationale et quelques gardes nationaux; un grand nombre d'armes furent saisies ainsi que des munitions, et, entre autres, plusieurs livres de lingots, dont ces misérables se servaient pour rendre les blessures plus dangereuses. On eut beaucoup de peine à empêcher les gardes nationaux et la troupe de ligne à se faire immédiatement justice de cette bande de brigands, etc. »

Ce rapport, inséré tout entier dans *le Moniteur universel* du 15 juin 1832, souleva, comme nous le verrons tout à l'heure, la colère et l'indignation du parti républicain.

Le 12 juin 1832, le général Jacqueminot écrivit au ministre de l'intérieur la lettre ci-jointe :

« Monsieur le Ministre, je rassemble en ce moment les éléments d'un rapport général sur les faits militaires auxquels ont pris part les gardes nationales et les troupes de ligne placées sous mon commandement supérieur, pendant les journées des 5 et 6 juin. . . . .

« Le premier rapport, sous le n° 1, a été fait

par M. Gabriel Delessert, qui commandait à la place des Victoires; M. le général Schramm m'a fait parvenir, sous le n° 2, le rapport de l'affaire dans laquelle il a dispersé les rebelles à la Bastille et dans le faubourg Saint-Antoine; sous le n° 3, j'ai reçu de M. le général Tiburce Sébastiani le précis des opérations qu'il a dirigées à l'Hôtel-de-Ville et dans les rues des Arcis et Saint-Martin.

« Ces rapports, monsieur le Ministre, vous donneront une première idée de la résistance que firent les factieux et de la résolution que montrèrent les gardes nationales et la ligne.

« La conduite de MM. les généraux Schramm, Laydet et Sébastiani a été telle qu'on devait l'attendre d'officiers aussi distingués et aussi dévoués au gouvernement de Juillet.

« M. Gabriel Delessert, qui était né militaire, a, dans cette circonstance, ajouté encore à cette réputation de sang-froid, d'habileté et de courage qu'il a constamment méritée, etc. »

L'insurrection de juin avait jeté une grande perturbation dans le commerce et dans l'indus-

trie de Paris. Les travaux avaient presque cessé et les ouvriers se trouvaient conséquemment sans ouvrage et sans pain. Le gouvernement fut frappé de la gêne et de la misère qui sévissaient alors parmi la population pauvre de la capitale; il résolut d'y remédier le plus tôt possible, en faisant répandre sur elle les bienfaits si nécessaires du Trésor public. Par décision en date du 18 juin 1832, le ministre de l'intérieur forma une commission de secours pour le département de la Seine. M. le comte de Bondy, pair de France, préfet de la Seine, fut nommé président et M. Gabriel Delessert fut nommé vice-président de cette commission. Les combattants blessés de la garde nationale et de la troupe de ligne, ainsi que les nombreuses familles ouvrières, sentirent bientôt leurs maux diminuer et adressèrent des paroles de reconnaissance et des bénédictions aux honorables et généreux délégués du ministère, pour leur activité, leur bienfaisance et leur paternelle sollicitude.

Pendant que M. Gabriel Delessert s'occupait, en son propre nom comme au nom du roi, de

soulager tant de misères dignes d'un meilleur sort, M. Guinard, homme des plus honorables du parti républicain et capitaine de l'artillerie parisienne, demandait raison à M. Gabriel Delessert des paroles offensantes qu'il avait prononcées sur ce corps d'artillerie, dans son rapport au maréchal Lobau, en date du 8 juin, et qui venaient d'être publiées dans *le Moniteur*. M. Gabriel Delessert accepta le cartel de M. Guinard et la rencontre eut lieu le 21 juin, au matin. Les témoins de M. Gabriel Delessert furent les généraux de Flahaut et Carbonnel; ceux de M. Guinard furent le colonel Gallois et M. Godefroy Cavaignac. L'arme choisie fut le pistolet. Les deux combattants marchèrent l'un sur l'autre. M. Guinard tira le premier; mais son pistolet ayant fait long feu, M. Gabriel Delessert invita son adversaire à réamorcer son arme et à tirer de nouveau. M. Guinard tira une seconde fois; M. Gabriel Delessert ne fut pas atteint; il éleva alors son arme et tira en l'air. M. Guinard protesta contre cet acte de courtoise générosité; mais, malgré les instances réitérées de son ad-

versaire, M. Gabriel Delessert refusa de tirer sur lui, et déclara d'ailleurs qu'il était prêt à essuyer le feu de M. Guinard autant de fois qu'il le voudrait. Dans cette situation du duel, M. Gabriel Delessert répondit, sur la proposition que lui faisait M. Guinard de continuer le combat à l'épée, qu'il l'acceptait si cette nouvelle passe d'armes lui paraissait nécessaire; mais qu'il ne se départirait pas de la résolution qu'il avait prise et qu'il n'agirait pas autrement avec l'épée qu'il venait d'agir avec le pistolet.

Les témoins, satisfaits de ce tournoi de courage et d'esprit chevaleresque, jugèrent unanimement cette affaire d'honneur terminée, et félicitèrent les deux champions qui venaient de montrer autant de hardiesse que de sang-froid et de magnanimité. M. Gabriel Delessert déclara alors à M. Guinard qu'il n'avait eu l'intention d'offenser personnellement, dans son rapport, aucun des citoyens appartenant à l'artillerie de la garde nationale, quelle que fut leur opinion publique. M. Guinard remercia M. Gabriel Delessert de ses bonnes et bienveillantes pa-

roles pour lui, et chacun des témoins se retira heureux de ce que la Providence avait ainsi épargné la vie de deux hommes honorables.

En allant à ce duel, M. Gabriel Delessert s'était sans doute ressouvenu de cette maxime de La Rochefoucauld : « Se venger d'une offense, c'est se mettre au niveau de son ennemi; la lui pardonner, c'est s'élever au-dessus de lui. » En revenant de ce combat, M. Guinard se rappela assurément aussi les paroles de Henri IV, qui disait que le meilleur moyen de se défaire d'un ennemi c'était de s'en faire un ami; car on remarqua que, depuis cette époque et pendant tout le temps que M. Gabriel Delessert fut préfet de police, le journal *le National* n'attaqua jamais dans ses colonnes la conduite politique de cet homme de bien.

Si M. Gabriel Delessert échappa ainsi deux fois miraculeusement à la mort, sa famille n'eut pas, à quelque temps de là, le bonheur qu'il venait d'avoir dans ce combat singulier : M. Gabriel Delessert perdit son frère Alexandre, le 27 novembre 1833, à l'âge de cinquante-sept

ans. Ce frère avait été un des actifs soutiens de la maison de banque de M. Étienne Delessert. Il avait aussi reçu de son père tous les principes austères de la plus pure honnêteté, comme il avait reçu de lui tous les bons exemples de la plus noble bienfaisance. Il est allé rendre compte à Dieu de ses bonnes actions sur la terre, il est allé recueillir au ciel la récompense du juste.

M. Gabriel Delessert fut vivement affecté de la mort de ce fidèle ami, enlevé sitôt à son affection, et sa douleur eût été longtemps aussi vive que profonde si elle n'eût été tempérée et distraite par les soins et les préoccupations que lui causa sa nomination de préfet du département de l'Aude. En effet, M. Gabriel Delessert, général de brigade de la garde nationale de Paris, fut nommé préfet de ce département par ordonnance royale en date du 12 février 1834. C'était déjà une forte tâche à remplir. Il allait avoir sous sa surveillance un territoire dont la superficie est de 631,667 hectares, et pour administrés 270,125 habitants. M. Gabriel Delessert était bien maire de Passy

depuis 1830, mais alors le territoire de cette commune comprenait à peine 355 hectares, et le chiffre de sa population ne représentait pas plus de 5,000 habitants. Cette élévation subite à une préfecture en sortant d'une mairie d'aussi peu d'importance ne l'effraya pas. Son début fut un coup de maître.

Avant de se séparer de leur maire affectionné, les habitants de Passy voulurent témoigner à M. Gabriel Delessert leur attachement, leur reconnaissance, ainsi que leurs regrets pour l'administrateur habile, plein de zèle et de charité qu'ils avaient depuis quatre ans et qu'ils allaient malheureusement perdre. Ils lui adressèrent donc une nombreuse députation composée de l'élite de la garde nationale, des bourgeois et de la classe ouvrière. Les adieux les plus touchants et les plus sincères furent vivement échangés, et si cette journée ne fut pas tout à fait pour les habitants une journée de deuil, c'est que M. Gabriel Delessert rappela à leurs délégués que ses frères Benjamin et François restaient avec eux, et que leur affection comme leur

bienfaisant concours ne leur ferait pas défaut.

Les départements étaient alors agités par les sociétés secrètes, et quelques sourdes rumeurs faisaient craindre que le parti républicain ne voulût se montrer ouvertement dans le département de l'Aude. A peine arrivé à Carcassonne, M. Gabriel Delessert décide d'arrêter cet élan perturbateur en faisant connaître, par une proclamation vigoureuse à ses administrés, quels sont ses principes, sa résolution et son but. Dans cette proclamation, adressée aux sous-préfets et aux maires des arrondissements et des communes de ce département, on remarque ces passages :

« J'arrive, messieurs, animé du désir de concourir avec vous au bien public ; c'est en me dévouant de tout cœur aux intérêts du département que je servirai bien le gouvernement du roi ; car c'est en lui faisant des amis qu'on sert bien le pouvoir.

« Mes opinions sont le dévouement le plus inébranlable à la monarchie constitutionnelle émanée de la révolution de Juillet, et hors de

laquelle il n'existerait pour la France qu'anarchie et misère.

« La loi sera toujours la règle de mon administration. Peu m'importent les opinions qui ne la blessent pas ; mais, sachez-le, je suis parfaitement décidé à la faire respecter toutes les fois qu'elle sera menacée. »

Cette circulaire produisit l'effet qu'en attendait M. Gabriel Delessert : les sociétés, surveillées de près, restèrent silencieuses, et le département ne fut pas troublé.

Satisfait de l'administration de M. Gabriel Delessert, le gouvernement résolut de le placer à la tête d'une préfecture plus importante que celle qu'il dirigeait, et, le 28 septembre 1834, le roi, par ordonnance royale, nomma M. Gabriel Delessert préfet du département d'Eure-et-Loir, en remplacement de M. Pompei.

M. Gabriel Delessert éprouva un double contentement en apprenant sa nomination à ce nouveau poste. Il se félicita d'abord d'avoir mérité plus profondément la confiance du roi, et ensuite, d'avoir reçu, pour récompense de ses

premiers services, un chef-lieu renommé qui se trouvait presque aux portes de Paris. M. Gabriel Delessert administra ce département avec un zèle, avec une intelligence et avec un dévouement sans bornes. Il en donna une preuve tout exceptionnelle dans un événement que n'ont point oublié les amis des arts et dont le souvenir vit encore palpitant d'émotion et de reconnaissance dans le cœur des habitants de Chartres. Nous voulons parler de l'incendie de la cathédrale de cette ville, qui eut lieu le 4 juin 1836.

La cathédrale de Chartres n'en était pas à ses débuts dans le malheur : elle a été quatre fois la proie des flammes. Elle fut brûlée, en 858, par les Normands ; aux xe et xie siècles, par la foudre et, cette fois, par accident. La cause assignée au désastre de cette église, l'un des plus beaux monuments de l'architecture gothique que l'Europe possède, est due à l'incurie de deux ouvriers plombiers. Occupés à faire des soudures dans les galeries du comble, ces ouvriers laissèrent un réchaud allumé, pendant quelque temps, sans surveillance; le vent jeta des étincelles de ce

foyer ardent au milieu de l'immense charpente appelée la forêt de châtaigniers, qui soutenait tout le comble avec tant d'élégance et tant d'art. Les chaleurs étaient extrêmement fortes, le bois prit facilement feu. Les ouvriers plombiers, effrayés de leur faute, voulurent la réparer sans appeler du secours. Ils firent de nombreux efforts; leurs tentatives furent inutiles. Ils donnèrent alors l'alarme, à six heures du soir; mais l'incendie s'était déclaré, en ce moment, avec une telle violence que le mal parut sans remède. Cependant les secours arrivèrent promptement de tous côtés. On parvint d'abord à isoler le feu; puis, enfin, à se rendre maître de cet effroyable incendie. La perte de l'immense charpente et les graves dégâts causés à cet édifice furent évalués à près de trois millions.

Nous ne croyons pas pouvoir mieux faire, pour donner une idée de l'importance de cet événement et de la courageuse conduite de M. Gabriel Delessert en cette circonstance, que de citer la lettre de M. le marquis de la Roche-

jaquelein, publiée à ce sujet, le 7 juin 1836, dans le journal *la Gazette de France*. L'intérêt que cette lettre présente et les éloges qu'elle accorde à M. Gabriel Delessert nous feront pardonner, nous en avons la certitude, l'étendue de notre citation.

« A M. le rédacteur en chef du journal *la Gazette de France* :

« Vous savez déjà l'affreux événement qui vient d'arriver à Chartres, mais je pense que vous serez empressé d'en connaître les détails. Un des plus beaux monuments de France, un des plus anciens de la chrétienté vient d'être la proie des flammes. C'est ici vraiment que l'on peut en appeler au véritable patriotisme de tous ceux pour qui les grandes conceptions de nos pères sont un titre de gloire que nous devons tous revendiquer. Comme monument religieux, comme monument d'art, comme gloire du pays, la cathédrale de Chartres rappelle les plus grands souvenirs et parle à toutes les sympathies. Les ravages que vient d'y occasionner l'incendie, qui fume encore, pourraient faire crain-

dre que des idées étroites d'économie antifrançaises ne cherchassent à se faire jour. Le zèle, le courage déployés dans cette malheureuse circonstance par les gens de toutes classes, de toutes les opinions, répond, d'avance et mieux que tous les raisonnements, à tout ce que l'on pourrait vouloir faire pour empêcher des réparations qui sont considérables, mais qui sont unanimement demandées déjà, et, je l'avoue à l'honneur du pays, unanimement attendues.

« Le feu, que l'on attribue à l'imprudence de deux ouvriers plombiers, qui s'en accusent eux-mêmes, s'est déclaré, subitement, avec une violence telle que l'on put juger, tout de suite, des conséquences affreuses que l'on avait à redouter; il commença dans la charpente, à la jonction d'un des bras de la croix fermée par les côtés de la nef. Le tocsin sonna immédiatement; il était six heures et demie du soir. A l'instant, toute la population fut sur pied; on essaya de faire agir les pompes; mais la toiture étant en plomb, tous les efforts furent inutiles. Le feu se communiqua avec une telle rapidité qu'il fallut

renoncer à occuper plus longtemps la galerie extérieure du haut de la nef.

« Dans cet instant si critique, il se passa une des scènes les plus honorables que l'on puisse citer à la gloire d'un administrateur. M. Gabriel Delessert, préfet d'Eure-et-Loir, avait été un des premiers à s'exposer aux plus grands dangers. Il donne l'ordre d'évacuer la galerie. Plusieurs personnes qui l'entourent veulent, par un zèle louable, l'arracher, avant elles, à une mort inévitable; mais il ne veut se retirer que le dernier. Alors on cherche à l'entraîner; il se débarrasse avec peine de ceux qui le tiennent embrassé; enfin, il est obligé de mettre, avec la plus vive énergie, la main sur la garde de son épée pour qu'on soit forcé de le laisser le dernier à son poste. Cette noble lutte se passait sous des toits enflammés, où le plomb coulait sur ceux qui en étaient acteurs. L'effroi de la foule qui contemplait cette scène de dévouement et de courage, les cris mille fois répétés : Sauvez-vous ! sauvez-vous ! tout ensemble était d'un effet que rien ne peut rendre, et, en vous écri-

vant, je suis encore sous l'impression profonde qui s'est produite sur moi. Bientôt après la charpente était en feu. Les flammes atteignent le magnifique clocher de droite ; la cathédrale est menacée d'une entière destruction.

« Les ordres, habilement donnés par M. Gabriel Delessert, par le général Fleury et par les autres autorités placées sous leurs ordres, font établir un service de pompes aussi actif que bien dirigé. De six lieues à la ronde, arrivent en poste les compagnies de pompiers organisées dans tous les villages de la Beauce. On enlève de l'intérieur de l'église tout ce qui est précieux, tout ce qui est transportable. Les mesures sont prises pour préserver les maisons qui entourent malheureusement de trop près l'édifice en feu. Les flammes se communiquent aux bas-côtés. L'intérieur du chœur et la nef sont remplis de tisons enflammés qui tombent à travers les trous faits dans la voûte. Le plomb en fusion y pénètre de toutes parts. Enfin, le soir, le feu, qui avait épargné le vieux clocher, y pénètre et répand encore l'alarme dans la population. L'hôpital, adjacent à

cette partie de la cathédrale, est aussitôt évacué. Une pluie de feu, poussée par un vent violent, se projette sur un côté de la ville. On ne conçoit pas, en vérité, comment elle a pu échapper à une ruine qui paraissait certaine. Un seul bâtiment a commencé à brûler; mais, en peu d'instants, on s'est rendu maître des flammes.

« Ce matin, à trois heures, il ne restait plus en feu que la charpente du vieux clocher. Elle s'est affaissée, tout d'un coup, sur une voûte qui a dû céder en partie à un choc aussi terrible ; une voûte inférieure a arrêté les pièces de bois qui avaient traversé. Les efforts les plus incroyables ont été faits pour monter les pompes sur les voûtes qui soutenaient, il y a peu d'heures, la plus belle charpente connue. On voit encore des charbons qui se consument ; mais il n'y a plus rien à craindre. Tout le vaisseau reste entier dans sa magnificence; les admirables vitraux n'ont pas souffert. Quelle aura été l'action du feu sur les cloches? J'en ai vu les effets ; je n'oserais me prononcer sur leurs conséquences. La ville entière, les populations, qui accourent,

sont dans la douleur et la consternation; les sentiments qui dominent sont la certitude que l'on a de voir se rétablir ce superbe édifice et la justice que chacun rend à M. Gabriel Delessert, au général Fleury, à la magistrature, au clergé et aux gardes nationaux qui faisaient le service; au trente-huitième de ligne, dont un bataillon est en garnison ici; à la gendarmerie, qui s'est bien conduite; aux différents corps de pompiers et à tous ceux qui ont eu à prouver leur zèle ou leur courage.

« Il n'y a rien d'exagéré dans mes éloges; vous savez assez que je les donnerais plus volontiers dans un autre temps et à d'autres personnes; mais quand on les mérite aussi pleinement et dans une occasion pareille, il n'y a plus pour moi que des hommes qui se conduisent, pour leur pays, pour leurs semblables, avec le courage, le sang-froid et l'intelligence les plus dignes d'admiration.

« 5 juin 1836.

« MARQUIS DE LA ROCHEJAQUELEIN. »

Dans une lettre adressée, le 8 juin de la même

année, au *Journal des Débats*, M. Chasles, maire de Chartres, s'exprime ainsi :

« Vos lecteurs apprendront, sans doute, avec une grande satisfaction, que ce désastre était bien moins considérable qu'on ne l'avait d'abord annoncé. La magnifique cathédrale de Chartres, l'un des plus beaux monuments gothiques de l'Europe, ne sera point détruite. Nos deux belles tours sont sauvées. Ni les vitraux peints, ni les admirables arabesques du pourtour du chœur, ni les innombrables sculptures qui décorent ce beau monument n'ont été endommamagés.

« La couverture en plomb, la forêt de châtaigniers qui la supportait, la charpente des deux clochers et les cloches ont été détruites ; Mais ce désastre est réparable à prix d'argent. Tout ce dont la perte eût été à jamais regrettable est sauvé.

« Comme maire de Chartres, je me fais ici un devoir et un honneur d'exprimer, à mon tour, la gratitude et l'admiration de tous mes conci-

toyens pour le courage et le dévouement de notre préfet, M. Gabriel Delessert.

« 8 juin 1836.

« AD. CHASLES, *maire de Chartres.* »

M. Gabriel Delessert provoque immédiatement l'attention particulière du roi et du ministre de la justice et des cultes sur cet immense malheur, qui peut encore se réparer. Son appel et celui de M. de la Rochejaquelein sont entendus. Le surlendemain de l'incendie, le ministre, accompagné de M. Smith, maître des requêtes, chef de division du ministère, et de MM. Huvé, Debret et Grillon, architectes, arriva à Chartres pour apprécier les désastres causés dans la cathédrale et pour aviser aux moyens d'y remédier. La restauration de cette église fut confiée à la consciencieuse et savante habileté d'un jeune architecte de talent, M. Lassus, qui fut aussi depuis chargé des travaux de la Sainte-Chapelle et de l'église Notre-Dame de Paris, et qu'une mort trop prématurée a enlevé, il y a

un an, à notre amitié et aux vives sympathies des artistes français.

M. Gabriel Delessert s'occupait, avec une rare activité, de la restauration de la cathédrale de Chartres, lorsqu'il fut appelé, par ordonnance royale du 10 septembre 1836, à la direction de la préfecture de police, en remplacement de M. Gisquet, dont la démission venait d'être acceptée.

En confiant à M. Gabriel Delessert, dans un moment difficile, des fonctions aussi importantes que celles de préfet de police, le roi Louis-Philippe donnait tout à la fois satisfaction à l'opinion publique, qui venait d'applaudir au zèle et au dévouement du préfet d'Eure-et-Loir, et aux habitants de Paris, qui avaient su, depuis 1814, apprécier les services, les bienfaits et le dévouement de M. Gabriel Delessert. Personne n'hésita dans le conseil des ministres pour désigner ce fonctionnaire à la confiance du roi; M. Gabriel Delessert hésita seul pour accepter la responsabilité d'une charge si lourde et si grande. Sa défiance de lui-même causa d'abord son hési-

tation. Quelques amis, aussi, voulurent l'en détourner, en lui rappelant que la police se mêle à tant de choses impures, mystérieuses et méprisées, que l'opinion, souvent si injuste, a souvent même flétri les noms les plus révérés des magistrats qu'elle a eus à sa tête; mais les instances du gouvernement, mais son respect pour le désir du roi, mais son amour pour son pays, mais la conscience de son honorabilité passée, mais sa ferme volonté, pour l'avenir, d'une conduite toujours droite et pure, finirent par le déterminer à se ranger de l'avis de tout le monde et à accueillir avec déférence les offres qui lui étaient si puissamment faites. Après une longue conférence, que M. Gabriel Delessert eut avec le roi, l'ordonnance royale qui le nommait préfet de police fut signée, et il alla prendre possession, rue de Jérusalem, du vieil hôtel du bailliage, des premiers présidents et des préfets de police.

Avant de faire brièvement connaître les rouages nombreux et compliqués de cette bienfaisante et redoutable machine qu'on nomme la préfecture de police, et qu'un homme seul est

appelé à faire incessamment mouvoir, comme le rocher de Sisyphe; avant d'énumérer l'immensité de la tâche du chef de cette administration si utile, si mal connue, si mal jugée, et malheureusement si souvent décriée, nous dirons quelques mots sur l'origine de la police et de ses préfets.

On ne saurait mieux comparer la police qu'à la fameuse langue dont nous parle Ésope. C'est, en effet, ce qu'il y a de meilleur ou de plus mauvais pour un pays. Tout dépend de la manière de s'en servir.

La police, en France, remonte aux premiers temps de l'histoire. Elle a toujours été le corollaire obligé de la justice. Comme elle, tantôt elle s'est montrée inique, arbitraire et cruelle; tantôt elle s'est fait voir honnête, préventive et bonne. Elle a suivi la marche des diverses époques de nos annales; elle a partagé les bons et mauvais jours de notre monarchie. La police fut, d'abord et longtemps, sans unité. Elle ne relevait pas du souverain. Chacun, dans son propre intérêt, la pratiquait sur son voisin, comme

membre de la même société. Les seigneurs qui, dans leurs duchés ou dans leurs comtés, rendaient la justice, selon leur bon plaisir, à leurs nombreux et misérables vassaux, exerçaient aussi sur eux une police qui les mettait au courant de leur conduite, de leur dévouement ou de leur félonie. La police était alors multiple. Elle avait presque autant de moyens de procéder qu'elle avait de maîtres et de directeurs. La loi naturelle enseignait bien, partout, à peu près les mêmes sentiments et les mêmes principes de justice et d'équité; mais elle n'avait pas partout la même influence. Ses interprétations étaient fort différentes, non-seulement à cause des lois et des coutumes des hommes, qui changeaient presque entièrement, selon chaque région de la France morcelée; mais encore à cause du caractère plus ou moins barbare, plus ou moins bienveillant des feudataires ou des seigneurs suzerains.

Dans le onzième siècle, Philippe Ier créa la charge de prévôt de Paris. Sa magistrature fut tout à la fois judiciaire, fiscale et militaire. En 1321, Philippe V mit, sous les ordres du

prévôt de Paris, un lieutenant civil, et, en 1343, Philippe VI plaça un lieutenant criminel. Les assesseurs du prévôt de Paris, après l'avoir aidé dans ses importantes fonctions, furent ensuite investis, chacun, des affaires qu'ils avaient faites auxiliairement : le lieutenant civil présida les assemblées du Châtelet et connut de toutes les causes civiles; le lieutenant criminel exerça sa juridiction sur tous les prévenus de crimes et de délits commis dans la prévôté de Paris, et il fut principalement chargé de la sûreté de la ville.

Etienne Boislesve ou Boileau, prévôt de Paris sous Louis IX, s'occupa sérieusement d'améliorer la police, en l'asseyant sur des bases meilleures et plus stables. Il réunit en un corps complet, intitulé : *le Livre des métiers,* les ordonnances qu'il avait rendues sur la police, et ce code resta en usage pendant près d'un siècle.

Plus tard, l'administration de la justice, de la police et du gouvernement du pays, mise, entièrement et à jamais, dans les mains de l'autorité royale par la sage et patiente habileté de Charles V, par l'opiniâtreté novatrice et despo-

tique de Louis XI, par l'influence loyale et populaire de Louis XII, a complétement détruit la puissance féodale et a fait naître sous un nouveau jour la police moderne. Louis XI, le roi soupçonneux et cruel, lui donne une importance plus forte et plus redoutable. Il l'appelle Tristan et fait du bourreau le grand policier de son royaume. Pour mieux connaître les secrets des familles, pour en abuser plus promptement, il invente les postes, et il favorise ainsi les courses rapides de ses espions et leurs rapports en France et à l'étranger. François Ier et Catherine de Médicis font presque officiellement entrer la police jusque dans leurs palais royaux. Ils ne se contentent pas des produits ordinaires de l'espionnage et de la dénonciation, ils chargent les prêtres et les filles d'honneur de la cour de leur apprendre, par leurs intrigues amoureuses et par leur influence dans la confession, les pensées, les paroles et les actions de leurs amants et de leurs pénitentes. Catherine de Médicis, qui a rapporté d'Italie l'astuce, le mensonge et la fourberie, ne craint pas d'écrire elle-

même, pour son fils Charles IX, des instructions sur la police de sa cour et de son Etat. Durant les guerres civiles et pendant la ligue, la police se montre, en France et dans Paris, soupçonneuse, vindicative et cruelle; on la voit, s'asseoir au foyer de chaque réformé et de chaque catholique. Elle tue le patriotisme et la famille. Sous Henri IV, elle se vend et se livre, puis elle devient moins haletante, plus tempérée et plus douce. Sous Louis XIII, elle paraît plus prude et plus honnête; mais, cependant, son allure est rouée, sa conduite est perverse et son regard, comme sa main, est terrible. Elle se nomme alors, tour à tour, Marie de Médicis, le père Joseph et Richelieu. Mazarin, qui s'est fait roi, s'en sert comme d'une épée à deux tranchants, pour frapper le peuple et la cour; et Louis XIV, qui a repris sa couronne, lui donne plus de grandeur plus de force et plus d'unité; mais il la fait l'humble servante de son pouvoir discrétionnaire et l'ennemie jurée des parlements. Sous Louis XV, le cardinal Dubois, le duc d'Orléans et le duc de Bourbon, qui leur succède

comme premier ministre, la rendent inutilement curieuse, tracassière et méprisable; elle se prête à toutes les débauches de la régence et à toutes les faiblesses du roi. Pendant le règne de Louis XVI, on la voit plus tolérante, plus calme et plus honnête. Sous la première République, elle se prostitue aux séides du jour, elle se fait lâche, criminelle et sanguinaire. Sous le premier Empire, elle devient humble et soumise, mais provocatrice et vengeresse. Sous la Restauration, elle se fait dévote, acerbe, aristocrate et menteuse. Sous le gouvernement de Juillet, elle se montre d'abord hargneuse et hardie, puis, habile et honnête. Enfin, sous la seconde République elle fait de l'ordre avec du désordre, elle s'habille en patriote; mais elle est sans humeur et sans fiel, sans vengeance et sans rancune.

Bien que la police émanât depuis longtemps déjà du pouvoir royal, elle était encore, en 1660, répartie, sous la haute surveillance du parlement, entre deux magistrats : le prévôt de Paris et le prévôt des marchands. Des conflits, aussi nombreux que funestes pour la tranquillité pu-

blique, nés au sein de ces deux autorités rivales par suite de leurs attributions assez mal définies, nécessitèrent souvent l'intervention du parlement et le concours d'un conseil de police appelé à se prononcer sur les empiétements ou les contestations des deux prévôts. Le parlement, après de longues et mûres délibérations, provoqua de la sagesse éclairée de Louis XIV le célèbre édit du 15 mars 1667, par lequel les attributions de police furent retirées aux deux lieutenants au Châtelet et confiées à un seul magistrat, à un magistrat tout entier qui, sous le nom de lieutenant général de police, réunit dans ses attributions toutes les lois du royaume et tous les arrêts concernant la police, jusqu'alors conférés exclusivement au Châtelet de Paris. Un nouvel édit, celui du 11 juin 1700, réglementa de nouveau la juridiction du lieutenant général de police et du prévôt des marchands, pour remédier aux inconvénients que causaient *les conflits toujours contraires au bien de la justice, à l'ordre public et à la dignité des magistrats qui sont obligés d'y prendre part.*

Tout marcha assez bien pendant de longues années; mais, comme l'édit de 1667 avait permis au prévôt des marchands et aux échevins de la ville de Paris de connaître de certains faits de police, ainsi qu'ils auraient pu s'en occuper auparavant ; comme celui de 1700 concédait encore certaine juridiction de police à la prévôté des marchands, peu à peu l'esprit d'envahissement s'empara du bureau de ville, sous les lieutenants généraux de police, de même qu'il s'était emparé du prévôt des marchands, au temps du prévôt de Paris. De graves conflits s'engendrèrent et donnèrent lieu, entre autres événements déplorables, à l'affreux malheur arrivé, le 30 mai 1770, au feu d'artifice tiré à l'occasion du mariage du Dauphin (depuis Louis XVI) avec l'archiduchesse Marie-Antoinette d'Autriche. Par suite d'un défaut d'ensemble dans les mesures prises pour prévenir les accidents que pouvait causer l'agglomération d'une grande partie de la population de Paris sur un seul point, plus de 300 individus furent blessés sur la place Louis XV et près de 140 per-

sonnes y perdirent la vie. Ce funeste événement éclaira le gouvernement, et les pouvoirs du lieutenant général de police s'accrurent, de ce jour, aux dépens de ceux du prévôt des marchands. Ainsi que toujours, on fit beaucoup, mais on ne fit pas encore assez. Pendant les orages de la révolution de 89, la municipalité de Paris, reconnaissant l'utilité d'une direction spéciale de police pour remplir les fonctions du lieutenant général de police, qui venait d'être supprimé, détacha de l'hôtel de ville et installa à l'hôtel de la présidence, occupé depuis par les préfets, une administration spéciale de police dont elle fournit les membres les plus importants. Le Directoire investit de toutes les attributions actuelles de la police le bureau central organisé par Merlin. La municipalité de Paris et le Directoire continuèrent ainsi les errements de leurs devanciers.

Il appartenait à Bonaparte de faire autrement et de faire mieux. Le Consulat, dit M. Vivien[1],

[1] *Études administratives :* Le Préfet de police, par M. Vivien. Paris, 1842.

ou plutôt l'homme de génie en qui il se personnifiait, reconnut la situation exceptionnelle d'une ville où se décident incessamment les destinées de l'Etat, et la plaça sous l'autorité de deux magistrats nommés par le pouvoir central lui-même; il voulut qu'ils se partageassent, tous deux, l'administration de la ville de Paris et du département de la Seine. Il investit donc l'un, le préfet de la Seine, de l'administration proprement dite, et l'autre préfet, de l'administration de la police.

La préfecture de police a été créée par la loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800) concernant la division du territoire de la France en départements, arrondissements et municipalités.

Le premier préfet de police, M. Dubois, a été nommé le 17 ventôse an VIII (14 mars 1800), et les pouvoirs et les attributions du préfet de police ont été déterminées par les arrêtés du 12 messidor an VIII (1er juillet 1800) et du 3 brumaire an IX (2 octobre 1800), par la décision du ministre de la police, en date du 25 fructidor an IX (12 septembre 1801), par l'arrêté du 1er messidor

an X (20 juin 1802) et par le décret du 21 messidor an XII (10 juillet 1804). L'article 1er de la 1re section de l'arrêté du 12 messidor an VIII porte que le préfet de police exerce ses fonctions sous l'autorité immédiate des ministres ; qu'il correspondra directement avec eux pour les objets qui dépendent de leurs départements respectifs; qu'il pourra publier dorénavant les lois et règlements de police et rendre les ordonnances tendant à en assurer l'exécution.

La politique de Napoléon Ier, dit encore M. Vivien, toujours sensée comme le génie, tendit sans relâche à relever les fonctions du préfet de police qu'avaient créées les consuls de la République, sous l'heureuse et puissante inspiration de Bonaparte. L'Empereur entretenait avec ce premier magistrat des rapports directs et journaliers ; il s'attachait à étendre ses attributions et à le placer très-haut dans l'opinion publique, soit en le nommant conseiller d'État, soit en le qualifiant de directeur général préfet. Dans tous les conflits d'attributions avec son collègue, le préfet de la Seine,

l'Empereur lui accordait sa juste et puissante intervention, sachant que leurs deux administrations, rivales, quoique sœurs, étaient, par leur contrôle mutuel, un bien pour la ville de Paris et une sécurité de plus pour le gouvernement. Napoléon ne craignait pas l'éclosion, dans la capitale, d'un nouveau maire du palais ou d'un Etienne Marcel ; cependant il maintint toujours l'équilibre le plus juste entre les pouvoirs du préfet de police et du préfet de la Seine, afin de leur ôter même toute idée de renouveler, soit à leur profit, soit à celui de leurs partisans, les premiers temps de l'histoire de France ou la révolte du prévôt des marchands contre l'autorité du roi Jean II. La Restauration, dans le même esprit d'équité et de bonne politique, conféra au préfet de police le titre de ministre d'État ; enfin le gouvernement de juillet suivit les mêmes errements que ses prédécesseurs : il éleva le préfet de police jusqu'aux dignités de conseiller d'État, de pair de France et de grand'croix de la Légion d'honneur.

Pour pouvoir bien apprécier si M. Gabriel

Delessert a rempli toutes les conditions exigées du préfet de police, nous allons d'abord retracer les attributions imposées à ce magistrat supérieur ; nous dirons ensuite les devoirs qu'il a à remplir et les obligations auxquelles il doit être soumis.

Le préfet de police est chargé des passe-ports, visa, cartes de sûreté, secours de route aux indigents sans travail ; des permis de séjour, des ports d'armes ; des règlements sur la chasse ; des livrets d'ouvriers ; des médailles des commissionnaires sur la voie publique ; des brocanteurs ; des chiffonniers ; des hôtels meublés et des logeurs ; des malfaiteurs et des criminels ; de la mendicité ; des vagabonds ; des accidents ; des suicides ; des morts accidentelles ; du transport des malades dans les hôpitaux ; des contraventions concernant la garantie des matières d'or et d'argent ; des coalitions des maîtres et des ouvriers ; des loteries, des maisons de jeux ; de l'exécution des mandats de comparution, d'amener, de dépôt et d'arrêt ; des ordonnances d'extradition ; de la surveillance des condamnés

libérés, des forçats réclusionnaires et autres; des demandes de réhabilitation; de la police intérieure des prisons du département de la Seine ; des prostituées, dans l'intérêt de l'ordre et de la sûreté publique; de la surveillance de leurs maisons et de tout ce qui dépend de l'attribution des mœurs ; de la répression des outrages à la morale publique; des aliénés; des idiots; des enfants trouvés; des orphelins, des nourrices et des nourrissons; des théâtres, des bals ; des concerts ; des directions théâtrales et des salles de spectacle ; des billards ; des réunions publiques ; de l'exécution des lois et règlements concernant l'imprimerie et la librairie ; des affiches, des afficheurs; des distributeurs d'imprimés; des saltimbanques, devins, musiciens et chanteurs ambulants; de l'exécution des lois relatives aux cultes; des fêtes et des cérémonies publiques; des revues; des courses de chevaux; des postes militaires; des sapeurs-pompiers; du recrutement; des déserteurs; des insoumis; des marins; des armes de guerre; du mouvement commercial des armes de luxe.

Le préfet de police est aussi chargé des subsistances et des approvisionnements en comestibles; de la police des halles et marchés, des foires et des marchands forains; des colporteurs et des revendeurs; de l'observation des taxes légalement faites; des cours des denrées de première nécessité; de la surveillance des perceptions municipales; du pesage public; de la tenue et de la surveillance des marchés de la banlieue relatifs à l'approvisionnement de Paris; des boucheries et des charcuteries; des boulangeries; des pâtisseries; des magasins de fourrage; de la Bourse; des agents de change; des facteurs et des ouvriers des halles; des poids et mesures; de la navigation sur la Marne, la Seine et les canaux dans le ressort de la préfecture de police; des inondations, des débordements, des débâcles et des mesures de précaution à leur sujet; des secours aux noyés; des ports et des chemins de halage; des chantiers de bois; de la vente du charbon; des marchands de vin; des boissons falsifiées ou nuisibles; des bâtiments en péril; des démolitions, barrières et échafau-

dages; de la surveillance des monuments publics; de la circulation et de la liberté de la voie publique; des dégradations du sol et des travaux de pavage; de l'exploitation des carrières; des vidanges et des fosses d'aisances; des saillies sur la voie publique; des gouttières; des auvents; des inscriptions des rues; des étalagistes; des voitures de place et bourgeoises; des cochers; des porteurs d'eau; des conducteurs de voitures; de la police de roulage; de la salubrité en général; des épidémies; des épizooties; des maladies contagieuses; de l'éclairage; du balayage, du nettoiement, de l'arrosement, des puits, des fontaines, des incendies; de l'exécution des lois concernant la médecine et la pharmacie; des médecins; des sages-femmes; des remèdes secrets; des amphithéâtres de dissection; des cimetières et des exhumations; des établissements dangereux, insalubres ou incommodes; des tirs d'armes à feu; des poudres et salpêtres; des feux d'artifice; de la Morgue et des secours publics.

Le préfet de police est encore chargé des

mesures de sûreté générale pour prévenir ou dissiper les attroupements ; des réunions tumultueuses ou menaçant la tranquillité publique ; des affaires politiques ; de la police et des lois relatives aux émigrés ; des certificats de résidence.

Pour l'exécution de ses fonctions et des attributions qui lui sont dévolues, le préfet de police a sous ses ordres ou peut requérir et employer : les commissaires de police ; les officiers de paix ; le commissaire spécial de police de la Bourse ; le commissaire chargé de la petite voirie ; les commissaires-inspecteurs des halles et marchés ; les inspecteurs des ports ; la garde nationale ; la gendarmerie ; la force armée en activité ; enfin, le préfet de police et ses agents peuvent faire saisir et traduire aux tribunaux de police correctionnelle les personnes prévenues de délits du ressort de ces tribunaux ; ils peuvent faire saisir et remettre aux officiers chargés de l'administration de la justice criminelle les individus surpris en flagrant délit, arrêtés à la clameur publique ou prévenus de délits qui sont de leur ressort.

La juridiction du préfet de police n'embrasse que le département de la Seine et les communes de Saint-Cloud, Sèvres et Meudon. Cependant aucune portion du royaume ne renferme, dans un territoire aussi restreint, une population aussi nombreuse, aussi pressée, aussi active, aussi turbulente et aussi prompte à s'enthousiasmer et à se plaindre, à se révolter et à se soumettre. Les attributions du préfet de police sont plus complexes, plus détaillées, plus délicates, plus épineuses, plus graves que celles d'aucun ministre. Un seul oubli, une seule faute peuvent compromettre la sûreté de l'Etat et même l'existence du gouvernement. Aussi le préfet de police n'a-t-il pas un seul moment à perdre, aussi doit-il toute son aptitude, tout son temps à son souverain et à la chose publique.

En effet, le préfet de police est appelé à assurer l'ordre et à entretenir la sécurité dans un département dont la superficie est seulement, il est vrai, de 475 kilomètres ou de 47,500 hectares; mais dont la population dépasse

1,150,728 âmes[1]; où les complots, les conspirations, les émeutes, les insurrections et les attentats contre la vie du roi sont presque en permanence; où, comme représentant le pouvoir politique, ainsi que l'ancien prévôt de Paris, il répond des jours du souverain et de la sûreté de son gouvernement; où, comme le prévôt encore, il remplit les fonctions judiciaires voulues par les lois; où, comme administrateur du département, ainsi que le préfet de la Seine, il est chargé, au nom du ministre de l'intérieur, des prisons, des aliénés, des poids et mesures, etc.; où, comme seul dépositaire à Paris de l'autorité municipale, partout ailleurs confiée aux soins des maires, il exerce toutes les attributions de police que lui confèrent le Code d'instruction criminelle, le Code pénal et les autres lois restées en vigueur; où plus de 300,000 ouvriers se trouvent agglomérés; où les passions les plus vives, les plus nobles, les plus abjectes et les plus désordonnées sont sans cesse en jeu et en

[1] Ces chiffres, ainsi que les chiffres suivants, sont pris dans les budgets et dans les travaux publiés pour les années 1846 et 1847.

fermentation; où les malfaiteurs, les criminels et les repris de justice les plus redoutables arrivent de toutes parts; où, enfin, plus de 30,000 individus se réveillent, chaque matin, sans savoir comment ils vivront dans la journée et dans quel lieu ils coucheront le soir.

Le préfet de police doit surveiller surtout les sociétés secrètes, les partis politiques, l'opinion publique qui, chaque jour, se fait plus ou moins bien connaître par les nombreux journaux servant d'aliment quotidien à la capitale, à la France et à l'Europe; il doit aussi tenir constamment en observation ces journaux, qui ont la liberté de tout penser, de tout écrire, en bien ou en mal, pour ou contre le souverain, le gouvernement et le pays.

Le préfet de police a mission de maintenir l'ordre et la liberté de circulation sur plus de 2,200 voies publiques parcourues par plus de 27,600 voitures, soit bourgeoises, soit de place, soit diligences, omnibus, tapissières et charrettes; il doit faire exécuter le balayage des rues, l'enlèvement des boues, le curage des égouts, l'arrosement de Paris et du bois de Bou-

logne, dont les dépenses annuelles donnent un total de 1,116,732 francs. Il doit entretenir et surveiller l'éclairage au gaz et à l'huile, coûtant 1,642,426 francs par an; il doit combattre et détruire les éléments nombreux d'insalubrité causés par un foyer permanent de 6,000 industries plus ou moins insalubres, nuisibles ou dangereuses, par de vieilles et malsaines habitations, par environ 220,000 individus malheureux entassés dans d'étroites demeures. Il doit, chaque jour et chaque nuit, protéger les arrivages, par terre et par eau, de toutes les denrées et de tous les liquides nécessaires à l'existence d'une population gargantualesque comme celle de Paris, habituée au bien-être de la vie et consommant, chaque année, à peu près, pour 65,353,500 francs de pain; pour 64,487,200 francs de viande de boucherie; pour 18,843,800 francs de viande de porc et de charcuterie; pour 20,082,300 francs de volaille et de gibier; pour 14,746,500 francs de poissons de toute sorte; pour 31,920,400 francs de légumes frais et secs; pour 59,402,700 francs de fruits

de tout genre; pour 9,068,500 francs d'œufs; pour 22,951,000 francs de lait; pour 26,897,800 francs de beurre; pour 15,047,300 francs d'eaux-de-vie et d'alcools; pour 82,817,900 francs de vins de toutes provenances[1].

Enfin, c'est seulement avec 317 commis et chefs dans les bureaux intérieurs de la préfecture; c'est seulement avec 54 commissaires de police spéciaux ou de quartier et 25 officiers de paix; c'est seulement avec 330 sergents de ville ou brigadiers; avec 181 inspecteurs de police; c'est seulement avec 510 directeur, inspecteurs généraux et principaux, médecins, experts, architectes, secrétaires, écrivains, inspecteurs et agents de toute sorte compris dans les services extérieurs, qui donnent seulement pour total général: 1,417 employés et agents, que le préfet de police administre et surveille Paris et le département de la Seine; qu'il exerce et qu'il remplit des attributions si diverses, si compliquées, si graves et si difficiles!

Ajoutons toutefois que le préfet de police a aussi sous ses ordres immédiats, et marchant à

[1] V., a l'ann. 1846, *les Consomm ations de Paris*, par A. Husson.

sa première réquisition, une garde municipale qui compte plus de 2,500 fantassins et 400 cavaliers; un bataillon de sapeurs-pompiers fort de 800 hommes[1], et qu'il est le général et l'intendant en chef de ces deux corps.

Mais, malgré ce personnel encore important, pour ne pas rester au-dessous de ses nombreuses et graves fonctions, pour les remplir avec exactitude, avec zèle, avec intelligence, avec habileté, il faut que celui qui doit être préfet de police y soit préparé de longue main, ou qu'il soit doué de ces dons heureux de la nature qui suppléent à tout et qui font que les choses les plus difficiles et les plus extraordinaires deviennent les choses les plus simples et les plus faciles du monde. Il ne faut pas qu'il croie que le premier mérite d'un préfet de police soit d'avoir l'air sombre et dur; d'avoir l'abord sec, hautain et scrutateur; que ses qualités habituelles doivent être un esprit hargneux, mécontent et vindicatif; qu'il lui est nécessaire d'avoir, à toute heure et à tout propos, un caractère bilieux et des mœurs d'un puritanisme pédantesque; qu'il

[1] Tous ces chiffres se rapportent aussi à l'année 1846.

importe que l'urbanité des formes lui manque et que l'élégance des manières lui soit interdite. Il ne faut pas qu'il se modèle inconsidérément sur les anciens lieutenants généraux de police ou sur ses prédécesseurs directs; ainsi, il ne faut pas qu'il emprunte à Teschereau de Linières, ses arrogances et sa sévérité; à Marc Voyer d'Argenson, sa partialité dans ses jugements et ses complicités dans le mal; à Ravot d'Ombreval, ses utopies et ses réformes ridicules; à Berryer de Ravenoville, ses presses odieuses et cruelles sur le peuple; à Bertin de Bellisle, ses complaisances courtisanesques et son bonheur à divulguer les secrets de ménage; à Sartine même, ses indécisions et ses négligences si déplorables; à Thiroux de Crosne, sa faiblesse et sa médiocrité; au comte Anglès, ses revirements et ses défections politiques, ses embûches et ses jongleries policières; enfin, à M. Delaveau, sa marche tortueuse, son esprit inquisitorial et sa fausse dévotion.

A notre avis, pour être un bon, un véritable préfet de police, non-seulement de nom, mais encore de fait, voilà ce qu'il faut être :

Le préfet de police doit être né à Paris ou, du moins, y avoir longtemps demeuré pour pouvoir être bien pénétré des mœurs, des usages, des passions, des habitudes, du caractère des très-nombreux habitants de la capitale; pour pouvoir connaître son Paris physique, moral et politique presque par arrondissement, par section et par rue, comme un ingénieur topographe connaît son plan territorial et terrier. Il doit être dans l'âge viril, fort et vigoureux, afin de pouvoir supporter les longues fatigues de sa place; il doit être actif, laborieux, intelligent; doué d'un jugement prompt, droit et sûr; sérieux, observateur et fin; il doit être froid, réfléchi, sévère, mais aussi bienveillant, humain, tolérant et bon; il doit être intègre et probe; il doit être toujours franc, toujours loyal; il doit peu promettre, mais, quand il a promis, il doit être esclave de sa parole; il doit être toujours juste, toujours prêt à sévir, mais encore bien plus prêt à pardonner; il doit être charitable envers les pauvres, bienfaisant pour la classe ouvrière, affable et généreux à l'égard de ses employés, toujours digne et libéral envers ses agents; il doit voir

tout par lui-même, souvent, et à toute heure de jour et de nuit. Il doit se méfier de tout le monde et cependant avoir l'air de ne se méfier de personne ; il doit donner de nombreuses audiences; il doit être, nuit et jour, facilement accessible aux hommes et aux femmes, aux grands et aux petits, aux bons ou aux mauvais; il doit parler peu et beaucoup écouter; il doit toujours accepter avec reconnaissance les plaintes et les dénonciations, mais il doit toujours les faire contrôler deux fois plutôt qu'une, avant de s'en servir contre ceux qu'elles concernent; il doit toujours savoir entendre la vérité et surtout savoir toujours la dire au ministre et au souverain; il doit être persévérant dans le bien et dans le juste jusqu'à l'exaltation, et courageux dans le danger jusqu'à l'abnégation de lui-même; il doit arriver à son poste avec des antécédents honorables et purs, et précédé des sympathies publiques. Enfin, soit au moment où il prend ses fonctions, soit au moment où il les quitte, le préfet de police doit toujours être un honnête homme, estimé de ses ennemis comme de ses amis.

On l'a dit, à part quelques critiques de détail quelques améliorations possibles, l'organisation de la préfecture de police est bonne et laisse peu à désirer. Successivement perfectionnée, elle est le produit de l'expérience et non d'une vaine théorie : c'est ainsi que se forment les institutions solides, les administrations régulières, les établissements qui doivent durer. Mais ce n'est pas de la préfecture que nous voulons parler, c'est de son préfet par excellence, de M. Gabriel Delessert, que nous parlons.

Le jour même de son entrée à la préfecture de police, M. Gabriel Delessert voulut recevoir les employés de son cabinet et leur demander leur concours plein de zèle et de dévouement pour l'œuvre difficile qu'il allait entreprendre. Son air aimable et distingué, ses paroles gracieuses et modestes lui attirèrent toutes les sympathies, et il n'eut qu'à se louer, pendant douze ans qu'il est resté à la préfecture, de l'assiduité et du travail de ses collaborateurs [1].

Après avoir reçu ses employés, M. Gabriel

[1] M. Gabriel Delessert se plaisait à donner ce nom aux employés de son cabinet.

Delessert leur rendit, inopinément et au bout de quelques instants, une visite dans leurs bureaux. Voyant qu'un employé lisait *le Moniteur universel*, il s'approcha de lui et lui dit d'une voix charmante : « Si vous le voulez bien, monsieur, je lirai *le Moniteur* après vous. » L'employé crut que le préfet lui donnait une leçon de travail en lui faisant cette demande ; il rougit jusqu'aux oreilles et il s'empressa d'offrir à son nouveau chef le malencontreux journal. M. Gabriel Delessert s'aperçut de l'embarras du pauvre commis et lui répondit : « Mais, monsieur, vous vous êtes mépris sur mes intentions. Devant tous nous occuper de politique, nous devons tous nous mettre au courant de ce qu'impriment les journaux. Ce que vous faisiez est bien ; continuez donc. » L'employé continua ; mais, assurément, il lut mal le reste des nouvelles et dut encore moins se les rappeler.

Arrivé au bureau d'ordre où sont classés tous les dossiers politiques, qui, à cette époque, étaient au nombre de plus de vingt-cinq mille, M. Gabriel Delessert entra dans une première pièce, dans une seconde, puis dans une troisième,

enfin dans une quatrième. A chaque pièce qu'il parcourait il était étonné du nombre des cartons qu'il voyait et du soin avec lequel ils étaient tous placés et numérotés. M. Gabriel Delessert nous prouva par sa surprise que les archives politiques des départements de l'Aude et d'Eure-et-Loir n'étaient pas aussi importantes que celles du département de la Seine, et qu'il était loin de s'attendre à trouver tant de papiers aussi bien classés dans des combles si peu convenables. Le commis d'ordre reçut les compliments du préfet, et, voulant lui prouver qu'il les méritait tout à fait, il pria M. Gabriel Delessert de tirer, au hasard, un nom dans les soixante mille bulletins individuels rangés par ordre alphabétique. M. Gabriel Delessert chercha le nom d'un de ses amis; il fut bien surpris de le trouver au nombre de ses clients politiques : quant au dossier il lui fut immédiatement remis. M. Gabriel Delessert se félicita alors d'entrer dans une administration où tout était si bien tenu et où les employés savaient si bien s'acquitter de leurs devoirs.

M. Gabriel Delessert prit dès ce jour l'habi-

tude d'aller souvent dans ses bureaux; il la conserva et il fit bien, car c'en était une bonne, et tous les administrateurs devraient la suivre. La Fontaine nous a montré dans une de ses fables que l'œil du maître n'est jamais de trop, et personne ne l'ignore, la fable, sous sa plume, est toujours une vérité.

M. Gabriel Delessert fit peu de changements dans le personnel de sa nouvelle préfecture. Il trouva dans son cabinet des employés honnêtes, intelligents, habitués, par M. Gisquet et par les circonstances politiques, à travailler la nuit et le jour, ayant passé par toutes les épreuves difficiles et et périlleuses de 1831 à 1836, dévoués tout entiers à leurs devoirs et sachant les accomplir comme de braves soldats jusque sur la brèche. Il les garda et il eut raison; car il n'est pas aussi facile qu'on pourrait le croire d'improviser des employés pour une spécialité aussi grave et aussi confidentielle que celle du cabinet du préfet de police. Une simple indiscrétion, une simple négligence peut compromettre la tranquillité du pays, faire connaître les se-

crets les plus pénibles des familles et soulever la moitié de Paris contre l'autre. M. Gabriel Delessert remplaça seulement une partie des employés du cabinet particulier, qui avaient suivi dans sa disgrâce son habile et courageux prédécesseur.

Par son sang-froid, par son coup d'œil, par sa connaissance du cœur humain, il sut vaincre les grandes difficultés de toutes sortes dont un préfet de police est entouré à son début et que beaucoup de personnes, souvent dans le honteux dessein de se faire remarquer et de se rendre indispensables, augmentent et grossissent à plaisir. Il sut éconduire tous ces brouillons, tous ces esprits obséquieux qui, sous les dehors empressés d'un sincère dévouement public, viennent offrir leur concours soi-disant utile, leur soi-disant savante expérience au pouvoir nouveau, et qui, presque toujours, sous le prétexte de le diriger dans la bonne voie, s'efforcent de le faire tomber dans les précipices cachés qu'ils lui tiennent perfidement ouverts.

Pour bien faire marcher tous les rouages de la

grande machine qui venait de lui être confiée, M. Gabriel Delessert suivit ses propres inspirations et s'en rapporta à son tact et à son jugement. Il ne s'amouracha de personne; il étudia les caractères, il sonda les capacités, il alla au-devant des hommes honnêtes et modestes qui ne viennent jamais à vous de leur propre mouvement. Il tint ses employés et ses agents à distance et resta toujours maître de la situation comme il sut toujours rester maître de lui-même. C'est un grand point pour un préfet de police de ne jamais dépendre de qui que ce soit; c'est même le seul moyen, en toute occasion, d'avoir sa liberté de penser et d'agir.

Après avoir passé quelques jours à étudier ses divers services, à expérimenter ses heures de travail, de signatures, d'audiences et de réceptions, M. Gabriel Delessert régla uniformément toutes ses journées de semaine. Nous dirons comment, chaque jour, il employait son temps; car il nous semble curieux de faire connaître par ces petits détails le labeur incessant que ce préfet s'était imposé, et dont il ne se départit

pas peut-être une seule fois pendant les onze années qu'il passa à la préfecture de police.

Il se levait à sept heures du matin. Il prenait, presque aussitôt, deux ou trois tasses de thé avec du pain et du beurre, et il s'installait, à sept heures et demie, dans son cabinet. Il lisait tous les rapports sur les événements arrivés dans la nuit et qui n'avaient pas nécessité une communication immédiate ; sur les opérations faites par les rondes de nuit et par la police de sûreté ; sur les arrestations exécutées par les postes de la garde nationale, de la garde municipale et de la troupe de ligne ; il distribuait ou faisait remettre des secours en argent aux ouvriers sans ouvrage ou aux malheureux qui venaient implorer chaque jour sa charité. Il travaillait avec son secrétaire particulier, avec le chef du cabinet, avec le chef de la police municipale, avec le secrétaire général chargé, en plus de ses attributions ordinaires, du service important des agents secrets, et avec les chefs de division et les chefs des bureaux spéciaux. A onze heures, il montait à cheval et se rendait

chez le ministre de l'intérieur; il se présentait ensuite chez le roi; puis il faisait une rapide tournée dans les rues de Paris, qu'il parcourait tantôt dans un sens, tantôt dans un autre, et il tenait ainsi sans cesse en éveil ses agents, qu'il récompensa toujours si généreusement et qui surent si bien l'aimer. Il était toujours rentré à une heure pour ses audiences. A deux heures, il lisait les rapports d'arrondissement; il travaillait, de nouveau, avec les chefs de service; il recevait les pairs, les députés et les fonctionnaires qui avaient à lui parler, de même que toutes les personnes qui sollicitaient, par urgence, la faveur d'être entendues. Il allait alors, vers trois heures, au Conseil d'Etat ou à la Chambre des pairs. Il revoyait souvent, à cinq heures, le ministre de l'intérieur, faisait des visites officielles, en voiture ou à cheval, et rentrait habituellement à six heures et demie. Il parcourait alors l'analyse générale de tous les journaux parus le matin; puis, après s'être habillé, en moins de cinq minutes, des pieds à la tête, il se rendait dans son salon en grande toilette, c'est-à-

dire en cravate blanche, en habit, en pantalon collant, en bas de soie et en escarpins. A table, il mangeait peu et il buvait encore moins; il causait avec beaucoup de réserve, sachant, mieux que qui que ce soit, par expérience, que les domestiques, curieux et bavards de leur nature, écoutent tout ce qu'on dit et répètent tout ce qu'ils entendent. Sa table était toujours confortablement servie; il avait, presque chaque soir, à dîner cinq à six invités appartenant à l'élite des savants, des littérateurs, des artistes, du barreau, de l'armée ou des hommes d'Etat, sans compter sa famille, son secrétaire particulier et le secrétaire de service, qui dînaient tous les jours chez lui. Après le dîner, on prenait le café dans le salon et l'on causait un peu de tout. Le café pris, les secrétaires se retiraient, et M. Gabriel Delessert faisait la sieste, pendant une demi-heure, sur un canapé de ce salon, au milieu de la conversation de sa famille et de ses amis. A neuf heures, il rentrait dans son cabinet et travaillait jusqu'à dix heures et demie ou onze heures. Il allait en soirée, et il rentrait à son cabinet, de minuit à

une heure du matin. Il travaillait avec le secrétaire général; il recevait quelques agents secrets, lisait et visait les pièces arrivées dans la journée et analysées par le secrétaire; il signait et examinait toute la correspondance du cabinet et des divisions. Il écrivait son rapport journalier au roi, rapport qui avait toujours, en terme moyen, plus de deux pages in-folio; il faisait sa correspondance particulière, pendant que le secrétaire transcrivait en double copie ce rapport pour le ministre de l'intérieur et pour le président du Conseil. Enfin, ces rapports expédiés, il les paraphait et il allait se coucher; il était toujours de trois à quatre heures du matin.

Bréguet aurait fait un pendule pour régler cette horloge administrative qu'il n'aurait pas été plus exact que M. Gabriel Delessert ne le fut, pendant près de douze ans, dans la distribution de son temps, dans la marche de ses travaux et dans l'exécution de toutes ses données presque mathématiques.

Ce que nous venons de dire, sur l'emploi du temps et sur le travail journalier de M. Gabriel

Delessert, se rapporte uniquement aux jours non fériés de l'année. Pour les jours de fête ou les dimanches, c'était tout différent. Dans l'hiver, il travaillait jusqu'à trois heures de relevée, puis il sortait jusqu'au moment du dîner. Le soir, il revenait à son cabinet, vers dix heures, et se couchait avant deux heures du matin. Dans l'été, il partait à sept heures pour Passy, il y déjeunait et il revenait travailler à la préfecture, vers onze heures. Il retournait à Passy à deux heures, pour se promener à cheval avec ses enfants ou des amis, et il rentrait, le soir, de onze heures à minuit, et se couchait, de même, avant deux heures du matin. Cette diminution du travail n'était pas la conséquence de sa propre volonté; mais la conséquence du repos, presque général, qui a lieu les dimanches et fêtes et qui fait que, les affaires étant beaucoup moins nombreuses ces jours-là dans la ville de Paris, elles le sont beaucoup moins aussi à la préfecture.

M. Gabriel Delessert n'oubliait jamais qu'il était préfet de police et que ses fonctions, comme le tonneau des Danaïdes, qu'il remplissait tou-

jours exactement, étaient toujours à remplir. Il était donc partout, sous la forme la plus séduisante et la plus chevaleresque de l'homme du monde, le magistrat attendant continuellement l'ordre du devoir. Qu'il allât à la promenade, dîner en ville, en soirée ou au théâtre, M. G. Delessert non-seulement faisait connaître à son secrétaire de service où il se rendait, mais encore il lui indiquait, à dix minutes près, l'heure et les endroits où l'on devait le trouver, soit à cheval, soit en voiture. On l'a rencontré souvent se promenant, le dimanche, au bois de Boulogne, avec ses enfants ou des amis, et, en les voyant passer ainsi librement dans ce lieu de plaisir, on ne se doutait assurément pas que, comme un forçat qui traîne sa chaîne, M. Gabriel Delessert avait aussi la sienne à porter, et qu'il n'aurait pas pu s'arrêter, nouveau Juif errant, dans le chemin qu'il s'était tracé, puisque tous les points de repères, indiqués avant de sortir de son hôtel, devaient se concorder avec toutes les fractions du temps qu'il passait hors de son cabinet. Aussi, M. Gabriel Delessert était tellement ponctuel

dans son itinéraire, que tout agent ou tout garde municipal à cheval allant à sa rencontre était certain de ne pas l'attendre, plus de cinq minutes, aux stations convenues.

M. Gabriel Delessert ne s'en tenait pas à ces sages et utiles précautions, il poussait encore la prévoyance jusqu'à toujours avoir, dans le coffre de sa voiture, son costume de préfet, de telle sorte qu'informé, dans Paris ou à Passy, d'un sinistre, d'un accident grave ou d'un commencement d'émeute, il pouvait se porter directement, en uniforme, à l'endroit du danger, y arriver, presque toujours, le premier, et faire voir ainsi aux habitants du département de la Seine que le préfet de police, qui doit savoir tout, n'ignorait rien, et qu'il savait aussi bien affronter le péril que montrer l'exemple du devoir et de l'abnégation personnelle.

Dans son testament politique, Richelieu conseille d'employer, de préférence aux gens vertueux, les gens de peu de considération, dont la conscience facile permet de les plier plus aisément à ses volontés et de les trouver toujours

prêts à tout faire. Richelieu a parlé comme l'aurait fait le cardinal de la Balue, despote ministre du despote Louis XI. Préfet du roi Louis-Philippe, M. Gabriel Delessert ne fut pas de l'avis du ministre de Louis XIII ; il ne voulut donc pas plus suivre les errements faciles du lieutenant général de police, M. de Sartine, qui employa le premier, dans sa police de sûreté, des voleurs repentants, des forçats revenus de toute concupiscence, des prostituées sortant des prisons de l'État. Ce magistrat se persuadait que les importants services rendus par ces gens infâmes feraient oublier la source impure où il les prenait; aussi, pour persuader encore les autres, il répondait, avec plus de bonheur que de vérité, aux grands de la cour, qui lui reprochaient d'employer des êtres aussi dégradés pour faire la police de Paris : « Indiquez-moi, messieurs, les honnêtes gens qui voudraient se charger d'un semblable métier. »

Cependant, M. Gabriel Delessert fit rayer sans pitié, des contrôles officiels du service de sûreté, tous les hommes qui, par leur inconduite

avérée ou par leurs antécédents judiciaires, étaient indignes de servir plus longtemps dans une administration appelée à censurer et à redresser les torts et les actions des hommes; dans une administration qui, plus que toute autre, pour être respectable doit toujours être respectée. Toutefois, comme il est impossible de renoncer entièrement aux services de cette classe d'individus mêlés à la vie et aux habitudes des malfaiteurs, M. Gabriel Delessert permit qu'on les employât comme de simples indicateurs bénévoles, payés au jour le jour, et se trouvant complétement en dehors du cadre des agents de la sûreté. Il sut même purifier la police dans son contact, dans ses rapports presque continuels avec les criminels les plus méprisables et les plus abjects, en exigeant de tous ces agents une bonne conduite et la moralité la meilleure possible. M. Gabriel Delessert rétorqua ainsi la réponse interrogative de M. de Sartine, à l'égard de la police de sûreté et de la police politique, et prouva que, si, en saine philosophie, il ne peut y avoir et il n'y a réellement qu'une bonne

et une mauvaise conduite, qu'une mauvaise et qu'une bonne moralité, il y a, cependant, en fait, dans la société des hommes, une moralité et une conduite relative, selon les degrés plus ou moins élevés, plus ou moins bas que l'on parcourt sur l'échelle sociale, et que c'est à chacun de ces degrés qu'un préfet de police doit s'adresser pour obtenir les agents dont il a besoin. La police doit, en effet, se recruter partout ; dans tous les rangs de la société, depuis les plus élevés jusqu'aux plus infimes. Elle doit choisir ses agents parmi les meilleurs de chaque catégorie sociale. « Où prenez-vous vos secrets satellites? disait Louis XIV à Voyer d'Argenson. — Sire, répondait le lieutenant général de police, dans tous les états, mais surtout parmi les ducs et les laquais. Il y a telles gens que je paie à raison de dix louis par heure et telles autres à raison de dix sous. »

L'immoralité a fait bien des progrès depuis le grand siècle, et la concurrence a bien fait baisser les prix ; mais la réponse de Voyer d'Argenson, pour être d'une liberté cynique, n'en est

pas moins, encore aujourd'hui, une grande et triste vérité.

Puisque la police de sûreté et la police secrète sont un mal nécessaire dans tous les pays, une obligation indispensable pour la sécurité publique; puisqu'il faut avoir recours à des observateurs volontaires et à des gens qui font métier et marchandise de délation par vengeance, par besoin, par vice ou par passion, par esprit politique ou par goût, il faut faire de ces agents et de leurs polices un instrument protecteur pour la société, et jamais une agence de provocation contre elle, en faveur de quelques-uns. M. Caussidière a dit avec raison, dans ses mémoires : « La police de provocation est immorale; elle condamne à la haine et au mépris des citoyens le gouvernement qui l'emploie et tous ceux qui en font partie. » L'honorable M. Vivien avait dit avant lui : « La police politique, toujours recommandable par son but, peut encore être estimable par ses moyens, quand elle se renferme scrupuleusement dans une observation passive; quand elle interdit sévèrement et punit sans pitié toute

provocation. Loin de déshonorer le magistrat qui la dirige, elle lui crée, après d'utiles et laborieux services, des titres incontestables à la reconnaissance publique. » M. Gabriel Delessert fut ce magistrat. Pour parvenir à ce but, pour triompher de tous les obstacles qui lui en empêchaient l'accès, il se multiplia chaque jour et chaque nuit, afin de surveiller par lui-même les ordres qu'il avait donnés et afin de suppléer, par une extrême vigilance, à ses agents ostensibles trop peu nombreux alors. Aussi, durant son préfectorat, la police sut, par-dessus tout, prévenir et moraliser. Nous avons vu des hommes, calligraphes émérites, venir proposer leur infernal talent de reproduction pour perdre des personnescompromises ; nous avons vu aussi des hommes venir offrir leur infâme courage pour frapper dans l'ombre ou pour faire disparaître, sous l'influence d'habiles toxiques, soit les adversaires, soit les ennemis importants du pouvoir. Mais nous n'étions plus au temps du moyen âge, au temps des célèbres empoisonnements du règne de Louis XIV et des criminelles débauches

de la régence. M. Gabriel Delessert chassa donc toujours ignominieusement de sa préfecture ces misérables pourvoyeurs de crimes et les menaça toujours, si jamais ils osaient lui renouveler leurs offres de service, de les livrer à toutes les rigueurs des lois. Si M. Gabriel Delessert ne fit jamais de la provocation, il fit encore bien moins de la police par le poison ou par le poignard. Sa police fut toujours honnête.

M. Gabriel Delessert reçut et écouta toujours avec une vive répugnance les agents secrets qui sont ainsi de deux sortes : 1° dénonciateurs bénévoles par vengeance ou par exaltation politique; 2° dénonciateurs salariés par suite de vices ou de convictions personnelles; car son caractère franc et loyal se révoltait toujours à l'aspect et à la parole de ces caméléons, de ces prostitués politiques, bien que chacun, à l'entendre, fût toujours un bon citoyen, agissant dans l'intérêt général, et justifiât toujours pleinement sa conduite ou sa démarche à son point de vue particulier. Ainsi, Lucien de La Hodde dit à M. Gabriel Delessert, en lui demandant un em-

ploi : « La partie que je préférerais serait celle de la police secrète. Cette partie conviendrait à mon caractère et à l'activité de mon esprit, et les préjugés qui s'attachent à elle n'ont aucune puissance sur moi; car je crois que toute profession a sa moralité, et je ne pense pas que celle qui a pour objet d'assurer le repos du pays et des citoyens puisse être mésestimée des hommes sages qui ne regardent que la cause à travers les moyens. « Ainsi, Vidocq écrivait à M. Gisquet, préfet de police : « Lorsque vous m'avez honoré de votre confiance, vous m'avez accordé 1,000 francs par mois, étant resté seul pour vous servir. Vous avez réduit ce traitement à 750 francs. Aujourd'hui, je viens vous prier de vouloir bien avoir la bonté de me remettre comme par le passé. J'en suis vraiment digne. Pardonnez ma hardiesse; mais vous aimez la franchise, voilà mon excuse. »

Pour s'épargner le contact continuel de ses agents secrets, M. Gabriel Delessert les mit en rapport direct avec son secrétaire général et ne se réserva que l'audition des hommes les plus

importants. Qu'il nous soit permis de l'écrire, M. Gabriel Delessert eut tort d'agir ainsi, parce que tous les agents secrets se valent dans un moment donné; parce que nous avons vu souvent celui sur lequel on comptait le moins faire les dénonciations les plus vraies et les plus utiles; parce qu'un préfet de police doit recevoir luimême tous ses agents secrets, quelque confiance qu'il ait dans les fonctionnaires ou dans les employés qui l'entourent. En effet, un agent secret fera souvent au préfet une dénonciation qu'il ne fera pas à son délégué le plus intime; en effet, un regard, une intonation, un geste, une question adressée à l'improviste et une réponse rendue sans réflexion, mettent souvent un préfet bien plus au courant de la vérité que tous les rapports revus et calculés qu'on lui adresse par la poste ou qu'on lui remet par un intermédiaire.

On a dit, avec autant de raison que de vérité : « La police de M. Gabriel Delessert a l'honneur d'avoir, non-seulement maintenu le calme des rues, depuis 1839, mais encore de l'avoir fait par les procédés les plus honorables.

Il était temps de mettre ordre à la manie furieuse des entrepreneurs de conspirations. C'était quelque chose d'odieux que le rôle de ces hommes leurrant d'espoirs impossibles de pauvres hères qui, un jour, sous le coup d'influences diaboliques, se ruaient tête baissée sur la voie publique et s'y faisaient massacrer. Les affaires de juin 1842, les affaires de Lyon 1841 et 1844, les affaires de mai 1849, c'est toujours la même histoire : deux ou trois chefs jouant de leur personne, le reste s'éclipsant, et le peuple laissant par centaines sur le pavé les cadavres des siens. On parle de provocation, en était-il de plus impie? Imagine-t-on de piége plus sanglant que celui tendu à des ouvriers qu'un travail paisible avait rendus heureux, et que l'ambition de quelques forcenés poussait à la misère en attendant la prison ou la mitraille? Rien n'empêchait alors le gouvernement d'employer un système de douceur et de véritable conciliation, de faire preuve, même à l'égard de ses mortels ennemis, d'une politique toute d'humanité; rien n'empêchait d'essayer d'un système de police

digne d'un gouvernement paternel, c'est-à-dire de traiter l'anarchie par la méthode des dissolvants. M. Gabriel Delessert le mit en pratique, et, depuis 1839 jusqu'en février 1848, cette horde de conspirateurs, levée par MM. Barbès, Blanqui et Martin Bernard, qui avait laissé tant de victimes sur le pavé ou dans les prisons, n'eut plus à regretter ni la vie ni la liberté d'un seul de ses membres [1]. »

M. Gabriel Delessert voulut toujours que la police placée sous sa direction fût de prévoyance; qu'elle s'attachât à prévenir les complots dès leur naissance, soit par des moyens persuasifs, soit par la répression immédiate, si c'était nécessaire; mais qu'on ne laissât point grossir, qu'on ne laissât point nourrir, comme on dit, une affaire, pour avoir la satisfaction et la gloire de prendre ensuite un plus grand nombre de conspirateurs. Si ses bonnes intentions, si ses rigides volontés n'ont pas toujours été complétement remplies comme il l'entendait, ce ne fut

[1] *Histoire des sociétés secrètes*, par Lucien de La Hodde, in-8, page 323 et 324.

assurément pas de sa faute. Il y apporta tous ses soins; mais il est bien difficile, malgré la plus grande attention, d'arriver toujours à temps pour retenir ou briser des agents qui veulent faire du zèle, et qui veulent quand même se mettre en évidence, dans le fol espoir d'être récompensés.

Il lui répugnait de punir, et il ne se soumettait à cette extrême nécessité qu'après avoir employé tous les moyens de conciliation que lui offraient son cœur et sa sagesse. Les hommes politiques, qu'en vertu de ses fonctions et de ses principes il a poursuivis, même avec le plus de vigueur, n'ont point oublié la bienveillance qu'il apportait dans l'exercice de ses devoirs, et toutes les faveurs qu'il leur accorda chaque fois qu'elles purent se concilier avec les exigences du service ou avec la sûreté de l'État. Sa confiance ne fut jamais trompée; leur reconnaissance et leur admiration lui furent toujours acquises; nous en avons eu des preuves irrécusables avant et après le 24 février 1848.

Mais, s'il n'aimait pas punir, il aimait, en re-

vanche, récompenser. Nous l'avons vu, pendant les premières années de son préfectorat, prendre un vif plaisir à distribuer, en présence des fonctionnaires de la préfecture et des nombreux amis des lauréats, les médailles d'honneur méritées par les courageux citoyens de son département. Ces distributions faites ainsi avec solennité, par le préfet en costume, rehaussaient encore la récompense accordée, et, tout en devenant une source d'émulation pour les spectateurs de ces touchantes cérémonies, elles popularisaient dignement, en outre, le nom du préfet de police et la magistrature austère dont il est revêtu. Ne craignons pas de l'avouer : nous avons vu avec peine M. Gabriel Delessert renoncer, à cause de ses trop nombreuses occupations, à ces distributions officielles et publiques, et les laisser accomplir par de simples chefs de bureau de la manière la plus modeste et la plus privée; car l'honneur commande l'honneur. Aussi nous avons la certitude que tout préfet qui continuerait l'œuvre commencée par M. Gabriel Delessert en retirerait considération, sympathie et re-

connaissance, parce que, quoi qu'on dise, le peuple, plus que toute autre classe de la société, a la mémoire du cœur.

Par son début de maître à la préfecture de police, M. Gabriel Delessert fit voir au roi qu'il était digne de l'auguste récompense dont il venait d'être l'objet et d'occuper longtemps le poste difficile qui lui avait été confié. Louis-Philippe, afin de seconder les intentions généreuses de son nouveau préfet et pour lui donner plus de poids et d'influence sur l'opinion publique, nomma, par ordonnance royale en date du 5 octobre 1836, M. Gabriel Delessert conseiller d'État en service extraordinaire, et l'autorisa à participer aux travaux des comités et aux délibérations du conseil pour les affaires concernant la ville de Paris et le département de la Seine.

Cette prompte distinction fut pour M. Gabriel Delessert un aiguillon de plus au travail. Il disait comme les hommes consciencieux : « Faveur oblige. » Aussi ne le vit-on jamais, ainsi que bien des gens, faire des hauts emplois qui lui furent conférés une honteuse et déplorable sinécure;

tout au contraire, il y consacra sans cesse son intelligence, son ardeur et ses forces.

Sans qu'il nous soit besoin de chercher dans les temps actuels, l'histoire nous fournit beaucoup de preuves de l'existence de ces magistrats fainéants. C'est grâce à la persévérante incurie de ses premiers édiles que la ville de Paris a eu à déplorer, pendant des siècles, les ravages des débordements de la Seine et ne leur a opposé que des processions de reliques, des prières et des bénédictions. Aussi, en 1206 et en 1296, des inondations extraordinaires abattent les ponts avec les maisons qu'ils portent et abîment les moulins qui les entourent ; le petit Châtelet est renversé par les eaux ; les maisons des rues de la Cité sont envahies jusqu'au deuxième étage ; en 1408, l'inondation détruit encore le petit et le grand pont, le pont Neuf et le pont Saint-Bernard ; elle contraint les membres du parlement à suspendre leurs séances au Palais et à les tenir à l'abbaye de Sainte-Geneviève ; en 1616, les débordements de la Seine font encore de grands ravages, quoique, depuis longtemps déjà, Paris

possède quelques remparts élevés contre l'envahissement de ses eaux.

Les flots de la Seine semblent ne savoir pas plus que les habitants de Paris couler continuellement en paix une existence douce et tranquille, et avoir besoin, comme eux, de briser de temps en temps leurs entraves et de révolutionner le pays.

Au mois de décembre 1836, la crue soudaine de la Marne et de la Seine jette la désolation dans plusieurs quartiers riverains du fleuve. Les quais n'étant pas partout encore, comme ils le sont aujourd'hui, une digue presque assurée contre l'inondation, les eaux envahissent les rues, les maisons et les chantiers; les grands bateaux, qu'on n'a pas eu le temps de garer, menacent de couler à fond ou, en venant se jeter sur les piles des ponts, de les obstruer et de les abattre. M. Gabriel Delessert se hâte de visiter les différents points de Paris que la Seine a remplis de ses eaux orageuses. Il précède partout les inspecteurs de la navigation et les commissaires de police; il leur apprend à braver

le danger, par l'exemple qu'il leur donne, en marchant calme dans les endroits les plus périlleux. Tantôt il apparaît traversant à cheval des quais où il y a plus de quatre pieds d'eau, tantôt on le voit, en bateau, abordant des fenêtres au premier étage de beaucoup de maisons pour porter des secours aux malheureux inondés. Partout il ordonne, il encourage, il récompense. Sa présence est de tous côtés saluée comme un bienfait, et s'il ne peut pas, ainsi que Moïse, commander aux flots en courroux de se retirer devant lui, par les mesures efficaces qu'il prescrit, par les ordres utiles et prompts qu'il donne, il arrête du moins l'envahissement des eaux et diminue les dangers que présente partout cet effroyable fléau.

M. Gabriel Delessert ne s'en tint pas dans cette circonstance à faire acte de dévouement et de courage, il fit aussi preuve de bon administrateur en excitant son collègue, le préfet de la Seine, à continuer avec persévérance et promptitude la construction des quais et des parapets qui manquaient aux rives du fleuve et qui étaient

sollicités si vivement par les habitants voisins.

La tentative avortée de Strasbourg mit encore en lumière la fermeté du magistrat qui remplit fidèlement son devoir et le caractère de l'homme du monde qui sait tempérer la rigueur de sa mission par l'urbanité de ses manières, par la forme de ses procédés. M. Gabriel Delessert fut un modèle en ce genre. Il ne sépara jamais ces deux puissants moyens d'action qui font la véritable force du préfet de police, et qui, en rehaussant ses pénibles fonctions aux yeux du public, le rehaussent aussi dans la pensée de ses amis comme dans l'opinion de ses adversaires politiques.

On sait qu'enfermé dans la citadelle de Strasbourg aussitôt après cette malheureuse tentative, le prince Louis-Napoléon attendait l'instant où il devait comparaître devant les tribunaux, lorsqu'une voiture s'arrêta, le 9 décembre 1836, au soir, pour l'emmener et le conduire à une destination inconnue. Le prince a décrit les phases diverses de ce transfèrement de Strasbourg à Lorient, dans une lettre qu'il adressa à la reine Hortense, sa mère. Ces détails sont un

véritable document historique. Le prince rapporte qu'on le prévint seulement qu'il allait être conduit dans une autre prison ; qu'il sortit de sa chambre, et qu'il trouva dans une pièce voisine le général commandant la division et le préfet du Bas-Rhin, qui l'emmenèrent dans leur voiture sans lui dire où on le conduisait. Le prince insista pour qu'on le laissât avec les compagnons de son entreprise, mais ce fut en vain. Les ordres du gouvernement étaient formels ; il n'y avait qu'à obéir. Il dut se résigner à son sort. Arrivé à l'hôtel de la préfecture de Strasbourg, le prince trouva deux chaises de poste ; il monta dans l'une avec M. Cuinat, commandant de la gendarmerie de la Seine, et avec M. le lieutenant Thiboutot. Dans l'autre voiture, il y avait quatre sous-officiers de l'arme. Les deux officiers étaient deux soldats de l'Empire ; ils eurent toutes sortes d'égards pour le prince pendant son voyage vers la capitale. Le 11 décembre, à deux heures du matin, le prince Louis-Napoléon arriva dans la cour de la préfecture de police. M. Gabriel Delessert l'attendait. La

réception fut froide, mais bienveillante. Le préfet apprit au prince qu'il allait repartir dans deux heures pour Lorient, et que de là il passerait aux États-Unis sur une frégate française. Le prince fit connaître à M. Gabriel Delessert le désespoir qu'il avait de ne pas pouvoir partager le sort de ses compagnons d'infortune. Il se plaignit de ce qu'on l'avait enlevé de Strasbourg sans lui avoir fait subir un interrogatoire général, et de ce qu'on lui ôtait ainsi les moyens de déposer de faits favorables aux accusés de sa cause; mais M. Gabriel Delessert ayant des ordres ponctuels à exécuter et les protestations du prince ayant dû échouer aussi forcément à Paris qu'à Strasbourg, le prince Louis-Napoléon prit la résolution d'écrire au roi Louis-Philippe et demanda au préfet de vouloir bien se charger de faire parvenir ses doléances au souverain. M. Delessert y consentit volontiers, et, comme toujours, il tint, le lendemain matin, sa parole.

Une collation avait été servie pour le prince, dans la grande salle à manger de la préfecture, dans cette même salle où, presque tous les ma-

tins, Mlle Cécile et M. Edouard Delessert, jeunes enfants du préfet, venaient s'ébattre et prendre avec Mlle Eugénie de Montijo, leur amie, des leçons de gymnastique sous l'habile direction de M. Delestrée, alors sous-officier au bataillon des sapeurs-pompiers de Paris et aujourd'hui capitaine au même corps.

Le prince ne voulut point accepter cette collation. Il ne prit que quelques biscuits et un verre de vin de Champagne qui lui furent apportés dans le salon rouge [1] de la préfecture, où il attendit patiemment le moment de son départ.

Après deux heures de repos pris ainsi dans le salon du préfet, le prince quitta la capitale et fut conduit à Lorient sous bonne escorte.

L'importante et délicate mission que M. Gabriel Delessert accomplit en cette mémorable circonstance lui fut doublement douloureuse : magistrat, il venait d'exercer ses sévères fonctions contre le neveu de l'Empereur, dont le

[1] Ce salon, ainsi appelé à cause de la couleur de sa tenture et de son ameublement, précédait le cabinet du préfet et venait après le salon d'attente. Il n'en reste plus de traces à présent.

nom seul est le symbole de la grandeur de la France moderne; citoyen, il venait de revoir dans la condition extrême de prisonnier le fils d'une reine qui l'avait accueilli autrefois dans ses voyages avec une exquise et rare bienveillance, ce fils qu'il avait connu tout enfant et pour lequel il avait eu de si douces et de si gracieuses paroles, de si tendres et de si bons sentiments.

M. Gabriel Delessert n'en était qu'à la première épreuve que le destin lui avait imposée.

La descente du prince Louis-Napoléon dans la petite anse de Wimereux, près de Boulogne-sur-Mer, qui eut lieu le 6 août 1840, et la fâcheuse échauffourée qui s'en suivit, offrirent à M. Gabriel Delessert la nouvelle occasion de faire connaître au prince la noblesse de son caractère, et au gouvernement l'intelligente habileté du préfet.

Effectivement, le 12 août 1840, entre minuit et une heure du matin, deux berlines de voyage attelées chacune de quatre chevaux de poste, et escortées de huit gendarmes de la Seine, arrivèrent par le quai des Orfèvres à la préfecture

de police; elles venaient de la citadelle de Ham. Dans la première de ces voitures se trouvaient le prince Louis-Napoléon, M. Lardenois, lieutenant-colonel de la garde municipale, et deux gardes du même corps. Le prince paraissait triste et abattu; le sort de ses compagnons politiques le préoccupait bien plus que sa propre fortune. M. Gabriel Delessert l'attendait cette fois encore. A peine descendu dans la cour de la préfecture, le prince lui fut présenté et se félicita de retrouver, pour préfet en exercice, le fonctionnaire si juste et si bienveillant dans l'accomplissement de ses devoirs, l'ami de sa famille, qui savait ne point oublier le temps passé tout en sachant si bien remplir, avec fermeté et droiture, les sévères exigences du temps présent. Après quelques paroles ainsi échangées, le prince fut conduit à la Conciergerie, par la voie de communication qui existait alors entre les cours de la préfecture de police et cette maison de justice [1]. Le prince fut placé dans la meilleure

[1] Le prince Louis-Napoléon est entré le 12 août 1840 à la Conciergerie, il en est sorti le 26 septembre suivant.

chambre de la prison, dans la chambre de l'inspectrice du quartier des femmes, et il y demeura tout le temps de sa détention. Le comte de Saint-Leu, père du prince Louis-Napoléon, se plaignit à cette époque, par une lettre publiée dans les journaux, du choix fait de cette chambre qui avait été précédemment affectée à l'assassin Fieschi. M. Gabriel Delessert fut très-ému de ces plaintes. Il en fut d'autant plus vivement peiné qu'il avait toujours conservé pour le nom de Napoléon un culte religieux et une admiration profonde. Il ne pouvait donc pas entrer dans sa pensée de vouloir flétrir ce nom par un triste rapprochement, quand il venait de contribuer par son influence dans les conseils du roi à la glorieuse décision qui faisait revenir en France les cendres de l'Empereur.

M. Gabriel Delessert répondit le 2 septembre 1840, dans *le Moniteur universel*, que la pièce où était détenu à la maison de justice le prince Louis-Bonaparte avait effectivement servi à Fieschi, mais que c'était bien à tort qu'on cherchait dans cette fâcheuse coïncidence un reproche à adresser

à l'autorité; que l'ancienne chambre de Fieschi avait subi depuis quelques mois une transformation complète; qu'elle avait été donnée, comme le logement le plus salubre et le plus convenable, à l'inspectrice du quartier des femmes, et que c'était seulement sous ce double rapport que cette inspectrice en avait été dépossédée à l'arrivée du prince. On a dit qu'une considération bien acquise est un bouclier sur lequel s'émoussent les traits de la calomnie et des passions. La vie de M. Gabriel Delessert est une nouvelle preuve de cette vérité. Sa justification fut unanimement accueillie par l'opinion publique.

Dans les deux circonstances critiques qui amenèrent le prince Louis-Napoléon à la préfecture de police, M. Gabriel Delessert sacrifia ses anciens souvenirs et ses sentiments personnels aux exigences de son opinion et aux obligations de sa place. Il savait, par son cœur et par sa mémoire cette pensée morale de son frère Benjamin: « Celui qui accomplit entièrement ses devoirs, quelques sacrifices qu'ils paraissent exiger, trouve toujours en lui-même sa juste

récompense. » M. Gabriel Delessert fut constamment fidèle à cette maxime, et il fut sans cesse soumis aux bons exemples et aux sages leçons de ce frère bien-aimé.

Puissent tous les fonctionnaires, nous disait dernièrement M. le comte de Morny, ressembler à M. Gabriel Delessert, et savoir dans de telles occasions accomplir, de même que lui, leur pénible mission avec cet esprit de bienveillance, de justice et de fermeté qu'il sut toujours si bien allier! puissent-ils, ainsi que lui, se montrer avec ce caractère chevaleresque et cette noblesse de langage et de forme dont son existence administrative restera comme le véritable et parfait modèle!

A cette époque, le préfet de police n'avait pas le temps de jouir des douceurs de la villégiature ou de se complaire dans un doux et paisible repos. Le parti républicain conspirait sans cesse, et la préfecture le surveillait sans cesse activement pour déjouer ses terribles menées. M. Gabriel Delessert était presque continuellement sur pied et les employés de son cabinet se couchaient rarement aussi dans leur lit. Le tra-

vail était incessant et encore fallait-il l'accomplir au milieu d'émotions toujours graves et presque toujours nouvelles. Tantôt des agents venaient annoncer qu'on allait mettre le feu aux quatre coins de Paris, que la garde nationale, se rendant en armes aux mairies serait assassinée isolément, et que, dans l'épouvante générale, la préfecture de police serait prise d'assaut et brûlée ; tantôt les rapports apprenaient que le préfet devait être enlevé sur la voie publique au moment où il ferait sa tournée quotidienne dans les rues de Paris ; tantôt des dénonciations précises faisaient savoir que tel jour, à telle heure, le préfet et les employés du cabinet devaient être poignardés, les employés sur la voie publique en se rendant à leurs bureaux, et le préfet dans ses appartements mêmes, par un hardi affidé. On se préoccupait d'abord un peu de ces menaces politiques, mais, entraîné par le travail et dominé par l'exemple que donnait M. Gabriel Delessert, on les oubliait aisément. En effet, il ne continuait pas moins à sortir à pied ou à cheval dans Paris, à veiller ou à dormir dans son

hôtel sans aucune précaution pour sa personne.

Les coryphées des partis ne s'en tenaient pas seulement à vouloir inquiéter par des on-dit et par de sourdes rumeurs la préfecture de police, ils s'amusaient encore, comme des enfants terribles, à faire toutes sortes de niches au pouvoir ou au préfet. Un jour on adressait des lettres à M. Gabriel Delessert pour lui seul, contenant de petits pétards fulminants et qui faisaient explosion quand on ouvrait ces lettres; ou bien c'était un dessin sous enveloppe représentant un homme pendu à une potence et ayant pour légende : ***Tu seras ainsi demain***; un autre jour, c'était une machine infernale qu'on avait découverte, et que M. Delessert voulait avoir le périlleux honneur de démonter sans la faire partir; ou bien c'était une caisse offerte au roi, et que le baron Athalin renvoyait prudemment au préfet de police. Nous nous rappelons parfaitement cette caisse; elle avait pour suscription : ***Au Roi... à lui-même***, et la lettre qui l'accompagnait annonçait l'envoi d'une couronne enrichie de diamants trouvée en pays étranger : on priait le roi d'ouvrir lui-

même ce coffre, pour qu'il eût tout le plaisir de la surprise. A l'aide d'un ciseau, d'un tournevis et d'un marteau, M. Gabriel Delessert sépara les planches du couvercle, et trouva, au lieu d'une couronne en pierreries, des serpents à sonnettes engourdis et couchés dans une couverture. Que signifiait cet envoi? Était-ce une simple mystification? Était-ce un nouveau genre d'attentat dirigé contre le souverain? Était-ce le symbole des Euménides, rappelé à Louis-Philippe pour l'engager à devenir un roi vengeur? On ne le sut pas. M. Gabriel Delessert, après avoir examiné à loisir les dangereux dormeurs, replaça les ais enlevés, et fit envoyer cette redoutable caisse aux administrateurs du Jardin des Plantes. Il s'occupa peu de connaître les auteurs de ces pasquinades politiques; il avait mieux à faire, il avait à surveiller les véritables conspirateurs.

M. Gabriel Delessert eut le rare privilége, à une époque où la presse était une redoutable puissance, d'échapper, plus que tout autre homme d'État, à la censure et aux attaques des journaux. D'abord, parce que sa conduite poli-

tique et son caractère privé n'y prêtaient point, et, ensuite, parce que, toujours fort de son droit lorsque, par hasard, on l'attaquait, il s'empressait de répondre à ses détracteurs avec toute la bienveillance et toute la franchise qu'inspire la vérité. Nous ne pouvons nous empêcher de citer la lettre que M. Gabriel Delessert écrivait, le 1er avril 1837, au rédacteur en chef du journal *le Courrier Français*, tant cette lettre peint le cœur de l'homme, la déférence du fonctionnaire pour la liberté de la presse et la crainte et le respect du citoyen pour l'opinion publique.

« Monsieur le Rédacteur,

« Un journal a rendu compte d'une manière inexacte d'un accident occasionné, mercredi, par ma voiture, dans la rue Montmartre. D'abord, je n'ai pas cru devoir répondre à cette allégation isolée; mais différentes feuilles reproduisant aujourd'hui le même récit avec des circonstances également inexactes, je viens réclamer de votre impartialité l'insertion des explications suivantes, qui rétablissent l'exactitude des faits.

« Il est vrai que ma voiture, dans laquelle je ne me trouvais pas alors et malgré la récommandation constante faite à mon cocher de conduire doucement ses chevaux, a renversé un homme qui se trouvait sur son passage, et qui avoue lui-même ne pas avoir fait attention aux avertissements de mon domestique; mais cet homme n'a pas eu heureusement la jambe cassée; il n'a pas même été blessé. Il a seulement éprouvé une contusion qui n'aura aucune suite. C'est à tort que l'on prétend qu'il a fallu l'intervention de la foule pour empêcher mon cocher de continuer sa route. La personne qui se trouvait dans ma voiture [1] a immédiatement donné l'ordre au cocher de s'arrêter, et elle n'a eu qu'à se louer des égards que lui ont témoignés les spectateurs de cet accident. Elle a fait prodiguer à l'homme qui avait été renversé tous les soins que réclamait cette triste circonstance et elle l'a fait aussitôt reconduire à son domicile.

[1] C'était Mme Gabriel Delessert.

« Hier, en allant elle-même visiter le malade, cette personne a eu le contentement d'apprendre qu'il se trouvait dans un état complétement satisfaisant. Il se nomme M. Perreau, et il demeure rue du faubourg Saint-Martin, n° 41.

« Voilà, Monsieur le Rédacteur, le récit exact de ce qui s'est passé. J'éprouve déjà un chagrin trop véritable du fait en lui-même pour que je ne voie pas encore avec peine qu'on cherche à en exagérer les conséquences et à lui donner une couleur fâcheuse.

« C'est ce motif qui me fait insister pour l'insertion de ma lettre, et je l'attends de votre loyauté.

« Agréez, etc.,

« Le Conseiller d'État, Préfet de Police,

« Gabriel Delessert. »

Cette lettre arrêta les plaintes systématiques des journaux, et en confondant le mensonge de leurs rédacteurs mit encore en relief le carac-

tère loyal et bon de M. Gabriel Delessert. Dans une circonstance bien autrement importante et dont les conséquences furent des plus cruelles et des plus déplorables, M. Gabriel Delessert avait eu déjà à souffrir les attaques et les récriminations de la presse. Cette fois, il eut une peine tellement vive du malheur qui venait de frapper quelques-uns de ses concitoyens et des articles malveillants qui déversèrent tous les torts sur son administration, que pendant près d'une semaine il en perdit l'appétit, et que tous les récits des journaux, qu'il eut néanmoins le courage de lire, lui torturèrent longtemps le cœur et l'esprit. Nous voulons parler de l'événement qui eut lieu à l'occasion du mariage du duc d'Orléans avec la princesse Hélène de Mecklembourg-Schwerin, célébré le 30 mai 1839, à Fontainebleau, et qui se produisit si funestement le jour de la fête donnée à Paris, le 14 juin suivant.

On se rappelle l'enthousiasme et l'éclat de cette fête; on sait dans quel ordre admirable elle se passa jusqu'à onze heures du soir; mais

ce qu'on ne sait pas ce sont toutes les conférences les plus minutieuses que M. Gabriel Delessert eut avec le ministre de l'intérieur et le préfet de la Seine pour répandre la foule sur les divers points de la capitale en disséminant les réjouissances publiques à la barrière du Trône, aux Tuileries, aux Champs-Élysées et au Champ de Mars. Toutes les mesures d'ordre, toutes les dispositions dans l'intérêt de la sûreté publique avaient été longuement calculées et prises. Partout les agents de l'autorité veillaient avec un soin et un zèle infatigables. M. Gabriel Delessert, ainsi qu'un chef d'armée qui, le jour d'une grande affaire, a fait prendre position à toutes ses troupes, attendait avec confiance, mais cependant avec une vive émotion, l'issue des deux feux d'artifice et la fin de la fête. Les rapports qui lui arrivaient, de quart d'heure en quart d'heure, lui annonçaient que tout se passait sans trouble et sans accident et lui faisaient espérer que la journée se terminerait aussi bien qu'elle avait commencé, lorsqu'un peu après onze heures du soir, il apprend, par

des agents accourus en toute hâte, que la foule qui remplissait le Champ de Mars et qui avait constamment applaudi au spectacle du feu d'artifice s'est portée en masse vers une des grilles avoisinant l'École militaire, que la voie a été trop resserrée, que l'entassement du public a été effroyable, qu'une femme s'est évanouie dans cette affreuse mêlée, et que plusieurs personnes, s'étant heurtées sur son corps tombé à terre, ont été écrasées ou asphyxiées par un torrent de monde.

M. Gabriel Delessert fut au désespoir quand il connut ce désastre, quand il sut que 24 personnes avaient été étouffées et que 20 autres avaient été blessées dans cet étroit passage. Il se rendit aussitôt à l'École militaire et à l'hôpital de la rue Saint-Dominique, où avaient été transportés les blessés, pour leur offrir des secours et des consolations, et il alla ensuite rendre compte au roi de ce lamentable événement. C'est en versant des larmes que le roi Louis-Philippe et le prince royal apprirent cet affreux malheur, c'est aussi avec une profonde et dou-

loureuse émotion que madame la duchesse d'Orléans reçut la nouvelle de cet événement. Elle vit dans cette catastrophe, arrivée à l'occasion de son mariage, un funeste rapprochement avec le déplorable sinistre qui avait eu lieu lors du mariage de Marie-Antoinette et du Dauphin; et de cette similitude d'accidents, elle en tira pour elle un lugubre et fatal pronostic que la Providence, dans ses impénétrables décrets, s'est chargée de justifier : le duc d'Orléans est mort accidentellement en 1842; le comte de Paris a perdu, en 1848, la couronne de France, et la duchesse d'Orléans, cette femme respectée et honorée par tous les partis[1], vient de mourir, jeune encore, dans l'exil !

Les journaux politiques exploitèrent ce grave événement et le présentèrent sous les couleurs

[1] En 1849, des agents avaient trouvé, dans une perquisition faite chez un individu, six cartons remplis de lettres adressées à madame la duchesse d'Orléans et volées dans le sac des Tuileries Ces lettres étaient des protestations hyperboliques d'admiration, de reconnaissance et de dévouement jusqu'à la mort pour la famille d'Orléans et la révolution de Juillet, écrites par un grand nombre de hauts personnages français de tous les états, et qui avaient oublié leurs promesses et leurs serments à l'apparition de la Ré-

les plus fausses et les plus noires. Les uns portèrent le nombre des morts à 100 ; les autres à 135 et de plus crédules ou de moins véridiques à 300. On reprocha au préfet de police l'article XII de son ordonnance du 12 juin 1837, au sujet de cette fête ; on prétendit que la plupart des agents avaient été concentrés sur les Tuileries, et que les autres points avaient été presque dégarnis de troupes et de sergents de ville ; on prétendit que la garde municipale n'avait pas fait son devoir ; on prétendit que des malfaiteurs avaient arraché les bijoux et les vêtements des femmes compromises dans ce tumulte, et que celles qui avaient été renversées sur le sol avaient été grossièrement insultées ; on prétendit, enfin, que les personnes qui avaient péri portaient des traces de strangulation, qu'elles

publique. Elles étaient des plus curieuses. M. Rébillot, préfet de police, fit annoncer à M. Asseline, ancien secrétaire des commandements de madame la duchesse d'Orléans, qu'il tenait ces cartons à la disposition de la duchesse, et il le pria de vouloir bien lui demander ce qu'il devait en faire. La réponse de la duchesse d'Orléans fut aussi courte que noble : « Brûlez toutes ces lettres ; ne montrons pas au monde un tel scandale ; pardonnez-leur comme je leur pardonne. »

avaient eu les oreilles arrachées et qu'elles avaient eu les doigts coupés.

Toutes ces assertions étaient mensongères et malveillantes; il n'y avait pas eu de délit ou de crime commis; les agents avaient rempli fidèlement et patiemment leur longue et pénible mission; la garde municipale avait fait habilement et ponctuellement son devoir, et M. Gabriel Delessert, moins que tout autre, n'avait point failli dans le sien. Mais tout est hasard avec la multitude dans les fêtes publiques; aussi les meilleurs préfets de police ne peuvent pas plus, ces jours-là, commander à la foule et promettre de garantir leur ville et leurs administrés contre ses brusques et subites bourrasques, que les meilleurs capitaines de vaisseau ne peuvent commander à la mer et promettre de garantir leurs navires et leurs matelots contre ses vagues courroucées et ses périlleuses tempêtes. M. Gabriel Delessert n'eut rien à se reprocher dans cette triste journée. Seulement la fortune ne le seconda pas, cette fois, dans son zèle et dans son habileté.

Si M. Gabriel Delessert parcourait tous les jours à pied ou à cheval la plupart des rues de la capitale pour savoir au juste ce qui se passait dans Paris et ce que la grande ville pouvait désirer, soit en sûreté, soit en propreté, soit en clarté, c'est qu'il ne s'en rapportait pas complétement au zèle, à l'intelligence et à la véracité de ses agents, c'est qu'il voulait voir tout par lui-même, c'est qu'il voulait que tout service eût son contrôle, c'est qu'il croyait, avec raison, que le sien valait encore mieux que celui des autres. Aussi rien n'échappait à son coup d'œil, à son examen. Son attention se portait tour à tour sur l'éclairage, sur l'arrosement, sur le bris des glaces, sur l'enlèvement des neiges et des boues, sur les rondes de nuit et de jour. L'hygiène publique fut l'objet de ses soins tout particuliers; il porta sa constante sollicitude sur les sophistications nombreuses des objets de première nécessité et dont la classe ouvrière fait, plus que toute autre, un usage habituel. Il fut le premier préfet de police qui commença à sévir régulièrement et

sévèrement contre les délinquants en matière de falsification, et qui fit mentionner, après les jugements, leur nom et leur adresse dans les journaux. Les exemples suivants serviront d'appui aux assertions que nous venons d'avancer.

Au commencement de l'hiver rigoureux de 1836, des vols et des attaques nombreux sont commis dans les rues de Paris, et les journaux effraient encore la population parisienne par leurs récits exagérés. M. Gabriel Delessert résout, pour empêcher la continuation de ces attaques et de ces vols, et pour calmer les appréhensions du public, d'organiser des rondes spéciales de nuit. De nouveaux sergents de ville sont aussitôt institués à cet effet. Secondés par les agents du service de sûreté et par de fortes brigades de la garde municipale, ils font, à partir du 16 janvier 1837, des patrouilles combinées de telle sorte que, toutes les demi-heures, l'une ou l'autre de ces patrouilles peut passer sur les voies les plus désertes et les plus excentriques de Paris. Ces rondes arrêtèrent, en moins d'un

mois, un grand nombre de malfaiteurs, et la capitale fut promptement rendue à la tranquillité. M. Gabriel Delessert sut ainsi, dès son entrée à la préfecture de police, s'attirer le contentement général et se bien poser dans l'esprit de toutes les classes de la société.

Le 6 janvier 1837, la glace et la neige couvraient toute la surface de Paris [1]. M. Gabriel Delessert appelle à lui les moyens les plus sûrs pour l'enlèvement de ces eaux glacées. Plus de huit cents tombereaux et plus de trois mille ouvriers sont occupés, jour et nuit, au bris et au transport des glaces et des neiges; mais il reconnaît tout de suite que les dépôts immenses qui en sont faits sur les quais, sur les boulevards et sur les voies spacieuses, et que tous les détritus

[1] Depuis 1830, il n'était jamais tombé autant de neige à Paris. On reconnut qu'il y en avait six pouces de hauteur, et l'on calcula qu'en réduisant même à un décimètre ces six pouces de neige, et l'étendue de la capitale en rues, places, quais, etc, produisant plus de 3 millions de mètres carrés, il y avait encore une masse de 300,000 mètres cubes de neige à enlever. On supputa aussi que, chaque tombereau cubant, en terme moyen, un mètre 25 centimètres, et faisant quatre voyages dans une journée, il aurait fallu 68,000 voitures pour faire cet enlèvement en un jour.

qu'ils contiennent sont encore des causes permanentes d'insalubrité, ainsi que des éléments fâcheux de malpropreté. Il fait alors essayer une machine déversoir qu'on lui propose, et qui précipite en quelques secondes dans la Seine les glaces et les neiges que lui apportent directement les tombereaux. Cette machine, reproduite sur divers points des deux rives du fleuve, rend les meilleurs services par son emploi rapide, et remet comme par enchantement les rues de Paris dans leur état normal. On félicita M. Gabriel Delessert de son heureuse initiative, on félicita aussi, pour son ingénieuse invention, M. Andraud, alors inspecteur général du nettoiement de Paris, et aujourd'hui ingénieur distingué, sur les plans duquel le nouveau pont Saint-Michel vient d'être si rapidement et si habilement reconstruit.

Dans une de ses tournées nocturnes, il remarque que l'éclairage de la ville laisse beaucoup à désirer sous le rapport de l'intensité de la lumière, et surtout du nombre des becs éclairants. Il ordonne une prompte étude et un

prompt remède pour parer à ces imperfections. Le rapport demandé ne se fait pas attendre. Dans les temps de lune, et sauf quelques exceptions, jusqu'à ce jour, on n'allumait, dans les rues de Paris, qu'une lanterne sur deux. L'éclairage des voies publiques très-larges, telles que les quais, les places et les boulevards, était presque généralement suspendu ; mais il arrivait souvent que, la lumière céleste étant subitement interceptée, soit par les nuages, soit par le brouillard, une partie de la ville restait dans l'obscurité. M. Gabriel Delessert, qui avait remarqué ce grave inconvénient, le fait cesser en ordonnant, le 1er janvier 1838, que, pendant les deux premiers et les deux derniers mois de l'année, sans distinction des jours de lune, toutes les lanternes seront désormais allumées dans les rues et sur les boulevards du centre, et que, de deux lanternes, on en allumera une sur les autres boulevards et sur les places et les quais éloignés du grand foyer de la circulation parisienne. Cette utile amélioration fut un bienfait pour les habitants de la capitale et un

obstacle de plus aux crimes et aux déprédations des malfaiteurs.

On lui signale la maison de santé du faubourg Saint-Denis, dite hospice Dubois, comme offrant dans son ensemble un caractère d'insalubrité capable de compromettre la vie des malades. M. Gabriel Delessert s'y rend immédiatement avec plusieurs membres du conseil municipal du département, et avec des fonctionnaires de l'administration supérieure des hôpitaux. Il visite cette maison dans tous ses détails, et il se convainc que la plainte qui lui a été adressée est calomnieuse, que cet établissement philanthropique est on ne peut mieux tenu sous le triple rapport de l'hygiène, du traitement et de la nourriture des malades.

On lui parle des moulins à farine qui viennent d'être construits sur la chute des eaux du canal de Saint-Maur, près Paris, comme pouvant entraver la marche des eaux nécessaires à la consommation de Paris ; il monte à cheval et va juger par lui-même du danger que présente cette usine : il n'en trouve aucun ; il reconnaît

qu'on l'a trompé, et, bien loin d'adresser des reproches aux propriétaires de cette meunerie, il est heureux, après l'avoir visitée dans tous ses détails, de pouvoir les féliciter sur leur bel établissement et sur les services qu'il doit rendre à la boulangerie et à la consommation du département de la Seine.

Des plaintes sont adressées au préfet de police sur le mauvais état de quelques bains froids établis sur la Seine. Le lendemain même de l'envoi de ces dénonciations, M. Gabriel Delessert visite, avec M. Rieublanc, chef de la deuxième division de la préfecture, et avec M. Dumoulin, inspecteur général de la navigation, tous les bains froids, depuis Bercy jusqu'au pont de la Concorde. Il s'assure ainsi que ces utiles établissements sont bien tenus, et qu'ils offrent pour les baigneurs tous les avantages et toutes les précautions qui leur sont nécessaires.

Pendant les fortes chaleurs de l'été de 1842, M. Gabriel Delessert passe, un matin, sur le quai du Jardin des Plantes. Il sent les odeurs

poignantes et fétides produites par le séjour des bêtes fauves et des animaux féroces enfermés dans ce parc. Il questionne un habitant du quartier, et il apprend de lui que non-seulement ces odeurs inquiètent et indisposent tous les voisins de ces hôtes incommodes, mais encore que l'on craint l'exhalaison des cadavres qui servent aux études des élèves en médecine et au cours d'anatomie professé au Jardin des Plantes par M. Serre, membre de l'Institut et médecin en chef de l'hôpital de la Pitié. Rentré dans son cabinet, M. Gabriel Delessert donne des ordres pour que les loges et les fosses des animaux soient tous les jours nettoyées et layées, et que les études anatomiques, ainsi que le cours qui en est l'objet, soient suspendus pendant tout le temps des chaleurs.

Un autre jour, passant dans un quartier populeux, M. Gabriel Delessert voit venir à lui une pauvre femme qui porte un pain sous son bras. Elle lui paraît malheureuse et elle lui inspire un vif intérêt; il l'interroge sur sa situation et sur sa famille, et il lui remet un secours;

puis, jetant son regard sur le pain qu'elle vient d'acheter, il lui demande si son boulanger est bienveillant pour la classe ouvrière et s'il vend à bon poids. La pauvre femme lui dit la trop exacte vérité : ce boulanger trompait ses acheteurs. Le lendemain de cette rencontre, tous les boulangers de Paris étaient visités extraordinairement par les commissaires, et plusieurs d'entre eux étaient mis en contravention.

Enfin, le petit chien d'une dame de sa connaissance mord à la jambe un de ses amis. On fait venir un médecin, une des sommités de la science ; on le consulte, et il dit que cette morsure n'offre aucun danger ; cependant, il prescrit quelques médicaments propres à la circonstance. M. Gabriel Delessert, qui voit ce médecin dans ses visites, cause avec lui et apprend que la rage peut se produire chez les animaux et chez l'homme aussi bien en hiver qu'en été. Il appelle aussitôt sur cette grave question le sérieux examen du conseil de salubrité. L'opinion du docteur est reconnue par ce conseil pour très-juste et très-vraie, et, quelques

jours après, une ordonnance de police prescrit des mesures de précaution afin de prévenir la rage des animaux, causée par les grands froids comme par les grandes chaleurs.

Ainsi, en tout temps et partout, M. Gabriel Delessert était l'homme de l'observation, le magistrat songeant sans cesse à ses fonctions préfectorales, et se faisant toujours un devoir de faire tourner au profit de ses administrés les améliorations utiles de l'expérience comme les progrès de l'esprit humain.

Malgré tous ses travaux extraordinaires, M. Gabriel Delessert donnait tous les jours audience à un grand nombre de personnes de tout rang et de toutes qualités. Il savait qu'un préfet de police doit, pour bien faire et pour tout connaître, recevoir, en hommes et en femmes, tout ce qu'il y a de plus mauvais et tout ce qu'il y a de meilleur; il savait avoir un visage différent et des manières diverses selon la valeur de chaque individu; mais il savait entendre avec la même patience, avec le même air bienveillant, les divagations les plus fatigantes

ou les réclamations les plus justes, les plaintes les plus mal fondées ou les éloges les plus flatteurs, les dénonciations les plus perverses ou les recommandations les plus hautes et les mieux méritées. Qu'il accordât ou qu'il dût refuser, tout le monde le quittait content, soit de la grâce qu'il avait mise dans son refus d'une faveur, soit de la bienveillance qu'il avait montrée dans l'octroi d'une juste demande. Que de fois, par sa prompte et bonne justice, il a terminé des désaccords entre des fonctionnaires, des familles ou des amis! Que de fois, dans ses audiences, il a donné aux uns des secours immédiats et aux autres de bons conseils, qui souvent valent encore plus que de l'argent! Un jour, une dame belge se présente devant le préfet et lui déclare qu'on lui a volé, sur la voie publique, sa bourse contenant cinq cents francs en or. Le préfet lui donne peu d'espoir de retrouver cette somme; mais il lui promet toutefois de s'occuper de ce vol et l'engage à revenir le voir. A quelques jours de là, M. Gabriel Delessert reçoit cette dame. Il lui prouve que le

vol n'a pas été commis, et que sa démarche auprès de lui n'a eu lieu que pour persuader à son mari absent que l'argent qu'elle a dissipé dans de folles dépenses lui a été soustrait et doit lui être rendu. La dame belge est confondue ; elle rougit, elle pleure, et elle avoue son stratagème. M. Gabriel Delessert lui fit voir ainsi qu'il avait trouvé le voleur, et qu'il était plus facile encore de tromper un mari qu'un préfet de police.

Quelquefois aussi, il était obligé de blâmer et de sévir dans ses audiences. C'étaient les mauvais jours de sa vie. En voici une preuve. M. Gabriel Delessert, qui était le type par excellence de la droiture et de l'honnêteté, voulait que tous les fonctionnaires, que tous les employés sous ses ordres fussent tous aussi irréprochables que lui. Non-seulement il ne fixait son choix que sur les individus qu'il croyait les plus honorables, quand il était appelé à nommer à des emplois ressortissant à sa préfecture, mais encore il portait constamment son attention sur la conduite de ses subordonnés, et savait la reprendre

sévèrement, lorsqu'elle venait à se relâcher.

Informé un jour que le sieur X., commissaire de police, a contracté des dettes par défaut d'ordre, M. Gabriel Delessert le fait venir et lui adresse des reproches tout paternels. Au lieu de s'excuser humblement et d'avouer franchement ses torts, ce fonctionnaire, d'un caractère tout méridional, veut justifier ses écarts, s'anime et élève fortement la voix. Surpris de l'audace du sieur X., M. Gabriel Delessert lui impose vivement silence, et lui ordonne de sortir de son cabinet. Cette scène s'était passée sans témoins. Le secrétaire de service, placé dans une pièce voisine, l'avait seulement entendue. Néanmoins, connaissant la juste sévérité du préfet et tout son rigorisme pour la hiérarchie, le secrétaire était bien convaincu que M. Gabriel Delessert allait ou révoquer ou mettre à pied ce magistrat insurgé. Cependant il n'en fut rien. L'audace même du sieur X. le sauva. Rentré chez lui, il écrit au préfet qu'il a été chassé comme un valet, que le fonctionnaire a été méconnu, que l'homme a été insulté dans son honneur.

Il demande donc une réparation comme homme à M. G. Delessert de l'outrage qu'il lui a fait, et il l'invite à lui faire connaître son heure et le lieu du combat. M. G. Delessert, ainsi qu'on doit le penser, fut très-surpris à la réception de ce cartel; toutefois, il ne s'en émut pas. Il réfléchit seulement un peu ; puis, grand et généreux, il écrivit sur la lettre de provocation du sieur X. : « J'ai de nouveau examiné cette affaire ; M. X. a eu tort dans le fond et dans la forme ; mais, comme étant son supérieur, j'ai eu tort aussi de m'emporter ; ne rien faire et classer ! » M. G. Delessert s'était rappelé cette maxime de Caton : *Minori parce*, « pardonne à tes inférieurs. » Le sieur X. resta en place, mais il ne tint pas compte des conseils qui lui avaient été donnés ; il oublia la grâce spéciale dont il avait été l'objet. A quelque temps de là, des plaintes ayant été portées sur sa conduite, le sieur X. fut obligé de résigner ses fonctions.

M. Gabriel Delessert apportait une sérieuse attention aux lettres, aux réclamations ou aux demandes qui lui arrivaient chaque jour en

masse à la préfecture, et qui lui étaient presque toutes analysées par son secrétaire de service. Il y apposait son visa ou il y mettait ses prescriptions; son seul visa attestait que le préfet avait vu la pièce, et contraignait les employés à s'en occuper promptement. Il avait aussi contracté une habitude fort bonne en elle-même et qui offrait des résultats toujours favorables aux intérêts de ses administrés; c'était de prendre note de certaines affaires qui lui étaient soumises et de les rappeler, au bout d'une dizaine de jours, aux chefs dans les attributions desquels elles se trouvaient. On s'étonnait dans les bureaux de la mémoire du préfet; on craignait son habile souvenir; chacun faisait alors exactement son devoir pour ne pas donner prise au rappel du maître, pour éviter ses observations ou son blâme.

Il apportait de même tous ses soins et toute son application à la lecture de la correspondance qu'on soumettait à sa signature, ou aux arrêtés pour lesquels on lui demandait une décision. Nous avons vu souvent, dans des dos-

siers, ses ratures ou ses prescriptions rectifier les erreurs des bureaux et changer l'appréciation de ses rédacteurs. Il savait que la confiance, dans une préfecture aussi importante que la sienne, ne doit pas être illimitée ; aussi voulait-il voir, le plus possible, par lui-même tout ce qui se faisait dans son administration et tout ce qui se passait dans le ressort de son département. Cependant, tout en faisant sérieusement son devoir, tout en remplissant ses fonctions avec autant de scrupule que de zèle, avec autant de dévouement que de sévérité, il savait se faire chérir, au dedans, par ses employés, et estimer, au-dehors, par ses administrés et par les habitants de la France.

Le meilleur moyen pour remplir facilement les fonctions difficiles de préfet de police, c'est d'avoir une réputation honorable et de se faire aimer; le pire est de ne savoir que se faire craindre et d'être précédé d'une mauvaise renommée. En effet, l'affection et le respect de ses semblables sont la force la plus certaine des actions de ce magistrat, et la garde la plus

fidèle de sa puissance. La menace, la terreur et de mauvais antécédents sont, au contraire, aux yeux des peuples, une mauvaise escorte, et ils protégent et défendent mal le pouvoir et les lois. M. Gabriel Delessert le savait mieux que personne. Il n'oublia jamais que la bonté doit faire le fond de nos cœurs et doit être en même temps le premier attrait du préfet de police pour gagner la sympathie des hommes. Il cherchait les occasions de se faire aimer et de faire le bien ; il était heureux lorsque ceux qui l'entouraient les lui présentaient. Quelquefois les occasions s'offraient ainsi d'elles-mêmes. M. Gabriel Delessert reçoit de la Bretagne une lettre conçue de la sorte :

A M. Delessert, préfet de police, à Paris.

« Mon cher Monsieur,

« On me dit partout, dans le pays, tant de bien de vous, que je me décide à mettre la plume à la main pour vous demander un petit service. J'ai trois mille francs à placer ; mais

comme je ne connais personne dans votre grande ville, je viens vous prier de m'envoyer le nom et l'adresse d'un honnête homme qui me gardera sûrement et me fera bien rapporter mon argent.

« Pardonnez-moi, mon cher Monsieur, ce petit dérangement, et adressez-moi le plus tôt possible votre estimable réponse. Je compte sur vous.

« Votre bien dévoué serviteur,

« X. »

M. Gabriel Delessert fut charmé de la confiance et de la bonhomie de son correspondant; il écrivit, le même jour, la lettre suivante au paysan capitaliste :

« Mon cher Monsieur,

« Je m'empresse de répondre à la lettre que vous venez de m'adresser, et par laquelle vous me priez de vous faire connaître à Paris un honnête homme chez lequel vous puissiez placer en toute sécurité trois mille francs. Mon

frère est banquier. Je ne connais pas de plus honnête homme que lui. Envoyez-moi donc votre argent. Je le remettrai à mon frère, et je suis certain que vous serez satisfait de vous être adressé à moi.

« Recevez, mon cher Monsieur, tous mes remerciements pour la confiance que je vous ai inspirée, et croyez à l'assurance de ma parfaite considération.

« Le Conseiller d'État, Préfet de police,

« GABRIEL DELESSERT. »

L'heureux Breton envoya son argent, et nous sommes convaincu qu'en s'adressant ainsi à M. Gabriel Delessert, il a fait un bon et sûr placement.

Il y avait à craindre que toute la ville, informée de la bienveillance du préfet de police, ne lui adressât et ne lui confiât aussi toutes ses économies, mais le brave paysan fut discret ; il n'eut pas d'imitateur.

Plus tard, M. Gabriel Delessert reçut une lettre toute différente de celle-ci par la forme et

par le fond, mais qui prouve semblablement qu'il sut se faire aimer, même par ceux contre lesquels il était appelé à sévir le plus ; qu'en 1837 comme en 1841, sa bienveillance était restée la même ; et qu'on savait reconnaître, en Bretagne comme à la Nouvelle-Orléans, les bontés de son cœur et la noblesse de son caractère.

Personne n'a oublié les nombreux assassinats politiques tentés contre le roi Louis-Philippe ou sa famille, et commis depuis Fieschi, le 28 juillet 1835, jusqu'à Henri, le 29 juillet 1846. Après Alibaud, Champion, Meunier et Darmès, vint Quénisset. Cet homme n'était pas un démocrate, c'était un pauvre scieur de long qui ne s'occupait que de gagner sa vie et qui ne pensait nullement à réformer la politique ou l'État. Par malheur, il avait l'esprit faible et une tête que le vin exaltait et troublait facilement. Condamné et mis à Sainte-Pélagie, par suite d'une rixe survenue dans l'ivresse, Quénisset se trouva avec des communistes exaltés et captifs comme lui. Ses codétenus remarquèrent en lui du courage et de l'amour-propre ;

ils résolurent donc de faire de cet homme un instrument criminel. Peu de temps après sa sortie de Sainte-Pélagie, Quénisset était devenu leur fervent adepte ; il avait juré de tuer le roi ou ses fils, et, à cet effet, il avait reçu deux pistolets chargés.

Le 13 septembre 1841, il se rendit rue du Faubourg Saint-Antoine, à l'entrée de la rue de Montreuil, et là, voyant s'avancer le régiment du 17ᵉ léger, qui revenait d'Afrique, avec son colonel, le duc d'Aumale, et avec les ducs d'Orléans et de Nemours, qui avaient voulu faire escorte à leur frère, il attendit que les princes fussent bien à portée de son arme pour tirer sur eux. La balle de son pistolet, dirigée au hasard, n'atteignit personne. Alors ses compagnons d'assassinat s'enfuirent, abandonnant ainsi leur malheureuse victime. Saisi d'horreur à l'idée de son forfait et se reconnaissant l'objet d'une infernale machination, Quénisset avoua ses complices, demanda protection pour sa maîtresse et son enfant, et s'abandonna aux rigueurs de la loi. La Chambre des pairs le

condamna à la peine de mort; mais le roi lui fit grâce de la vie. Quénisset fut donc déporté à la Nouvelle-Orléans. Par la bienveillante intervention de M. Gabriel Delessert, il obtint la faveur de pouvoir emmener avec lui sa maîtresse et son enfant sur le bâtiment de l'État chargé de son transport, à la condition qu'arrivés à la Louisiane ils répareraient leur première faute en se mariant tous deux Au bout d'un an environ, M. Gabriel Delessert reçut de la Louisiane une lettre à peu près ainsi conçue :

« Monsieur le préfet,

« Mon cœur reconnaissant ne vous a pas oublié. Je suis maintenant marié. Ma femme et moi nous prions sans cesse Dieu pour votre bonheur et pour celui de votre famille. Nous nous portons toujours bien, et nous nous habituons le mieux possible à notre affreux malheur. Mille fois merci, Monsieur le préfet, de vos bontés pour nous. Ma femme est accouchée dernièrement d'un garçon; j'ai voulu que cet enfant s'appelât Gabriel, en souvenir de votre

nom et de toute votre bienveillance à notre égard. J'ai pensé que cette attention de ma part vous serait agréable, et j'ai pensé aussi que le nom d'un bon ange, d'un homme tel que vous, porterait bonheur à mon fils, et, en lui inspirant les sentiments d'un honnête citoyen, lui ferait aimer sa patrie et son roi.

« Veuillez bien, Monsieur le préfet, recevoir, avec tous mes vœux pour vous, l'assurance de l'entier dévouement de votre très-humble serviteur.

« QUÉNISSET. »

M. Gabriel Delessert fut aussi touché que surpris du contenu de cette lettre, et il ne sut ce dont il devait s'étonner le plus, ou de l'expression de reconnaissance de ce malheureux assassin, relégué de l'autre côté des mers, ou de la simplicité de son esprit, qui lui faisait croire qu'en donnant à son fils le prénom du préfet de police, il honorerait ce magistrat et lui causerait un vif plaisir.

Quoi qu'il en soit, à quelques jours de là,

M. Gabriel Delessert, n'ayant pas épuisé la bourse de ses aumônes habituelles, envoya un secours à Gabriel Quénisset, au fils de ce pauvre scieur de long, de ce malheureux fou, peut-être encore bien plus à plaindre que réellement coupable.

Depuis longtemps et à maintes reprises, la préfecture de police avait signalé au gouvernement les graves inconvénients qui résultaient, pour la moralité et la sûreté publique, du transport des forçats par le service des chaînes ; mais ses plaintes jusqu'alors n'avaient point été favorablement accueillies et le départ de ces condamnés s'effectuait toujours de la même manière. A son arrivée à la préfecture, M. Gabriel Delessert, qui n'était étranger à rien de ce qui concernait le régime des prisons, prend tout de suite à cœur de faire disparaître ce mode si cruellement vicieux, et de le remplacer par un système plus sûr, plus humain et plus moral. Ses incessantes démarches sont bientôt couronnées de succès. Le 9 décembre 1836, M. de Gasparin, ministre de l'intérieur, présente à la si-

gnature du roi une ordonnance qui prescrit que le service des chaînes pour le transport des forçats aux bagnes de Brest, de Rochefort et de Toulon, sera supprimé à compter du 1er juin 1837. L'approbation royale de cette ordonnance fut une victoire pour M. Gabriel Delessert, un bienfait pour cette classe de criminels et un bonheur pour la morale publique.

Nous nous rappelons, avec autant de dégoût que d'effroi, les mesures de précaution employées pour la conduite de ces criminels, dans les divers ports qui leur étaient affectés. En même temps que Mme Georges Sand, nous avons assisté, à Bicêtre, aux minutieuses visites faites sur ces hommes dépouillés de tous vêtements et à cette opération du ferrement qui précédait leur départ. C'était tout ce qu'il y a de plus navrant à voir. L'inspection de ces corps humains une fois terminée, on rivait au cou de chaque forçat un collier de fer ; une chaîne suspendue à ce collier le rattachait à une autre chaîne plus longue et plus pesante qui, placée horizontalement, séparait en deux files environ

trente personnes. Ces hommes ainsi accouplés ne semblaient plus être des hommes; on les aurait pris pour des bêtes féroces ou pour des animaux immondes. Cette horrible section de condamnés s'appelait un cordon. Quatre, cinq ou six cordons formaient une chaîne. Ainsi réunis l'un à l'autre, ces criminels étaient tantôt placés sur de longues charrettes, tantôt mis en marche, à pied, sous la surveillance d'argousins, et traversaient de la sorte une partie de la France, exposés aux regards de la multitude accourue sur leur passage. Cette exposition prolongée ne faisait qu'endurcir les forçats dans la voie du mal et que donner un triste et scandaleux spectacle aux populations étonnées du cynisme et de l'incorrigibilité de ces êtres dépravés.

M. Gabriel Delessert, en demandant la suppression de ces chaînes, n'avait pas oublié le vœu de la loi et le vœu public. Il savait que les peines doivent avoir un caractère sévère et quelquefois même terrible; mais qu'elles ne doivent jamais aussi présenter un aspect hideux, cruel et démoralisant; qu'elles ne doivent jamais en-

courager à l'impudeur, à la révolte; et qu'elles doivent encore moins exciter dans le public, soit une curiosité corruptrice qui mène à l'insensibilité, soit une imprudente compassion qui conduit à l'indulgence et à la faiblesse. En obtenant cette utile et sage réforme, M. Gabriel Delessert a magnifiquement aussi inauguré son entrée à la préfecture de police et a rendu un éminent service à la société.

Paris est assurément la capitale d'Europe qui, depuis soixante ans, change avec le plus de facilité de modes et de gouvernement, et cependant, c'est peut-être la ville qui tient le plus encore à ses principes, à ses habitudes et à ses usages, quand elle ne les change pas volontairement elle-même. Elle aime bien à avoir ses volontés, mais elle n'aime pas que l'autorité, même dans son propre intérêt, en ait une seule pour elle. Elle aime bien à donner des avis au pouvoir, mais elle n'aime point à en recevoir de lui. M. Gabriel Delessert le savait. Aussi, quand il voulut faire adopter aux Parisiens l'utile habitude de prendre leur droite dans les

rues de Paris, il employa les moyens les plus habiles et les plus persuasifs pour arriver à ses fins. Après bien des précautions oratoires et des preuves d'urgente nécessité, M. Gabriel Delessert disait, dans son avis au public, publié en février 1837 : « C'est dans ce but que l'administration croit qu'il importe de rappeler aux habitants de la capitale que la chaussée des rues doit être exclusivement réservée aux voitures, et qu'il est à désirer que les piétons s'abstiennent de circuler au milieu des rues et adoptent par préférence les trottoirs ou le côté des maisons, en ayant soin de prendre toujours la droite sur chaque trottoir. Si cet usage, qui existe depuis longtemps à Londres, entrait dans les habitudes de la population de Paris, il est hors de doute que la circulation deviendrait plus facile, et que, par suite, le nombre des accidents diminuerait progressivement. » Les intentions de M. Gabriel Delessert étaient excellentes, et furent favorablement accueillies par le public intelligent ; mais la population en général, malgré la preuve qui lui était donnée que

cette mesure était tout à fait dans son intérêt particulier, s'en tint à sa propre volonté, et continua, comme par le passé, ses anciens et fâcheux errements.

Depuis longtemps on parlait avec dégoût dans Paris des combats de chiens et de taureaux qui avaient lieu, chaque semaine, à une des portes de la capitale; on racontait avec effroi des scènes de carnage et de cruautés qui se passaient trop souvent dans ces spectacles fréquentés par la classe la plus abjecte de la société. L'opinion publique s'en était plusieurs fois révoltée, et avait plusieurs fois aussi demandé la fermeture de cette arène sanglante. Presque aussitôt après son arrivée à la préfecture, M. Gabriel Delessert satisfit aux vœux honnêtes de la population. En effet, par arrêté pris le 27 février 1837, il supprima définitivement ce spectacle situé à Belleville, près la barrière du Combat, et défendit d'en établir de semblables partout ailleurs. M. Gabriel Delessert rendit un grand service aux habitants de Paris en interdisant ce genre de spectacle, qui était en lui-

même vicieux et immoral, souvent dangereux pour les assistants, et qui, par son caractère sanguinaire et cruel, se trouvait en flagrante contradiction avec les mœurs et les habitudes du peuple parisien.

M. Gabriel Delessert venait à peine de faire cesser ces hideux combats, dernières traces des cruautés du moyen âge, et de donner texte, pour ainsi dire, à la loi qui, quelques années plus tard, offrit protection aux animaux contre la méchanceté des hommes, qu'après avoir combattu l'amour du sang, il dut combattre encore l'amour du jeu. De sa première entreprise il sortit facilement vainqueur; car il n'avait eu contre lui que la populace qui se plaît aux émotions basses et violentes, aux batteries cruelles et aux troubles ensanglantés; mais pour sa seconde mission, quoiqu'il fût soutenu par une loi qui venait d'être promulguée, il rencontra bien d'autres difficultés et une opposition bien plus nombreuse et bien plus puissante. Toutes les classes de la société s'y trouvaient intéressées. Il ne savait pas se décourager quand il s'agissait de faire le bien,

il ne se découragea donc pas ; car, durant tout le cours de son administration, il n'eut peut-être pas une seconde fois à accomplir un devoir plus grand, plus utile à la société, et plus favorable aux bonnes mœurs.

Un jour à jamais néfaste pour les joueurs fut le 18 juillet 1836. En effet, la loi qui d'une manière absolue prohibait, à dater du 1er janvier 1838, les maisons publiques de jeux dans toute la France fut publiée ce jour-là. Désolés du double succès que cette loi venait d'obtenir à la Chambre des députés et à la Chambre des pairs, des hommes influents et même de grands personnages se leurrèrent de l'espérance de voir bientôt le gouvernement retirer cette loi ou du moins d'en voir une nouvelle proroger, pour quelques années, l'ancien état de choses. Ils tentèrent de sourdes et nombreuses démarches auprès des autorités les plus faciles pour arriver à leur but, mais ils avaient compté sans le préfet de police.

Promptement informé de leurs sollicitations et de leurs projets, M. Gabriel Delessert se promit de déjouer leurs intrigues, de paralyser leurs

efforts et de faire maintenir l'adoption d'une loi si salutaire à la morale, et demandée depuis si longtemps par les familles. Du reste, ce n'était qu'un heureux retour vers le passé : l'ancienne législation de la France avait prohibé les jeux publics, et punissait même les joueurs pris en flagrant délit. L'Assemblée constituante avait maintenu la prohibition et sévissait contre les propriétaires des maisons où les jeux étaient ouverts, et contre les individus qui dirigeaient ces jeux; elle avait seulement affranchi les joueurs de toute pénalité. Le décret du 24 juin 1806 prohiba aussi les maisons de jeux dans l'étendue du territoire français; cependant il autorisa d'une manière restrictive et subreptice le ministre de la police à faire, pour les lieux où il existait des eaux minérales pendant la saison des bains seulement, et en tout temps pour la ville de Paris, des règlements de tolérance relatifs à l'établissement des maisons de jeux : c'est donc en vertu de cette seule restriction que plusieurs de ces maisons furent créées dans la capitale et en France avec l'autorisation du gouverne-

ment, et nonobstant la prohibition fondamentale de la loi. Une ordonnance royale du 5 août 1818 régularisa dans Paris l'exploitation des maisons de jeux, et concéda à la ville, moyennant certaines redevances, la faveur d'en toucher les produits. Enfin, l'article 20 du 19 juillet 1820 confirma ce honteux privilége.

Par sa constante surveillance, par sa parole honnête et persuasive, par son honorable influence dans les conseils de l'État, M. Gabriel Delessert sut faire avorter toutes ces hardies et puissantes tentatives. Toutefois, ses convictions, ses résistances bien connues n'empêchèrent pas les joueurs éplorés et leurs empressés patrons d'espérer, jusqu'au dernier moment, un sursis ou un retrait de la loi de 1836. Mais ce dernier moment arriva, et ils virent que l'autorité n'avait pas tenu compte de leurs folles prétentions et de leurs audacieuses clameurs.

Le 31 décembre 1838, dès trois heures après-midi, M. Gabriel Delessert fit ouvrir au public les nombreuses maisons de jeux existant dans Paris. La foule s'y présenta partout; mais elle

fut bien plus grande encore dans la maison n° 113, galerie de Valois, au Palais-Royal. Le fermier des jeux et le préfet de police furent avertis en même temps que des désordres devaient être commis dans cette maison, et qu'on devait en profiter pour tenter de soustraire les caisses. A cet avis, M. Gabriel Delessert fait cesser les jeux. Un rassemblement de plus de cinq cents personnes se forme alors dans le jardin et dans la galerie du Palais-Royal au-devant du numéro 113; mais les joueurs et les désœuvrés, apprenant que les autres maisons de jeux ne seront fermées qu'à minuit, se portent bientôt dans chacun de ces établissements. A dix heures, la maison Frascati, rue de Richelieu, est envahie par des milliers d'individus qui veulent une dernière fois tenter fortune. La rue, la cour, les escaliers et les salons sont remplis de visiteurs turbulents. On commence aussi à craindre en cet endroit quelques désordres.

M. Gabriel Delessert avait tout prévu : une brigade de sergents de ville placée non loin de là, et commandée par un officier de paix, arrive

instantanément avec un fort détachement de troupe municipale. Elle expulse de la cour et des escaliers tous ceux qui s'y trouvent, et garde les portes en faisant autour de la maison un cordon protecteur. La présence de la force armée a attiré la foule dans la rue. A minuit, cette foule est compacte ; elle ne veut plus jouer, elle veut simplement voir sortir les joueurs. A minuit, selon le vœu de la loi, les jeux ayant dû cesser, on fait évacuer les salons. Alors des cris burlesques, des quolibets moqueurs, des huées formidables accueillent sur la voie publique les joueurs, et surtout les joueuses et les poursuivent presque jusqu'à leur domicile.

Sauf ce petit scandale, qui pouvait passer pour une sévère leçon donnée aux amateurs des maisons de jeux et pour des applaudissements aux mesures de l'autorité, tout se termina dans cette mémorable journée sans que le préfet de police eût eu le moindre accident à déplorer. Félicitons la mémoire de M. Gabriel Delessert de la fermeté et de la persévérance qu'il mit à faire exécuter la loi sur la

fermeture des maisons des jeux en France, et plaignons le magistrat qui aura le malheur, si jamais ce malheur arrive, de solliciter ou de protéger la réouverture de ces infâmes maisons, car cette restauration des jeux deviendra pour son nom un opprobre éternel.

La ville de Paris marchait de progrès en progrès. Elle s'efforçait de combattre sous toutes les faces les mauvais sentiments et les mauvaises mœurs. Par son arrêté du 25 janvier 1837, le Conseil général des hospices changea, dans ce but, les mesures prises jusqu'alors au sujet de l'admission des femmes enceintes dans les hôpitaux, ainsi qu'à l'égard de la réception des enfants trouvés et des orphelins du département de la Seine. La préfecture de police fut appelée à donner son concours dans l'exécution du nouveau système adopté. M. Gabriel Delessert s'y prêta avec toute l'ardeur de sa conviction, et seconda de tous ses moyens ce règlement d'ordre et de morale publics.

On s'était convaincu que, depuis plus d'un siècle, le nombre des enfants trouvés, abandonnés

ou orphelins pauvres admis à l'hospice de Paris était hors de toute proportion avec la population de cette ville et du département de la Seine, et l'on avait acquis la certitude que cet établissement hospitalier recevait d'un grand nombre de départements de la France des enfants dont les parents cherchaient à dissimuler la véritable origine. On s'était même assuré que beaucoup d'autorités départementales favorisaient cette illégale émigration vers la capitale. Ces abus avaient pris naissance à la faveur de la tolérance qui avait permis de supprimer les tours créés pour recevoir les enfants abandonnés dans beaucoup de chefs-lieux de département, tandis que, dans les grands centres de population, ils demeuraient toujours ouverts.

Le Conseil général de l'administration des hospices décida donc, pour remédier à cet état de choses, qu'il fallait supprimer les tours, rétablir le dépôt des enfants dans l'hospice, s'enquérir de l'état civil de ces enfants, et réorganiser la surveillance déjà exercée à l'égard des expositions des enfants sur la voie publique,

non-seulement afin de conserver par des déclarations de naissance l'état civil des enfants, de parvenir à connaître leurs parents et de prévenir les suppressions d'état, mais encore afin de régénérer la moralité et les sentiments des filles-mères, afin de mettre un obstacle sérieux au dépôt clandestin d'un grand nombre d'enfants nés dans les départements, et même à l'étranger.

Les deux tiers des enfants abandonnés dans la maison d'accouchement appartenant à des femmes venues des départements à Paris pour y faire leurs couches, et qui n'avaient souvent que quelques mois, quelques semaines, et même quelques jours de résidence dans la capitale, le Conseil décida qu'il convenait, pour empêcher ces femmes d'arriver dans le département de la Seine, d'apporter des restrictions aux conditions actuelles d'admission à la maison d'accouchement et à la Clinique. Il exigea un temps de gestation plus avancé et un an, au moins, de séjour à Paris. Il voulut que, pour prévenir les abandons des enfants par les femmes qui venaient d'accoucher dans les établissements

publics de Paris, que, pour conserver ainsi des enfants à leur famille, on continuât d'imposer à ces femmes l'obligation de nourrir pendant quelques jours et d'emporter, à leur sortie, l'enfant dont elles étaient devenues mères. Il reconnut, enfin, qu'il était important d'accorder des encouragements et des secours aux femmes pauvres qui prendraient soin de leurs enfants nouveau-nés.

En conséquence de ces décisions, le préfet de police fut prié de faire exercer aux environs des hospices, des tours, et sur la voie publique, par des agents placés sous sa direction, la surveillance nécessaire pour prévenir les abandons et les abus signalés. Non-seulement M. Gabriel Delessert se chargea de cette délicate mission, et s'en acquitta avec une sage ardeur et une persévérance toute paternelle, mais encore, par une circulaire adressée aux Commissaires de police, le 27 octobre 1837, il les initia aux nouveaux devoirs qu'ils avaient à remplir avec adresse, prudence et fermeté. Le 25 novembre de la même année, il transmit aux maîtresses sages-femmes de Paris une lettre circu-

laire qui est tout à la fois l'œuvre d'un homme de volonté et de cœur. Cependant les journaux d'opposition s'efforcèrent de former et de répandre dans le public une opinion erronée sur la part et sur le mode d'action de la police au sujet de cette mesure, pour laquelle elle était appelée à concourir. M. Gabriel Delessert, quoique fort de sa conduite, se crut obligé, dans son rapport du 21 mars 1838 au ministre de l'intérieur, sur les mesures prises pour l'admission dans les hospices des enfants trouvés, de répondre à leurs injustes plaintes et à leurs critiques amères. Il rappela que son intervention avait été vigilante, il est vrai, mais pleine de mansuétude et de prudence, bien loin d'être, comme on semblait le dire, rigide, emportée et inquisitoriale. Il fit voir que l'heureux résultat des nouvelles mesures prises par l'administration générale des hospices, que la diminution du nombre des enfants abandonnés méritaient d'autant plus l'attention des hommes impartiaux qu'ils étaient dus à la sollicitude des commissaires de police des divers quartiers de Paris;

au zèle intelligent et aux bons et persuasifs conseils du commissaire de police chargé spécialement des constatations du dépôt des enfants dans la maison d'accouchement; il démontra que ces améliorations avaient été obtenues sans secousses, sans contrainte et sans autres efforts que ceux d'un dévouement éclairé et soutenu et par la force même des choses; il prouva que, pour arriver à ce résultat désiré depuis si longtemps, il avait suffi de mettre quelques entraves, très-légales d'ailleurs, à l'abandon des enfants nouveau-nés et dans l'intérêt même de ces jeunes et malheureuses créatures; de réveiller à chaque occasion dans le cœur des mères qui voulaient s'en séparer le sentiment attiédi de la nature; et de donner à celles dont l'état d'indigence le réclamait des vêtements ou des secours en argent. M. Gabriel Delessert confondit ainsi facilement la calomnie de quelques journalistes, et s'attira de nouveau les sympathies et les éloges du véritable public.

Il tenait à savoir tout ce qui se passait dans Paris, soit en crimes, soit en délits, soit en con-

traventions, soit aussi en événements quelconques. Il disait avec raison qu'un préfet de police doit tout connaître, et il s'était arrangé pour ne rien ignorer. Il avait prescrit, dans ce but, aux officiers de paix des douze arrondissements de Paris d'envoyer trois fois par jour des rapports très succincts sur tous les faits intéressant la sûreté, la tranquillité et la salubrité de la capitale. Ces rapports lui arrivaient ponctuellement, le matin à neuf heures, à deux heures de l'après-midi, et le soir à huit heures. Ils étaient classés par ordre d'arrondissement. En cinq minutes, on savait ainsi tout ce qui s'était produit d'illicite ou de dangereux dans Paris. Aussi M. Gabriel Delessert ne manquait jamais, avant d'aller chez le roi ou chez le ministre de l'intérieur, de consulter ce précieux journal à la main. Il consultait de même les deux autres numéros du jour avant d'aller à la Chambre des pairs ou en soirée. De la sorte, M. Gabriel Delessert était invulnérable. Si quelqu'un lui parlait d'un événement arrivé deux heures à peine auparavant, il en terminait le

récit et prouvait par des détails qu'il était au courant de tout, et qu'il était digne par sa vigilance d'être le premier édile de la ville de Paris.

M. Gabriel Delessert remplissait largement les devoirs de sa haute position; il donnait souvent à dîner aux fonctionnaires élevés de l'État et des cours étrangères, et ses repas étaient toujours dignes de sa puissante magistrature.

Un jour, dans un de ses grands dîners, M. Delessert eut occasion de citer les rapports de la police municipale. Voici dans quelle circonstance. On dînait à l'hôtel de la préfecture de police à sept heures précises. Tout le monde le savait; tout le monde : chef d'office, convives et préfet étaient tous ponctuels. Ce soir, par extraordinaire, un invité manque à l'heure dite. C'est M. X., pair de France. On ne peut s'empêcher d'attendre un collègue; on l'attend un quart d'heure, vingt minutes; mais M. X. ne vient pas. M. Delessert donne alors l'ordre d'annoncer que madame est servie. L'annonce est faite et l'on va se mettre à table. M. X. arrive enfin, dix minutes après, tout confus de son retard.

Mais, au lieu d'aller inaperçu prendre sa place, il s'excuse tout haut et commence un nouveau récit de Théramène. Ses chevaux s'étaient abattus sur le Pont-Neuf... Sa voiture s'était brisée et l'intrépide cocher... M. Delessert, plus qu'incrédule, l'arrête tout court en lui disant : « Remettez-vous, cher collègue; nous prenons bien part à cet événement; mais ne vous donnez pas la peine de nous le raconter; mes rapports, tout à l'heure, nous en donneront les détails. » M. X. comprit; il alla s'asseoir et parut jurer, quoiqu'un peu tard, qu'on ne le prendrait plus en flagrant délit de mensonge chez le préfet de police. Nous n'avons pas besoin de dire que le rapport du XIe arrondissement ne faisait pas mention de cet incident de voiture, et qu'à dix heures du soir, l'huissier de service criait dans l'antichambre : « La voiture de M. X. est avancée. » M. Delessert, qui ne riait guère, rit beaucoup le lendemain, à table, de l'infortune et des mécomptes de son honorable collègue.

Cependant s'il savait tout ce qui se passait dans Paris, il ignorait quelquefois ce qui se

passait dans ses cuisines. On n'était plus au temps des lois somptuaires où le nombre des repas était réglé, où le nombre des mets était fixé par ordre du roi, où les cuisiniers étaient responsables des excès de table, où les agents du prévôt de Paris étaient autorisés à venir et à stationner dans les salles à manger, aux heures prescrites pour les repas, afin de s'assurer par les yeux et par l'odorat que les citoyens se conformaient exactement aux prescriptions légales et ne recélaient pas chez eux des ragoûts prohibés. Les officiers de paix chargés des petits rapports n'avaient donc pas plus l'habitude de faire visiter ses fourneaux que de faire inspecter ses dressoirs. Un jour, quelque temps après la fermeture de la chasse, il invite à dîner chez lui une quarantaine de personnes. L'heure venue, on se met à table et M. Gabriel Delessert paraît être de bonne humeur; mais à peine le potage est-il servi que nous voyons la figure du préfet s'allonger et prendre un caractère visible de mécontentement. Nous cherchons du regard ce qui a pu produire ce changement subit. C'est en vain; nous

ne découvrons rien et nous ne devinons pas. Un domestique, quelques instants après, en nous présentant un plat, nous mit bientôt au courant de tout. M. Delessert avait aperçu sur sa table des perdrix truffées et un filet de chevreuil; et nous étions en temps de chasse prohibée! Le lendemain matin, M. Gabriel Delessert fit comparaître devant lui son chef d'office. Il lui dit que le préfet de police, qui rendait des ordonnances, devait être le premier à s'y conformer, et lui promit, si jamais il retombait en pareille faute, de le renvoyer immédiatement. Comme on le pense bien, le chef d'office ne recommença pas, car la place était bonne à garder.

Toutes les fois que M. Gabriel Delessert était obligé d'intervenir dans les affaires les plus délicates des familles, il y apportait le scrupule le plus honnête et le tact le plus exquis. On y reconnaissait toujours le cachet du galant homme et les façons les plus prévenantes de l'homme du monde. Que sa prudence paternelle a su éviter de tristes scandales! Que son habile indulgence a soustrait de malheureuses victimes

de leur étourderie ou de leurs passions à la honte d'un procès, au mépris de l'opinion publique !

M. de Sartine, lieutenant général de police, dont on a fait à tort un puissant génie, et dont on a souvent vanté la finesse et l'habileté dans les drames, dans les vaudevilles et dans des ouvrages modernes, se tint longtemps en crédit auprès de Louis XV et de sa cour, en les mettant chaque soir au courant des scandales d'intérieur qu'enfantait, encore plus à cette époque que de nos jours, l'immense et licencieuse population de Paris. M. Gabriel Delessert ne fit jamais comme M. de Sartine, il n'employa jamais le pouvoir scrutateur dont il était investi pour la satisfaction de sa curiosité personnelle ou pour le honteux amusement des autres, à la connaissance inutile des infortunes conjugales, des scènes domestiques et des malheurs de famille. Quand ces intrigues venaient forcément jusqu'à lui, il avait, au contraire, le soin de les rendre secrètes le plus possible, bien loin de vouloir les divulguer à la cour ou les ébruiter dans les salons de la capitale. Un soir, à minuit, le com-

missaire du quartier du Palais-Royal envoie au préfet de police une dépêche urgente et pour laquelle il fait demander une réponse immédiate. Cette dépêche disait à peu près : « Monsieur le préfet, la femme d'un grand personnage, oubliant ses devoirs d'épouse et sa propre considération, s'est laissé entraîner par un jeune homme dans une maison qu'elle croyait un hôtel garni, et qui n'est qu'une mauvaise maison. Une ronde de police vient d'arrêter ces deux amants dans ce triste lieu. Ils sont en ce moment dans mon bureau. Le jeune homme est tout éperdu, la dame verse d'abondantes larmes et elle implore votre clémence. Veuillez, monsieur le préfet, m'indiquer ce que je dois faire à leur égard. »

M. Gabriel Delessert répondit : « Vous connaissez ma manière de voir ; mettez tout de suite, en liberté cette pauvre femme. Elle est assez punie par l'affront qu'elle vient de recevoir. Quant à son amant, pour l'avoir ainsi compromise, ce ne peut être qu'un malhonnête homme ; il ne mérite donc pas de ménagement. Blâmez-le ouvertement et faites-lui sentir toute l'indi-

gnité de sa conduite. N'inscrivez le nom de cette femme nulle part et ne le prononcez à personne ; venez cependant, demain matin, me le dire, puisqu'il faut malheureusement que je n'ignore rien de ce qui se passe dans Paris. »

Ce que M. Gabriel Delessert faisait pour les femmes de la haute société, il le faisait aussi bien pour tout le monde, pour les femmes de la classe ouvrière et de la bourgeoisie, pour les hommes faibles ou puissants, malheureux ou riches, car il n'avait pas deux poids et deux mesures ; car le *Lévitique* lui avait dit: « Vous ne ferez rien contre l'équité et vous ne jugerez pas injustement ; dans vos jugements vous n'aurez point égard à la personne du pauvre et vous ne respecterez point le visage indigne de l'homme puissant. Vous ne connaîtrez point de distance entre les personnes ; vous écouterez également le petit et le grand et vous ne ferez attention à la qualité de qui que ce soit, parce que c'est la volonté de Dieu. » Chaque fois même qu'il pouvait user d'indulgence dans les nombreuses contraventions ou dans les petits délits que la police

est continuellement chargée de réprimer, il était heureux de se servir du pouvoir discrétionnaire que la loi accorde au préfet de police pour gracier ceux qui par leurs antécédents honorables et leur bonne conduite lui paraissaient dignes de pardon. Quand le délit commis était un outrage à un agent dans l'exercice de ses fonctions, M. Gabriel Delessert, avant de faire grâce, examinait d'abord si le caractère de cet agent avait été compromis devant un nombreux public, puis il faisait comparaître l'offensé et lui demandait si, dans le cas où des excuses lui seraient faites, il consentait à renoncer à toutes poursuites. Sur la réponse presque toujours bienveillante de l'agent, M. Delessert faisait mettre en liberté le malheureux délinquant.

Cette honorable et paternelle manière de procéder a sauvé, à bien des pères et à bien des mères, à bien des jeunes filles et à bien des jeunes gens, la honte de la prison et la tache, quoique légère, d'une condamnation en police correctionnelle. Si la jeunesse savait combien il

y a peu de degrés à descendre pour passer du bien au mal, combien il y a peu de pas à faire pour marcher du licite dans l'illicite, elle serait plus attentive à ses actes et elle se tiendrait bien plus en garde contre ses faiblesses, ses entraînements ou ses passions. Un soir de carnaval, un jeune homme fait un bon diner avec quelques amis; le repas se prolonge tard; on fume et l'on boit jusqu'au moment de l'ouverture du bal de l'Opéra. Minuit sonne, on part et l'on arrive dans le lieu de perdition. Bientôt la chaleur du bal a rendu ivre le malheureux jeune homme. Il a besoin d'air et il n'y voit plus; il sort un instant avec ses complices. A peine est-il hors du théâtre que le froid le grise encore plus, qu'il s'approche, sans le savoir, d'un sergent de ville, qu'il l'insulte de la manière la plus grave, qu'il est arrêté et mis au violon. Le lendemain, sa mère apprend, d'abord, que son fils n'est pas rentré chez lui, et ensuite, par une lettre de regrets et de repentir, qu'il est incarcéré au dépôt de la préfecture. La pauvre mère voit le préfet; le sergent de ville

est entendu ; tout est expliqué et tout est pardonné. Le jeune étourdi jura de mieux se conduire à l'avenir, et il a tenu grandement sa parole. Grâce à l'indulgente bonté de M. Delessert, ce jeune homme n'a pas eu son avenir flétri même par une légère condamnation ; il s'est élevé graduellement et par son mérite dans la diplomatie ; il représente aujourd'hui dignement la France en pays étranger.

Une des grandes questions humanitaires qui occupa le plus M. Gabriel Delessert fut la question pénitentiaire.

« L'autorité conférée au préfet de police sur les prisons, dit M. Vivien, lui permet de contribuer efficacement à la solution des problèmes posés par la science, et de choisir avec certitude les applications les plus sages et les plus vraies. Investi d'une autorité qui s'étend sur une population moyenne de cinq mille détenus, il peut exercer une influence marquée sur les mœurs publiques et la santé de la capitale, et déployer au profit commun, non cette philanthropie bâtarde et inintelligente qui flatte les

détenus et leur rend la prison préférable à leur propre demeure, mais cette discipline humaine, quoique rigoureuse, bienveillante, quoique inflexible, qui fait apparaître aux yeux du condamné la justice humaine comme l'austère et impartiale gardienne de la morale et de l'ordre.»

M. Gabriel Delessert, ainsi que ses frères, MM. Benjamin et François Delessert, bien avant son entrée à la préfecture de police, s'était sérieusement intéressé au régime des prisons. Il s'était convaincu que nos maisons de détention punissaient mal et ne corrigeaient pas, et il s'était bien promis, si jamais il était appelé, par sa position dans l'État, à régir les prisonniers, de ramener le système pénitentiaire à son but primitif, au seul qu'il doit avoir : punir et corriger.

Devenu préfet de police, M. Gabriel Delessert s'est mis immédiatement à l'œuvre et s'est efforcé de régénérer tout à fait le régime des prisons. Avant lui, on employait dans les prisons une pression douloureuse à dire sur les malfaiteurs récalcitrants, soit parce qu'ils cachaient leur

véritable état civil, soit parce qu'ils ne voulaient point entrer dans un système de révélations propre à éclairer l'administration sur leurs complices ou sur d'autres affaires à l'étude, et encore enveloppées de ténèbres. Sous son préfectorat, il voulut que sa parole loyale, que ses promesses toujours fidèlement tenues fussent la seule influence qui agit sur les détenus, et comme ces hommes surent bientôt, dans les visites que M. Gabriel Delessert leur faisait, en vertu des articles 611, 612 et 613 du Code d'instruction criminelle, qu'ils pouvaient se fier en toute assurance à sa parole ou à ses promesses, ils lui firent des révélations qu'aucun préfet peut-être n'aurait pu leur arracher par la plus redoutable correction morale ou corporelle.

Tous les mois, il visitait les prisons, tantôt seul et à l'improviste, tantôt accompagné de fonctionnaires de son administration, tantôt accompagné de M. Demetz, conseiller à la Cour royale de Paris et fondateur de l'asile de Mettray. Nous avons vu peu de préfets remplir aussi fidèlement le vœu de la loi.

Il y avait alors, dans le département de la Seine, onze prisons : le Dépôt près de la Préfecture, la maison d'arrêt dite la Force, la Conciergerie ou Maison de Justice, le Dépôt des condamnés, Sainte-Pélagie, les Madelonnettes, Saint-Lazare, la maison des jeunes détenus, la prison pour dettes, la maison hospitalière et de répression de Saint-Denis, enfin le dépôt de mendicité de Villers-Cotterets, qui, bien que situé dans le département de l'Aisne, appartient au département de la Seine.

Le Dépôt près de la Préfecture, où sont amenés en premier lieu les prévenus des deux sexes, était resserré et malsain; il a subi d'importantes améliorations sous M. Gabriel Delessert : on sépara les enfants, les adultes et les femmes; on fit de même dans la section des hommes; on suréleva le bâtiment; les pièces furent mieux distribuées et ventilées; la surveillance fut mieux faite; la santé et la moralité y gagnèrent. Mais ce n'était pas encore assez; il eût fallu abattre, s'étendre et reconstruire. M. Gabriel Delessert ne le put pas. Il fut renvoyé à l'époque

de la reconstruction générale de la Préfecture et d'une partie du Palais de Justice. On commence aujourd'hui seulement la nouvelle prison, et l'on va réédifier la Préfecture de police. La Conciergerie subit aussi de nouvelles distributions et de notables changements, favorables, soit aux détenus, soit au personnel de la prison.

La Force, qui ne pouvait plus justifier son nom, et qui tombait de toutes parts en ruine, fut l'objet de l'attention toute particulière du préfet de police; et, comme cette maison ne pouvait plus rendre que de mauvais services, M. Gabriel Delessert demanda son remplacement par une autre prison cellulaire. La prison Mazas fut ainsi créée.

La maison de Saint-Lazare, consacrée uniquement aux filles et aux femmes de mauvaise vie, et aux femmes prévenues et condamnées, était loin de répondre au programme que s'était imposé le nouveau préfet de police : punir et corriger. M. Gabriel Delessert y établit des sections, des catégories et un régime disciplinaire

bien entendu ; il mit sous la surveillance des femmes et des sœurs cette maison, qui jusqu'alors avait été régie par des hommes, et conserva seulement à sa tête un directeur, pour pouvoir imprimer tout à la fois au service l'énergie, l'ensemble et la sagesse qui lui étaient nécessaires. L'ordre le plus parfait y fut introduit. Des ateliers de travail furent formés et soumis à une discipline sévère, quoique cependant la règle du silence n'y fût point imposée. L'essai de l'emprisonnement cellulaire fut établi, seulement pour la nuit, dans le quartier des jeunes filles. Les heureux travaux et les persévérantes études de M. Gabriel Delessert sur le nouveau système pénitentiaire firent voir à combien de sages réformes une administration sérieuse et amie du progrès pouvait étendre le régime des prisons.

Assurément, M. Gabriel Delessert a rendu de grands services à la morale et à l'humanité, en améliorant les diverses prisons de Paris, en rendant meilleurs le pain et le coucher des détenus, en amendant, comme il l'a fait, le Dé-

pôt près de la Préfecture, ainsi que la maison de Saint-Lazare; aussi, la ville de Paris lui en a-t-elle été fort reconnaissante; mais ce qui lui a surtout mérité les éloges les plus flatteurs et les plus universels, c'est la constitution nouvelle de la maison des jeunes détenus.

Au moment où toute l'Europe était encore divisée en deux camps pour débattre la question de savoir si le régime cellulaire était bon ou mauvais, M. Gabriel Delessert n'a pas craint d'en faire immédiatement l'application, au risque de déchaîner contre lui les adversaires nombreux de ce nouveau système de détention. Secondé par les heureuses inspirations de M. de Tocqueville et par les doctes avis de la commission de surveillance, dont l'honorable et bon M. Béranger était le président; par le zèle et le talent d'habiles architectes pour les moyens pratiques de l'exécution, il a appliqué la claustration cellulaire de jour et de nuit, et il a su concilier cette vie de séparé avec l'instruction, avec les exercices religieux et avec les nécessités voulues par les travaux de chaque enfant.

Cette détention cellulaire, plus douce que celle d'Amérique et mieux coordonnée que celle d'Écosse, bien loin d'exercer comme on l'a craint, comme beaucoup de personnes même l'ont dit, une influence fâcheuse sur la santé ou sur le moral des jeunes détenus, a prouvé, au contraire, que les enfants se portaient mieux qu'auparavant et que, ne participant plus aux dangers et aux vices de la vie commune, ils s'étaient mieux conduits et avaient fait descendre à un chiffre très-bas l'échelle des récidives.

Pour obtenir un tel résultat, M. Gabriel Delessert supprima la cantine et le denier de poche en usage depuis un temps immémorial, et remplaça ces institutions vicieuses sous tant de rapports par des moyens d'émulation puisés à une source plus pure et plus généreuse. Il institua une table d'honneur ; il donna des prix et des récompenses pour le bon travail et la bonne conduite. Il voulut que l'enfant en entrant dans sa cellule ne fût plus connu que sous un numéro d'ordre et que les gardiens mêmes ignorassent

ainsi son nom. Il voulut que la règle première fût le silence absolu, que la règle seconde fût l'obligation d'une occupation constante ; mais il voulut aussi que les détenus pussent voir leurs parents une fois par semaine, après cependant les avoir privés, durant un mois, de ce bonheur désiré, afin que, dans le début de l'encellulement, l'empêchement de tous rapports avec la famille causât tout d'abord sur leur âme un puissant effet d'intimidation et de repentir. M. Gabriel Delessert fit encore plus. Il voulut, pour que l'effet produit par l'emprisonnement cellulaire sur l'état moral et les facultés intellectuelles des détenus n'amenât aucune influence défavorable ou fâcheuse, que les parents, que les employés supérieurs de l'établissement, que les personnes préposées à leur surveillance, à leur éducation industrielle ou au service nécessaire à leur subsistance, pussent les visiter chaque jour, et que l'isolement, qui dans le système pensylvanien est toujours de rigueur, n'existât réellement dans son système mixte que des uns à l'égard des autres, et ne

pût avoir ainsi sur le moral et sur le physique des détenus aucune action dangereuse. Le gouvernement n'a pas permis, avec raison, que le système complet de Philadelphie, qui produisait la terreur du châtiment plutôt qu'il ne corrigeait, fût adopté. Il a donné la préférence au système de M. Gabriel Delessert. Ce système français, en prévenant l'inoculation réciproque des penchants vicieux et en permettant d'exercer sur chaque détenu une action individuelle qu'aucune force nuisible de l'extérieur ne combat, a réuni tous les avantages les plus vrais de la méthode américaine, sans en avoir les graves et funestes inconvénients.

En 1840, 439 jeunes garçons frappés par les dispositions des articles 66 et 67 du Code pénal étaient soumis à la séquestration cellulaire. Ils s'en sont tous bien trouvés. L'incognito, le silence, le travail, bases de la discipline, étaient rigoureusement pratiqués. La promenade, le parloir, les bons points, la table d'honneur et les prix, bases de la récompense, obtinrent un entier succès. On se convainquit bientôt, par

l'inspection des chiffres, des excellents effets du confinement solitaire sur la santé des détenus. On remarqua, entre autres particularités, que la séquestration fut non-seulement un moyen préventif, mais encore un agent de guérison dans une épidémie qui a sévi gravement, à cette époque, sur ce pénitencier. Enfin, en 1847, M. Gabriel Delessert constata, comme résultat des plus concluants pour son régime cellulaire, que 15 enfants détenus en commun sont morts en 1837, que 27 sont morts en 1838, et que 40 sont morts en 1839. Tandis qu'au contraire, pendant la période de 1840 à 1846, les décès des enfants détenus par le régime cellulaire ont diminué de 40 jusqu'à 11.

Après avoir pensé à l'amélioration du jeune détenu dans le pénitencier, M. Gabriel Delessert a encore songé à cet enfant au moment où il sort de prison. Sans doute c'était beaucoup déjà de l'avoir élevé selon le vœu de la loi et l'esprit bienfaisant du christianisme, mais ce n'était pas encore assez. Il fallait encore penser au jour de la libération. Qu'allait devenir un enfant jeté dans

le tourbillon de Paris, sans protection, quelquefois même sans parents, n'ayant pas complétement achevé, dans sa cellule, un état ou un métier qui pût lui permettre de gagner à l'avenir honorablement sa vie? Quelle qu'ait été, sur cet enfant, l'influence des principes de morale et de religion reçus en prison, il était à craindre qu'il ne retombât, seul et sans expérience, dans les mêmes fautes, dans les mêmes écarts. Il fallait donc, avec l'action de la détention et sous un régime perfectionné, combiner l'action d'un instrument dont la force se développerait à l'instant même où cette détention viendrait à cesser. Cet instrument fut l'emploi immédiat de la *Société pour le patronage des jeunes libérés du département de la Seine*, créée en 1833, par M. François Delessert. Depuis cette époque, cette institution a offert à ces jeunes enfants une sorte de tutelle officieuse, active et bienveillante. Elle veille encore aujourd'hui avec la même ferveur sur les pas du jeune libéré; elle lui procure de l'ouvrage; elle le soutient quand il en manque, et elle l'aide à en trouver

de nouveau. Par une charité persévérante, changeant de forme et se multipliant par son activité, elle le met à même de s'ouvrir et de suivre une honorable carrière. Voilà ce que M. Gabriel Delessert a si bien fait pour les prisons et les prisonniers du département de la Seine, et ce qu'il a déduit devant l'opinion publique, avec autant de mesure que de vérité et avec autant d'intérêt que de bonheur, dans sept rapports imprimés et adressés à cette époque au ministre de l'intérieur.

Le courage et le dévouement que M. Gabriel Delessert avait montrés comme citoyen et comme préfet du département d'Eure-et-Loir dans l'incendie de la cathédrale de Chartres ne furent pas oubliés par les habitants et le conseil municipal de cette ville. Son éloignement du lieu de ses exploits, bien loin d'endormir leur souvenir reconnaissant, ne fit qu'augmenter les regrets de sa perte, que grandir en eux la mémoire de ses hautes qualités, de sa bonne administration et de ses services rendus. Comme preuve de ce que nous avançons, nous citerons la lettre

suivante, insérée dans *le Moniteur* du 2 septembre 1837 :

« Témoins du fatal incendie qui, le 4 juin 1836, faillit consumer la cathédrale de Chartres, nous fûmes les premiers à publier, sous l'impression de ce que nous avions vu, les principaux épisodes de ce funeste événement, et à provoquer le concours de la France pour réparer les effets de la dévastation de ce monument. »

« Nous écrivions alors à la louange de M. Gabriel Delessert, préfet d'Eure-et-Loir, qu'il n'a voulu quitter la galerie extérieure de l'édifice que le dernier.

« M. Gabriel Delessert s'occupait avec une activité rare de la restauration de notre église, lorsqu'il fut appelé à la direction de la préfecture de police. Le conseil municipal lui vota des remercîments et décida qu'une médaille, formée du métal des cloches fondues, serait frappée en son honneur. L'exécution de cette médaille, qui a été confiée au talent de M. Barre, graveur de la Monnaie de Paris, vient d'être achevée. D'un côté elle représente la cathédrale de Chartres ;

rien n'est plus exact que les détails dans lesquels le célèbre artiste est entré ; sur l'autre face de la médaille, on lit :

A M. Gabriel Delessert,

La ville de Chartres reconnaissante. »

Une députation du conseil municipal de Chartres et des notables habitants de cette ville vint, quelques jours après la date de cette lettre, trouver M. Gabriel Delessert à la préfecture de police et lui offrit un exemplaire de cette médaille. La modestie de M. Gabriel Delessert se montra, en cette occasion comme en tant d'autres, si parfaite et si noble, et il sut si bien reporter aux autorités de son ancien département, au zèle, et au concours des citoyens et des troupes, tout le courage et tout l'enthousiasme qui se dépensèrent dans cette immense catastrophe, qu'on eût cru que tout l'honneur de cette journée revenait aux députés de Chartres et à leurs commettants, et que M. Gabriel Delessert, bien loin d'avoir à recueillir leurs nouveaux éloges, avait été chargé par le roi

de les féliciter tous sur leur belle conduite.

M. Gabriel Delessert savait de quelle animadversion est habituellement entouré le titre de préfet de police, aussi s'efforça-t-il par tous les moyens en son pouvoir de faire revenir le public sur sa déplorable manière de juger ce magistrat, sur son parti pris si sévèrement à son égard et depuis tant d'années. Il voulait que l'on sût que si le préfet de police est souvent contraint, dans l'intérêt général, de sévir contre certains individus ennemis déclarés de la société, l'homme revêtu de ses fonctions savait aussi faire le bien, secourir le malheur, se montrer l'ami et le protecteur des honnêtes gens, et contre-balancer toujours ainsi la sévérité de ses pénibles attributions. Faisait-il un achat; il payait sans marchander. Prenait-il un fiacre à la course ; il donnait vingt francs au cocher. Souscrivait-il à des quêtes faites en faveur d'incendiés, d'inondés ou de toutes autres victimes; il s'inscrivait pour cinq cents francs ou pour mille francs. Passait-il dans les quartiers populeux et où la misère court les rues; il faisait des aumônes de telle

sorte que, sorti avec cent francs dans sa poche, il rentrait presque toujours avec sa bourse vide.

Si M. Gabriel Delessert ne ressembla point par son extérieur et par ses manières distinguées, par ses habitudes tout à la fois aristocratiques et puritaines, à M. de Crosne, le quinzième lieutenant général de police, s'il n'eut pas ses imperfections, ses ridicules et ses défauts, il lui ressembla du moins par ses bonnes qualités et il fut surtout, comme lui, bon, généreux et libéral. M. de Crosne distribuait chaque jour, avec sa femme, d'abondantes et généreuses aumônes aux pauvres de Paris. Pendant son séjour à la Préfecture de police, M. Gabriel Delessert distribuait de même de nombreux secours aux pauvres de la capitale, et Mme et Mlle Delessert, dans le costume le plus simple et le plus modeste, se rendaient presque tous les matins chez les nécessiteux de leur arrondissement pour leur porter leurs consolations et leur remettre leurs offrandes. Cette famille semblait avoir toujours présente à l'esprit et au cœur la maxime orientale qui dit : « Ne re-

mettez point à demain la bonne action que vous pouvez faire aujourd'hui. » Aussi bien des infortunes momentanées lui doivent leur prompt relèvement, et bien des pauvres malades lui doivent leur résurrection inespérée. M. de Crosne protégeait les sciences et les arts, les savants et les artistes. M. et Mme Gabriel Delessert firent encore comme le lieutenant général de police, et leur protection aussi intelligente qu'habile se répandit sur beaucoup d'hommes de talent et de conduite avec cette délicatesse, avec cette modestie qui diminuent l'importance de celui qui donne et qui augmentent le prix de l'objet donné pour celui qui reçoit. M. Gabriel Delessert savait toujours, par d'honorables mensonges, tromper celui qu'il obligeait, de manière que son obligé pût jouir du bienfait sans en connaître l'auteur et qu'il trouvât même plutôt qu'il ne le reçût l'allégement dont il avait besoin. Il récompensait toujours avec une bienveillance et une générosité remarquables les employés qui lui offraient un travail habilement inspiré. Il apportait une grâce par-

faite dans ses dons chaque fois qu'un bon commis, pour un motif aussi sérieux que respectable, venait réclamer son assistance.

Nous nous rappelons ce fait : un employé du cabinet, M. F...., a la malheureuse idée de vouloir se rendre à Lima, avec sa jeune femme, pour y tenter fortune. M. Gabriel Delessert est bientôt informé de ce projet. Il fait venir M. F.... et lui fait voir de la manière la plus persuasive et la plus paternelle toutes les mauvaises chances de ce voyage. Il l'engage à y renoncer et lui promet de l'avancement s'il veut rester dans ses bureaux. L'employé, qui a été excité par un collègue jaloux et haineux, persiste dans sa fatale résolution et sort de chez le préfet sans avoir été convaincu. Quelques jours avant son départ, M. F.... est encore mandé par M. Gabriel Delessert. Ce n'est plus cette fois pour lui donner de nouveaux conseils ; c'est pour lui être utile à Lima ; c'est pour l'aider à faire moins péniblement sa longue traversée : il lui remet une lettre de recommandation auprès du consul de France et il lui fait cadeau d'une somme de trois mille

francs! Qu'il nous soit permis de le dire, nous ne connaissons pas d'autre préfet qui se soit jamais montré aussi bon, aussi grand et aussi généreux pour ses employés que M. Gabriel Delessert.

C'est surtout dans ses rapports intimes avec les officiers de la garde municipale et des sapeurs-pompiers, qu'il regardait comme ses amis, comme ses enfants, qu'il savait dissimuler, sous de séduisantes formes de langage et sous d'ingénieuses inventions de son cœur, les bienfaits qu'il était heureux de pouvoir leur accorder sur sa propre caisse. M. Gabriel Delessert s'enquérait souvent auprès du colonel de la garde municipale, auprès du commandant des sapeurs-pompiers, qui venaient tous les jours prendre ses ordres, de la conduite de leurs officiers et de leur situation pécuniaire. Aussitôt qu'un de ces braves militaires lui était signalé comme ayant de la peine à soutenir honorablement sa position, soit à cause de sa nombreuse famille, soit à cause de maladies qui avaient épuisé les réserves du ménage, il mandait cet officier dans son cabinet sous un prétexte

spécieux de devoir militaire, et après l'avoir entretenu des affaires du service, il lui parlait de sa famille et de ses besoins. Entraîné par tant de bonté et d'abandon, l'officier faisait toujours connaître la gêne réelle de son intérieur; alors le préfet lui offrait humblement, au nom du roi, et par d'adroits détours, une somme importante; ou il l'obligeait à devenir son débiteur, son dépositaire jusqu'au moment où, ayant besoin lui-même d'argent, il le lui réclamerait. Nous n'avons pas besoin de dire que M. Gabriel Delessert fut toujours assez riche et assez généreux pour ne point réclamer ce qu'il avait si bien prêté en le donnant si bien. L'honorable M. de Salvandy répondait à un écrivain pauvre et fier qui lui renvoyait une gratification qu'il n'avait pas demandée au ministre : « Vous vous êtes trompé, monsieur, ce n'est pas le ministre qui vous l'a transmise, c'est le simple prêt d'un homme de lettres à un homme de lettres. » M. Gabriel Delessert répondait, lui aussi, à ses protégés: « Vous ne pouvez pas me refuser, messieurs, vous avez promis obéissance au roi; » ou s'il par-

lait en son propre nom : « C'est l'humble prêt d'un père de famille à un père de famille ; acceptez, mais à charge de revanche. » La forme fut ainsi différente chez ces deux hommes de cœur; mais le fond fut le même, fond aussi large que grand, fond aussi noble que généreux ! M. Gabriel Delessert ne voulait point que sa main gauche sût, en fait de bonnes actions, ce que faisait sa main droite ; il voulait à plus forte raison que ses bienfaits restassent cachés. Il demandait donc toujours à ses obligés un entier secret sur ses actes et ce secret était toujours promis; mais l'effusion de la reconnaissance ne put pas toujours permettre de le garder, et c'est ainsi que nous avons connu souvent l'occulte bienfaisance du préfet de police.

Le rapport que M. Gabriel Delessert faisait tous les soirs au roi, et dont M. Taschereau a donné des spécimens dans sa *Revue rétrospective,* doit avoir pris naissance, si ce n'est avec les lieutenants généraux de police, du moins avec le premier préfet de police, car à la date du 5 ventôse an X (24 février 1802), nous avons

trouvé cette phrase dans une lettre de Bonaparte consul : « Le préfet de police, qui me rend compte tous les soirs de la situation de Paris, ne doit jamais relâcher un individu arrêté pour raisons politiques sans m'en avoir rendu compte, et à plus forte raison dans des cas compliqués comme ceux-ci, etc. » Le préfet de police était donc continuellement en relation directe avec le chef de l'État, non-seulement par ce travail quotidien, mais encore par les visites qu'il lui faisait chaque jour; nous en trouvons aussi la preuve dans une autre lettre de Bonaparte, écrite en 1802 : « Le rétablissement de la paix avec les puissances me mettant à même de m'occuper plus particulièrement de la police, je désire être instruit de tout dans le plus grand détail et travailler avec vous au moins une et souvent deux fois par jour, lorsque cela est nécessaire. Les heures qui me sont les plus commodes sont le matin et le soir, à onze heures.» Nous avons dit précédemment à quel moment de la journée M. Gabriel Delessert faisait ses visites à Louis-Philippe, nous allons faire connaître,

cette fois, une petite anecdote qui se rapporte à ses entrevues avec le roi, et que nous lui avons entendu raconter un soir à la Préfecture.

Les longs travaux de jour et de nuit auxquels s'astreignait M. Gabriel Delessert lui avaient affaibli la vue et l'obligeaient à se servir habituellement de lunettes pour lire et pour écrire. Un soir, après dîner, qu'on vantait les avantages précieux d'une bonne vue, M. Gabriel Delessert nous dit : « Tenez, en voilà une preuve : dernièrement je vais chez le roi, aux Tuileries ; nous parlons de différentes choses, et, à l'appui de l'une d'elles, je soumets à Sa Majesté un rapport sur des faits qui m'étaient parvenus dans la journée. Le roi me rend cette pièce et me dit : « Lisez. » Je cherche mes lunettes ; mais ne les trouvant pas dans ma poche, je commence ma lecture. Le roi s'aperçoit que j'hésite et que je lis mal ; il me reprend mon rapport et il ajoute d'un air narquois : Comment ! un préfet de police qui ne « voit pas clair ! c'est curieux. Tenez, vous allez « m'entendre, moi. Je n'ai pas besoin de lunettes. » Le roi lut effectivement très-vite et très-bien le

rapport. J'étais contrarié de son observation; mais dès qu'il eut terminé sa lecture, le roi reprit d'un air gracieux et fin, en me rendant mon papier : « Si je vous ai dit tout à l'heure que vous aviez la vue courte, je change d'avis et je vous dis maintenant : je vois que vous avez la vue longue; ce rapport est très-vrai et très-bien. » M. Gabriel Delessert n'en conclut pas moins, malgré les félicitations du roi et de son auditoire, qu'il était fort ennuyeux d'être obligé de se servir de lunettes.

Bien que M. Gabriel Delessert remplît si laborieusement ses journées que nous n'avons pas vu un seul préfet pouvoir en faire autant; bien qu'il se couchât, chaque jour, au plus tôt à trois heures du matin, il était toujours prêt à recevoir pendant la nuit ses fonctionnaires, ses agents et le public, toutes les fois que la nécessité le commandait. M. de Sartine avait dit à tous ceux qui relevaient de ses attributions qu'il était toujours disposé à les écouter la nuit, le jour, en toute circonstance et à toute heure. Le premier magistrat de la police de Paris, ajoutait

à ce sujet M. de Sartine, ne doit pas, comme la statue de Memnon, ne rendre ses oracles qu'à la clarté du soleil. M. Gabriel Delessert ne le céda en rien pour son activité, son intelligence et son courage, à ce lieutenant général de police; il disait, lui, à ceux qui l'engageaient à prendre plus de repos et à mieux ménager sa santé: « Je ne puis pas faire autrement. La préfecture de police doit remplir tous les devoirs d'une bonne mère de famille; elle doit comme elle veiller sur ses enfants jour et nuit, et elle a, je vous l'assure, de nombreux et turbulents enfants à régir.

M. Gabriel Delessert ne sut jamais ce que c'était que la peur, et sa conscience était toujours si pure et son honorabilité lui faisait si peu craindre ses adversaires politiques que, soit en temps ordinaire, soit en temps de trouble, il ne s'enferma jamais pendant les heures de son sommeil. L'entrée de son cabinet, voisin de sa chambre à coucher, n'était toujours gardée, au dehors, sous le vestibule, que par un planton de la garde municipale, et au dedans par un seul garçon de bureau. M. Gabriel Delessert était

l'homme d'Horace : le ciel fût tombé à ses pieds qu'il n'en eût pas été effrayé.

Il nous est impossible de citer tous les traits d'intrépidité et de sang-froid par lesquels M. Gabriel Delessert s'est signalé dans les grands incendies qui ont eu lieu pendant son long préfectorat, mais il nous est impossible aussi de ne pas imiter tous les spectateurs de ces immenses catastrophes en rendant publiquement hommage à ce courageux magistrat. Le 17 juillet 1838, se déclare l'incendie du théâtre du Vaudeville. On voit partout, sur les points les plus brûlants et les plus dangereux, M. Gabriel Delessert donner des ordres et porter des secours. Le 8 mars 1839, il est présent au feu du Diorama, Il dirige les travailleurs, et il les encourage par la voix et par l'exemple. Aussi bon et aussi charitable que courageux, M. Gabriel Delessert va, quelques jours après cet événement visiter à l'hôpital Saint-Louis un caporal des sapeurs-pompiers qui, dans cet incendie, s'est cassé une jambe en deux endroits. Il lui donne des consolations et il lui accorde une gra-

tification. Le 16 décembre 1844, un incendie éclate dans l'église Saint-Eustache, il prend naissance dans les orgues. Les pompiers de tous les postes environnants arrivent au pas de course. La garde nationale, les troupes de ligne et la garde municipale sont aussi, en quelques instants, rendus au centre du sinistre. On s'étonne de ne pas voir encore au milieu du danger le préfet de police; mais au même moment qu'on apprend que M. Gabriel Delessert est allé constater le grave événement arrivé le même jour, à une heure, sur le chemin de fer de la rive gauche, entre Chaville et Sèvres, on le voit accourir à cheval et venir, selon son habitude, prendre sa part du commandement et du péril à ce feu qui menace la toiture de l'église. Toutes les troupes sont électrisées par sa présence. On redouble d'ardeur et de courage, et l'édifice est bientôt préservé d'un désastre complet. Dans la même année, à l'incendie de l'usine à gaz située près de la barrière de Courcelles, on voit M. Gabriel Delessert s'exposer au plus imminent danger en montant sur une partie du gazomètre pour

mieux donner des ordres et afin de mieux combiner des moyens de secours avec les sapeurs-pompiers. Enfin, en 1845, dans le violent incendie des scieries mécaniques établies boulevard Beaumarchais, M. Gabriel Delessert s'expose tellement au feu, en même temps qu'un grand nombre de pompiers et de courageux citoyens auxquels il a montré l'exemple, qu'il revient avec son uniforme brûlé en plusieurs endroits, et avec son pantalon déchiré et tout mouillé. M. Gabriel Delessert ne fut pas de ces pacifiques fonctionnaires qui semblent n'aller aux incendies que pour obtenir le facile honneur d'être cité le lendemain dans un journal. Il voulut toujours mériter les éloges qu'on lui donna ; il sut toujours être digne des récompenses qui lui furent accordées.

Le 28 décembre 1839, en témoignage de toute sa satisfaction pour ses bons et courageux services, le roi nomma M. Gabriel Delessert commandeur de l'ordre de la Légion d'honneur.

Il portait son attention sur les moindres détails de la hiérarchie et du protocole. Il répétait

avec raison que ne pas faire respecter ses droits, c'est commencer à ne pas les reconnaître, et il savait par expérience que bien des gens ne se font grands que parce qu'on ne les oblige pas à demeurer petits; il voulait donc que chacun restât à sa place, et pour mettre en pratique sa juste théorie, il savait se défendre et rester fièrement dans sa position. Nous avons de M. Gabriel Delessert une note par laquelle il dit à un expéditionnaire qui s'était trompé dans la salutation d'une lettre : « Rappelez-vous que je ne donne « pas du respect aux lieutenants généraux, « mais bien seulement de la haute considéra- « tion. » Le soin que M. Gabriel Delessert mettait dans l'observation des nuances les plus délicates du protocole, il l'apportait à plus forte raison et avec bien plus de vigueur dans les questions autrement importantes de compétence, de droits ou d'attributions.

Par courtoisie, comme par témoignage d'extrême bienveillance, M. Gabriel Delessert avait l'habitude d'offrir, tous les mois, au préfet de la Seine quelques coupons des loges que le pré-

fet de police a dans les théâtres de Paris, en vertu de la loi des 13 et 19 janvier 1791 et de l'arrêté ministériel du 25 avril 1807, suivant le décret impérial du 8 juin 1806. Un jour, M. Gabriel Delessert apprend que son collègue, qui a mis en action la fable de *la Lice et sa Compagne*, a fait imprimer des coupons portant : *Loge de M. le Préfet de la Seine;* qu'il signe ces coupons et qu'il les distribue à ses amis et connaissances comme étant sa propriété. M. Gabriel Delessert s'indigne de cette usurpation de titre, et ordonne immédiatement aux commissaires de police et aux officiers de paix de service dans les théâtres de s'opposer à l'entrée dans ses loges des porteurs de coupons du préfet de la Seine. L'ordre fut ponctuellement exécuté et le mal fut ainsi coupé dans sa racine. Le préfet de la Seine, se voyant débouté dans ses prétentions sur les spectacles de Paris, et voulant au moins conserver la jouissance à laquelle l'avait habitué l'obligeance du préfet de police, fit faire des excuses à M. Gabriel Delessert. Il cacha son amour d'empiétement sous le fait d'une erreur invo-

lontaire commise par un subalterne et complétement en dehors de sa volonté. M. Gabriel Delessert accepta l'excuse : son droit avait été maintenu. Le préfet de la Seine continua donc à jouir d'une insigne faveur à laquelle sa conduite un peu révolutionnaire semblait devoir lui refuser à l'avenir le moindre titre à la bienveillance de son collègue. M. Delessert sut ainsi confirmer une fois de plus ce vieil adage : L'homme fort est toujours généreux.

Deux mois après son entrée à la Préfecture de police, M. Gabriel Delessert savait déjà que la passion des empiétements et des conflits était innée dans les bureaux de l'Hôtel-de-Ville, depuis la vieille corporation des marchands de l'eau de Paris jusqu'à l'édilité contemporaine du préfet de la Seine. Il n'ignorait pas que les membres du Parloir au bourgeois, sous prétexte de veiller à la conservation de leurs anciens priviléges touchant le commerce par eau sur la Seine, s'étaient arrogé, en 1213, la police de ce fleuve et s'étaient même opposés aux constructions que les riverains élevaient sur ses bords ;

que donnant trop d'extension à leurs prérogatives, le Parlement avait été obligé plusieurs fois, et entre autres en 1277, d'intervenir et de casser leurs arrêts irréguliers et envahisseurs.

Il se rappelait qu'en 1618 et 1619, le parlement avait déclaré les officiers de l'Hôtel-de-Ville incompétents en matière de simple police, même sur la Seine, leur antique domaine ; que, fatigué des empiétements continuels du prévôt des marchands, Louis XIV avait créé en 1667 un lieutenant général de police, et qu'en réglant sa juridiction, il avait diminué les priviléges de la ville et presque substitué le pouvoir royal, c'est-à-dire le pouvoir de son lieutenant, aux prérogatives ambitieuses de la municipalité de Paris. Il savait encore que, malgré son édit de 1667, Louis XIV, pour prévenir tout conflit de juridiction entre le lieutenant général de police et le prévôt des marchands, fut forcé de donner, au mois de juin 1700, un nouveau règlement en 12 articles où les droits de chacun sont encore plus exactement exprimés. Enfin, M. Gabriel Delessert n'avait pas oublié qu'une

ambition démesurée de charges, d'honneurs et de pouvoir, qu'un amour effréné d'une criminelle popularité, avaient fait tourner la tête à quatre prévôts des marchands : à Etienne Marcel, en 1357 et 1358 ; à Garnier de Saint-Yvon, en 1422 ; à la Chapelle-Marteau, en 1588 ; et à Pierre Broussel, en 1650. Aussi, M. Gabriel Delessert se défendait toujours, dans l'intérêt de sa préfecture comme dans celui de son souverain, avec une vigueur, avec un empressement remarquables, contre tous les empiétements commis, contre tous les conflits soulevés par son collègue le préfet de la Seine. Il ne lui passa jamais les moindres prétentions d'envahissement ; il ne laissa jamais sans appel au Conseil d'État et au roi les plus petites démonstrations d'accaparement de ses attributions. M. Gabriel Delessert fut sans cesse inexorable dans ces fâcheux débats. Sa loyauté, son honnêteté s'irritaient, se révoltaient de ces querelles injustes, de ces guerres bureaucratiques, et il ne se trouvait calme et satisfait que lorsque son droit avait prévalu, lorsque le roi lui avait donné raison en

lui rendant justice, lorsque tout était rentré dans l'ordre, lorsque la préfecture de police était restée intacte.

En 1826, les loueurs de voitures proposèrent au préfet de police de verser, tous les ans, dans la caisse de la préfecture une somme de cinq cents francs pour récompenser les cochers honnêtes qui, chaque année, se seraient rendus le plus dignes d'intérêt en déposant fidèlement les objets abandonnés dans leurs voitures. Leur offre fut acceptée, et quelques cochers reçurent des gratifications. Mais ce versement n'ayant pas été continué quelques années après par les loueurs de voitures, la préfecture suspendit la distribution de ces récompenses pécuniaires. Frappé de l'utilité de la mesure adoptée précédemment par les entrepreneurs de ces voitures publiques, et désireux de pouvoir récompenser de nouveau la probité de tant de braves gens, M. Gabriel Delessert résolut de rétablir plus largement ces primes. Il décida donc qu'à l'avenir, ce serait la préfecture qui en supporterait la dépense. Il demanda, à cet effet, les sommes né-

cessaires au conseil municipal de Paris; les fonds furent votés en 1840. Depuis le 15 janvier 1841, les cochers les plus méritants de la ville de Paris obtiennent, chaque année, des gratifications assez importantes, et voient publier leurs noms dans les journaux et sur tous les bureaux des inspecteurs du service des voitures de place. Ainsi, grâce à l'heureuse initiative de M. Gabriel Delessert et à son amour pour faire et pour encourager le bien, une généreuse idée dont le germe appartient aux loueurs de voitures de la capitale a été reprise et fécondée par la préfecture de police. Les résultats en sont aussi favorables à la moralité respective des cochers qu'aux intérêts particuliers du public.

On sait tous les soins, toutes les mesures que prit M. Gabriel Delessert pour rendre honnêtes et probes les agents de la police municipale et les entourer le plus possible de la considération publique. Il crut donc que ce qu'il avait fait si bien pour ces agents, il devait le faire à plus forte raison pour les hommes appelés à leur commander et qui se trouvent chaque jour en contact continuel

avec la population parisienne. Il prit dans cette intention, le 20 février 1841, un arrêté qui prescrivit que les officiers de paix porteraient un costume officiel. Cette mesure réglementaire fut accueillie avec une satisfaction générale. M. Gabriel Delessert voulut que le costume des officiers de paix fût en harmonie avec l'importance de leurs fonctions ; il voulut qu'ils le portassent continuellement; car il savait, comme le lieutenant général de police Albert, que la loi est souvent un mot vide de sens pour le peuple, et qu'un uniforme connu parle bien mieux qu'un code; car il était aussi d'avis qu'il est toujours préférable de faire maintenir la loi par le respect et la crainte d'un habit que par la force des baïonnettes.

On sut gré au préfet de police de cette détermination donnant un caractère toujours patent, toujours avoué à des fonctionnaires qui dès lors seraient plus honorables à leurs propres yeux et qui seraient aussi plus respectés aux yeux du public. Le corps des officiers de paix a été créé par décret de l'Assemblée nationale, en date du

21 septembre 1791, et il a continué ses fonctions, de cette époque jusqu'à ce jour, sans aucune interruption. Depuis 1830 surtout, il a fait preuve d'une habile activité et d'un grand dévouement. Il a rendu de véritables services à la ville de Paris ainsi qu'au pays.

M. Gabriel Delessert ne s'en tint pas à cette amélioration : il fit quelque temps après pour les commissaires de police de son département ce qu'il avait fait pour les officiers de paix de la ville de Paris. Par arrêté, en date du 26 août 1842, il réglementa le costume de ces fonctionnaires si utiles, si dévoués, et dont la mission, quand elle est bien comprise, est plutôt celle d'un bon père de famille, d'un équitable juge de paix que celle d'un accusateur public, d'un sévère et rigoureux magistrat. Par ce règlement, il ramena à l'uniformité l'habit officiel des commissaires de police, exigé par l'arrêté du gouvernement en date du 17 floréal an VIII et la circulaire ministérielle du 24 septembre 1830, tout en conservant l'aspect sévère et la simplicité que le législateur avait voulu donner à ce costume. Il le mo

difia cependant de manière à ce qu'on ne pût le confondre avec celui adopté alors pour les agents de certains services publics.

Le roi, voulant rehausser encore dans la personne de M. Gabriel Delessert la place de préfet de police et voulant donner tout à la fois satisfaction aux vœux manifestés par M. Vivien dans sa monographie, et à l'opinion publique si favorable à son édile préféré, éleva, le 4 mai 1844, ce haut fonctionnaire à la dignité de pair de France, et le nomma, le 27 avril 1845, grand officier de la Légion d'honneur. Ces deux récompenses étaient bien dues à un des plus nobles caractères et à une des carrières politiques les plus utiles et les mieux remplies de notre temps. M. Gabriel Delessert était déjà préfet de police depuis près de dix ans quand il obtint ce double honneur. Il s'était toujours montré administrateur intègre et éclairé, et magistrat tout à la fois modéré et ferme dans tous les postes auxquels il avait été appelé. Il avait sans cesse justifié la confiance du gouvernement, et il avait su mériter par les plus importants services

l'estime et la reconnaissance de son pays. Dans la séance de la Chambre des pairs du jeudi 28 mars, M. Gabriel Delessert fut admis à prêter serment comme pair de France, et, dès ce jour, à prendre part aux délibérations. Il fut introduit et présenté par M. le grand référendaire, par M. Frank-Carré, premier président de la Cour royale de Rouen, et par M. Odier, régent de la Banque de France. M. Gabriel Delessert parla pour la première fois à la Chambre des pairs le 15 juillet suivant, dans la discussion du projet de loi relatif aux crédits supplémentaires et extraordinaires des exercices de 1843 et 1844, au sujet de la détention de M. Charbonnier de la Guesnerie, et à l'égard des perquisitions faites chez M. le prince de Robec et chez M. le duc d'Escars. Sans être orateur, M. Gabriel Delessert eut l'heureux privilége de captiver l'intérêt de la Chambre, et mieux encore de mériter, dès son début, l'estime et les sympathies de ses collègues par la droiture de son caractère comme par la franchise de sa parole.

M. le vicomte Dubouchage ayant demandé au

gouvernement pourquoi un prévenu politique âgé de soixante ans, souffrant d'un rhumatisme aigu, et amené à Paris de près de quatre-vingts lieues, avait été jeté cruellement dans un cachot humide, et s'il ne se trouvait pas dans les prisons de la capitale une chambre plus salubre et aussi sûre, M. Gabriel Delessert répondit qu'il s'étonnait de ces plaintes adressées au nom de M. de la Guesnerie ; que toutes les mesures d'humanité avaient été prises et accomplies avec tout le soin possible ; que ce détenu avait été amené d'Angers à Paris en voiture, par des gendarmes, parce qu'il n'y a pas encore d'autres moyens de faire accompagner les personnes arrêtées ; qu'arrivé dans la capitale, il avait été mis au dépôt près de la préfecture de police, pendant quelques heures seulement, et jusqu'à ce qu'un juge d'instruction pût l'interroger ; que la chambre où M. de la Guesnerie avait été placé était une chambre-pistole ; et que, par conséquent, il avait été aussi bien qu'on peut être en prison. M. Gabriel Delessert ajouta qu'aussitôt son transfèrement à la Conciergerie,

M. de la Guesnerie avait été mis dans une chambre de quatre mètres de long sur trois mètres de large, exposée au midi et habitée depuis deux ans par M. Lehon, sans que cet ancien notaire s'en fût jamais plaint. Enfin, M. Gabriel Delessert fit remarquer à ses honorables collègues que M. de la Guesnerie ayant encore trouvé pour lui cette chambre malsaine, on fit transférer à Saint-Lazare les femmes enfermées à la Conciergerie, et qu'on donna à ce vieillard, non pas la chambre d'une détenue, mais celle d'une gardienne qui avait bien voulu la céder. M. Gabriel Delessert termina sa défense en disant que M. Charbonnier de la Guesnerie n'avait plus exprimé de plaintes, que la préfecture de police avait fait plus que son devoir en cette circonstance, et qu'il était surpris du blâme que M. le vicomte Dubouchage venait de jeter sur l'administration, qui ne méritait, à son avis, que de véritables éloges.

M. le marquis de Boissy, le Jupiter tonnant de la Chambre des pairs, déclara que, d'après les franches explications de M. Gabriel Delessert,

il était satisfait, et qu'il ne pouvait plus rester aucun doute sur la manière convenable dont M. de la Guesnerie était traité en prison. Mais, si M. le marquis de Boissy fit bon marché de cette affaire au préfet de police, dans son amour de parler, il s'empressa de lui reprocher, d'après la lettre publiée par M. de Montmorency, les actes brutaux commis par ses agents dans les perquisitions opérées chez M. le prince de Robec et chez M. le duc d'Escars. « Je n'ai pas besoin, dit-il, d'affirmer que pour mon compte, je suis convaincu que les ordres donnés par M. le préfet de police n'enjoignaient pas de semblables procédés; au contraire, je suis convaincu que tous ces ordres ont été donnés en prescrivant tout ce qui est compatible avec les usages judiciaires, et avec ce qui est commandé par une bonne administration; mais, comme toujours, les agents n'ont pas exécuté les sages injonctions de leur chef. » M. Gabriel Delessert monta aussitôt à la tribune pour rectifier l'erreur dans laquelle M. de Boissy avait été évidemment entraîné. Il affirma que,

dans cette circonstance particulière, il avait fait choix d'hommes calmes, réservés, et qui apportent constamment dans l'accomplissement de leurs fonctions toute la modération désirable ; il assura que les deux commissaires envoyés chez M. le prince de Robec étaient les hommes les plus civils qu'on pût rencontrer, et que ces commissaires avaient rempli leur devoir avec des formes de politesse telles qu'au moment de leur départ, M. le duc de Brissac les avait complimentés en leur disant qu'il était impossible de mettre dans cette pénible opération plus d'égards et de meilleurs procédés. M. Gabriel Delessert assura encore à la Chambre que les mêmes faits s'étaient passés de la même manière dans la perquisition qui avait eu lieu chez M. le duc d'Escars, et que ce personnage l'avait également reconnu, en exprimant sa gratitude au commissaire qui avait opéré chez lui, au sujet de la parfaite convenance qu'il avait apportée dans l'exécution de son mandat. Enfin, M. Gabriel Delessert dit en terminant : « Messieurs, je viens de rétablir les faits tels qu'ils se sont

passés, et j'en appelle à l'impartialité de la Chambre pour qu'elle veuille reconnaître que tout le monde en cette occasion a bien fait son devoir. » La Chambre donna son assentiment aux véridiques paroles de M. Gabriel Delessert, et M. de Boissy lui-même accepta pleinement la justification du préfet, en rappelant qu'au commencement de son interpellation il avait eu le soin d'annoncer qu'il ne garantissait en rien les plaintes portées contre l'administration et les agents de la police.

Dans la discussion sur les livrets des ouvriers[1], M. Gabriel Delessert prit la parole au sujet de l'article IV pour répondre à M. le comte Daru qui disait que le livret de l'ouvrier n'était pas autre chose qu'une garantie des engagements réciproques des maîtres et des travailleurs. Il affirma que le livret était cependant autre chose que cette garantie, puisqu'il donnait à l'ouvrier l'avantage de pouvoir circuler librement dans toute la France avec le seul visa de l'autorité municipale; que c'était là un très-grand avantage, un des plus grands avantages

[1] Séance du 11 février 1846.

de cette loi qui était une loi bienfaisante pour l'ouvrier, et que telle seulement avait été l'intention du gouvernement en changeant le vœu de l'ancienne législation. Il ajouta que le but paternel que l'on se proposait par l'institution du livret, c'était aussi d'affranchir l'ouvrier de la nécessité du passe-port qui lui coûte deux francs tous les ans, tandis que le livret ne lui coûterait que vingt-cinq centimes.

M. Gabriel Delessert répondit encore à M. le comte Daru, qui venait de faire un tableau assez sombre des relations des maîtres avec les ouvriers, qu'il croyait que son honorable collègue était mal informé quand il disait qu'il y avait désunion entre les patrons et les travailleurs. Il s'empressa toutefois de reconnaître qu'il y avait bien quelquefois désaccord entre eux, comme dans toutes les transactions humaines; mais qu'en général il y avait bon concours entre les ouvriers et les maîtres. « Je parle toujours, disait M. Gabriel Delessert, des ouvriers honnêtes et de bonne conduite, qu'on ne peut assez estimer, dont je me déclare l'ami, et ils le savent bien,

quoique je sois appelé quelquefois par mes fonctions à sévir contre certains de leurs camarades. Quant à l'exécution de la loi, j'ai cru m'apercevoir que quelques-uns de nos honorables collègues paraissent redouter beaucoup de difficultés dans son exécution. Eh bien! je déclare qu'à mon sens la loi n'est pas difficile à exécuter. Peut-être envisage-t-on cette exécution comme difficile, parce qu'on se préoccupe de mesures draconiennes, de pénalités toujours menaçantes. Non, il n'en sera point ainsi! tous ceux qui ont été appelés à faire exécuter ces sortes de loi savent que c'est toujours avec douceur, insensiblement, et peu à peu qu'on a substitué le régime de la loi à l'habitude et en n'usant jamais de la sanction pénale, que lorsque tous les autres moyens sont épuisés. On a aussi parlé de loi de police. Non, cette loi que nous demandons ici n'est pas une loi de police. Elle ne pourra devenir une loi de police que par le bienfait qui en résultera pour l'ouvrier de pouvoir circuler dans le royaume au moyen de son livret remplaçant pour lui le passe-port. C'est sous ce point

de vue seulement que je la considère et que je l'accepte comme loi de police; car, autrement, nous n'avons nullement besoin de moyens arbitraires pour son exécution. Tout au contraire, ce sera par les moyens légaux, et non par des tracasseries que je repousse de toutes mes forces, et qui ne sont plus en usage dans la police actuelle. »

M. Gabriel Delessert était de ceux qu'on écoute, qu'on estime et qu'on honore, et dont le langage persuasif et sincère convainc et convertit. Il persuada facilement à la Chambre que cet article IV était un bienfait pour la classe ouvrière et non pas une nasse perfide tendue à sa bonne foi et à sa liberté. Il rappela que sa police n'était pas une police de piége et de provocation, mais bien une police honnête et sage. L'article IV fut adopté. M. Gabriel Delessert savait d'autant mieux entraîner ses auditeurs à ses convictions qu'il savait toujours leur dire la vérité et leur avouer franchement ses erreurs dès qu'il les avait reconnues. Ainsi nous l'avons entendu dire une fois à la Chambre[1] : « M. le

[1] Séance du 11 février 1846.

ministre me demandait, il y a deux jours, mon opinion sur les résultats qu'avait obtenus l'introduction récente de la loi des prud'hommes à Paris. Eh bien ! je déclare, ici, en toute sincérité, que j'ai été contraire, il y a trois ans, à l'introduction de la loi des prud'hommes, et je déclare qu'alors je m'étais trompé ; je déclare aussi que, mieux éclairé par la pratique, je verrai avec satisfaction la juridiction des prud'hommes s'étendre à d'autres corps d'état que celui des ouvriers en métaux qui jouissent seuls actuellement, à Paris, de cette bienfaisante institution. »

M. Gabriel Delessert, rapporteur sur le projet de loi relatif à l'établissement d'une ligne télégraphique électrique de Paris à Lille, déposa, dans la séance du 26 juin 1846, le rapport de la commission chargée de l'examen de ce projet de loi. Il en fit ressortir tous les avantages dans un résumé scientifique sans pédanterie, avec une lucidité et un goût remarquables. Il fut favorablement écouté, et il put à bon droit se réjouir d'avoir contribué à l'adoption de cette

loi qui, depuis, a doté la France d'un grand nombre de ces nouveaux télégraphes, agiles composteurs de la pensée et fidèles échos de la parole écrite.

Dans la discussion générale du budget des dépenses à l'égard du budget particulier de l'agriculture et du commerce, M. le baron Charles Dupin demande [1] avec toute l'autorité de son talent, qu'on rende à la boulangerie et au commerce une partie des farines mises en réserve au grenier d'abondance de Paris, persuadé que c'est un moyen prompt et facile de faire diminuer le prix du pain si cher, en ce moment, dans la capitale. M. Gabriel Delessert qui se voit ainsi directement interpellé, répond que la taxe du pain, telle qu'elle est fondée dans le département de la Seine, n'est pas une taxe si juste que l'administration doive désirer de la voir maintenir; que, depuis quelques années, le gouvernement a parfaitement senti qu'il y avait plus que quelque chose à faire pour modifier cette taxe qui laisse trop facilement exercer sur elle

[1] Séance du 3 août 1847.

l'action de certaines influences dont l'effet est de maintenir le prix du pain à un taux plus élevé que le taux naturel résultant des mercuriales des marchés du rayonnement de l'approvisionnement de Paris. Il dit que le gouvernement du roi et que le ministre du commerce sont entrés dans ces idées favorables; que le ministre s'en est vivement occupé; que de nombreuses commissions ont été réunies, mais que des questions si graves n'ont pas encore été complétement résolues et qu'elles étaient sur le point de l'être lorsque la cherté du pain s'est déclarée et a empêché de toucher, en ce moment, à des théories qui devaient être et qui, après la crise que l'on subit[1], seront nécessairement réalisées dans la pratique.

Quant au grenier d'abondance, répond encore M. Gabriel Delessert, on garde et on ne livre point à la boulangerie et à la consommation les réserves des farines par une raison toute simple, c'est que, si l'administration le faisait, on manquerait à l'ordonnance de

[1] Séance du 3 août 1847.

1811, qui est la charte de la boulangerie; c'est qu'on enleverait à la population de Paris, la certitude que ces réserves lui offrent des approvisionnements capables de nourrir la capitale pendant cinquante jours, et que cette assurance morale est une securité tellement grande qu'il faut bien se garder de toucher à ce qui a contribué à la faire naître. Le préfet de police, ajoute M. Gabriel Delessert, ferait, d'ailleurs, un acte blâmable, attendu que c'est à l'exacte loyauté qu'il apporte à n'employer aucun moyen artificiel pour amener une baisse de prix, que c'est à cette loyauté qu'il doit l'empressement constant et sans inquiétude du commerce à diriger, en tout temps, de grandes quantités de farines sur Paris, et, par suite, à répandre sur cet immense centre de consommation une grande et forte abondance. Le commerce sait qu'il sera toujours protégé contre les moyens qui auraient quelque chose d'artificiel pour en faire baisser le prix, et qu'il peut en toute sécurité envoyer sur les marchés de la capitale une très-grande quantité de farines. En effet, le jour où

le préfet de police pourrait influer sur les cours d'une manière factice, le commerce s'inquiéterait, s'éloignerait et se retirerait pour longtemps du département de la Seine.

L'existence parlementaire de M. Gabriel Delessert fut de courte durée. Il parla peu à la Chambre des pairs, et il eut le bon esprit de ne se faire entendre que sur des questions qu'il avait étudiées depuis longtemps et sur lesquelles il était assuré de ne dire que des choses utiles et sages. Aussi, chaque fois qu'il monta à la tribune, il sut captiver l'attention de ses honorables collègues et mériter sans cesse leur vive sympathie, leur entière confiance et leur complet assentiment. Pair de France, il ressembla à ces honnêtes et savants avocats qui plaident peu au Palais, mais qui, lorsqu'ils plaident, ont toujours l'oreille de leurs juges et gagnent toujours leurs procès.

A la date du 3 avril 1844, on lit, dans *le Moniteur universel*, ce simple article rectificatif : « Plusieurs journaux répètent encore, ce qui a été déjà dit plusieurs fois, que M. Gabriel

Delessert passait à la préfecture de la Seine. Ce bruit est, comme précédemment, dénué de fondement. » M. Gabriel Delessert fit insérer cet avis pour éclairer l'opinion publique sur la vérité de sa situation personnelle ; mais ce qu'il ne fit pas connaître dans ce journal et ce que nous savons pertinemment, c'est qu'il se trouva très-contrarié de la publication de cette nouvelle, aussi mensongère qu'en opposition avec ses désirs et sa pensée.

M. Gabriel Delessert considérait la magistrature du préfet de police bien au-dessus de celle du préfet de la Seine, soit par son importance politique dans le gouvernement, soit par les services utiles qu'elle rend aux citoyens et au pays, soit, enfin, par les relations qu'elle lui impose continuellement avec le chef de l'État. Il n'avait pas non plus oublié qu'il était le successeur direct du prévôt de Paris, que ce prévôt ne relevait que du roi, qu'il exerçait en son lieu et place, qu'il présidait en robe au Châtelet, qu'il portait l'épée à la tête des troupes dont il avait le commandement, qu'enfin il rendait des ordonnances en

l'absence et au nom du souverain, et que ses ordonnances étaient obligatoires pour la France entière.

M. Gabriel Delessert disait plaisamment à ce sujet qu'il n'était pas encore assez vieux pour prendre les invalides et assez jeune pour faire une folie, regardant les travaux de la préfecture de la Seine, comparativement à ceux de la préfecture de police, comme exigeant moins d'activité, moins d'ardeur et moins d'énergie, et comme n'allant point avec son caractère sérieux, puritain et magistral. Ainsi que M. Vivien, il reconnaissait que le préfet de la Seine a la part la plus brillante et la plus enviée, et que le préfet de police a les attributions les plus pénibles et les moins applaudies. Mais s'il savait que Paris, privé des avantages que lui procure l'administration du préfet de la Seine, languirait dans un douloureux abaissement et cesserait d'être à la tête du monde civilisé, il savait aussi qu'il survivrait encore à sa splendeur perdue par l'ordre et par la paix; mais que, si Paris était en proie à tous les maux qu'éloigne une

police infatigable et vigilante, il périrait bientôt dans les convulsions de l'anarchie. Aussi, comme M. Vivien, il disait encore, avec l'intime conscience de lui-même, que, si l'honneur est le prix du péril et grandit avec lui, si la dignité et l'importance d'une fonction se mesurent sur les services qu'elle rend, le préfet de police est le premier magistrat de la capitale.

M. le général Jacqueminot a dit que M. Gabriel Delessert était né militaire. C'est une incontestable vérité. Par ses goûts, par son allure chevaleresque, par son courage éprouvé, par son costume habituel, par sa parole froide et brève, par son concis commandement, il a montré qu'il avait tout ce qu'il fallait pour faire un officier distingué. On ne sera donc pas étonné quand nous dirons que M. Gabriel Delessert aimait la garde municipale comme un père sait aimer ses enfants, comme un vieux militaire aime à raconter ses batailles. Il était parvenu à en faire un corps d'élite sans pareil et à la faire favorablement accueillir par la population parisienne, bien que cette garde fût instituée pour

maintenir l'ordre dans la capitale, et pour sévir contre les délinquants, les criminels et les fauteurs de désordre. Il tenait tant à l'uniforme de cette troupe, si bien amélioré par ses soins, qu'une fois nous l'avons entendu s'écrier : « Si jamais les faiseurs d'innovations conseillent au ministre de changer les buffleteries françaises de la garde municipale contre des ceinturons russes ou prussiens, et si le ministre prend une pareille décision, je donnerai plutôt dix fois ma démission que de jamais me soumettre à une telle mesure ! » M. Gabriel Delessert fit connaître si bien et si haut à la Préfecture et aux Tuileries sa façon de penser et sa résolution, qu'on n'osa point changer les buffleteries de la garde municipale, qu'elle les conserva seule dans l'armée, et qu'elle les a encore aujourd'hui sous le titre de : Garde de Paris.

M. Gabriel Delessert était si fier de commander à cet admirable corps, bon à faire voir aux amis de la France ainsi qu'à ses ennemis, qu'il voulut le montrer dans tout son éclat aux chefs arabes amenés en 1845 à Paris. Le 21 janvier de cette

année, une revue fut ordonnée en leur honneur, et elle fut passée en leur présence par M. le lieutenant-général Tiburce Sébastiani, par M. le maréchal de camp Carbonnel, chef d'état-major de la garde nationale, et par M. Gabriel Delessert, préfet de police. Les chefs arabes furent émerveillés de la tenue martiale, de l'ensemble des manœuvres et du brillant uniforme des gardes à pied et des gardes à cheval, et M. Gabriel Delessert fut heureux plus que personne du succès et des applaudissements que *sa* garde municipale reçut en cette occasion des nouveaux sujets de la France, ainsi que des deux généraux qui étaient venus l'inspecter.

Depuis longtemps, le conseil municipal de Paris avait prononcé son arrêt fatal sur les anciennes constructions de l'hôtel des premiers présidents devenu la résidence habituelle des préfets de police ; un grand événement pour la préfecture allait donc se passer dans ses dépendances. L'État avait déjà cédé à la Ville l'hôtel de la Cour des comptes pour être affecté, comme nouvelle habitation, à l'édile de la rue

de Jérusalem. La vieille demeure des préfets et des premiers présidents allait être abattue, et d'immenses travaux de reconstruction allaient être commencés. M. Huyot venait de mourir, ses magnifiques plans étaient abandonnés, et MM. Duc et Dommey, architectes, étaient choisis par la ville pour le remplacer dans cette importante entreprise. Ces deux savants artistes vinrent, un jour, présenter à M. Gabriel Delessert les plans de leur nouvelle Préfecture et le prier de vouloir bien, après les avoir examinés, appuyer leurs projets de toute son influence dans le conseil municipal de Paris et au conseil général des bâtiments civils. M. Gabriel Delessert leur promit un examen attentif et son active intervention ; mais il leur fit remarquer que son examen et que ses démarches auraient plutôt pour but de servir les intérêts de la préfecture que ses propres intérêts, attendu, leur dit-il, qu'il était convaincu que, tout en exerçant un long préfectorat, il aurait depuis longtemps quitté ses fonctions lorsqu'on commencerait cette nouvelle Préfecture. M. Gabriel Delessert

ne se trompa point. Il a quitté la rue de Jérusalem en 1848, et l'on vient seulement de commencer les fondations des bâtiments nouveaux.

On ne saurait croire tous les ennuis, toutes les contrariétés, toutes les démarches que causèrent ces malheureux plans à M. Gabriel Delessert, à sa famille et à ses amis influents. Les projets de MM. Duc et Dommey renfermaient, ainsi qu'on peut s'en convaincre, à cette heure, dans une enceinte étroite et lourde, l'admirable et précieux joyau de la Sainte-Chapelle, et limitaient à l'ancienne rue de Nazareth la nouvelle enceinte du Palais-de-Justice et le tracé de la Préfecture de police. M. Gabriel Delessert demanda vainement le changement de ces plans; on lui refusa de porter les limites des nouvelles constructions jusqu'au quai des Orfèvres, de manière à y mettre en bordure une partie du palais et le jardin du préfet de police, de manière aussi à dégager le côté méridional de la Sainte-Chapelle, à lui donner de l'air et à laisser apercevoir, du pont Saint-Michel et du quai des Augustins, son élégante et hardie structure.

Le préfet de la Seine s'y opposa sourdement par une mesquine jalousie de prépondérance. Il ne voulut pas que son collègue eût comme lui pignon et jardin sur quai, et le conseil municipal ne voulut pas, à son tour, par une économie mal entendue, consacrer quelques millions de plus à des projets qui eussent grandement satisfait la magistrature et le préfet de police, qui eussent été dignes de Paris, et qui eussent mis au grand jour le plus beau monument gothique de la capitale, la chapelle de prédilection du saint roi.

Dans le cours de l'été de 1857, en visitant avec M. Hittorff les travaux de l'hôtel de Cluny et le boulevard de Sébastopol, rive gauche, l'Empereur remarqua que l'élégant clocher de la Sainte-Chapelle se trouvait juste dans l'axe de ce boulevard; mais il remarqua aussi que d'ignobles maisons cachaient le corps si svelte, si élancé de cet admirable monument; et il parla de faire abattre toutes ces masures. On fit observer à l'Empereur que, derrière ces maisons, se trouvaient les bâtiments neufs et lourds où les

tribunaux de police correctionnelle sont si mal installés, et que ces bâtiments étaient toujours le désespoir de M. Gabriel Delessert et de M. Lassus, l'habile restaurateur de la Sainte-Chapelle. L'Empereur s'associa aux regrets et aux espérances de ces deux hommes éminents, et il se promit de réaliser un jour tous leurs vœux. A quelque temps de là, MM. Lassus et Gabriel Delessert furent informés des intentions de l'Empereur, et ils se réjouirent vivement de son auguste résolution. Par malheur, ces deux amis éclairés de l'art ne verront pas s'effectuer leurs grandioses projets ; ils sont, aujourd'hui, tous les deux dans la tombe !

Le 1er novembre 1844, M. Gabriel Delessert prit possession de l'ancien hôtel de la Cour des comptes ; mais en quittant la vieille et sombre demeure des premiers présidents et des préfets de police, en sortant de cet hôtel, témoin discret de tant de faits privés et de tant d'événements politiques, remarquable par son style de brique et de pierre et curieux par ses portraits historiques, il ne voulut point laisser dis-

paraître de Paris ces étranges bâtiments sans en avoir fait conserver auparavant le souvenir par la lithographie et par un texte habile. Il chargea de cette tâche difficile M. Labat, archiviste de la préfecture, dont il savait apprécier depuis longtemps le caractère honorable et les savants travaux, et qui, par son esprit d'investigation et par son profond savoir comme par les documents et par les faits historiques qu'elle renferme, sut faire de cette monographie un travail aussi intéressant que curieux [1].

M. Gabriel Delessert ne s'en tint point à faire paraître l'histoire monumentale de la Préfecture de police, il fit encore publier par M. Labat, en quatre volumes in-8°, la collection des ordonnances et des règlements de police rendus depuis la formation de la préfecture, de 1800 jusqu'en 1844. Nous avons dit que les pouvoirs du prévôt de Paris étaient immenses, et que ce haut fonctionnaire ne relevait que du roi, qu'il exerçait en son lieu et place, qu'il avait le droit

[1] Hôtel de la Présidence, actuellement hôtel de la Préfecture de Police. (*Recherches historiques*, par M. E. Labat. Paris 1844.)

d'adresser directement des ordres aux magistrats des provinces. Nous ajouterons que jusqu'à François Ier, les ordonnances du prévôt de Paris furent obligatoires pour la France entière, et que delà est venu assurément l'usage qui se continue toujours de donner le titre d'ordonnances aux actes publics et les plus importants du magistrat chargé d'exercer à Paris la police municipale et politique. Nous ne mentionnerons point les ordonnances capitales de l'administration de M. Gabriel Delessert à la préfecture de police; nous ne parlerons point des créations heureuses qu'il a faites pour le bien-être des habitants de Paris; nous passerons aussi sous silence les innovations utiles qu'il a introduites dans l'intérêt de la sûreté, de la clarté et de la salubrité du département de la Seine; mais nous ne pouvons nous empêcher de provoquer l'attention des hommes sérieux et jaloux de la prospérité et de la tranquillité de leur pays sur les principales ordonnances sans précédent rendues pendant le long cours de son édilité, contenues dans cette remarquable collection et

appelées à tenir un rang important dans l'histoire de nos habitudes et de nos besoins, comme dans les fastes de nos mœurs, de notre luxe et de notre civilisation parisienne.

Un nouveau malheur de famille vient frapper, le 1er mars 1847, M. Gabriel Delessert. Ce frère qui l'aimait tant et qu'il avait tant aimé, qui l'avait si bien guidé dans la vie en se donnant à lui pour modèle, meurt dans son hôtel, rue Montmartre. à l'âge de soixante-quatorze ans. M. Benjamin Delessert, dont nous avons esquissé la conduite privée et politique, s'est encore distingué par ses grandes connaissances en botanique et en conchyliologie. Il s'est acquis à jamais par ses œuvres philanthropiques la vive reconnaissance de ses concitoyens, et il a su mériter le plus beau titre qu'un homme puisse ambitionner : celui de bienfaiteur de l'humanité. En mourant, M. Benjamin Delessert a laissé à sa famille une immense fortune. M. Gabriel Delessert nous a semblé, par le trait suivant, avoir voulu consacrer le premier usage des biens dont il venait d'hériter au service de la cause de Juillet.

Voyant l'horizon politique se rembrunir chaque jour davantage, M. Gabriel Delessert résolut, avec son frère François et quelques amis dévoués au gouvernement, de fonder par actions un journal quotidien, politique et littéraire, sous le titre de : *le Conservateur*, afin de combattre la mauvaise presse, qui devenait de plus en plus hostile, et pour soutenir le gouvernement, qui commençait à perdre de son influence dans l'opinion des masses. Ce journal parut en juillet 1847. Les souscripteurs d'actions se présentèrent en assez grand nombre, mais ils n'étaient pas sérieux, et les hauts fonctionnaires, sur lesquels les fondateurs croyaient devoir le plus compter, firent presque généralement défaut. Les abonnements purs et simples se présentèrent aussi mal. *Le Conservateur* ne put donc pas même se conserver; il cessa bientôt de paraître. M. Gabriel Delessert en fut quitte pour une trentaine de mille francs. Ce n'était pas une spéculation, c'était un nouvel acte de dévouement au pouvoir qu'avait voulu faire M. Gabriel Delessert. Il ne regretta pas la perte de ses fonds, il était

de ceux qui savent faire des sacrifices pour le soutien de leur cause, et qui, bien loin, comme tant d'autres, de la ruiner par leur honteuse conduite et par leurs déprédations, s'efforcent de la relever par l'apport de leur honnêteté, de leur talent, de leur dévouement et de leur fortune. Ce journal, ainsi que les journaux ministériels, portait trop, dans sa rédaction revue et expurgée, la trace de sa servitude, et manquait trop aussi de cette liberté d'esprit et de pensée qui peut ne pas être la licence, et sans laquelle les œuvres de l'intelligence comme celles de l'industrie ne peuvent avoir ni de portée ni de succès.

Le 8 novembre 1847, le bruit courait dans Paris qu'un crime commis dans des circonstances extraordinaires venait de jeter le deuil et le désespoir au sein de deux familles éminentes et justement honorées. On parlait d'un pair de France mis en état d'arrestation; on disait que ce dignitaire, que M. le comte Mortier, ambassadeur français à Turin, avait, dans un accès de fureur extrême, donné la mort à ses deux enfants; mais on sut bientôt que ce

bruit avait pris sa source dans un événement, sans doute bien douloureux, puisqu'il s'agissait d'aliénation mentale, mais qui n'avait aucun des caractères de criminalité que lui avaient donnés les exagérations de la clameur publique.

La vérité était que déjà depuis quelque temps la santé de M. le comte Mortier, neveu de l'illustre maréchal duc de Trévise, présentait tous les symptômes d'une surexcitation nerveuse; que, il y avait un mois, à Bruges, dans l'hôtel de sa mère, M. le comte Mortier s'était levé brusquement au milieu de la nuit, et qu'en proie à une fureur inexplicable, il s'était élancé vers madame la comtesse Mortier, sa femme, et avait agité longtemps au-dessus de sa tête la lame d'un rasoir, en prononçant contre elle toutes sortes d'imprécations et de menaces. On savait encore que, l'exaltation du comte Mortier croissant toujours quand on lui faisait entendre le nom de sa femme, sa mère avait jugé prudent de l'éloigner de lui et de la faire partir pour Paris. Enfin, on savait que M. le comte Mortier avait lui-même quitté Bruges, il y avait huit

jours, et qu'il était venu s'établir avec ses enfants dans la capitale, à l'hôtel Chatam, rue Neuve-Saint-Augustin, n° 57.

Cette triste affaire en était là, lorsque, le dimanche 7 novembre, Mme la comtesse Mortier reçoit de son mari une lettre qui commençait par ces mots : « Quand cette lettre vous parviendra, moi et mes deux enfants, nous serons morts. » A cet avis, Mme la comtesse Mortier court à l'hôtel Chatam ; M. Chaix-d'Est-Ange, son conseil, se rend chez M. le duc Pasquier, grand chancelier de France. On requiert M. Loyeux, commissaire de police du quartier et l'on prévient en toute hâte le préfet de police. M. Pasquier, M. Gabriel Delessert et M. Loyeux arrivent presque en même temps. M. le comte Mortier était enfermé dans sa chambre avec ses deux enfants. Sa porte était barricadée, un silence de mort régnait dans l'intérieur. M. Pasquier frappe à la porte. M. le comte Mortier demande qui est là. — C'est le chancelier de France, lui répond-il ; au nom de la Chambre des pairs, ouvrez! — Je n'ouvrirai à

personne, réplique M. le comte Mortier. M. Gabriel Delessert fait à peu près une semblable demande, et il obtient une pareille réponse. Pendant plus d'une heure, cette affreuse situation se prolonge; on craint, en pénétrant de vive force dans l'appartement, de précipiter un horrible crime; et l'on espère, au contraire, en lassant l'attention du malheureux insensé, de chasser peu à peu de son esprit la pensée homicide qui le possède. Enfin, la voix de M. le comte Mortier semble s'adoucir; ses refus d'ouvrir ont moins de résolution; il se détermine à dire : « Eh bien! entrez. » On entre, il tient un rasoir ouvert à la main; près de lui sont ses deux enfants : un garçon de dix ans et une fille de huit ans. Tous deux sont pâles et muets de terreur. Aussitôt M. le comte Mortier apostrophe vivement M. Gabriel Delessert sur son abus de pouvoir, au sujet de la violation de son domicile. Tout en répondant à ses accusations, M. Pasquier et M. Gabriel Delessert se rapprochent des enfants, les prennent, les passent aux agents, et leur font ainsi quitter l'appartement

où ils couraient tant de dangers. M. le comte Mortier s'aperçoit de cette habile soustraction, mais il ne dit rien. Toute sa pensée, toutes ses paroles sont pour récriminer contre M. Pasquier, et surtout contre M. Gabriel Delessert. Puis s'arrêtant aussitôt, mais tenant toujours à la main la lame de son rasoir placée près de son cou, il demande le renvoi des agents qui sont à l'entrée de son appartement, et qui épient tous ses gestes. « Je veux, dit-il, que tous ces hommes sortent d'ici ; je veux rester seul avec M. le préfet de police. » M. Pasquier, le commissaire de police et les agents ne veulent point abandonner M. Gabriel Delessert à la fureur de cet insensé. Au contraire, M. Gabriel Delessert voit dans cette proposition un péril de plus pour lui, et il l'accepte avec empressement. Il donne donc aussitôt l'ordre au commissaire et aux agents de s'éloigner. M. Pasquier, sur ses instances réitérées, consent aussi à le laisser seul avec M. le comte Mortier. M. Gabriel Delessert reste donc en face de ce fou, brandissant toujours son rasoir. Il le retient par son calme, par son sang-froid

et par son énergie. M. le comte Mortier proteste de nouveau, avec une grande exaltation, sur l'intervention de l'autorité, et déclare qu'il écrira au ministre de la justice pour se plaindre de sa conduite. M. Gabriel Delessert l'invite à faire immédiatement sa lettre. M. le comte Mortier, devenu plus calme, s'assied, l'écrit et l'envoie par un domestique. Alors M. Pasquier et M. Gabriel Delessert se retirent de l'hôtel. Le garde des sceaux prévenu de ce qui se passe, répond à M. le comte Mortier qu'il l'attend, afin de recevoir ses explications. Le comte s'empresse de se rendre chez M. Hébert, et c'est au moment où il sort de l'hôtel Chatam pour aller au ministère que le comte Mortier est arrêté par les agents, et conduit dans la maison de santé de M. le docteur Mitivié.

Un mois après cet événement, à la première Chambre du tribunal civil de la Seine, présidée par M. de Belleyme, et dans une plaidoirie aussi vraie que brillante, M. Chaix-d'Est-Ange rendait ainsi un hommage public à la belle conduite de M. le duc Pasquier et de M. Gabriel Delessert :

« J'ai entendu blâmer l'autorité ; j'ai entendu dire qu'on avait commis là un acte arbitraire : rendons, au contraire, justice à qui de droit. J'ai été un des artisans de cette scène ; j'ai imploré l'autorité publique : qu'il me soit permis de lui adresser tous les remercîments et tous les éloges qu'elle mérite.

« Il s'est rencontré là deux hommes dont la conduite a été admirable. Le chancelier d'abord. Il aurait pu se renfermer dans sa dignité, dans son âge, dans son repos ; laisser les choses s'accomplir et dire : « Je suis le président de la Chambre des pairs ; si un crime est commis, j'en serai saisi et je le jugerai plus tard.

« Ah ! misère, s'il avait tenu un pareil langage ! Ah ! misère, si lui, qui porte si bien le poids des années, en avait senti le fardeau ; s'il avait senti sa démarche alourdie, son esprit fatigué des soins qu'on venait lui confier ! Non, je l'ai vu là retrouvant sa jeunesse, usant de sa force, avec une présence d'esprit qui ne s'est pas démentie un instant ; incapable de sentir la fatigue, allant par des routes où nul autre n'au-

rait osé pénétrer, avec cette autorité qui lui appartient, avec cette connaissance du cœur humain qu'il possède si bien, sachant ainsi ouvrir la voie et parvenir à ce qui semblait le plus inaccessible à l'homme. Grâces lui soient rendues ! car c'est à lui peut-être que Mme Mortier doit ses enfants.

« Puis, j'ai vu le préfet de police, quand le comte Mortier était là, le rasoir ouvert constamment appuyé sur son cou, prêt à se frapper, le calmer et lui dire : « Quittez cette arme. » J'ai vu M. Delessert à la demande du comte ne pas hésiter à renvoyer ses agents et à rester seul avec lui. Il n'a pas été un moment inquiet et troublé. Il s'est assis auprès de l'insensé, livrant ainsi sa vie aux brusqueries, aux fureurs de cet homme armé d'un rasoir ; et sans trouble, sans obstacle, seul avec lui, il a cherché à l'apaiser. Il ne pouvait pas le désarmer ; car la moindre tentative était un signal de mort : le suicide ou un meurtre eût été accompli.

« L'accès durait encore dans toute sa force. Le comte était fou, complétement fou et le pré-

fet de police jouait sa vie pour accomplir plus que son devoir.

« Voilà ce qu'a fait l'autorité. En agissant ainsi, je ne dirai pas qu'elle a usé de son droit, mais qu'elle a rempli son devoir; et je dois le dire encore, en agissant comme elle l'a fait, l'autorité a excité dans l'opinion publique une reconnaissance indicible et un respect profond. »

M. Gabriel Delessert a prouvé, dans cette périlleuse circonstance, qu'il était l'homme de tous les dangers et de tous les courages. Ainsi, nous l'avons vu devant les balles de l'émeute, devant le feu de M. Guinard, devant les fureurs de l'inondation, devant les flammes des incendies ; nous venons de le voir devant le rasoir d'un fou furieux, et nous le verrons encore, tout à l'heure, devant l'étang glacé de la reine Blanche.

Chose aussi extraordinaire que digne de remarque ! trois préfets de police sont intervenus dans cette lugubre affaire : deux comme témoins et un comme juge ; deux remplacés depuis longtemps et un en exercice ; deux siégeant à la Chambre des pairs et un présidant au palais de

justice ; enfin, un distingué dans ce procès par la droiture et l'habileté de sa parole, et deux par leur énergique entreprise comme par leur dévouement si courageux et si brillamment proclamé.

Les événements politiques qui se passèrent durant le long séjour de M. Gabriel Delessert à la préfecture furent aussi graves que nombreux et méritent d'être succinctement rappelés. Ils feront voir les travaux incessants que lui créèrent les menées des partis, tous les obstacles qu'il eut à combattre et tous les dangers dont il eut à sauver le gouvernement de Louis-Philippe jusqu'au jour du 24 février 1848, où le trône de Juillet s'écroula, peut-être plus encore sous le poids de ses fautes que sous les coups redoublés de ses ennemis politiques.

Si M. Gisquet sut écraser par une constante énergie toutes les séditions qui se produisirent pendant le temps de son administration, M. Gabriel Delessert sut par son tact, par son habileté, les prévenir, les arrêter ou les vaincre chaque fois qu'elles osèrent relever la tête.

Leurs moyens furent différents, mais leur but resta le même : maintenir le plus possible le trône et la société dans un état normal et prospère. Leur résultat fut semblable et couronné d'un aussi grand succès. Mais la manière de procéder de M. Gabriel Delessert fut plus humaine, plus morale, et par conséquent plus louable que celle de son prédécesseur.

A son arrivée à la préfecture de police, M. Gabriel Delessert trouve les sociétés secrètes toutes bouleversées. La loi du 9 septembre 1835 était venue en aide à la foudroyante activité de M. Gisquet, et avait porté un coup presque mortel aux adeptes de la république, ainsi qu'à leurs conciliabules secrets. Cette loi était énergique et violente; elle souleva les colères de la Montagne et des journaux démocratiques; on l'appela draconienne : elle l'était, sans doute, mais elle était malheureusement nécessaire alors pour arrêter les rapides progrès du socialisme. En effet, on voit bientôt les réunions secrètes frappées de stupeur. La *Société des droits de l'homme,* qui compte jusqu'à quatre mille com-

battants, n'ose plus se réunir, et en quelques mois la plupart de ses membres l'abandonnent pour la vie douce et paisible. L'augmentation du cautionnement des journaux oblige aussi un grand nombre de feuilles démagogiques à cesser de paraître. Dans le moment, la panique est grande et la défection paraît presque générale; mais peu à peu le parti républicain reprend courage et la *Société des Familles* recueille les membres audacieux de la *Société des droits de l'homme*, qui vient de se dissoudre.

A cette époque, l'on voit se former aussi les *Légions révolutionnaires*, qui sont des bandes organisées d'assassins, de régicides, d'exterminateurs de tous les hommes contraires à la république démocratique et sociale. Cette société doit avoir vingt à vingt-cinq mille membres, mais on sait heureusement l'arrêter dès son début. La France est sauvée. Rendons justice à M. Gisquet, il eut tout à la fois l'honneur de l'entreprise et la gloire de la réussite.

En 1836, la *Société des Familles* compte un millier d'hommes; ses membres emploient tous

les moyens pour se procurer de la poudre et des armes. Tantôt ils circonviennent les soldats et les excitent à leur donner ou à leur vendre des cartouches, tantôt ils achètent de la poudre chez les débitants et ils en fabriquent, aussi, sous l'inspection de leur chef, M. Blanqui. En mars de cette même année, on saisit des dépôts de munitions rue de l'Ourcine, rue Dauphine et rue de Beaune. On s'empare de quinze cents balles, de cent trente livres de poudre, de caisses remplies de fusils, de carabines et de pistolets d'arçon; on arrête MM. Blanqui et Barbès, ainsi qu'un grand nombre de républicains chez qui l'on trouve des munitions de tout genre.

Ces arrestations n'empêchent pas la *Société des Familles* de vouloir attenter à la vie du roi, le 29 juillet 1836, jour de l'inauguration de l'arc de triomphe de l'Étoile, et d'organiser un peu plus tard un plan de régicide qui doit être exécuté avec des sous-officiers de l'armée. L'intervention de l'autorité dérange tous les projets. La revue de la garde nationale et de la troupe de ligne pour

l'inauguration n'a pas lieu, et les sous-officiers compromis sont envoyés en Afrique. Vers la fin du mois d'août 1836, le préfet de police est informé que la *Société des Familles*, incomplète et mutilée, mais toujours existante, rêve encore le désordre et l'anarchie, et prépare l'exécution d'un nouvel attentat contre la sûreté publique. L'enterrement du nommé Canlay, républicain, décédé à l'hospice de l'École de médecine, sert de prétexte pour une démonstration politique. L'abbé Châtel, avec son système religieux français, surexcite aussi l'esprit des masses, et ne fait qu'entraver encore plus l'action si difficile du gouvernement. Le 1er septembre 1836, le préfet de police fait saisir dans l'impasse Saint-Sébastien de la poudre et des poignards, et il fait arrêter onze individus qui ne se rendent qu'après une longue résistance, et qu'après avoir frappé de leurs armes les agents de l'autorité.

Les affaires politiques en étaient à ce point d'effervescence, lorsque M. Gisquet se retira avec le ministère, et lorsque M. Gabriel Delessert

lui succéda, le 10 septembre 1836. Alors la *Société des Familles*, désorganisée par l'arrestation de la plupart de ses membres importants, ne tarde pas à se reconstituer sous le nom de *Société des Saisons;* mais les meneurs du parti démocratique, reconnaissant qu'il y a témérité et péril à attaquer en ce moment le pouvoir par les armes de l'insurrection, reprennent avec ardeur leur projet d'assassinat. Le 27 décembre 1836, le nommé Meunier, nouveau séide du parti républicain, tente de tuer le roi. Il est condamné à mort par la Cour des pairs; mais le roi commue sa peine en déportation. Cet homme meurt à quelque temps de là en Amérique. Bientôt après, le 19 février 1837, un ouvrier mécanicien, Champion dit Poupart, embauché par les socialistes, est arrêté au moment où il termine une machine infernale, dont il doit se servir contre le roi. Champion n'attend pas la justice des hommes, il se juge lui-même, il s'ôte la vie en se pendant dans sa prison. Furieux de leurs insuccès, les démocrates expriment leur colère et leur rage, tantôt en

menaces sanglantes crayonnées sur les murs de Paris, tantôt en placards cyniques et calomnieux contre la famille royale et le gouvernement, tantôt aussi contre les personnes et les propriétés.

L'activité, la persévérance et l'énergie de M. Gabriel Delessert ne laissent en repos ni le parti démocratique ni ses injurieurs de bas étage. La surveillance du préfet de police est continuelle, et de nombreuses arrestations prouvent que l'autorité sait être ferme et rigoureuse lorsqu'il le faut.

On parle d'amnistie dans les journaux et dans les conseils du prince. M. Gabriel Delessert s'y oppose : il sait combien les républicains sont peu reconnaissants des indulgences du pouvoir. Mais M. le comte Molé n'accueille pas ses avis et apporte l'amnistie du 8 mai 1837 pour inaugurer son ministère. Cette amnistie, qui est accordée à tous les individus détenus dans les prisons de l'État par suite de condamnations pour crimes et délits politiques, produit un tout autre effet que celui espéré par le nouveau ministre. Au

lieu de calmer les esprits, au lieu d'arrêter les passions, au lieu de contenir les démocrates et de les rendre satisfaits de la mesure prise en leur faveur, ce pardon ne fait que les rendre plus arrogants, plus redoutables et plus portés à se venger du gouvernement royal qui vient de les gracier. Remis en liberté, ces chefs organisent dans les faubourgs une forte propagande démocratique, et elle est poussée avec une si vive ardeur qu'ils recrutent bientôt de nombreux adhérents.

Le mariage du duc d'Orléans, célébré à Fontainebleau, et les fêtes données à Paris à cette occasion, sont pour M. Gabriel Delessert un surcroît de travail, de fatigue et d'inquiétude, tant les factions sont remuantes et hostiles. La politique française n'occupe pas seule l'attention du préfet de police, il surveille et combat encore les menées des factions étrangères : dans ce but, il fait saisir cinq mille sabres d'infanterie cachés dans une maison de roulage, et destinés à l'armée de Don Carlos.

Pour entretenir le zèle et les opinions des nouveaux convertis à la république, on conçoit le projet de créer un journal mis à leur portée et capable de les pousser dans la voie de la révolte, du pillage et du crime. Le premier numéro du *Moniteur républicain* paraît le 30 novembre 1837, mais de la manière la plus clandestine; on se le passe comme des nouvelles à la main. Cependant quelques-uns de ses numéros sont placardés sur les murs de la capitale.

Renforcée par la propagande faite dans les faubourgs, excitée par les articles du journal *le Moniteur républicain*, chauffée par le feu révolutionnaire de ses chefs, la *Société des saisons* arrive, en 1838, au comble de la surexcitation. Elle force son comité à préparer un dénoûment armé. On refait des dépôts de poudre et l'on fond encore des balles. M. Gabriel Delessert est mis immédiatement sur la trace de ces dangereux travailleurs. Le 26 juillet 1838, il fait saisir chez le sieur Raban, rue Neuve-des-Bons-Enfants, trois cents balles, des cartouches, des moules, et des écrits républicains. Les

sieurs Bruys, Raissan et Dussoubs y sont arrêtés au moment où, assis autour d'une table, ils fabriquent des cartouches. Chez les nommés Follet, Bougon, Danguy et Maillard, on saisit de fortes provisions de poudre et dix mille capsules, et l'on trouve au domicile d'un sieur Rouyon onze cents cartouches. M. Gabriel Delessert surveille activement tous les criminels complots du parti républicain. Tôt ou tard, rien ne lui échappe. Après de longues et persévérantes recherches, il découvre la presse du *Moniteur républicain*. Ses investigations sont même couronnées d'un double succès. Le 30 septembre 1838, au premier étage d'une maison sise rue Saint-Benoît et dans une chambre barricadée, des agents trouvent le nommé Minor Lecomte, neveu du régicide Pépin, occupé à imprimer le quatrième numéro de *l'Homme libre*, pamphlet prêchant la révolte, le socialisme et l'assassinat. Des presses, des caractères d'imprimerie, des poignards, des cartouches et du plomb sont saisis dans ce lieu; et le même jour, et au même moment, d'autres agents s'emparent,

dans une maison de la rue de la Tonnellerie, de la presse du *Moniteur républicain* ainsi que de tous les ustensiles nécessaires à son impression. Des arrestations sont aussi faites sur ce point. Les sieurs Gambin, ouvrier imprimeur, Boudin, bottier, Seigneurgens, bonnetier, Aubertin, menuisier, Fombertaut, dessinateur, Joigneaux, homme de lettres, et Gervais Corbière, sont livrés aux tribunaux et condamnés à la prison. Le 26 octobre suivant, des armes et des munitions de guerre sont encore saisies chez un nommé Jean Normont, porteur d'eau et ami politique du sieur Raban.

Toutes ces arrestations, toutes ces saisies donnent, presque aussitôt, naissance à des procès qui par leur retentissement portent à son dernier paroxysme l'exaltation des membres des sociétés secrètes. On veut venger les frères victimes de leur dévouement ; on demande l'insurrection et la bataille. Le comité fait tous ses efforts afin qu'on attende encore quelques mois, et que le combat contre le pouvoir n'ait lieu qu'au printemps de 1839. Le co-

mité obtient ce sursis; mais il s'engage à ne pas dépasser le délai accordé.

L'ordonnance royale qui défère à la Cour des pairs la poursuite et le jugement de M. Armand Laity, prévenu d'attentat contre la sûreté de l'État, pour avoir publié : *Relation historique des événements du* 30 *octobre* 1836 (affaire de Strasbourg), jette une certaine agitation dans les esprits, et oblige le préfet de police à redoubler de vigilance à l'égard du parti bonapartiste pendant tout le temps de ce procès.

Dès le commencement de l'année 1839, le comité républicain se prépare à l'attaque. Il cherche des occasions et il sonde par des essais les sentiments de l'opinion publique. Le 11 mars 1839, le chapiteau de la colonne de juillet est extrait des ateliers du faubourg du Roule pour être transporté à la place de la Bastille. Vers le boulevard Bonne-Nouvelle, un des essieux du chariot se brise; puis, à la hauteur de la rue de Ménilmontant, un cheval s'abat et le reste de l'attelage est épuisé de fatigue. Un grand nombre de curieux s'attèlent au chariot et le tirent

jusqu'à la Bastille. Arrivée sur ce point, la foule entonne *la Marseillaise* et *le Chant du départ*. Elle redescend les boulevards avec trois drapeaux tricolores. Quatre cents ouvriers environ forment cette colonne insurrectionnelle. Dans leur marche, ils crient : « Vive la Liberté ! vive la République ! à bas les ministres ! » Les boutiques se ferment et la population s'effraye. La garde municipale du poste de la Lingerie les disperse bientôt. Ils se reforment un peu plus loin ; les sergents de ville, la garde municipale et même des étudiants qui se trouvent dans le café Dupuytren, les pourchassent et les dispersent. Les élèves des écoles ne donnant pas leur concours et leurs sympathies à cette démonstration, les émeutiers se retirent et la tranquillité renaît ; mais ce n'est pas pour longtemps. Les 6 et 7 avril de la même année, de nombreux rassemblements politiques se forment aux abords de la porte Saint-Martin et de la porte Saint-Denis. Près de quatre cents arrestations ont lieu dans cette foule turbulente et hostile.

Le gouvernement est informé des projets et

des menées des agitateurs ; mais, quant au jour de l'insurrection annoncée, on l'ignore même au camp des républicains. Il n'est connu que par leurs trois chefs : MM. Blanqui, Barbès et Martin Bernard ; et, cette fois, le secret est si bien gardé que M. Gabriel Delessert l'ignore aussi. Voulant attaquer à l'improviste la royauté, M. Blanqui émet le vœu que l'insurrection ait lieu un dimanche ; car, ce jour est celui où tout le monde se repose et sort plus habituellement de Paris. On décide donc que le mouvement aura lieu le dimanche 5 mai ; qu'on marchera droit sur la Préfecture de police, qu'on en fera le chef-lieu de l'insurrection, et l'on pense qu'on s'y établira avec d'autant plus de facilité que la plupart des employés et des sergents de ville seront absents. Les groupes des Sociétés se réuuissent ce jour-là en petites fractions, chez les marchands de vin et sur la voie publique. M. Gabriel Delessert est informé de leur résolution ; tout est prêt pour les recevoir et pour les combattre ; mais un contre-ordre survient et chacun rentre chez soi. Durant le cours

de la semaine suivante, les convocations recommencent et ont lieu presque chaque jour. Les démocrates ne connaissent pas l'époque réelle du dénoûment attendu : seulement, le samedi soir, 11 mai, dans le but de tromper la surveillance de la police, le comité fait très-secrètement et faussement annoncer que l'insurrection qui devait éclater le dimanche 12 mai est remise à un temps plus éloigné. Les agents secrets donnent dans le piége démocratique et viennent rapporter confidentiellement cette détermination à la Préfecture.

Cependant, le dimanche 12 mai 1839, à une heure, M. Blanqui apprend aux sociétaires réunis, comme les jours précédents, qu'«on va immédiatement en découdre, qu'on va tout de suite se battre. » Six à huit cents hommes sont répandus chez les marchands de vin du quartier Saint-Martin ; mais trois à quatre cents au plus s'élancent au combat, après avoir pillé les magasins d'armes des frères Lepage, situés rue Bourg-l'Abbé. Deux agents, aussitôt le signal donné, accourent prévenir à la Préfecture

que l'attaque va commencer. Cette fois, ils sont dans le vrai. On avertit immédiatement M. Gabriel Delessert, qui est aux courses du Champ de Mars, de la nouvelle résolution du parti républicain. Cinq minutes après l'avis des agents, M. Barbès arrive, avec une troupe peu nombreuse, au pont Notre-Dame, fait charger les armes de ses affiliés et s'élance sur le poste du Palais-de-Justice. Quoique prévenus, les soldats de la ligne sont surpris. Les uns sont tués sans défense, les autres sont désarmés et battus. Quant au lieutenant Drouineau, leur chef, qui a refusé de se rendre en disant : « Plutôt mourir ! » il tombe mort, frappé par la balle d'un pistolet, qu'un homme de cette bande, a deux fois braqué sur lui. On attribue ce meurtre à M. Barbès, et plus tard la Cour des pairs l'en déclare coupable.

Ce poste enlevé, des insurgés se précipitent sur la Préfecture de police. La garde municipale et les sergents de ville les attendent avec leurs fusils chargés ; ceux-là dans la cour, en bataille, devant la porte de l'hôtel, ceux-ci, au

premier, dans le vestibule, en face de la rue de Jérusalem. Quelques-uns seulement de ces forcenés osent se présenter aux abords de la Préfecture. Ils tirent, en courant, quelques coups de feu; mais, comme ils voient qu'ils sont attendus et qu'on leur riposte vigoureusement, comme ils ne se sentent plus en force, ils se sauvent à toutes jambes et abandonnent leurs armes sur le quai des Orfévres et dans les rues voisines. Pendant ce temps et après l'attaque du poste du Palais-de-Justice, M. Gabriel Delessert est revenu à la Préfecture de police, et M. Barbès, qui s'est porté sur l'Hôtel de Ville, s'en empare et donne lecture d'une proclamation. Il s'aperçoit presque aussitôt qu'il est trop faible pour se maintenir dans sa position; il la quitte donc et se dirige avec ses hommes sur les mairies et sur les postes militaires des quartiers Saint-Martin et Saint-Méry.

M. Gabriel Delessert a déjà donné ses ordres. La garde municipale poursuit les insurgés à outrance; elle ne leur donne pas le temps de reprendre haleine; elle est partout où ils se trou-

vent; elle détruit les barricades qu'ils élèvent; elle défait et combat tous les hommes armés qu'elle rencontre. Alors M. Barbès, dans l'espoir de relever le courage éperdu de ses compagnons d'émeute, se met dans leurs rangs et se bat avec une énergie digne d'une meilleure cause. Il reçoit, dans la mêlée, plusieurs blessures, une entre autres à la tête; il tombe tout sanglant; il est fait prisonnier. Enfin, la dernière barricade que les insurgés occupent dans le quartier Saint-Méry est enlevée, comme l'ont été presque toutes les autres, par la garde municipale de Paris. Tout cède, de tous côtés, à son élan et à sa bravoure.

La journée du 12 mai se termine favorablement ainsi pour le pouvoir. Cette prompte réussite est due à l'habile direction que M. Gabriel Delessert imprima à tous les mouvements de ses troupes et de ses agents, à l'énergique résolution de la garde municipale et au courage, hors ligne, d'un de ses officiers, du lieutenant Tisserant qui, sur les barricades de Paris, a commencé à conquérir les épaulettes de général

qu'il porte aujourd'hui. L'armée et l'administration avaient fait leur devoir; la Cour des pairs fit aussi le sien. Les coupables furent punis et le roi fit grâce de la vie à M. Barbès.

Le Moniteur républicain, qu'on devait croire anéanti après sa saisie et la condamnation de ses rédacteurs, révèle de nouveau son existence. Le 16 juin et le 9 juillet 1839, paraissent deux nouveaux numéros. Dans le premier, on annonce qu'il fait suite aux huit premiers et on a l'audace d'envoyer un exemplaire de ce journal au préfet de police et un autre au procureur général de la Cour royale de Paris. Cette feuille porte en tête ces mots : *Unité, Égalité, Fraternité* et *avec permission des autorités constituées*. Comme date on lit : 20 prairial an 47. Dans un article de ce numéro, les rédacteurs regrettent d'avoir échoué lors de la tentative du 12 mai, et ils annoncent que ce n'est pas leur dernier mot. « Voilà, ajoutent-ils que se succèdent tous les hommes d'élite au-dessus desquels plane la belle figure d'Alibaud, » puis ils s'écrient avec joie : « Enfin, aujourd'hui, nous en sommes au régicide ! Quel

pas immense !» Enfin, ce numéro se termine par des vers adressés à M. Gabriel Delessert. Cette fois on est promptement sur les traces de l'imprimeur. On découvre la presse clandestine de ce journal dans les caves du sieur Allard, fabricant d'ébénisterie, rue du Faubourg-du-Temple, n° 9, qui n'était pour rien dans ce délit, et l'on arrête et l'on condamne les seuls coupables, Vilcoq et Béchet.

Pendant ce temps, une nouvelle association politique s'était formée. Elle prit le nom de *les Montagnards.* Nous la verrons tout à l'heure, aux journées de Février. Cette société propage les doctrines du communisme, répandues déjà depuis quelques années, par les sociétés *des Familles* et *des Saisons,* dans les bouges de la république et dans les ateliers de la capitale.

Elle excite à la révolte et à l'insurrection ; elle encourage ses affiliés à se préparer des moyens de défense. M. Gabriel Delessert est bientôt sur les traces de leurs machinations. En octobre 1839, il fait arrêter onze personnes demeurant, les unes rue des Lombards et rue du Faubourg-

Montmartre, et les autres rue de Reuilly et à Créteil. Elles sont toutes prévenues de fabrication de poudre, cartouches, balles et bombes d'artifice chargées de fer et de plomb. Le 28 novembre suivant, le marquis et le comte de Crouy-Chanel sont arrêtés, prévenus d'intrigues et de complots bonapartistes. Les perquisitions faites à leur domicile n'ont aucun résultat fructueux, et ils sont bientôt rendus à la liberté par une ordonnance de non-lieu. Le même jour, à huit heures du soir, une détonation se fait entendre rue Montpensier, près le Palais-Royal. C'est une gargousse pleine de balles qui vient d'éclater devant le passage Potier. Les carreaux des maisons voisines sont brisés et leurs murs sont endommagés par les éclats. On ramasse aux alentours une cinquantaine de balles de calibre. Quelques jours après, le préfet de police fait arrêter les sieurs Duval et Béraud, auteurs de ce genre de machine infernale dont ils avaient voulu essayer la force. Le sieur Béraud, étudiant, fait une vive résistance aux agents. On le trouve porteur d'un

couteau-poignard et d'un pistolet. Le 4 décembre de la même année, un sergent de ville en surveillance au boulevard Saint-Martin reçoit dans le bras gauche la balle d'un pistolet tiré sur lui à bout portant par un ouvrier menuisier, nommé Barthélemy. On trouve sur cet homme un poignard, un pistolet, trois cartouches, et une médaille sur laquelle on lit : *Vivre libre ou mourir !*

Les républicains, désireux de se compter, organisent le banquet de Châtillon. Il a lieu, le 31 août 1840, dans le jardin de M. Gay, architecte. Deux ou trois mille personnes y prennent part, et l'on y prononce force discours. En revenant à Paris, les réformistes, échauffés par le vin et par la politique, poussent des cris et chantent *la Marseillaise*. Leur entrée à la barrière d'Enfer est tumultueuse. L'ordre public est menacé, la garde municipale est obligée d'intervenir. Le gouvernement, qui a autorisé ce repas dans la croyance que l'expansion, au grand jour, des théories brutales des communistes leur sera

complétement funeste, et qu'elles se perdront d'elles-mêmes en venant échouer devant la digue du bon sens public, s'est complétement trompé. M. Gabriel Delessert l'avait prévu. On a donné des tréteaux à ces bateleurs politiques ; on a mis en lumière des folies sociales qui devaient rester sous le boisseau. A ce moment se produit au grand jour M. Cabet, avec son système communiste, avec son voyage en Icarie où tant de misérables ont perdu l'esprit, où tant de pauvres utopistes ont été chercher la mort. Ses ouvrages sont de nouveaux aliments aux énergumènes socialistes, qui grandissent et se fortifient de plus en plus.

Le préfet de police ne paraît pas sans doute aux yeux des républicains avoir encore assez de fatigues à supporter et de dangers de tout genre à combattre, car ils lui suscitent de nouveaux et graves embarras. Une grève formidable se déclare, vers la fin du mois d'août 1840, dans les ateliers et sur les chantiers de Paris. On entraîne les ouvriers dans l'inaction ; on veut les pousser à la misère pour les pousser plus

facilement ensuite à l'insurrection. Le 1er septembre suivant, M. Gabriel Delessert fait afficher sur les murs de la capitale une ordonnance concernant les attroupements. Cette ordonnance prescrit aux ouvriers des différents corps d'état, qui depuis plusieurs jours se réunissent sur la voie publique dans le but de se concerter pour modifier les conditions du travail, de rentrer dans leurs ateliers et de reprendre leurs travaux.

Malgré ces sages avis, dans la journée du 2 septembre, de nombreuses tentatives sont faites dans le but de décider les ouvriers de M. Pihet, fabricant d'armes et mécanicien, demeurant avenue Parmentier, faubourg Saint-Antoine, à quitter ses ateliers. Ces ouvriers résistent, mais une bande de cinq à six cents individus se porte chez M. Pihet, envahit sa maison et entraîne les ouvriers. Trois sergents de ville, qui s'opposent à l'entrée de ces anarchistes, sont renversés et frappés de coups de poignard. L'un d'eux, le nommé Petit, est blessé mortellement.

Le 3 septembre, M. Gabriel Delessert fait

afficher dans Paris un avis à la classe ouvrière où on lit les passages suivants :

« Que les ouvriers se persuadent que dans les rassemblements, que dans les délibérations communes, c'est l'influence des mauvais ouvriers qui prédomine sur ceux qui sont sages et laborieux, et que ces derniers sont presque toujours les dupes des débauchés et des incapables ; que ceux qui sont habiles payent pour ceux qui ne le sont pas ; qu'enfin la suspension du travail est un grand malheur pour eux et pour leurs familles, et, pour tous, un mal irréparable.

« Que les ouvriers honnêtes et sages se séparent donc immédiatement de toutes ces réunions défendues par les lois, qu'ils retournent à leur ouvrage et qu'ils se gardent de le quitter ; qu'ils soient bien assurés que l'autorité veille sur eux. Ils seront défendus contre ceux qui les menacent ou qui veulent les séduire. Ils seront protégés dans leur liberté comme dans leur travail.

« Quant à ceux qui continueraient à se réunir

après la présente défense, qu'ils sachent aussi qu'ils s'exposent à être traités avec toute la sévérité que la loi et la justice commandent, etc. »

En même temps que de nombreuses démarches de bienveillance sont ordonnées par M. Gabriel Delessert pour ramener les hommes égarés, de grandes mesures de répression sont prises contre cette armée d'oisifs qui se répand de tous côtés, mais dont le camp est durant deux jours sur les buttes Chaumont. Le 7 et le 8 septembre, des barricades sont élevées dans le faubourg Saint-Antoine; des rassemblements tumultueux se forment dans la plaine d'Ivry, au faubourg Saint-Marcel et à la barrière du Maine. Paris est couvert de troupes. Mais ces rassemblements et ces barricades sont bientôt dispersés et emportés presque sans coup férir. M. Dourille, le principal meneur de cette grève, s'était efforcé d'entraîner les ouvriers dans une insurrection politique ; il n'y parvint pas; il n'eût pas, fort heureusement, la voix assez puissante pour se faire écouter de cette multitude.

M. Gabriel Delessert sut avoir un meilleur

succès: il prit les uns par la force et les autres par la persuasion; il les ramena tous à des sentiments d'ordre et de travail; il les rendit à leurs familles éplorées et à leurs ateliers déserts. Les ouvriers sont, en général, pleins de cœur et de bons mouvements. Il faut seulement savoir toucher leur fibre honnête et fière. M. Gabriel Delessert eut ce talent plus que tout autre préfet, par l'influence de ses honorables antécédents et par les sympathies profondes qu'il s'était méritées dans le peuple de Paris.

Les funérailles de l'empereur Napoléon, qui ont lieu aux Invalides, le 15 décembre 1840, préoccupent, longtemps avant et après ce jour mémorable, l'esprit de M. Gabriel Delessert et donnent de nombreux travaux à ses employés et à ses agents. Le procès qui a lieu en 1841 à la Cour des pairs, au sujet de l'entreprise de Boulogne-sur-Mer, surexcite aussi l'opinion publique et met encore en évidence le nom et la cause du prince Louis-Bonaparte.

Dans un nouveau conseil des ministres, M. Gabriel Delessert a su faire prévaloir son

opinion : les banquets politiques ne sont plus autorisés. Cette défense fait naître chez les radicaux réformistes un plus vif désir de se rassembler. Un banquet est donc fixé au 27 mars 1841. Le secret est gardé sur le lieu du repas. Les commissaires de ce banquet en ont seuls connaissance. Cependant le préfet de police le sait aussi. Vers trois heures, deux cent-cinquante individus se trouvent réunis à Montrouge, chez un restaurateur qui a pour enseigne : *Au Père la Galette*. Des discours dans le sens radical sont prononcés et des toasts sont portés : *A la Réforme!* et *au Socialisme!* Alors le commissaire de police de la commune leur déclare contravention et les somme de se retirer. On fait résistance; on bat un officier de paix; la garde municipale intervient; elle arrête les uns et disperse les autres; l'ordre est encore une fois rétabli. Les coups de main ne peuvent plus réussir, car la surveillance de M. Gabriel Delessert est de tous les instants, le jour comme la nuit. La Montagne revient donc à ses principes favoris : à l'assassinat politique, au régi-

cide, souvent déjà tenté, mais jamais accompli. Marius Darmès, le 15 octobre 1840, posté à la chute du jour sur la place de la Concorde, attend la voiture du roi qui se rend à Saint-Cloud. A la vue du souverain, il sort de dessous sa redingote une carabine, il l'ajuste et fait feu. Les panneaux de la voiture du roi reçoivent toute la charge. On arrête sur-le-champ Darmès; on le trouve porteur de deux ouvrages politiques. Darmès regrette de n'avoir pas pu tuer Louis-Philippe. Il appartient aux sociétés secrètes, aux groupes communistes, mais le crime est l'œuvre isolée de son auteur. Darmès est condamné à mort et exécuté.

Honteux de son échec auprès des ouvriers coalisés, M. Dourille espère retrouver une occasion de désordre à l'enterrement de M. Garnier-Pagès, député de la Sarthe et membre de l'opposition, décédé le 23 juin 1841. Il convoque tout son parti ; trois ou quatre mille républicains de toutes nuances se trouvent au convoi le 26 juin ; quelque tumulte a lieu : un sieur Rozier décharge son pistolet dans la foule ; personne,

par un heureux hasard, n'est atteint. Cette détonation paraît être un signal. Alors les agents et la garde municipale, qui depuis le matin observent de près les auteurs de cette manifestation, arrêtent les compromis et dispersent les brouillons.

Au commencement du mois de septembre 1841, des meneurs des sociétés secrètes et communistes se mêlent aux ouvriers qui ont l'habitude de venir le soir se reposer et prendre l'air sur le quai de Gèvres et dans les lieux adjacents. Ils se répandent en propos violents contre le gouvernement du roi et en faveur de la république démocratique et sociale. M. Gabriel Delessert, qui fait surveiller ces réunions, ainsi que les divers points de Paris où s'assemblent les ouvriers, depuis que plus de dix mille journaliers sont arrivés des départements français et des pays étrangers pour travailler à l'enceinte continue, est informé de ce qui se passe près de l'Hôtel-de-Ville, et fait arrêter le 10 de ce mois les orateurs les plus exaltés de ces clubs en plein vent. Le lendemain, les séditieux se montrent

en plus grand nombre et commencent à troubler l'ordre public. Le 12, des rassemblements composés de près de quatre cents individus et stationnés place du Châtelet, crient : *A bas Louis-Philippe ! A bas Guizot ! Vive la République !* Des pierres sont lancées sur la garde municipale et sur les sergents de ville. Pendant quelques jours ces rassemblements se forment encore et sont dispersés au fur et à mesure de leur naissance. Ainsi pourchassés par la police de M. Gabriel Delessert, les républicains perdent de leur force physique et morale; ils n'osent plus descendre dans la rue; ils n'ont plus de salut à venir que dans le meurtre; ils cherchent encore des assassins, mais ils ne trouvent cette fois qu'un malheureux insensé. Le 13 septembre 1841, Quénisset, dont nous avons précédemment parlé, commet son régicide, excité par les prédications socialistes, étourdi par les charmes enivrants de ses fascinateurs. Son but est manqué; le roi a la vie sauve, et la république doit attendre pour une autre fois l'immolation du tyran.

Tourmentés par les nombreux propagandistes qui remplissent leurs ateliers, les ouvriers lyonnais, depuis longtemps en communauté de principes politiques avec les ouvriers parisiens, établissent un congrès révolutionnaire et entrent en relation de complots avec les meneurs de la capitale. On décide que Lyon donnera le signal de la révolte, et que Paris suivra le mouvement. On était prêt de part et d'autre à s'insurger, lorsque le 13 juillet 1842, par une chute de voiture, l'héritier du trône, le duc d'Orléans, se brise l'épine dorsale en tombant, et succombe au bout de quelques heures, entouré de sa famille éplorée, et sous les yeux de M. Gabriel Delessert qui est resté constamment au chevet de son lit. Cette mort si imprévue et si douloureuse saisit tous les cœurs, suspend l'irritation des partis et ramène presque les opposants auprès de la royauté en deuil; mais cette première émotion passée, l'espoir renaît plus vif que jamais dans l'âme des républicains. La couronne de Juillet a perdu son fleuron le plus aimé. Les rangs des démocrates se resserrent et se forti-

fient de noms connus. M. Gabriel Delessert tient les fils des nouvelles trames ourdies; il les rompt au fur et à mesure qu'ils se forment, préférant, selon son honorable habitude, prendre dans leurs germes toutes les conspirations qui s'engendrent que de les laisser venir jusqu'à leur dangereuse maturité pour les détruire ensuite.

Le 16 avril 1843, a lieu à Ménilmontant le banquet communiste dit *de Belleville*. Des toasts et des discours y sont prononcés, la tranquillité publique y est compromise, et les amis du gouvernement s'en alarment; mais tout rentre bientôt dans l'ordre, grâce à la surveillance et à l'énergie de M. Gabriel Delessert.

Les visites politiques faites au comte de Chambord par les membres du parti légitimiste à Goritz et en Écosse, en 1843; à Venise au mois d'août 1844, et en Angleterre, pendant les mois d'octobre 1843 et de novembre 1846, obligent le préfet de police à multiplier son zèle et les ressources de sa surveillance, qu'il porte jusqu'à l'étranger.

Les chefs des sociétés républicaines reconnais-

sent l'habileté du préfet de police, et cherchent à lui opposer un adversaire qui puisse légalement contre-balancer sa puissance et les prêches de ses agents. On crée un organe des intérêts rouges du pays, un journal qui tous les jours attaquera les institutions et la marche du gouvernement. Le premier numéro du journal *la Réforme* paraît le 1er août 1843 : MM. Ledru-Rollin, Godefroy Cavaignac et Flocon se placent à la tête de la rédaction ; MM. Louis Blanc, Lagrange et Caussidière y apportent aussi leurs fâcheuses lumières et leur bruyant dévouement. On reconnaît à *la Réforme* qu'il y a beaucoup à faire pour triompher de la surveillance de M. Gabriel Delessert, que la *Société des Saisons* est trop affaiblie, et qu'il faut la reconstituer dans les principes du carbonarisme. On la reconstitue et elle s'empresse d'essayer ses nouvelles forces dans les démonstrations faites en faveur de la malheureuse Pologne, rappelée toujours à la vie par les vœux stimulants de la nation, et toujours condamnée à mourir par l'abandon léthargique du pouvoir.

Le voyage du roi Louis-Philippe à Londres en 1844, et le séjour du duc et de la duchesse de Nemours l'année suivante, en Angleterre, compliquent encore les travaux et la surveillance de M. Gabriel Delessert.

Le 16 avril 1846, le nommé Pierre Lecomte, ex-garde général des forêts de la couronne, tente de tuer le roi d'un coup de fusil en se plaçant en embuscade dans la forêt de Fontainebleau; et le 29 juillet de la même année, le nommé Joseph Henri, bijoutier, stationnant dans le jardin des Tuileries, tire un coup de pistolet sur le roi placé au balcon de son palais. Ces deux attentats, qui se succèdent si promptement, ne sont pas cette fois l'œuvre des sociétés secrètes, mais l'œuvre isolée de deux fanatiques, de deux cerveaux malades. Les esprits sont consternés par ces criminelles tentatives, contre lesquelles le meilleur préfet de police est toujours impuissant.

Une *dissidence* se forme parmi les sociétaires des *Saisons*. Cette *dissidence* veut en venir aux armes. Elle arrête le combat pour les fêtes de

Juillet; mais les chefs, qui craignent la mort et la prison, dominent leurs troupes et les poussent à abandonner leur fatale résolution. Parmi ces chefs, M. Gabriel Delessert a des agents secrets. Ils ont suivi ponctuellement ses ordres. Ces agents sont ceux qui font avorter l'affaire. Alors, ne pouvant plus combattre le gouvernement derrière les barricades, les républicains cherchent de nouveaux moyens pour le faire traîtreusement tomber. Le poignard et le fusil sont des engins usés et sans résultat fructueux, il leur faut des moyens plus sûrs et plus expéditifs. En mai 1847, on se procure une recette pour faire des bombes incendiaires d'un effet foudroyant, et dont nous avons vu, il y a un an, la seconde édition et l'effroyable puissance aux abords de l'Opéra. Les travailleurs se mettent à l'œuvre infernale, mais ils n'ont heureusement pas le temps cette fois de l'accomplir, car M. Gabriel Delessert est un préfet habile et diligent : il fait prendre en même temps les inventeurs, les ouvriers et les projectiles. La saisie de ces bombes incendiaires et les arrestations du sieur Culot

et de ses complices achèvent la désorganisation des *dissidents*, qui forment à peine à cette heure quatre cents hommes sans discipline, et de la *Société des Saisons*, qui ne compte plus que six cents hommes complétement démoralisés.

Cependant Paris semble être sur un volcan. On entend de sourds grondements dans la population inquiète et mécontente. Tout sert d'aliment à sa curiosité et à sa colère. Le 30 août 1847, le sieur Savary, bottier, demeurant rue Saint-Honoré, n° 156, a une discussion d'intérêt avec un de ses ouvriers. Aussitôt les passants s'arrêtent; la foule se forme et l'émeute commence; on prend fait et cause pour l'ouvrier contre le maître; on lance des pierres dans les vitres de la boutique du sieur Savary. Trois à quatre mille personnes chantent, crient et pérorent jusqu'à près de minuit, et ne se retirent que devant les nombreuses et fortes patrouilles de la garde nationale et de la ligne, dirigées par les soins de M. Gabriel Delessert.

L'envoi, en 1847, devant la cour des pairs, du général Despans-Cubières, du président Teste,

accusés d'avoir agréé des dons et présents, et des sieurs Parmentier et Pellapra, prévenus de corruption pour obtenir et accorder la concession des mines de Gouhénans, attire vivement l'attention publique et commence à discréditer le pouvoir de Juillet dans la bourgeoisie et la classe ouvrière. L'assassinat de M[me] la duchesse de Choiseul-Praslin par le duc son mari vient encore déconsidérer le gouvernement, la noblesse et les dignitaires de l'État. L'active intervention du préfet de police est impuissante pour ramener l'opinion à des sentiments plus équitables et à un jugement moins sévère.

Soutenu comme il l'était par la bourgeoisie, le gouvernement de Juillet triompha longtemps des partis qui voulaient sa ruine. La garde nationale le défendit dans tous les moments difficiles et sacrifia courageusement sa vie pour le maintien de ses institutions constitutionnelles. La bourgeoisie faisait donc toute sa force; mais du moment où le pouvoir oublia qu'il était issu du tiers état, que son origine était toute plébéienne et qu'il voulut renier son origine et le

passé, en marchant dans des voies autocratiques, la bourgeoisie, blessée de l'ingratitude du gouvernement de son choix, conseillée par les journaux de l'opposition, excitée par les républicains habiles, qui depuis quelque temps voyaient grossir le mécontentement dans les rangs des défenseurs de l'ordre, s'irrita d'abord des nouvelles tendances de la royauté de 1830, puis s'en sépara par une indifférence fâcheuse et par une hostilité coupable.

Les élections de 1846 avaient donné aux députés conservateurs une imposante majorité; les députés démocrates et constitutionnels se plaignirent à la Chambre de la partialité qui avait présidé aux votes, et déclarèrent que cette majorité n'était pas l'expression réelle de la volonté nationale. Ils demandèrent la révision de la loi électorale et l'abaissement du cens politique. Le gouvernement crut devoir conserver l'état de choses qui lui donnait un succès éclatant, et persister dans un refus qu'il croyait sage. L'opposition appuya de nouveau sur ses droits méconnus. Les débats devinrent

ardents, les questions et les réponses furent passionnées et menaçantes; on s'en prit au ministère, on s'attaqua même à la royauté. Les journaux et les brochures demandèrent sur tous les tons la réforme électorale. La bourgeoisie fit comme les brochures et les journaux, et le peuple, faisant écho à la bourgeoisie, cria avec sa grande voix des mauvais jours : *A bas les ministres ! Vive la réforme !* De ces luttes de tribune, du mécontentement produit dans le tiers état, de l'intervention du peuple dans le vœu d'une nouvelle loi, est née la révolution de Février 1848.

M. Gabriel Delessert employa toute son intelligence et toute son énergie pour conjurer cette catastrophe, qui lui paraissait imminente par les ambages et les indécisions du pouvoir, mais qui ne lui semblait pas cependant encore inévitable. Ses agents suivirent avec une attention soutenue la marche journalière des incidents politiques, et lui rendirent souvent deux ou trois fois par jour un compte exact des conciliabules, des projets et des résolutions des chefs des divers partis.

M. Gabriel Delessert avait d'excellents agents secrets; il était au courant de tout ce qui se passait, et, par des rapports circonstanciés et nombreux, il ne laissa rien ignorer au roi et à ses ministres sur la gravité des circonstances. Si le gouvernement est tombé, la faute n'en est pas au préfet de police, qui prévint à plusieurs reprises les ministres et le roi des périls dont ils étaient menacés, et qui leur offrit même les moyens de les conjurer. La faute doit incomber tout entière au conseil des ministres qui ne sut pas dominer le roi, et au roi qui voulut, contrairement aux institutions constitutionnelles, ne point écouter son conseil. Cette opinion n'est pas seulement la nôtre, elle est celle de beaucoup de fonctionnaires qui ont été placés, comme nous, pour voir marcher les événements; elle est aussi celle d'un fils de France, du prince de Joinville, qui, quatre mois avant la révolution, écrivait comme un prophète à son frère, le duc de Nemours : « Il n'y a plus de ministres, leur responsabilité est nulle, tout remonte au roi.... qui est arrivé à un âge auquel on n'accepte plus

les observations.... et qui fausse nos institutions constitutionnelles..... Il m'est impossible de ne pas regarder dans l'avenir, et il m'effraie un peu [1]. »

Quant à ce que nous venons d'avancer au sujet de la connaissance que M. Gabriel Delessert avait des événements, et de l'envoi de ses informations quotidiennes au roi et aux ministres; la preuve écrite se trouve dans les dossiers des archives politiques de la préfecture de police; elle est aussi dans les extraits des rapports que M. Gabriel Delessert adressait chaque soir au roi, et que le pillage des Tuileries a livrés à la curiosité publique [2].

[1] V. *Revue rétrospective* de 1848.

[2] Extraits des rapports au Roi imprimés aussi dans cette *Revue*.

« 15 février.—Il règne dans Paris un sentiment d'assez vive inquiétude, causée par l'appréhension de quelques troubles possibles à l'occasion de l'affaire des banquets; cependant la physionomie de la population est encore assez tranquille; il y a peu d'étrangers, les marchands se plaignent de ne pas vendre. Il y a peu d'activité dans les transactions commerciales. »

« 17 février.—La population de Paris est toujours inquiète et assez agitée. Plusieurs réunions ont eu lieu parmi les diverses nuances de l'opposition pour s'occuper d'une grande manifestation.

On a cru, et l'on croit généralement encore que la révolution de Février s'est faite sous l'inspiration et sous la direction de MM. Ledru-Rollin, Louis Blanc, Flocon, Etienne Arago, d'Alton-Shée et Caussidière ; de MM. Marast, Dornès, Bastide et Vaulabelle rédacteurs des journaux *la Réforme* et *le National*, sous la pression de la société secrète *des Saisons* et des communistes icariens. C'est une erreur. Le 21 février, MM. Ledru-Rollin et Louis Blanc repoussèrent toute pensée d'une attaque, et M. Marast n'y songeait même pas. L'initiative de l'intervention armée et du désordre, le jour du banquet est partie, non de la tête des chefs républicains, mais de la cervelle avinée de quelques membres de la société *des Dissidents*. L'op-

Rien n'a encore été décidé à ce sujet. Les affaires sont suspendues. Les marchands ne vendent pas. »

« 18 février.—Toujours beaucoup d'inquiétude dans Paris ; mais encore beaucoup d'incertitude et de division dans les projets des divers partis, qui s'occupent tous du banquet et de la manifestation fixés à mardi, sauf nouvel ajournement.

« 20 février.—Continuation de tranquillité ; mais toujours même inquiétude. Beaucoup d'ouvriers ont l'intention d'aller mardi se joindre à l'attroupement qui se réunira sur la place de la Madeleine pour se rendre aux Champs-Élysées.

position faisait depuis longtemps déjà avec ses banquets une guerre acharnée au gouvernement, et pensait que la Chambre céderait devant l'opinion publique soulevée contre elle; mais la Chambre tint bon, elle incrimina les réunions et défendit de les continuer. L'opposition se révolta contre la décision de la majorité parlementaire, et se mit à la tête du banquet du 12e arrondissement de Paris, pour prouver à la Chambre et au gouvernement le peu de cas qu'elle faisait de leurs ordres.

Bien des meneurs de ce banquet, et entre autres M. Boissel, député et président de la Commission chargée de son organisation, se retirèrent au dernier moment, effrayés qu'ils furent du mal qu'ils avaient fait et du péril dans lequel ils allaient jeter la société tout entière. Les ministres et la Chambre furent stupéfaits de la résistance de l'opposition. Tout le monde eut peur de soi, mais personne, de part et d'autre, ne voulut revenir à composition. Le sort en était jeté.

Le 20 février, M. Gabriel Delessert reçoit

l'ordre du Conseil des ministres d'annoncer l'interdiction du banquet, et il prend aussitôt l'arrêté suivant, qu'il fait afficher dans la soirée du lendemain.

20 février 1848.

Nous, Pair de France, Préfet de Police, vu la déclaration qui nous a été faite relativement à un banquet qui doit avoir lieu, le mardi 22 février courant, à midi, dans un local situé rue du Chemin de Versailles, à Chaillot;

Vu également :

1° L'art. 3 du n° 3 du titre XI de la loi des 16-24 août 1790, ainsi conçu : Les objets de police confiés à la vigilance et à l'autorité des corps municipaux, sont : 3° le maintien du bon ordre dans les endroits où il se fait de grands rassemblements d'hommes, etc. ; »

2° L'art. 46 du titre I de la loi du 22 juillet 1791, ainsi conçu : « Le corps municipal pourra, sous le nom et l'intitulé de délibérations, et sauf la réformation, s'il y a lieu, par l'administration du département, faire des arrêtés sur les objets qui suivent : 1° lorsqu'il s'agira d'or-

donner les précautions locales sur les objets confiés à sa vigilance et à son autorité par les art. 3 et 4 du titre XI de la loi des 16-24 août 1790;

3° L'art. 10 de l'arrêté du Gouvernement, du 12 messidor an VIII (1er juillet 1800), portant que le Préfet de police prendra les mesures propres à prévenir ou à dissiper les attroupements, les réunions tumultueuses et menaçant la tranquillité publique;

4° L'arrêté du Gouvernement, du 3 brumaire an IX (25 octobre 1800);

5° L'ordonnance de police du 30 novembre 1830;

6° L'ordonnance de police du 31 mai 1833, qui soumet les bals, banquets, et généralement toutes les réunions auxquelles on est admis, soit à prix d'argent, soit par souscription, ou par tout autre mode leur donnant un caractère public, à l'obtention d'une autorisation préalable du Préfet de police;

Et 7° l'art. 471, n° 15, du Code pénal;

Considérant que, d'après la notoriété publique, un grand nombre de personnes doivent prendre

part au banquet susrelaté, pour lequel des commissaires ont été nommés et des souscriptions publiques provoquées par la voie de la presse; considérant que, dans les circonstances présentes, les rassemblements, réunions et banquets projetés sont de nature à compromettre le bon ordre et la tranquillité publique, avons arrêté et arrêtons ce qui suit:

1° La réunion et le banquet précités sont interdits;

2° Le présent arrêté sera notifié à qui de droit;

3° Toutes mesures sont prises pour assurer l'exécution du présent arrêté.

Le Pair de France, Préfet de police,

GABRIEL DELESSERT.

Dans la journée où cet arrêté vient de paraître, vers sept heures du soir, l'autorité militaire et le préfet de police font avertir les différents chefs des casernes de la garde municipale qu'ils vont recevoir des mains des commissaires de police de leur quartier toutes les poudres

qui, par mesure de précaution, doivent être enlevées des magasins des débitants de Paris

Le ministre hésite encore sur la légalité de la défense du banquet ; il veut s'éclairer et il cherche partout, dans cette intention, des avis auprès des hommes compétents. Le soir, à minuit, M. Hébert, ministre de la justice, et M. Fouquet, commissaire de police remplissant les fonctions du ministère public près le tribunal de simple police, se réunissent dans le cabinet du préfet de police, afin d'examiner cette question de légalité qui arrête le Gouvernement. M. Hébert et M. Gabriel Delessert croient que, la Chambre s'étant prononcée contre le banquet, l'autorité à le droit de le défendre et de sévir contre les délinquants à ses ordres. M. Fouquet pense, au contraire, que le banquet doit avoir lieu, malgré la défense de l'autorité, pour qu'on puisse légalement punir les coupables. Cette réunion se termine donc, là comme ailleurs, sans qu'on puisse tomber d'accord, sans qu'on ait fait avancer d'un pas de plus cette affaire devenue si épineuse et si grave.

Les hésitations du pouvoir semblent donner, en cet instant, une nouvelle force à l'opposition. Elle poursuit avec plus d'audace sa marche de résistance. L'agitation qui s'est produite dans la partie remuante de la bourgeoisie grandit et devient plus effrayante; le désir d'une réforme dans ses droits politiques et dans le ministère, qui la lui refuse, domine toute sa pensée. Ses appétits de changement ne vont pas plus loin. Malgré ses inquiétudes apparentes, le peuple travailleur reste encore indifférent au spectacle qui se joue près de lui, et dont on veut le faire acteur. Cependant, quelques ouvriers se promettent de quitter leurs ateliers, le jour de la manifestation, moins dans l'intention de se mêler au mouvement que dans le désir de voir en curieux cette protestation politique. Mais la société des *Dissidents* parlant toujours de barricades et de coups de fusil, et excitant les esprits turbulents des faubourgs, M. Gabriel Delessert, dans l'espoir de rappeler à la raison les hommes déjà égarés et de contenir la classe ouvrière, qui pourrait bientôt aussi se laisser entraîner, pu-

blic de nouveau, dans la soirée du 21 février, l'ordonnance de police du 13 juillet 1831, sur les attroupements. Cette ordonnance est un avis donné aux perturbateurs; la proclamation suivante, aux habitants de Paris, qui paraît en même temps, est un conseil adressé aux bons citoyens :

« Habitants de Paris,

« Une inquiétude qui nuit au travail et aux affaires règne depuis quelques jours dans les esprits; elle provient des manifestations qui se préparent. Le Gouvernement, déterminé par des motifs d'ordre public qui ne sont que trop justifiés, et usant d'un droit que les lois lui donnent et qui a été constamment exercé sans contestation, a interdit le banquet du douzième arrondissement. Néanmoins, comme il a déclaré devant la Chambre des députés que cette question était de nature à recevoir une solution judiciaire, au lieu de s'opposer par la force à la réunion projetée, il a pris la résolution de laisser constater la contravention, en permettant l'en-

trée des convives dans la salle du banquet, espérant que ces convives auraient la sagesse de se retirer à la première sommation, afin de ne pas convertir une simple contravention en un acte de rébellion. C'était le seul moyen de faire juger la question devant l'autorité suprême de la Cour de cassation.

« Le Gouvernement persiste dans cette détermination; mais le manifeste publié ce matin par les journaux de l'opposition annonce un autre but, d'autres intentions : il élève un gouvernement à côté du gouvernement du pays, de celui qui est institué par la Charte et qui s'appuie sur la majorité des Chambres ; il appelle une manifestation publique, dangereuse pour le repos de la cité; il convoque, en violation de la loi de 1841, les gardes nationaux, qu'il dispose à l'avance en haie régulière, par numéro de légion, les officiers en tête. Ici, aucun doute n'est possible, de bonne foi. Les lois les plus claires, les mieux établies, sont violées. Le Gouvernement saura les faire respecter ; elles sont le fondement et la garantie de l'ordre public.

« J'invite tous les bons citoyens à se conformer à ces lois, à ne se joindre à aucun rassemblement, de crainte de donner lieu à des troubles regrettables. Je fais cet appel à leur patriotisme et à leur raison, au nom de nos institutions, du repos et des intérêts les plus chers de la cité.

« Le Pair de France, Préfet de police,

« GABRIEL DELESSERT. »

Cette proclamation, aussi sage que paternelle, fit l'objet de toutes les conversations et obtint toutes les sympathies des honnêtes gens. Elle apprit aux plus ignorants de ce qui se passait, les volontés audacieuses de l'opposition constitutionnelle et démocratique, et, aux hommes déjà éclairés sur la situation actuelle du pays, les devoirs qu'ils avaient à remplir.

Le mouvement se prononce; cependant, si l'on en excepte la *Dissidente*, les sociétés secrètes sont toujours immobiles et muettes. Les chefs du journal *la Réforme* se décident à quitter

leur réserve et à prendre part à la manifestation. Sous un prétexte spécieux, ils convoquent, pour le 21 février, à sept heures du soir, leurs principaux meneurs au bureau de la rédaction. Cinquante membres environ y assistent. Sur ces cinquante membres, M. Gabriel Delessert a cinq agents secrets. Il est donc au courant des résolutions arrêtées pour le lendemain. On veut bien paraître à la réunion, mais on persiste à ne point livrer bataille. On sait que M. Louis Blanc y a fait entendre ces poétiques paroles : « Si vous le voulez, vous déciderez l'insurrection ; mais si vous prenez cette décision fatale, je rentrerai chez moi pour me couvrir d'un crêpe et pleurer sur la ruine de la démocratie. » On sait aussi que M. Flocon a promis d'écrire, et qu'il a écrit le lendemain dans son journal : « Hommes du peuple, gardez-vous de tout entraînement téméraire ; ne fournissez pas au pouvoir l'occasion cherchée d'un succès sanglant. » Malgré toutes ces paroles de paix, on ne tient pas moins en suspicion à la préfecture de police les chefs du journal *la Réforme;* leur

conduite passée ne pouvant guère répondre de leur conduite à venir.

M. Gabriel Delessert adresse au roi, dans la nuit du 22 au 23 février, le rapport suivant, qui fait connaître les principaux événements accomplis le premier jour de l'insurrection :

« La journée a été bien difficile. La nuit dernière, les travaux de la tente destinée au banquet réformiste ont été poussés jusqu'à une heure du matin ; à cette heure, ils ont cessé. Quelques curieux sont venus sur ce point, mais sans désordre.

« La tranquillité paraissait devoir durer, lorsque, vers dix heures du matin, quelques étudiants et un certain nombre d'hommes en blouse sont sortis du quartier latin, se dirigeant sur la Madeleine. Arrivés à cet endroit, ils ont proféré divers cris dans une intention hostile, et, peu à peu, des groupes nombreux se sont formés. Il a fallu les diperser. Les curieux, comme de coutume, étaient en grand nombre et gênaient l'action de la force publique. Ce rassemblement s'est alors divisé. Une partie s'est portée sur la

Chambre des députés ; elle y a pénétré un instant, et elle a été repoussée par la troupe envoyée dans ce but. Une autre s'est dirigée vers le quartier Saint-Jacques pour aller à l'École polytechnique : on a lancé des pierres contre le bâtiment et on a cassé des vitres. Ces émeutiers ont aussi jeté des proclamations par-dessus les grilles. Ils ont été dispersés par une charge de gardes municipaux à cheval ; mais ils se sont bientôt reformés. Ce rassemblement alors a passé les ponts et a traversé le quartier Saint-Martin, où il a répandu un grand effroi.

« Sur la place de la Concorde, des individus se sont réunis en grand nombre. Augmenté par des curieux et par des ouvriers en chômage, cet attroupement est devenu formidable. Il a attaqué des postes, élevé des barricades et allumé un incendie. Chargé plusieurs fois par la troupe de ligne et par la garde nationale à cheval, il s'est replié sur la rue de Rivoli, où il a élevé des barricades, ainsi que dans la rue de Saint-Honoré, depuis la place Beauvau jusqu'à la rue de la Monnaie. Plusieurs fois dispersé, il s'est toujours

reformé. Il a fini par piller un grand nombre de boutiques d'armuriers, dans la rue Saint-Honoré et sur le quai de la Mégisserie, malgré les charges continuelles de la garde à cheval. D'autres rassemblements se sont encore formés dans la rue Bourg-l'Abbé, près le magasin de Lepage, armurier, où une barricade a été enlevée très-bravement par la garde municipale, qui a essuyé un feu très-vif dans cette affaire : un homme du côté des insurgés a été tué. Sur d'autres points encore, on a pillé des boutiques et des maisons : partout, sur leur passage, les émeutiers ont brisé les réverbères et les lanternes à gaz. Ils ont brûlé le corps de garde de la rue de Ponthieu, la barrière de Courcelles, les chaises et les jeux de bois des Champs-Élysées. La garde nationale a assez bien répondu à l'appel. Cependant certaines légions n'ont presque pas fourni d'hommes. La troupe de ligne a très-bien marché, et la garde municipale s'est montrée pleine de patience et de bravouve.

« Enfin, les Batignolles ont été attaquées par des pillards. Des gardes nationaux les ont com-

battus et les ont vigoureusement repoussés.

« Souhaitons que la journée de demain se passera sans trouble. Cependant nous ne l'espérons guère. »

Pour compléter ce récit de M. Gabriel Delessert, ajoutons que, dans cette même journée du 22 février, vers onze heures du matin, les rassemblements, devenus très-nombreux et très-offensifs sur la place de la Concorde et aux Champs-Élysées, tentent de s'emparer de vive force du poste d'infanterie de ligne situé près du carré Marigny; que ce poste est dégagé par la charge, rapidement exécutée, de plusieurs pelotons de gardes municipaux à cheval, malgré la pluie de pierres dont ils sont assaillis; que, dans les luttes incessantes qui ont lieu, soit aux Champs-Élysées, soit sur le boulevard de la Madeleine, un certain nombre de gardes à cheval et plusieurs officiers sont atteints de contusions assez graves, sans que la troupe cesse d'apporter, en repoussant ces émeutiers, la modération qui lui est ordonnée et qu'elle sait si patiemment conserver; enfin, qu'un grand nombre d'arres-

tations sont faites sur les divers points par les sergents de ville, la garde municipale et la ligne.

N'oublions pas, surtout, de dire que c'est dans cette journée du 22 février, vers six heures du soir, que l'ordre fut envoyé du quartier général établi aux Tuileries, près de l'état-major de la garde nationale, à tous les officiers généraux et chefs de corps, de mettre à exécution les dispositions stratégiques de défense réglées en 1842 par le maréchal Gérard; que, dès ce moment, Paris, considéré comme en état de siége, se trouva placé sous la puissance et le régime militaires; que l'autorité du préfet de police resta aussi, dès ce moment, sans action, et que ses services ne furent plus considérés que comme officieux et bénévoles. Les événements de février ont prouvé toute l'inutilité de ces fameux plans stratégiques et ont peut-être même été servis à souhait par les marches et contre-marches imposées aux différents corps de troupes, et qui laissèrent pendant quelques heures plusieurs points importants de Paris sans au-

cun moyen de surveillance et de répression.

Presque aussitôt ces ordres reçus, la Préfecture de police, dont les postes avaient été augmentés, dès le matin, de plusieurs détachements de garde municipale, infanterie et cavalerie, se trouva garnie d'une force imposante prête à se porter sur tous les points menacés, et, vers huit heures, la place du Carrousel fut couverte d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie.

Dans la nuit du 23 février, vers deux heures, le calme était rétabli sur tous les points de la capitale, et les troupes reçurent l'ordre de rentrer dans leurs casernes. Mais cette tranquillité ne fut pas de longue durée. Dès huit heures du matin, les troupes ont repris leurs positions stratégiques, et la Préfecture de police est renforcée par une compagnie de chasseurs d'Orléans, qu'on place dans la cour de l'hôtel du préfet. Cette compagnie est envoyée pour faire, concurremment avec la garde municipale, des patrouilles tout autour de la Cité. Dès neuf heures, on voit se diriger par les boulevards, la rue Saint-Honoré et les quais, dans la direction de la place de

la Concorde et des Champs-Élysées, une foule d'individus vêtus de blouses, d'hommes à figure sinistre, déjà remarqués dans les rassemblements de la veille. La population est dans une profonde anxiété, et les boutiques restent fermées dans les quartiers habituellement fréquentés par l'émeute. Un rassemblement de près de trois mille individus se forme près de la Porte-Saint-Denis et à l'entrée du boulevard Bonne-Nouvelle; il interrompt entièrement la circulation. On renverse un tombereau et l'on fait une barricade. D'autres barricades s'élèvent rue Saint-Martin, rue Aumaire, rue du Ponceau. Dans la rue Saint-Martin, une bande d'insurgés promène un drapeau noir; dans la rue Saint-Denis, on plante un drapeau rouge sur une barricade qu'on vient de faire, à la hauteur de la rue Sainte-Foy. On accueille par des hourras et par des menaces les tambours de la garde nationale qui battent le rappel. On entend les cris de : « Vive la république démocratique ! » et : « A bas Guizot ! » dans la plupart des rues de ce quartier. Des barricades se construisent encore rue du Petit-Carreau,

rue Montorgueil, rue Neuve-Saint-Eustache, rue des Jeûneurs et rue de Cléry. A la barricade de la rue Neuve-Saint-Eustache, les émeutiers attaquent la troupe à coups de fusil, et la troupe leur répond par une décharge qui les met en fuite et qui tue un des leurs; ils parviennent cependant à enlever son cadavre, ils le placent sur un brancard, et ils parcourent ainsi le quartier, en le montrant au peuple et en criant : Aux armes!

Vers onze heures, trois à quatre cents individus en blouse, et des étudiants armés de bâtons, quittent la place du Panthéon, en vociférant le chant des Girondins; ils se dirigent, par la place de la Sorbonne et la rue Saint-Jacques, vers la rue de Seine. Au moment où ils arrivent sur les quais, ils sont chargés et dispersés par un détachement de la garde municipale à cheval.

A midi, les quartiers de la rue du Faubourg-Saint-Honoré, des Champs-Élysées, de la Madeleine, de la rue Richelieu, sont libres, et la rue Saint-Honoré est dégagée jusqu'à la place du Palais-Royal. Les émeutiers se sont concentrés

sur leur terrain de prédilection : de la rue Montmartre à la rue du Temple, et des boulevards aux quais. Les insurgés attaquent le corps de garde de la rue Mauconseil ; ils jettent au-devant de ce poste des bottes de paille, et ils y mettent le feu, afin d'asphyxier la troupe. Par bonheur, un détachement de garde municipale est prévenu, il accourt, dégage les soldats et les emmène avec lui.

La garde nationale n'est pas unanimement d'accord ; la 1re, la 2e et la 11e légion sont nombreuses et bien disposées ; elles font leur service avec zèle et avec dévouement ; mais quelques compagnies des autres légions poussent, devant les rassemblements, les cris de : « Vive la réforme ! » On cite, entre autres, un bataillon de la 10e légion, stationné rue Taranne, et un bataillon de la 3e légion, réuni place des Petits-Pères. On dit même que ce bataillon a empêché, par ses cris et par son opposition armée, un escadron de cuirassiers de disperser un fort rassemblement qui criait : « Vive la réforme ! A bas Guizot ! » Ces démonstrations hostiles paralysent l'action du

pouvoir, et jettent encore plus d'indécision dans les mesures qu'il prend et qu'il change à chaque instant.

A une heure, les barricades élevées dans le rayon des rues Mauconseil, du Caire, Bourbon-Villeneuve et de la Grande-Truanderie, sont détruites par la force armée; les boulevards sont sillonnés par des charges de cavalerie, et la circulation y est momentanément rétablie; des insurgés se portent en assez grand nombre sur le poste de la prison de Saint-Lazare, rue du Faubourg-Saint-Denis, et ils y mettent le feu; mais ils sont bientôt attaqués et pris, et l'incendie est éteint peu d'instants après.

Un combat sérieux s'engage, vers deux heures, aux barricades de la rue Saint-Martin et de la rue Phélipeaux; sur la place du Châtelet, près de la rue Saint-Denis et de la rue de la Savonnerie, la troupe et les insurgés font un vif échange de coups de feu. Un chef de bataillon du 34e de ligne est tué. Cette fusillade attire une foule compacte de curieux et de gens hostiles quai aux Fleurs, rue Constantine et rue

de la Cité. Des charges de cavalerie dégagent ces divers points qui sont si près de la Préfecture de police, et la rue Saint-Denis est bientôt occupée militairement. On élève des barricades dans le quartier du Marais et dans les rues du Temple, Chapon et Transnonnain. L'infanterie et la cavalerie empêchent la formation de barricades dans la rue du Faubourg-Saint-Antoine. La 3e légion de la garde nationale se montre encore bien plus hostile ; elle se prononce pour l'insurrection, et quelques-unes de ses compagnies parcourent le quartier en criant : « A bas Guizot! Vive la réforme! » De soi-disant officiers de la garde nationale, porteurs d'une protestation contre le ministère, se rendent à la tête d'un grand nombre de blousiers rue des Fossés Saint-Germain-l'Auxerrois, au domicile de M. Crémieux, député.

A quatre heures, deux barricades formidables élevées rue des Filles-du-Calvaire et rue Vieille-du-Temple, près de la fontaine de l'Échaudé, sont détruites à coups de canon. A quatre heures et demie, des barricades sont aussi construites

rue Sainte-Avoie. Dans le quartier Montorgueil et rue de Grenelle-Saint-Honoré, des tentatives de pillage ont lieu; elles sont bientôt réprimées par l'intervention de la garde nationale.

De trois heures et demie à cinq heures, la nouvelle du changement du ministère Guizot s'est répandue dans tout Paris, et partout elle est accueillie avec enthousiasme. La garde nationale, de plus en plus nombreuse, parcourt tous les quartiers, suivie d'hommes du peuple qui crient : « Vive la réforme! Vive le roi! » Les capitaines d'état-major chargés d'annoncer dans les divers quartiers de la capitale la chute du ministère s'arrêtent au milieu des groupes et sont aussi reçus aux cris répétés de : « Vive le roi! Vive la réforme! » Un rassemblement de plus de douze cents individus, ayant à leur tête un élève de l'École polytechnique, fait le tour de la colonne de Juillet, en chantant la *Marseillaise*, et aux cris de : « Vive le roi! »

A six heures, les coups de feu ont cessé; les hostilités paraissent suspendues. A sept heures, on illumine dans presque tous les quartiers. Les

rues et les boulevards sont sillonnés par de fortes colonnes d'individus, la plupart munis de torches allumées. On entend les cris de : « Vive le roi ! » et bientôt ceux de : « A bas la garde municipale ! » Des bandes d'insurgés et d'hommes du peuple se dirigent sur les postes de la Bastille, du Château-d'Eau, du boulevard Bonne-Nouvelle et de la pointe Saint-Eustache. Ces bandes sont aussi conduites par de soi-disant officiers de la garde nationale en uniforme; elles réclament partout les prisonniers. Vers sept heures et demie, une colonne d'émeutiers descend la rue Saint-Denis; elle crie : « A la Préfecture de police! Allons prendre les prisonniers ! » En passant sur la place du Châtelet, ces émeutiers insultent et menacent la troupe de ligne stationnée en cet endroit. La troupe répond par une décharge; deux hommes tombent morts, et cette bande épouvantée prend la fuite. Le ministère Guizot n'existant plus, et ne pouvant dès lors servir de prétexte aux troubles qu'on veut continuer, on dirige la haine des insurgés contre la garde municipale, cet admirable type du dévouement, du devoir et du

courage militaire. On entend bientôt, dans les divers quartiers parcourus par l'émeute, les cris de : «A bas les municipaux! A bas les assassins!» On se porte sur les casernes de ce beau régiment, situées rue du Faubourg-Saint-Martin et rue Mouffetard, dans l'espoir de les mettre au pillage et de massacrer leurs braves habitants. Au moment où le pouvoir croit que le calme se rétablit, que la paix est faite, au moment où la garde municipale exécute l'ordre de se retirer tranquillement dans ses casernes, les gardes municipaux du faubourg Saint-Martin, ayant le fusil sur l'épaule, sont traîtreusement assaillis, à la porte de leur quartier, par une populace rugissante. Un vif engagement a lieu, et, sans l'heureuse et subite intervention de plusieurs pelotons de la garde nationale, un horrible massacre se serait produit sur ce point.

Vers neuf heures du soir, une bande armée de démagogues marche de nouveau sur la maison des frères Lepage, armuriers, rue Bourg-l'Abbé. Le détachement de garde municipale chargé, depuis le 22 février, de défendre

cette maison, renfermant dix mille fusils, est attaqué à plusieurs reprises par une masse de forcenés qui ne respirent que le vol et le carnage. Des gardes nationaux de la 6e légion, ayant en tête M. Husson, leur colonel, et M. Cotelle, maire du sixième arrondissement, viennent s'interposer en médiateurs ; mais leur intervention, mal inspirée en ce moment, ne fait que donner plus de force aux insurgés, que paralyser la puissance et l'action de la troupe. Le colonel et le maire engagent les gardes municipaux à se rendre, ou du moins à quitter leur poste. Ces braves militaires s'y refusent. M. Cotelle se transporte alors en toute hâte auprès du préfet de police pour lui demander un ordre qui lève la consigne reçue. M. Gabriel Delessert répond au maire du sixième arrondissement, comme il l'a répondu, depuis vingt-quatre heures, à plus de deux cents personnes qui sont venues lui demander des instructions ou des ordres pour agir, qu'il n'a pas d'ordres à donner, qu'il n'est malheureusement plus rien, que le commandement de Paris est depuis longtemps déjà remis

à l'autorité militaire. Sur ces entrefaites, un détachement du 7e léger, qui barre la porte d'entrée de la maison de MM. Lepage, rend ses armes et va se mêler au rassemblement. Les insurgés, enhardis alors, somment la garde municipale de se rendre et menacent de la faire sauter en mettant le feu au bâtiment, qui contient aussi sept quintaux de poudre. Les braves lieutenants Dupouy et Bouvier finissent par se soumettre. M. Cotelle, M. Husson, et M. Étienne Arago, capitaine de la garde nationale, réunissent tous leurs efforts pour protéger dans leur fuite tous ces courages malheureux ; mais ils ne peuvent empêcher un maréchal des logis d'être assassiné par un enfant, et plusieurs gardes d'être blessés et maltraités par la multitude en délire.

A la même heure, une troupe d'environ deux mille hommes, presque tous en blouse, et à la tête desquels marchent vingt élèves de l'École polytechnique et une quarantaine de gardes nationaux, traversent le Pont-Neuf; ils se dirigent vers le Panthéon pour recruter

de nouveaux renforts, et afin de descendre ensuite plus nombreux sur la Préfecture de police. Cette troupe est armée de fusils, de baïonnettes, de sabres et de bâtons. Elle a un drapeau rouge et des torches allumées. A la même heure, un nombreux rassemblement a lieu sur la place du Palais-de-Justice et dans les rues adjacentes; il devient menaçant. La garde municipale à pied et à cheval a beaucoup de peine à le déloger du quartier de la Cité. L'opposition et le mécontentement reprennent de plus en plus le dessus; on s'aperçoit facilement que les masses ont reçu un nouveau mot d'ordre, et que c'est maintenant à la couronne, à la royauté, qu'on en veut. M. Gabriel Delessert prévient le Gouvernement de tout ce qui se passe et de tout ce qui va se passer. Le Gouvernement semble ne rien voir et ne rien entendre. Dans le quartier des Arcis, où des barricades n'ont pas été détruites, leurs défenseurs annoncent qu'ils ne déposeront leurs armes et ne livreront leurs retranchements qu'après avoir obtenu des garanties pour l'avenir, qu'après que les nombreux

impôts qui pèsent sur la classe pauvre seront désormais supportés par les riches. Des rassemblements menaçants se forment de nouveau place de la Madeleine; ils sont repoussés par la troupe de ligne, et, en fuyant, des jeunes gens sortis de ces groupes tendent des cordes rue Tronchet, pour empêcher l'approche de la cavalerie. D'autres rassemblements marchent vers la place Vendôme et jettent des pierres dans les carreaux du Ministère de la justice. Ils sont, presque aussitôt, débandés par deux escadrons de cavalerie qui les chargent et qui les dispersent.

A la même heure, M. Sobrier, qui vient de pérorer au café des Postes, rue Montorgueil, sur la situation politique de Paris, et qui vient de dire à ses satellites : « Mais nous perdons ici notre temps; c'est sur les barricades qu'il faut parler : en avant donc, qu'on me suive ! » s'élance dans la rue pour courir au combat. A peine est-il sorti de ce café que passe une colonne d'insurgés; il se met à leur tête, et parcourt ainsi, à la lumière des torches qui le pré-

cèdent, les quartiers Montmartre, Montorgueil, Saint-Denis, Saint-Martin et du Temple. Exténué de fatigue, M. Sobrier s'arrête chez un marchand de vins; mais la colonne continue sa marche, descend les boulevards, se dirige vers les bureaux du journal *le National*, et s'arrête sous le balcon de M. Marast. Le futur président harangue ces émeutiers. Bientôt un homme avec une figure maigre, avec de longs cheveux, avec un paletot presque blanc, se met à leur tête, les entraîne sur les boulevards et les conduit droit au Ministère des affaires étrangères, dans lequel se trouve un bataillon de ligne pour défendre M. Guizot, resté courageusement à son hôtel, et qui est toujours le point de mire des vengeances populaires. A la vue de cet attroupement, éclairé par des torches, porteur d'un drapeau rouge et armé de sabres et de fusils, le bataillon de ligne se prépare à la résistance; la colonne d'émeutiers s'avance toujours; elle paraît vouloir enfoncer ses rangs. Le commandant s'oppose au passage des insurgés. Le chef de l'attroupement parlemente pen-

dant que ses séides crient : « Vive la ligne ! » Le commandant persiste énergiquement dans son refus. Alors l'homme aux longs cheveux lève le bras, et l'on entend un coup de feu qui va frapper à mort un soldat du bataillon. Aussitôt la ligne rispote par un feu de peloton, et des cadavres jonchent le boulevard. Un tombereau, qui a été vu près des bureaux du journal *la National*, et qui se trouve là, dit-on, par hasard, reçoit les corps des malheureux tués et les conduit d'abord, à la lueur des torches et aux cris de vengeance de leurs amis, sous le balcon de M. Marrast ; puis, vers minuit, au journal *la Réforme*, et ensuite, pendant toute la nuit, aux barricades où les hommes veillent, et où leur courage et leur haine ont besoin d'être excités par la vue du sang répandu.

A la Préfecture de police, la journée du 23 se passe sous l'empire de rudes travaux et des préoccupations qui, à l'arrivée de chaque rapport, viennent assombrir la pensée de M. Gabriel Delessert, et enlever une à une ses illusions et ses espérances de la veille. Les agents racontant

ce qu'ils ont vu ; les gardes à cheval, ou les inspecteurs en bourgeois, accourant demander des renforts ; le rappel, qui se fait entendre ; les nombreuses détonations, qui se rapprochent plus ou moins vivement de l'oreille, causent, à chaque instant, de nouvelles et poignantes émotions. C'est un va-et-vient continuel de troupes, d'agents et d'estafettes. Vers six heures du soir, les rapports des commissaires et des agents secrets devenant plus effrayants sur la situation de la capitale, malgré l'annonce officielle du calme qui renaît dans Paris, M. Gabriel Delessert donne, de son propre mouvement, l'ordre d'établir des postes avancés aux environs de la Préfecture de police. Le pont au Change, le quai aux Fleurs, le pont Saint-Michel et le Pont-Neuf, sont occupés militairement par deux escadrons de dragons mis à la disposition du préfet, et par la garde municipale à pied et à cheval. Entre huit et neuf heures du soir, on est informé qu'une bande d'émeutiers se dirige sur le pont au Change. Bientôt, en effet, une colonne d'insurgés débouche sur la

place du Châtelet avec des torches allumées, des armes et un drapeau. Cette colonne se présente à l'entrée du pont, et, sur le *Qui vive?* d'une sentinelle, elle répond par des coups de fusil auxquels les gardes municipaux, disposés en tirailleurs sur les deux trottoirs, ripostent par un feu soutenu; un peloton de cavalerie s'élance alors au galop, et met en déroute les assaillants, qui ne reviennent plus à la charge.

La nuit se passa fort calme à la Préfecture et dans tous les bivouacs voisins. Seulement on apprit l'affreuse catastrophe du boulevard des Capucines, dont les déplorables circonstances ont paru, pour bien des personnes, enveloppées de ténèbres; seulement on entendit, vers une heure du matin, sonner le tocsin à Saint-Sulpice, et retentir quelques coups de feu dans cette direction. On sut, peu d'instants après, que des émeutiers avinés s'étaient présentés à la mairie du 11ᵉ arrondissement pour demander des armes, qu'ayant reçu un refus formel, ils avaient couru vers l'église, qu'ils avaient enfoncé les portes, qu'ils avaient sonné les cloches,

et qu'ils avaient été pourchassés par la garde municipale de la caserne Tournon.

M. Gabriel Delessert ne se fait pas illusion : le drame sanglant qui vient de se jouer si perfidement dans les rues de Paris, et les rapports adressés au préfet de police des divers quartiers de la capitale, continuent à l'éclairer sur l'extrême gravité des circonstances. Il sait que dans plusieurs légions, les gardes nationaux ont été désarmés à domicile ; il sait aussi que les chefs républicains ravivent avec persévérance l'ardeur refroidie de leurs nombreux amis ; il sait enfin que l'autorité militaire, qui ne manque pas d'avertissements de toutes sortes, s'est endormie dans une trompeuse sécurité, et qu'elle a follement donné l'ordre à toutes les troupes de quitter leurs positions et de rentrer dans leurs casernements. Toutefois, cet ordre ne s'est pas étendu à la garde municipale : M. Gabriel Delessert a demandé et a obtenu qu'elle restât sur tous les points dont elle a la garde.

Durant ce temps, on marche, aux Tuileries,

de doutes en indécisions, et d'incertitude en perplexité ! Le roi n'est plus le maître chez lui ; son cabinet est ouvert à ses ennemis comme à ses amis. Chacun parle, chacun veut faire prévaloir ses conseils, selon ses intérêts ou ses espérances. L'un demande le combat, l'autre demande des concessions; ceux-ci travaillent pour la régence, et ceux-là pour la chute de la royauté de Juillet. Le maréchal Bugeaud, qui voit clair à travers cet horizon royal tout chargé de sombres nuages, propose d'en finir promptement et d'une manière décisive par la voie des armes. Son langage plein d'assurance et de vérité relève le moral du roi; le maréchal Bugeaud est investi du commandement général des troupes et des gardes nationales ; il a liberté entière pour agir selon ses vues. Bientôt il fait connaître, par un avis confidentiel, qu'une attaque doit avoir lieu, au point du jour, sur les trois principales lignes d'opération, pour rejeter l'insurrection dans les quartiers du centre, où il conçoit l'espoir de la comprimer, de même qu'on l'a déjà fait dans d'aussi raves circonstances. Mais dès que le maréchal

Bugeaud a quitté Louis-Philippe pour prendre son nouveau commandement, les pacificateurs, les régentistes, les démolisseurs de trône assiégent de nouveau le roi et battent en brèche le maréchal. Au dedans, le commandant en chef est desservi; au dehors, ses ordres ne sont point exécutés. Un général permet que le peuple traite avec l'armée; il lui livre ainsi la ville au lieu de la lui prendre. Alors des gardes nationaux, la plupart inventés par *la Réforme* et par *le National*, fraternisent avec les soldats, reçoivent leurs cartouches, et leur font crier : « Vive le peuple! » Alors des insurgés quittent leurs barricades, se portent sur l'Hôtel-de-Ville, massacrent des gardes municipaux sans défense, s'emparent de pièces d'artillerie, et s'installent à la Préfecture de la Seine. Quant à la Préfecture de police, les dispositions militaires prises pour sa défense sont presque les mêmes le 24 février que le jour précédent, et cependant on n'ose pas venir l'attaquer. On sait que M. Gabriel Delessert est là avec sa garde municipale. La circulation sur les quais environnant la Pré-

fecture commence à devenir plus active et plus bruyante; elle annonce que l'agitation populaire s'étend, et que la révolution s'accomplit. Les commissaires de police, cernés par l'émeute et par les barricades, n'envoient plus de nouvelles de leurs quartiers, et les agents secrets ont cessé leurs fonctions. Depuis une heure du matin, M. Gabriel Delessert est dans l'ignorance presque complète de ce qui se passe dans Paris. Toutefois, l'on sait que l'honneur d'avoir pris l'Hôtel-de-Ville a fait désirer aux insurgés d'avoir la gloire de prendre les Tuileries. Ils y courent, mais ils font une halte place du Palais-Royal ; ils veulent s'emparer du poste du Château-d'Eau, et comme la garde municipale ne sait pas se rendre, il faut qu'elle meure. Une vive fusillade s'engage. La garde municipale fait de courageuses sorties. Son audace est devenue inutile là comme à la place de la Concorde, où elle succombe glorieusement. Elle se renferme donc pour attendre du secours; mais le secours ne lui vient pas; c'est l'horreur seule de la mort qui se présente. On apporte de la

paille; on met le feu au corps de garde; la charpente du bâtiment s'enflamme et bientôt elle s'écroule. Les gardes municipaux expirent écrasés, asphyxiés et brûlés; d'autres, plus heureux parce qu'ils sont près de la porte, ont fait une sortie et succombent de la mort des braves : ils meurent en combattant.

Aux Tuileries, on semble avoir complétement perdu la raison; on semble ne pas savoir que les événements ont marché et que toute composition est à présent impossible. On fait afficher la proclamation de M. Odilon Barrot et de M. Thiers, annonçant que l'ordre est donné de suspendre le feu, et qu'un nouveau ministère est constitué. Cette proclamation ne produit aucun effet. Depuis longtemps il est trop tard; l'autorité n'a plus ni prestige ni force, et le peuple n'a plus de frein. M. Odilon Barrot est presque bafoué sur le boulevard, et M. le général Lamoricière est blessé rue Saint-Honoré. Le roi connaît enfin la véritable situation de Paris; il commence à comprendre le sort qui lui est réservé. Les Tuileries ne sont plus le palais du souverain; elles

sont un caravansérail où tout le monde entre et sort, où tout le monde parle et commande. Comme tant d'autres, M. de Girardin prend la parole et dit au roi que pour rétablir l'ordre et la tranquillité, que pour sauver la couronne de France, il faut qu'il abdique. Alors le roi tout éperdu, sollicité par son entourage, par M. Crémieux, par sa famille même, signe son abdication, malgré les instantes prières et la noble résistance du maréchal Bugeaud. Mais le roi voit bientôt qu'on l'a trompé. On vient lui annoncer qu'on se bat toujours, que les insurgés se portent sur les Tuileries, que tout espoir est inutile; que son règne est fini ; que son salut n'est plus que dans la fuite. En effet, le roi a seulement le temps de quitter son palais ; la populace armée s'en empare et le met au pillage.

Toujours ignorant des événements qui s'accomplissent dans Paris, chacun se demande, à la Préfecture de police, ce qui va arriver, sans pouvoir résoudre la question. Aussi chacun attend l'issue de cette révolution avec une inquiétude fiévreuse, lorsque, vers une heure de

relevée, on entend dans le lointain un bruit considérable de tambours battant la charge. Les troupes renfermées dans la Préfecture prennent les armes et se disposent au combat. On fait sortir et placer dans la rue de Jérusalem, à droite et à gauche, le long des maisons, la compagnie des chasseurs d'Orléans passée de la cour du préfet dans la cour de la Préfecture, afin de frapper par des feux obliques et croisés tout corps insurrectionnel qui voudrait prendre l'ancien hôtel des premiers présidents. Sur ces entrefaites, on envoie un agent en bourgeois reconnaître le genre de troupes qui s'avance. On sait bientôt que c'est un bataillon de la garde nationale de la 10e légion qui se dirige de la rive gauche, par le Pont-Neuf, vers la Préfecture de police. Derrière cette colonne marche un bataillon du 70e de ligne. Le général Saint-Arnaud est en tête et à cheval. Son costume brodé et son képi africain attirent les regards de la foule, autant avide de nouveautés que d'émotions politiques.

La garde nationale s'arrêta sur le quai des

Orfévres et au coin de la rue de la Barillerie, et la ligne, après avoir fait une volte-face, garda l'entrée de ce quai vers le Pont-Neuf. Le général Saint-Arnaud se rendit à la Préfecture et mit pied à terre dans la cour. Il monta chez le préfet, et descendit quelques minutes après avec ce magistrat. M. Gabriel Delessert était en uniforme ; mais il avait par-dessus son costume une grande redingote marron foncé. Ils inspectèrent tous deux d'un regard rapide les gardes municipaux rangés dans la cour, et se rendirent aussitôt après sur le quai. Le général Saint-Arnaud commanda au lieutenant des chasseurs d'Orléans de faire rentrer sa troupe, et son ordre fut immédiatement exécuté. M. le général Saint-Arnaud et M. Gabriel Delessert passèrent en revue les deux bataillons qui venaient d'arriver. L'attitude de la garde nationale était digne et calme; la ligne paraissait fatiguée et démoralisée. Après avoir parcouru leur front dans toute la longueur du quai des Orfévres, le général Saint-Arnaud et le préfet s'arrêtèrent au coin de la rue de la Barillerie et du quai pour attendre

leurs chevaux qu'ils avaient demandés. Au moment où M. Gabriel Delessert allait monter à cheval, un homme, nu-tête et à moitié vêtu, s'approcha de lui par derrière, lui frappa sur l'épaule, et lui dit : « Monsieur le préfet, vous n'avez rien à craindre ; le quartier vous aime ; dites un mot, et nous sommes à vous. » M. Gabriel Delessert le remercia vivement, et le général ajouta froidement : « C'est bien, si l'on a besoin de vous l'on vous appellera [1]. » Le préfet et le général visitèrent ensemble les différents postes protégeant la préfecture, et rentrèrent à l'hôtel par le Pont-Neuf et le quai des Orfèvres.

M. Gabriel Delessert remonta dans son cabinet, et le général resta dans la cour. Il était devant la grande porte, le regard dirigé vers le quai, et il avait les bras croisés et les jambes ouvertes, dans l'attitude d'un homme qui semble attendre l'inconnu.

[1] Cette scène et ces paroles nous ont été rapportées par M. Auguste Profit, premier valet de chambre de M. Gabriel Delessert, et l'un de ses bons et vieux serviteurs, qui conduisit lui-même les chevaux sur le quai des Orfèvres, et qui entendit ce colloque.

La garde municipale demandait, depuis de longues heures, qu'on sortît de cette inaction, mille fois plus émouvante que la bataille. Le général Saint-Arnaud répondait à chaque officier qui se faisait l'écho de ses soldats : « Je n'ai pas d'ordre. » Le lieutenant Legendre, brave et bouillant officier de la garde municipale, qui bondissait sur son cheval en entendant toujours ces fins de non-recevoir, s'approcha enfin du général, et lui dit : « Ah çà ! général, est-ce que vous comptez nous faire tous égorger ici comme des poulets ? — Je n'ai pas d'ordre, répondit encore imperturbablement le général Saint-Arnaud. — Eh bien ! s.... n.. de D...! cria le lieutenant Legendre, quand on n'en a pas, on en prend. Si j'étais à votre place, moi, il y a longtemps que j'aurais dit : Marchez ! nous serions déjà arrivés au Carrousel, et nous aurions sauvé tous ces braves gens. » Le général répliqua : « Le peuple y est. — Eh bien ! tant mieux ! fit le lieutenant. Voyons, ordonnez, général, et il verra qui nous sommes. » Le général se tut, tourna le dos à son interlocuteur.

et le lieutenant Legendre se retira, en grommelant dans ses dents quelques jurons de colère.

Pendant ce temps, la présence des troupes sur les quais des Orfévres et de l'Horloge avait attiré aux abords de la Préfecture une foule paraissant inoffensive; mais peu après survinrent des hommes armés, qui l'animèrent et l'excitèrent au point de faire craindre l'envahissement immédiat de la Préfecture. Informé de ce qui se passait, le préfet donna l'ordre de fermer toutes les issues. Les hommes armés étaient devenus bien plus nombreux; la foule vociférait toutes sortes de menaces et d'imprécations; on entendait à chaque instant des coups de feu dans les environs; le danger croissait de minute en minute; il était imminent. La garde et les quelques employés restés à la Préfecture en étaient réduits à se demander: Serons-nous brûlés, fusillés ou pendus? Quand on entendit des feux de peloton sur le quai des Orfévres, quand on vit la ligne, enlevée par une panique incroyable, accourir dans le plus grand désordre, on pensa que tous les émeutiers de Paris la poursuivaient.

Il n'en était rien cependant : c'étaient les premières compagnies en contact avec le peuple, qui, pour témoigner de leur fraternité, avaient déchargé leurs armes en l'air, et qui, ayant fait croire aux compagnies des seconds rangs à une attaque inattendue, les avaient effrayées et les avaient mises ainsi en fuite. L'impulsion donnée, tout le bataillon suivit le mouvement de déroute. A la vue de cette troupe, on ouvrit immédiatement les deux battants de la grande porte de la Préfecture, afin de la recevoir; et elle passa sous le porche avec une telle précipitation, que nous crûmes un instant que la moitié des soldats y resterait écrasée. Ce bataillon se rangea dans la cour des prisons, et ne reparut plus devant la garde municipale.

On referma aussitôt la porte, pour empêcher l'introduction des insurgés. Mais un homme du peuple, un seul, avait suivi la troupe de ligne; il était armé d'un sabre; il se trouva en face de la garde municipale rangée en bataille. Deux gardes s'avancèrent sur lui et allaient le frapper à mort, lorsqu'un mot du secrétaire de service

les rappela au pardon. L'homme du peuple fut gracié; il en fut quitte pour la peur et pour une forte égratignure au front.

Cette clémence de la garde municipale lui porta bonheur, car il n'y eut pas un coup de feu tiré, car il n'y eut pas un seul homme blessé à la Préfecture de police.

Le général Saint-Arnaud, jugeant sans doute alors sa mission remplie, profita de ce trouble et de cette panique pour se retirer. Il était à peu près deux heures. Le général ne sortit pas assurément par la rue de Jérusalem, puisque la porte de l'hôtel était fermée, puisqu'elle était attaquée par le peuple; mais nous ne pouvons dire par quelle issue et comment il quitta la Préfecture de police; nous ne l'avons pas suivi dans sa retraite [1].

En poussant des cris effrénés, le peuple frap-

[1] Nous ne sommes pas d'accord avec l'auteur des articles : *La garde municipale pendant les journées de février* 1848, dans le *journal de la gendarmerie de* 1850, en ce qui concerne les événements qui se sont passés à cette époque à la Préfecture de police. Aussi, nous pensons que, d'après son récit erroné, cet historien n'a pas été, comme nous, acteur et même témoin dans ces tristes affaires.

pait violemment à la porte de la Préfecture, et menaçait de l'enfoncer. Il annonçait même l'intention d'incendier les bâtiments, si la troupe ne se rendait pas et ne lui livrait pas tout de suite ses armes. Le péril était venu à son comble, il n'y avait plus à différer.

Des officiers de la garde nationale résolurent d'intervenir et de se présenter en médiateurs. Ils demandèrent l'ouverture de la porte ; on la leur refusa longtemps; enfin, après bien des pourparlers échangés par une fenêtre haute et grillée, on les laissa entrer. Ils se présentèrent devant M. Gabriel Delessert ; à leur tête était M. Carteret. Ils affirmèrent que le combat avait cessé partout, que la tranquillité se rétablissait; enfin, ils proclamèrent que le gouvernement de juillet n'existait plus. M. Gabriel Delessert fit aussi remarquer à ces délégués que, depuis l'avant-veille, il n'était préfet que de nom, que toute l'autorité reposait entre les mains de la force militaire, et qu'il n'avait pas plus de détermination à prendre que d'ordres à donner. Il ajouta qu'il reconnaissait cependant comme

eux que, le général Saint-Arnaud parti, il n'y avait plus de défense possible, et qu'il pensait qu'il y avait nécessité d'accepter une capitulation. Un des officiers fit observer que le peuple s'impatientait au dehors, et qu'il demandait des armes ; il supplia le préfet de le satisfaire à l'instant même.

M. Gabriel Delessert consentit à une remise de fusils, et M. Roussel, officier de paix, fut chargé d'en faire délivrer une quinzaine au peuple. On décida ensuite que la ligne sortirait avec ses armes ; mais que, dans son propre intérêt, la garde municipale abandonnerait les siennes. Le brave colonel Lardenois, commandant de la garde municipale, présent à cette entrevue, résista d'abord, mais il fut contraint de se soumettre à la majorité ; il eut même la triste mission d'annoncer à ses troupes qu'elles étaient déliées de leur serment, et qu'elles devaient se considérer dès ce moment comme licenciées.

La garde municipale allant quitter la Préfecture de police, et le peuple allant s'en emparer, M. Gabriel Delessert pensa avec raison que sa

présence n'y était plus nécessaire, et que sa dignité même en souffrirait s'il y restait plus longtemps. Il quitta donc cette préfecture, qu'il avait si bien dirigée pendant près de douze ans, avec un profond et vif regret, mais aussi avec la conscience d'avoir fait fidèlement et courageusement son devoir jusqu'à cette heure suprême. M. Gabriel Delessert, entraîné par un ami, traversa les cours de la Préfecture, prit un passage qui conduisait du bureau de permanence au Palais-de-Justice, et se rendit chez M. Léon de Laborde, son beau-frère, député de Seine-et-Oise, demeurant alors quai Malaquais, n° 1, où l'attendait toute sa famille éplorée.

Sur ces entrefaites, le colonel Lardenois réunit ses officiers, leur annonça la fâcheuse détermination prise dans le conseil tenu chez le préfet. Ses paroles se répandirent aussitôt dans les rangs de sa vaillante garde ainsi que les feux foudroyants d'un éclair, et aussitôt une explosion de regrets et de colère se fit entendre de tous côtés.

Cette troupe, si courageuse encore il y avait

un instant, se débande et se livre au plus vif désespoir ; tous les hommes abandonnent leurs armes, quittent leurs fourniments et leurs schakos, en les jetant pêle-mêle dans la cour de la Préfecture : les uns se sauvent comme des fous et escaladent les murs ; les autres se préparent, comme des vaincus, à sortir devant leurs faciles vainqueurs.

Le peuple est prévenu des décisions du conseil ; il est dans la joie du triomphe. Il promet de rester calme, et même d'honorer le courage malheureux. On pose un grenadier de la garde nationale au pied de chacun des montants de la grande porte de la Préfecture, et un lieutenant de la même garde se place, ainsi que le secrétaire de service de M. Gabriel Delessert, à la droite de cette porte pour faire partir et pour protéger les diverses troupes qui sont enfermées dans les cours de la Préfecture de police. L'ordre de départ est donné. Les chasseurs d'Orléans sortent les premiers, avec le fusil sous le bras. Ils ont les honneurs de la guerre. Le lieutenant de la garde nationale dit au peuple : « Criez :

Vivent les chasseurs! » et le secrétaire dit aux chasseurs : « Criez : Vive le peuple! » Chacun joue son rôle comme contraint et forcé; mais chacun le joue bien. Après les chasseurs, passent les soldats de la ligne; ils portent aussi le fusil sous le bras : les vivat sont provoqués et poussés avec le même entrain. Viennent ensuite les gardes municipaux à pied, sans fourniment, sans armes et tête nue : chose triste et pénible à voir! Nous pensons un instant que tous nos efforts vont échouer; un murmure provocateur s'est fait entendre; mais, stimulé de nouveau, le peuple crie le premier : « Vive la garde municipale! » et la garde municipale répond à sa généreuse initiative par : « Vive le peuple! » Puis vient la garde municipale à cheval, sans armes, mais le casque en tête. Le colonel Lardenois les précède aussi à cheval et sans son épée au fourreau. Il enfonce fièrement son chapeau sur son front, et porte le regard haut et ferme comme un jour de victoire. Les mêmes cris, les mêmes vivat sont poussés de part et d'autre avec une semblable ardeur. Enfin sort un dra-

gon, tout armé, tenant en main le cheval du général Saint-Arnaud, resté jusqu'à ce moment dans l'écurie de la Préfecture. Le peuple regarde, étonné, ce cheval ; il semble réfléchir et le laisse passer. On ne peut pas toujours être heureux dans sa vie. Les brillants faits d'armes du général Saint-Arnaud sur le vaste théâtre de l'Algérie et ses glorieux services en Crimée feront assurément oublier le mauvais rôle qu'il a joué, le 24 février, à la Préfecture de police.

Comme nous l'avons dit, dans cette journée remplie de tant d'émotions et de si graves événements, il n'y eut pas un seul coup de feu tiré ; il n'y eut pas un seul militaire blessé à la Préfecture. Le danger commun fit presque fraterniser des hommes dont les sentiments, une heure auparavant, paraissaient si contraires, et les sauva tous d'une collision sanglante, d'une cruelle boucherie.

Le secrétaire de M. Gabriel Delessert venait de terminer la mission qu'il s'était imposée ; il se retira l'âme heureuse d'avoir pu remplir si facilement son devoir jusqu'à la fin, d'avoir pu

contribuer, pour sa faible part, à faire épargner le sang de tant de braves et malheureux soldats. Il traversa alors la foule, impatiente de saisir sa proie, sans être, de sa part, l'objet d'aucune attaque, ni même d'aucune menace, et il abandonna la Préfecture à ses nouveaux maîtres. Quant au lieutenant de la garde nationale, il rentra dans l'intérieur de l'hôtel pour continuer, avec ses collègues, son œuvre si nécessaire d'ordre et de moralisation.

Le peuple alors se rua dans la cour de la Préfecture de police pour s'emparer des armes et pour prendre possession de l'hôtel. La confusion était partout. Le pavé était jonché de fusils, de sabres, d'habits, de schakos, de munitions et de toutes sortes de fourniments militaires. Chacun se jeta sur l'objet de sa convoitise ; chacun put avoir son glorieux trophée. Dans l'ivresse du succès, les superbes triomphateurs parcouraient les deux cours de la préfecture : les uns, aux cris répétés de : « Vive la République ! » les autres, en chantant à tue-tête *la Marseillaise* et *les Girondins*. C'était un véritable délire. Le

peuple se livra à mille genres d'excès, comme font presque tous les enfants qui, manquant de raison, ne savent pas sainement user de leur liberté lorsqu'ils ont le malheur d'être livrés à eux-mêmes.

Tels sont les principaux événements politique qui, pendant près de douze ans, ont agité la France.

Ainsi s'est accompli ce triste et déplorable épisode du 24 février 1848 à la Préfecture de police; ainsi s'est terminée brusquement la carrière préfectorale de M. Gabriel Delessert.

Ce magistrat honorable et populaire avait résisté à toutes les tempêtes politiques qui emportèrent et ramenèrent si souvent les ministres du gouvernement de Juillet; une révolution qui venait de faire tomber une couronne pouvait seule le faire tomber.

Nous avons rapporté les nombreuses attributions dévolues par la loi au prefet de police; nous avons dit les graves devoirs qu'il a sans cesse à remplir; nous avons fait connaître les conditions les plus importantes qui lui sont im-

posées ; nous avons vu M. Gabriel Delessert, nuit et jour, à l'œuvre colossale qu'il s'était faite, et nous avons vu comment il s'est acquitté de ses immenses et périlleux travaux. Il n'eut rien à envier aux lieutenants généraux de police dont nous avons si souvent parlé, et aux préfets qui l'ont précédé dans la même carrière. Il eut les mérites de chacun et il n'eut pas leurs défauts. A eux tous ils auraient pu lui ressembler ; lui seul ne ressembla à personne.

Nul, en effet, ne fut plus digne de remplir une telle place. A une physionomie calme, pure et austère, M. Gabriel Delessert joignit une contenance fière et ferme, un maintien grave et noble. Son visage régulier, agréable et majestueux, répondit à sa taille haute, élégante et svelte ; son regard fut vif et pénétrant ; sa parole fut bienveillante ; son caractère fut, à la fois, doux et sérieux, énergique et circonspect ; son esprit fut droit, son jugement, prompt et sûr, son cœur, grand et généreux. Il montra son sang-froid et sa vigueur dans les émeutes, son courage dans les dangers, son intelligence dans

les travaux administratifs, sa sagesse et sa justice dans les travaux judiciaires, sa prudence et son tact dans les affaires politiques, sa bienveillance et sa popularité dans toutes ses fonctions. Il eut une probité incorruptible, un dévouement sans borne et une honnêteté sans pareille. Loin de chercher à augmenter sa fortune dans le poste élevé qu'il occupa, il l'employa à soulager les pauvres, à faire des heureux et à bien servir l'État; de telle sorte qu'il eût quitté la préfecture de police riche de ses bonnes actions et de ses bonnes œuvres, mais non pas riche de terres et d'argent, si son frère, en mourant, ne lui eût laissé un immense héritage.

M. Gabriel Delessert a rempli, pendant onze ans, cinq mois et quatorze jours, les fonctions de préfet de police; et pendant tout ce temps, il n'a jamais pris un seul instant de congé, et il n'a jamais été une seule fois malade. Il est le seul des vingt-huit préfets, ayant tenu ces fonctions depuis 1800 jusqu'à ce jour, qui ait été tant d'années en exercice; et si, par la durée de ses

services, il n'est que le cinquième sur la liste des quarante-quatre lieutenants généraux et préfets de police qui ont dirigé la ville de Paris, depuis 1667 jusqu'en 1858, il est encore le premier par sa réputation sans tache, par son administration sans reproche et par sa direction habile, car il a été préfet dans un moment où tout le personnel de ses bureaux et de ses agents n'était que de 1417 individus[1]; à une époque de liberté où tout était difficile; où la presse exigeait beaucoup et soumettait tout à son contrôle; où le gouvernement constitutionnel se donnait, tous les six mois, de nouveaux maîtres; où le parti républicain et le parti légitimiste se déchaînaient à chaque heure contre le pouvoir, et couvraient la France de leurs troubles et de leurs séditions; où enfin, selon l'expression d'un auguste écrivain, la cause napoléonienne avait des partisans depuis l'atelier de l'ouvrier jusque dans les conseils du roi, et depuis la caserne du soldat jusqu'au palais du maréchal de France.

[1] Ce personnel, en 1858, s'est élevé au chiffre de 4,782 employés et agents.

Dans son trajet du Palais-de-Justice au quai Malaquais, M. Gabriel Delessert jeta plus d'une fois un regard en arrière, non pas pour voir si l'émeute vengeresse le poursuivait et allait l'atteindre, mais pour dire un dernier adieu à cette Préfecture qu'il avait dirigée si longtemps, dans laquelle il avait fait tant de bien, et qu'il venait de quitter avec une si profonde douleur.

Des fenêtres de M. Léon de Laborde, M. Gabriel Delessert vit passer sur le quai du Louvre l'insurrection triomphante, sortant du pillage des Tuileries, et se dirigeant d'un pas aviné vers l'Hôtel-de-Ville, dans un costume aussi bigarré que hideux. Le colonel Courtais marchait à cheval, à la tête de ce troupeau d'hommes libres. Les uns portaient au bout de leurs fusils des quartiers de viande, des pains, des jambons ; les autres des pâtés, des bocaux de fruits confits, des saucissons, des biscuits de Savoie, enfin les réserves ou les dessertes de l'office et de la table de Louis-Philippe. A cette vue, M. Gabriel Delessert, l'homme aux instincts honnêtes et généreux, ne put s'empêcher de

tressaillir. Il déplora vivement, mais aussi avec respect, l'inaction où l'avait réduit le pouvoir régnant, et il regretta le temps où, mieux inspiré, le gouvernement de Juillet avait mis dans des mains fermes et sûres comme les siennes le soin de combattre et de vaincre la révolte. Tous ses regrets étaient superflus; la défaite était complète; le triomphe n'était que trop certain. En effet, non-seulement alors Louis-Philippe avait abdiqué en faveur de son petit-fils, mais le roi, mais le comte de Paris, mais la duchesse d'Orléans, mais la famille royale, avaient été obligés de fuir ou de se cacher provisoirement dans la capitale.

C'était un affreux désordre dans les cours de la Préfecture, lorsque M. Caussidière y arriva avec MM. Sobrier et Cabaigne. Leur présence fit suspendre et les chants et les cris. M. Caussidière annonça alors, d'une voix enrouée, à cette foule attentive et muette sa nomination comme délégué provisoire au département de la police. Il fut applaudi avec fureur, et il alla s'installer dans le cabinet du secrétaire général, ne vou-

lant pas, par respect pour M. Gabriel Delessert, prendre possession du cabinet du préfet de police, affublé de pistolets, d'un sabre, d'une ceinture rouge, d'une mauvaise casquette, d'une redingote crottée, d'un pantalon noir en lambeaux et d'une paire de bottes trouées par suite de ses pérégrinations sur les barricades. M. Gabriel Delessert s'était montré plusieurs fois bienveillant pour M. Caussidière, en considération de son oncle Spréafico, et M. Caussidière avait conservé une douce reconnaissance et un profond respect pour l'honorable préfet dont il venait occuper la position, mais qu'il ne venait pas remplacer. Ce fut assailli par ces divers souvenirs que M. Caussidière s'assit au bureau du secrétaire général, là où, quelques heures auparavant, un mandat d'amener avait été provoqué et lancé contre lui.

M. Caussidière rapporte, dans ses *Mémoires,* qu'il enjoignit à l'économe de la Préfecture de fermer à clef toutes les pièces occupées, soit par la famille, soit par la maison de M. Delessert, soit par son cabinet particulier, attendu que

M. Gabriel Delessert, *dans sa précipitation à fuir*, n'avait rien emporté de tout ce qui lui appartenait. Nous ne pouvons nous empêcher de réfuter ce fait complétement erroné. M. Gabriel Delessert ne s'est pas enfui, comme le prétend M. Caussidière; il est resté, au contraire, à son poste jusqu'au dernier moment, où les événements accomplis le délièrent de son serment, où sa dignité lui ordonna de ne pas remplir plus longtemps des devoirs devenus inutiles. En effet, la meilleure preuve que M. Gabriel Delessert n'a pas fui, c'est que, depuis le 23 jusqu'au 24 février à trois heures de relevée, M. Gabriel Delessert attendit M. Caussidière avec ses montagnards, et que M. Caussidière et ses montagnards ne vinrent pas à la Préfecture de police, tant qu'ils surent que la garde municipale s'y trouvait armée, et que M. Gabriel Delessert était là pour se mettre à leur tête.

Cédant aux instances de sa fille et de M. de Valon, son gendre, M. Gabriel Delessert alla chercher un refuge dans leur maison de la rue

de l'Arcade. Il y resta deux jours, et partit le troisième pour l'Angleterre. Sans cesse inquiète sur son sort, la famille de M. Gabriel Delessert crut devoir entourer son départ de toutes sortes de précautions. On lui fit mettre des habits usés et communs; on l'obligea à se couvrir d'une casquette, et on lui procura un passe-port sous un nom supposé. Toutes ces mesures de sûreté personnelles eussent été bonnes assurément pour tout autre que M. Gabriel Delessert; mais elles étaient parfaitement inutiles pour cet ancien préfet de police. Sa droiture, sa loyauté, sa bienveillance même dans les actes les plus sévères de son administration, lui avaient tellement attiré la considération et le respect de ses adversaires politiques, que nous sommes convaincu qu'arrêté par le parti républicain, M. Gabriel Delessert eût été aussitôt autorisé à continuer sa route, et qu'on lui eût même donné un sauf-conduit pour sortir de France.

Bien qu'il n'ait pas partagé les fautes de son roi, M. Gabriel Delessert voulut partager son exil. Il arriva à Claremont, et comme il n'avait

jamais eu peur de dire, à Paris, toute la vérité au chef de l'État, même dans ses jours de péril et de prospérité, il ne craignit pas de se présenter, en Angleterre, devant son souverain, dans ses jours de deuil et de malheur. M. Gabriel Delessert savait qu'une mauvaise conscience n'est tranquille nulle part, pas même devant les faibles, et qu'une bonne conscience au contraire ne redoute pas plus l'homme puissant que le juge éclairé et sévère. Il vit le roi et le trouva déjà pénétré des paroles de l'*Ecclésiaste :* « Acceptez courageusement tout ce qui vous adviendra ; souffrez avec calme la douleur ; et, lorsque vous serez abattu, ayez patience ; car l'or et l'argent s'éprouvent par le feu, et les hommes que Dieu veut avoir pour agréables doivent passer par le creuset des humiliations. »

L'accueil de Louis-Philippe fut plein d'effusion, de reconnaissance et de bonté. Il n'en pouvait être autrement. Le roi savait que M. Gabriel Delessert était resté, jusqu'au dernier instant, son loyal et courageux serviteur, et qu'il avait profondément gémi sur le rôle muet

que l'état de siége lui avait imposé pendant les journées de février. M. Gabriel Delessert ne s'en tint pas à cette réception de condoléance. Il n'ignorait pas que le bienfait reçu est la plus sacrée de toutes les dettes, et que la reconnaissance est l'heureux apanage des belles âmes. Il visita donc souvent le roi dans sa retraite, et il adoucit souvent aussi, par des paroles aimantes et consolatrices, l'amertume des jours du royal exilé.

Pendant ce laps de temps, les précautions prescrites par M. Caussidière n'empêchèrent pas une espèce de voleur qui, depuis plusieurs jours, s'était glissé dans les cours de la Préfecture, en costume de garde national, et qui faisait partout preuve d'un zèle et d'une ardeur excessifs, de s'emparer de pièces d'argenterie, de vêtements, de bijoux et de décorations appartenant à M. Gabriel Delessert. Ce vol contraria vivement M. Caussidière, et il ne fut heureux que lorsque son auteur fut arrêté, que lorsqu'il apprit que ce malfaiteur par occasion n'était pas un républicain de la veille, mais un républicain du lende-

main. M. Caussidière craignait que de nouvelles tentatives de soustraction ne se renouvelassent dans les appartements inhabités de son prédécesseur : il fit donc promptement livrer à la famille Delessert tous les bijoux et les effets restés à l'hôtel de la préfecture. A quelque temps de là, informé de l'empressement et de l'obligeance que M. Caussidière avait mis à lui être agréable en cette circonstance, M. Gabriel Delessert s'empressa d'écrire de Londres la lettre suivante à son successeur :

Londres, 29 avril 1848.

« Monsieur le Préfet,

« Je viens d'apprendre par mes amis de Paris la bienveillance avec laquelle vous vous êtes exprimé au sujet du très-petit séjour que Mme Delessert a été faire à Passy, et le regret que vous avez témoigné de ce qu'elle ne s'était pas adressée à vous. Permettez-moi de vous en offrir mes remercîments.

« Je le fais avec d'autant plus d'empresse-

ment que c'est pour moi une occasion de vous dire combien j'ai été sensible à tous les bons procédés dont vous avez usé envers nous, en permettant avec tant de bonne grâce la sortie, de la Préfecture de police, des effets, chevaux et autres objets qui nous appartenaient personnellement à ma femme et à moi. Je suis heureux, Monsieur le Préfet, de vous exprimer ma gratitude bien franche et bien cordiale.

« J'ai l'honneur de vous prier de recevoir mes sentiments de haute considération.

« Gabriel Delessert. »

Cette lettre a soulevé bien des étonnements et bien des récriminations. On fut surpris de sa teneur obséquieuse; on la trouva trop aimable et trop humble pour un préfet aristocrate à un préfet montagnard; enfin, on fut choqué de voir, dans la dernière phrase, ces mots : « mes sentiments de haute considération, » adressés à M. Caussidière. Pour nous, qui connaissions le caractère tout à la fois réfléchi et fier de M. Gabriel Delessert, nous n'y avons vu qu'un

style et des expressions de circonstance, que la fine tactique d'un habile diplomate, que le respect du citoyen pour l'homme en place, pour le représentant officiel de la loi. Sans aucun doute, en écrivant cette lettre, M. Gabriel Delessert, qui porta si haut la dignité du préfet de police, s'est persuadé, pour la satisfaction particulière de son amour-propre, que son successeur, que l'élu de la République ne pouvait pas être moins méritant que lui, et il lui écrivit comme s'il s'était écrit à lui-même. Voilà notre opinion sur cette lettre, et nous avons l'assurance d'être tout à fait dans le vrai.

Sollicité de retourner en France par sa famille dont les affections se trouvaient à Paris, rappelé par ses amis qui lui disaient que le pouvoir républicain fonctionnait tranquillement dans la capitale, et que son existence n'avait rien à craindre de ce parti, M. Gabriel Delessert sollicita de Louis-Philippe la permission de s'éloigner de Claremont, et quitta, six mois après son arrivée à Londres, le sol hospitalier de l'Angleterre.

Aussitôt son retour à Passy, nous allâmes voir M. Gabriel Delessert. Ce n'était plus le préfet de police que nous avions connu toujours bienveillant, toujours serviable et toujours bon; mais aussi toujours froid, toujours sérieux et toujours laconique comme un général sur le champ de bataille. Nous retrouvâmes dans M. Gabriel Delessert l'homme le plus simple, le plus aimable, le plus affectueux que nous ayons jamais rencontré. M. Gabriel Delessert n'avait plus à jouer de rôle politique; il était redevenu le gentilhomme d'autrefois, aux manières polies, affables et distinguées. Il nous fut facile de nous rendre compte de ce changement. En arrivant à la préfecture de police, M. Gabriel Delessert avait compris que, pour bien ordonner et bien se faire obéir, dans une administration aussi vaste et aussi difficile à diriger que celle qui lui était confiée, il fallait se faire un caractère et un masque qui en imposassent aux uns et qui retinssent les autres. Pour ce motif, M. Gabriel Delessert avait adopté, même dans ses réceptions officielles, ce

visage froid et puritain qu'on lui a vu, non-seulement afin de relever sa dignité magistrale, mais encore peut-être par défiance et par mépris pour l'espèce humaine, qu'un préfet de police est malheureusement appelé à étudier et à connaître sous toutes ses faces et dans tous les rangs de la société. Aussi avons-nous vu très-rarement M. Gabriel Delessert se montrer expansif dans ses salons et donner des poignées de main à ses nombreux visiteurs. Ses rigides fonctions lui faisaient sans doute appréhender de se voir quelquefois dans la nécessité de reprendre le lendemain ce qu'il aurait donné la veille, et d'être trop libre avec des personnes contre lesquelles il pouvait être obligé de sévir quelques jours après.

M. Gabriel Delessert nous accueillit avec la plus vive sympathie, et fut d'autant plus sensible à notre prompte démarche qu'un grand nombre d'amitiés lui avaient fait défaut depuis 1848. Il nous prouva que, sous cette enveloppe austère et préfectorale que nous lui connaissions et qui cachait des instincts généreux, il y avait

un cœur chaud et sincère pour ses amis dévoués; un souvenir gracieux et bon pour ses anciens employés; des regrets vifs et touchants pour les braves militaires de la garde municipale morts en combattant et restés fidèles à leur drapeau. Après avoir cité bien des noms qui auraient pu facilement s'effacer de sa mémoire, M. Gabriel Delessert nous dit : « Il y en a dont je ne vous parle pas, parce qu'ils ont trompé la confiance que j'avais placée en eux. Je les avais pourtant comblés de bienfaits, et ils se sont conduits en ingrats! C'est toujours ainsi. » Des larmes lui vinrent aux yeux. Il les essuya en ajoutant : « Oublions ces mauvais serviteurs, et félicitons-nous encore qu'il n'y en ait pas un plus grand nombre. » Les noms que M. Caussidière a signalés plus tard dans ses *Mémoires* nous vinrent d'abord à la pensée; puis il nous en vint encore quelques autres; mais, suivant le noble exemple de M. Gabriel Delessert, nous les oublierons aujourd'hui.

Dans les entretiens que nous avions ensemble, M. Gabriel Delessert aimait à se reporter par-

le souvenir au temps de cette administration où il avait déployé tant de zèle, tant d'énergie et une si parfaite intelligence sur les hommes et sur les choses. Il aimait à se rappeler les mesures, les règlements ou les ordonnances prises soit dans l'intérêt de l'ordre public, soit dans l'intérêt de la salubrité et de l'approvisionnement de la capitale; il se plaisait à les comparer avec les règlements rendus depuis son départ de la préfecture. Il discutait le fort et le faible de ses décisions, ou de celles de ses successeurs, avec une bonne foi, avec une impartialité vraiment digne de remarque. Souvent nous l'avons entendu se donner tort, et dire : « Ah! si je devais encore m'occuper de cette affaire, aujourd'hui, je la traiterais tout différemment! »

Comme cet illustre athlète de la Grèce qui, après avoir recueilli des couronnes dans sa jeunesse, désirait à son déclin redescendre dans l'arène pour conseiller ses successeurs et s'essayer encore; comme un homme qui connaît sa valeur, et qui sent que les années lui ont laissé un esprit jeune et vif, une intelligence droite et

saine, M. Gabriel Delessert nous exprima plusieurs fois ses regrets de ne pas être appelé dans les séances importantes du Conseil municipal de la Seine. C'était l'époque de la question brûlante de la boulangerie et de la diminution fictive de la taxe du pain. « Il me semble, nous disait-il, qu'un fonctionnaire qui, pendant près de douze ans, a consacré ses jours et ses nuits à faire de la théorie et de la pratique administratives, et qui, je le crois, ne s'en est pas plus mal tiré que beaucoup d'autres, pourrait rendre encore d'utiles et bons services à son pays; car, vous le savez, l'expérience mûrit le raisonnement, rend plus sage la décision, et la décision plus sensée et plus juste fait souvent rester des millions en caisse. »

Dans sa conversation comme dans sa correspondance avec quelques-uns de ses anciens employés, M. Gabriel Delessert apportait la circonspection la plus timide. Il craignait toujours que son nom, que sa parole, que sa plume, ne nuisissent à leur situation présente ou à leur position à venir. Ainsi, dans une lettre que

nous avons sous les yeux, il écrit : « Toujours, entre nous, il est inutile de faire mention de moi dans cette recherche. » Dans une autre, il dit encore : « Tout ceci entre nous et par suite de nos anciens souvenirs, car il faut toujours mieux ne pas me nommer et éviter de parler de moi. » Il semblait ignorer de quelle valeur jouissait son nom au Palais, ou chez tous les préfets qui lui avaient succédé ; il paraissait ne pas croire que ses relations, au lieu de nuire aux employés qu'il connaissait, pussent faire rejaillir sur eux un reflet de son talent administratif et de l'honorabilité de son caractère.

Pour preuve de ce que nous avançons, nous citerons seulement trois exemples : 1° le colonel Rebillot, à peine nommé préfet de police, se rend à Passy, chez M. Gabriel Delessert, pour lui rendre hommage et pour lui demander ses conseils et ses inspirations. 2° M. Gabriel Delessert recommande à M. Carlier, préfet de police, une pétition faite par une personne dont il lui dit beaucoup de bien, et sur laquelle il appelle sa bienveillante attention. M. Carlier

met aussitôt en marge de la demande : « Nommer immédiatement le sieur X.... Je veux prouver à M. Gabriel Delessert toute la profonde estime que j'ai pour sa personne, et tout le cas que je fais de sa haute recommandation. »

3° M. Gabriel Delessert écrit à un de ses anciens secrétaires : « Je voudrais avoir en communication, pour quelques jours, un exemplaire du dernier compte rendu de la justice criminelle en France ; voyez, je vous prie, M. Labat, chef des archives de la préfecture ; et s'il n'a pas encore cet ouvrage, allez le demander de ma part à M. de Royer, procureur général près la cour de Cassation. Nous avons eu toujours ensemble les meilleures relations ; je ne doute pas qu'il ne veuille bien se souvenir de moi et m'être agréable en cette occasion. » L'ancien secrétaire se présente chez M. de Royer, fait sa demande, et produit en témoignage de ce qu'il avance la lettre que lui a écrite M. Gabriel Delessert. M. de Royer lit en entier cette missive, et tout en la remettant à l'ex-secrétaire, il lui dit : « Si vous vouliez bien vous dessaisir de cette lettre en ma faveur, je serais

on ne peut plus heureux de la conserver en souvenir de M. Gabriel Delessert, que j'estime tant, et qui a toujours été si gracieux et si bon à mon égard. » L'ex-secrétaire ne crut pas pouvoir offrir à M. le procureur général une lettre qui lui était déjà chère, puisque M. Gabriel Delessert la lui avait écrite, et qui acquérait à ses yeux encore plus de valeur par le prix que venait de lui donner M. de Royer. En rapportant aujourd'hui ce fait, l'ancien secrétaire de M. Gabriel Delessert espère que M. le ministre de la justice ne lui en a pas voulu pour un refus aussi excusable, et qu'il lui en voudra encore moins d'avoir cité son nom en cette honorable circonstance.

Depuis qu'il était retiré dans sa charmante villa de Passy, M. Gabriel Delessert parlait peu politique, même avec ses plus intimes amis. Il pensait que ses antécédents administratifs l'obligeaient à une grande circonspection, et qu'après avoir demandé aux autres, quand il était préfet de police, de la modération dans leurs paroles et de la retenue dans leur conduite, il ne devait

pas se permettre à lui-même de faire le contraire de ce qu'il avait précédemment exigé. Il savait, du reste, que lorsque, en politique, on est d'une opinion opposée à celle de son interlocuteur, on ne le persuade presque jamais et qu'on l'irrite presque toujours. Il préférait donc, pour garder ses amis, laisser la politique de côté, et discourir sur tout autre sujet.

M. Gabriel Delessert avait marié, le 9 septembre 1847, sa fille, Mlle Cécile Delessert, linguiste habile et peintre distingué, à M. le vicomte Alexis de Valon, jeune homme aussi charmant que modeste, et déjà connu par des articles publiés dans les revues, et par des pages écrites avec autant d'esprit que de cœur [1]. Il se complaisait dans le bonheur de ces jeunes époux, et il eût aimé à pouvoir les accompagner dans leurs longues excursions en Suisse et en Italie, à partager avec eux les délicieux plaisirs de la villégiature; mais ses devoirs de préfet le retenaient attaché à la Préfecture, et lui défendaient

[1] M. Alexis de Valon a fait paraître, entre autres ouvrages, une belle *étude historique sur Barras*; et *Nouvelles et chroniques*. 1 vol. grand in-18, chez Dentu.

les douces joies de la vie de campagne. Lorsque la révolution de Février éclata et vint le rendre à sa liberté d'action, M. Gabriel Delessert consacra ses loisirs à ses enfants ; il voyagea souvent avec eux et visita souvent aussi leur belle propriété de Saint-Priest, située près de Limoges. Dans l'été de 1851, M. Gabriel Delessert se trouvait à ce château avec sa famille et quelques amis. Il était heureux et il ne devait pas croire que son bonheur pût sitôt s'altérer. On y goûtait tous les plaisirs ; on montait à cheval, on se promenait en voiture, on se baignait dans un vaste étang, on se livrait à la pêche, on voguait en bateau sur la rivière qui serpente dans le parc de Saint-Priest. Bons nageurs, M. et M[me] de Valon aimaient souvent à proposer à leurs invités l'exercice périlleux de la natation. Un jour, le mercredi 20 août, on décide de se baigner dans l'étang. Les nageurs et les nageuses se jettent à l'eau, et l'on a bientôt gagné le large. On se livrait déjà à maintes prouesses et à maints ébats, quand M[me] de Valon se sent fatiguée et demande du secours. Son mari nage

vers elle, l'aborde, la soutient, et la dirige vers le rivage. Mais M. de Valon se sent arrêté dans une de ses brassées, et ne peut plus conduire sa femme: il s'est embarrassé les jambes dans des herbes lianeuses. Lui-même, à son tour, il a besoin d'un aide. M. le comte de Nadaillac, qui se baigne aussi et qui a vu ce qui se passe, ramène précipitamment à terre Mme de Valon, puis nage au secours de son ami; mais tout son dévouement est inutile: quand il arrive, il est trop tard : M. de Valon a disparu sous les eaux; on plonge en vain; il meurt victime de la plus cruelle fatalité. M. Gabriel Delessert, qui se promène avec un ami à quelques pas de l'étang, a entendu les cris de désespoir de sa fille. Il accourt; mais, lorsqu'il est venu, le drame funèbre est déjà accompli. Il n'a plus qu'à déplorer cette affreuse catastrophe. La mort de M. de Valon fut pour M. Gabriel Delessert et pour sa famille, une de ces pertes, un de ces chagrins qui s'adoucissent sans doute à la longue, mais qui ne s'oublient jamais.

L'affliction partagée perd toujours de sa force,

et elle attache toujours celui qui souffre à celui qui console. Accablée par une profonde et poignante tristesse, Mme de Valon trouva dans son sauveur une âme généreuse et sympathique. Ils avaient pleuré tous deux, et leur époux et leur ami ; en confondant leur douleur et leurs larmes, ils surent rendre leurs regrets moins amers et leurs pensées plus douces. Mme de Valon ne put méconnaître tous les soins dévoués et sincères que M. de Nadaillac lui avait témoignés dans la cruelle épreuve qu'elle venait de subir. La reconnaissance et les bonnes qualités de cet ami touchèrent peu à peu son cœur, et lui firent accepter le nouvel avenir que lui offrit M. de Nadaillac, et qui devait changer, si ce n'est en joie, du moins en bonheur, les jours de deuil que la rigoureuse destinée semblait lui avoir faits pour toujours. M. et Mme Gabriel Delessert furent charmés de voir leur fille bien-aimée prendre cette heureuse résolution, et accepter un mariage qui allait la rendre au monde et à ses amis qu'elle paraissait avoir délaissés pour jamais. Ce nouvel hymen

fut célébré à Passy, le 15 décembre 1852.

Quelques jours après la nomination de M. de Maupas comme ministre de la police générale, nous vîmes M. Gabriel Delessert. Nous causâmes entre autres choses de la reconstitution de ce ministère. M. Gabriel Delessert nous dit : « Cette nouvelle organisation ne pourra pas durer; car, ou le préfet de police dévorera le ministre de la rue de Varennes, ou le ministre de la rue de Varennes dévorera le préfet de police. Il y aura non-seulement un antagonisme continuel entre les deux chefs, mais il y aura aussi basse rivalité, dangereux conflit et haine fâcheuse entre les agents de chacune de ces administrations. Ils se surveilleront les uns les autres, au lieu de surveiller le public, et, pendant ce temps, les ennemis du pouvoir pourront passer à travers les mailles mal tendues du Gouvernement. Cela fut toujours ainsi entre les ministres et les préfets de police. Cela sera encore cette fois, vous verrez : on ne peut pas changer la nature des hommes. » M. Gabriel Delessert eut raison. Mais, s'il désapprouvait cette séparation maté-

rielle et spirituelle du même pouvoir, il comprenait que la préfecture de police pouvait être érigée en ministère, que les bureaux et les employés devaient être les mêmes, et que le préfet de police devenait le directeur général de cette grande administration. Alors le ministre seul travaillait avec l'Empereur. Il y avait unité de commandement et d'obéissance; il y avait simplification dans les rouages bureaucratiques; il y avait accélération dans l'étude et dans la terminaison des affaires.

M. Gabriel Delessert en s'exprimant ainsi avait prêché un homme déjà converti. En effet, nous nous étions permis de soumettre une opinion semblable à M. de Maupas, au moment où l'on parlait de la création du ministère de la police. M. de Maupas n'en a pas tenu compte : il est allé s'installer rue de Varennes. Les événements ont prouvé que nous étions dans le vrai. M. Gabriel Delessert l'avait bien compris. On a commis une faute capitale, en constituant, soit quai Malaquais, soit rue de Varennes, soit partout ailleurs, le ministère de la police loin de sa pré-

fecture. On n'a pas songé que la préfecture de police n'a existé et n'existera forte et vigoureuse que parce qu'elle a eu, et tant qu'elle aura, en dehors de la police politique, la police municipale et la police administrative; parce que toutes ses attributions, bonnes ou mauvaises, avouables ou cachées et aussi complexes que multiples, ont amené ou amèneront toujours forcément dans ses bureaux la population de Paris, les voyageurs de la France et du monde; parce que les agents secrets ou les dénonciateurs bénévoles pourront toujours passer inaperçus à travers la foule des gens honnêtes qui s'y rendent; tandis au contraire que les ministères de la police, n'ayant eu jusqu'à ce jour, pour tout élément de travail, que la police politique, n'ont eu pour tous visiteurs et pour uniques éléments de succès que leurs fonctionnaires et leurs agents; parce que les dénonciateurs bénévoles, n'ayant pas de motifs plausibles pour s'y produire, n'ont pas osé s'y présenter; parce que les agents secrets se sont bientôt compromis ou craignant de se compromettre, en s'y

montrant tout seuls, n'ont pas voulu plus longtemps servir ces ministères anormaux.

Un jour, M. Gabriel Delessert nous exprimait ses regrets de n'avoir pas pu faire adopter, par le Conseil municipal de Paris, diverses mesures qui eussent été favorables à l'ordre et à la tranquillité publique, et qui eussent pu, disait-il modestement, jeter quelque reflet sur son préfectorat. Il nous rappelait, à ce sujet, ses demandes faites pour l'augmentation du nombre des sergents de ville, afin de pouvoir les répandre sur la voie publique de Paris, comme cela se pratique déjà depuis loutemps à Londres avec les policemen, et comme cela a lieu depuis quelques années seulement en France; et il revendiquait avec amour ses travaux pour la mise à exécution de ce projet, et ses titres à la reconnaissance des Parisiens. Il nous rappelait encore ses demandes faites aussi infructueusement pour pouvoir créer des voitures cellulaires consacrées spécialement au transfèrement, des différents postes de police au dépôt près la préfecture, de toutes les personnes arrêtées dans les divers

quartiers de la capitale. Il nous citait, pour preuve de ces projets de réformes et d'améliorations, son rapport imprimé et transmis au ministre de l'intérieur, à la date du 27 février 1847, dans lequel il annonce qu'il vient d'affecter le système des voitures cellulaires au transfèrement des jeunes détenus. Enfin, M. Gabriel Delessert nous rappelait son désir, plusieurs fois manifesté, de voir une ordonnance royale décider qu'on publierait et afficherait, tous les semestres, dans les villes de France et des colonies françaises où ils auraient leur domicile, et où leurs actes glorieux auraient été accomplis, la liste officielle des citoyens qui, par leur courage, leur dévouement et leur belle conduite, auraient mérité des médailles d'honneur; de même qu'en vertu de l'article 36 du Code pénal, on publie et affiche, dans la ville centrale du département, dans celle où l'arrêt a été rendu, dans la commune où le délit a été commis, et dans le lieu du domicile du condamné, les noms et les demeures des individus frappés de peines afflictives ou infamantes; car il trouvait, avec raison, que,

si le mal et l'infamie doivent avoir leur honte et leur châtiment, le bien et l'honneur doivent avoir aussi leur récompense et leur gloire.

Il ne se passait pas un seul jour sans que M. Gabriel Delessert ne fît une promenade à cheval, et qu'il ne parcourût tantôt le bois de Boulogne, tantôt le bois du Vésinet, tantôt aussi la forêt de Saint-Germain. Il portait toujours ses années comme un jeune homme, et il se tenait toujours à cheval comme un cavalier thessalien. Il avait conservé la dangereuse habitude d'avoir des chevaux fougueux, ainsi qu'au temps de sa jeunesse où il franchissait à cheval, en moins de trois heures, les quatorze lieues de Paris à Fontainebleau, et où, comme un habile Automédon, il conduisait à grandes guides, dans Paris et au bois, un brillant attelage de quatre chevaux pur sang.

M. Gabriel Delessert avait fait bien des courses rapides et périlleuses, sans que jamais rien ne lui fût arrivé de fâcheux, lorsque, le 16 juillet 1856, dans une des allées de la forêt de Saint-Germain, marchant au pas et arrivé près d'un carrefour,

son cheval s'effraie d'une pierre placée sur son chemin, se cabre, puis, se portant précipitamment de côté, tombe des quatre pieds à la fois, et jette, sous son corps, le corps de son habile monteur. M. Gabriel Delessert, qui tient toujours ses rênes, fait un effort pour se débarrasser des étreintes de son coursier, mais le cheval, se sentant excité par l'éperon et par la bride, se relève violemment et pose ses pieds sur la nuque de son maître. M. Gabriel Delessert a la colonne vertébrale presque brisée ; sa situation est des plus alarmantes ; on le transporte pour ainsi dire mourant à Passy. Les docteurs Chenu et Lenoir, médecins de la famille, soignent leur précieux malade avec tout le dévouement de leur cœur, avec toute l'habileté de leur science. Cependant ils ne sont point tranquilles : ils appellent M. Velpeau en consultation. Le cas est trouvé des plus sérieux et comme offrant le moins d'espoir. Eh bien ! malgré ses ans nombreux, malgré les justes appréhensions de ses docteurs, malgré la grave lésion d'une vertèbre, M. Gabriel Delessert se rétablit promptement, ne se res-

sent pas des suites de sa chute, et continue à remonter à cheval tout comme auparavant, et jusqu'à ses derniers jours.

Par cet événement, par le danger qu'il courut, M. Gabriel Delessert, qui, depuis bien longtemps, n'avait point été malade, put apprécier le degré véritable de l'affection de ses nombreux amis, les vives sympathies de ses anciens administrés, et la juste valeur de sa personne. Semblable à ces morts vivants, il a pu voir toutes les larmes et tous les regrets apportés, pour ainsi dire, sur sa tombe ouverte avant le temps, et par bonheur cette fois-là fermée sans lui.

M. Gabriel Delessert était l'homme d'ordre par excellence : il l'a prouvé en combattant les émeutes à la tête de la garde nationale ; il était l'homme qui veut qu'un gouvernement soit fort et respecté, et que l'initiative salutaire et protectrice qui doit le soutenir, vienne toujours d'en haut, et jamais d'en bas ; il l'a encore prouvé, pour sa part, pendant tout le temps de son préfectorat. M. Gabriel Delessert accepta donc, avec satisfaction et sans arrière-pensée, la

venue providentielle du prince Louis-Napoléon à la présidence. Il vit en lui le dompteur de l'anarchie, le protecteur de l'ordre, le sauveur de la France ; mais tout en rendant le plus juste hommage aux talents, à l'énergie, à la sagesse, à l'habileté et à la puissance de l'empereur Napoléon III, M. Gabriel Delessert n'en resta pas moins le partisan sincère du régime constitutionnel et libéral de 1830, l'honnête citoyen déplorant la chute du gouvernement de Juillet, le fonctionnaire reconnaissant et dévoué pour cette famille qui l'avait élevé aux honneurs, et qui est tombée aujourd'hui dans l'exil. Louis XIV a dit que la reconnaissance est une des qualités les plus inséparables des âmes bien nées. M. Gabriel Delessert a prouvé la justesse de la maxime du grand roi. Il sut mieux que personne que celui qui a rendu un service doit l'oublier, et que celui qui a reçu un bienfait doit s'en souvenir. Jusqu'à ses derniers moments, M. Gabriel Delessert est resté le sujet fidèle du gouvernement impérial, mais il est aussi resté le dévoué serviteur de ses convictions et de ses sympathies politiques.

Six jours seulement avant sa mort, M. Gabriel Delessert chassait avec quelques amis et quelques jeunes compagnons, dans une partie de la forêt de Chantilly, qu'il avait affermée. Il faisait froid, l'étang de la Reine-Blanche était presque partout fortement glacé : un chien poursuit une pièce de gibier sur la glace ; mais, à peine a-t-il fait une vingtaine de pas, que la glace se rompt : il tombe dans l'eau et il va se noyer. Un brave paysan qui suivait la chasse, voit le danger que court le pauvre animal, et s'engage inconsidérément sur l'étang pour lui sauver la vie ; mais bientôt la glace se brise sous ses pieds, et il est lui-même sur le point de disparaître. Alors M. Gabriel Delessert, qui vient de s'apercevoir de cet événement, oubliant ses nombreuses années et retrouvant, comme toujours, son courage et son dévouement d'autrefois, jette son habit à terre, et s'élance au secours de cet homme. Cependant, on lui barre le passage, on le retient, et si on finit par l'empêcher d'accomplir cet acte d'extrême témérité, de remarquable dé-

vouement, c'est qu'on lui montre qu'une personne plus rapprochée que lui du lieu du sinistre, s'est précipitée au secours du paysan et du chien, et qu'ils sont déjà tous les deux sains et saufs.

M. Gabriel Delessert a pris, dans ce tragique incident, le germe de la maladie dont il ne devait pas se relever. Il avait eu chaud pendant la chasse, il attrapa froid en s'arrêtant près de l'étang, et en ôtant son habit d'une manière si chevaleresque. Il rentra chez lui avec un peu de frisson, et il eut quelque difficulté à se réchauffer; mais il ne parla de ce malaise à personne, et ce n'est que par ce qu'on le vit, contre son habitude, avant et après son dîner, s'approcher d'un poêle, puis d'une cheminée pleins de feu, qu'on s'aperçut qu'il n'était pas dans son état normal de santé. Au départ de quelques amis qui avaient dîné chez lui, M. Gabriel Delessert revint encore près du feu, et fut obligé d'avouer à sa famille qu'il se sentait indisposé. Il se mit au lit, sua beaucoup pendant la nuit et se trouva mieux le lendemain.

Alors, M. Gabriel Delessert ne voulut pas se

croire malade, et, comme il avait coutume de faire, tous les jours, une longue promenade à cheval, il sortit dans la pensée de se secouer un peu, et de rétablir ainsi la circulation du sang. M. Gabriel Delessert rentra fatigué, mais toutefois pas plus mal qu'il n'était parti. Ayant ce jour là appris que l'Empereur et l'Impératrice honoreraient, le lendemain, de leur présence, le bal que donnait son honorable ami lord Cowley, l'ambassadeur d'Angleterre à Paris, il résout de se rendre à cette soirée, afin d'y rencontrer l'Impératrice, qu'il connaît depuis son enfance, et à laquelle il a voué une vive affection, afin surtout de pouvoir féliciter Sa Majesté, dans cet asile neutre, sur la manière miraculeuse dont elle a échappé à l'attentat criminel du 14 janvier.

Déjà, quelques jours après cet attentat, Mme Gabriel Delessert s'était rendue aux Tuileries et avait fait visite à S. M. l'Impératrice; mais, retenu par ses opinions et par le souvenir de ses hautes fonctions sous le gouvernement de Juillet, M. Gabriel Delessert n'avait pas encore

pu trouver l'occasion de voir Sa Majesté et de lui exprimer toute la joie qu'il ressentait de ce que la Providence avait si miraculeusement sauvé ses jours et ceux de l'Empereur. Il était heureux de trouver cette occasion; il ne voulut point la laisser échapper. Aussi ce fut en vain que Mme Gabriel Delessert, voyant son mari toujours indisposé, s'efforça de le détourner de son projet; tous ses soins furent infructueux; elle ne put le faire revenir sur une résolution si bien arrêtée. M. Gabriel Delessert alla donc chez lord Cowley; il vit l'Impératrice, et la complimenta comme il l'avait tant désiré. Mais qu'il paya cher ce bonheur!

Il rentra chez lui, vers minuit, à Passy. Quoique bien enveloppé et dans un équipage bien fermé, il eut froid en route. Pourtant, comme son domestique avait entretenu dans sa chambre un bon feu pour le moment de son retour, il se réchauffa facilement; il eut même bientôt trop chaud, et ne put rester dans son lit. Il respirait avec peine; il crut que sa chambre manquait d'air. Il se leva, ouvrit la fenêtre, et, couvert d'un simple

vêtement, il huma l'atmosphère pernicieuse et glacée du soir. C'en était fait de lui : il fut repris alors d'un violent frisson ; il se coucha et passa une mauvaise nuit. Le lendemain matin, une fluxion de poitrine s'était déclarée. Elle fit en peu de temps d'effrayants progrès.

L'Impératrice, qui avait vu, à la soirée de l'ambassadeur d'Angleterre, M. Gabriel Delessert déjà fort souffrant, envoya prendre de ses nouvelles dans la journée suivante ; et, ayant appris que non-seulement M. Gabriel Delessert était très-malade, mais encore qu'on désespérait de le sauver, Sa Majesté monta immédiatement dans une voiture de service et se rendit à Passy.

Arrivée, vers trois heures de l'après-midi, dans la chambre du vieillard mourant, l'Impératrice, les yeux pleins de larmes, se jette éperdue sur son lit et l'embrasse avec effusion. M. Gabriel Delessert la reconnaît, et, comprenant la pieuse et tendre démarche de l'Impératrice, tend sa main défaillante vers Sa Majesté et lui dit : « Merci ! merci ! » Puis, élevant la main au-dessus de sa tête filialement abaissée, il ajouta

d'une voix inspirée : « Soyez bénis, vous et votre enfant ! »

Ainsi que le pèlerin qui, au moment de faire un long voyage, se trouve entouré de ceux qu'il aime et qu'il ne croit plus revoir, M. Gabriel Delessert parut heureux de cette auguste et cordiale visite. Il vit venir la mort et la reçut comme un sage, comme un véritable chrétien, consolant sa famille qui se désolait autour de lui, dictant des lettres d'adieu adressées à des amis absents, se faisant relire les dispositions qu'il avait tracées pour ses humbles obsèques. Toutes les prescriptions de la science furent inutiles; tous les remèdes habilement employés ne purent le sauver. M. Gabriel Delessert expira, dans les bras de sa famille éplorée, à deux heures trois quarts du matin, le 31 janvier 1858, à l'âge de soixante et onze ans

Il garda, jusqu'au dernier moment, la sérénité de sa belle âme, la dignité et la noblesse de son beau visage. Il mourut comme il l'avait souhaité : tout entier, sans avoir souffert les infirmités de la vieillesse, sans avoir enduré les

altérations du corps et les ravages d'une longue maladie. Lorsqu'il sentit arriver vers son cœur les vagues prémices de la mort, il dit à sa famille réunie près de lui et qui lui parlait d'espoir : « J'espère guérir; je le désire même; mais, si Dieu m'appelle, je suis prêt. »

Je suis prêt! Ainsi, en mourant, il eut le bon souvenir de sa vie passée; il eut l'heureux espoir de sa vie future. Sans reproche et confiant en lui, il se confia sans crainte en la bonté divine. Il n'avait point oublié le charitable précepte de l'*Imitation de Jésus-Christ,* qui nous dit : « Sois toujours prêt, et vis de telle manière que, si la mort te surprend, elle te trouve toujours préparé. » Il mourut donc comme il avait vécu : en sage et en juste. A tous les instants de son existence, il avait toujours été prêt pour le bien, pour le travail, pour le devoir, pour le dévouement, pour l'honneur, pour la gloire, pour son souverain, pour son pays; il le fut conséquemment aussi, à sa dernière heure, pour son salut et pour son Dieu.

M. Gabriel Delessert prescrivit, à ses derniers

moments, que son convoi et que son enterrement fussent faits avec le moins de bruit possible et avec la plus humble simplicité. Il ne voulut ni des derniers hommages de la garde nationale dont il avait été général, ni des dernières démonstrations militaires des troupes de ligne, comme ancien dignitaire de l'État, comme grand officier de la Légion d'honneur. Il ne voulut pas, en faveur d'un simple mobile d'amour-propre de famille, faire marcher encore, et cette fois pour lui-même, tant de braves gens qu'il avait fait marcher si courageusement, en se mettant à leur tête pour la défense, pour la tranquillité du pays. Ses désirs furent des ordres, et ils furent ponctuellement respectés. Mais la nouvelle de sa mort sillonna tout de suite, comme un sinistre éclair, le département qu'il avait si longtemps et si noblement administré; une sympathique et triste émotion se répandit dans tous les cœurs, et ses obsèques eurent la physionomie d'un deuil public.

Quel contraste dans la mort de deux magistrats qui ont été chargés tous deux de la police de Paris!

L'un reçoit les honneurs les plus grands en récompense de ses mérites et de ses vertus civiques; l'autre, en punition de ses fautes et de ses vices d'État, reçoit le stigmate du mépris et de l'ignominie.

Marc-René Voyer d'Argenson, accusé d'avoir trempé dans tous les crimes, dans toutes les infamies imputés à la Régence, meurt le 8 mai 1721. Le peuple insulte à ses funérailles par des huées, par des cris, par des démonstrations outrageantes : on jette sur son cercueil de la boue et du sang; on l'arrache violemment aux bras qui le portent, et le tumulte est si grand, si redoutable, que le cortége des assistants se dissipe en quelques secondes, abandonnant à leur honte, à leur désespoir, les fils du défunt, qui sont contraints de se rendre seuls à l'église où va reposer leur père, où un superbe tombeau de marbre attend son cercueil souillé de boue et couvert des justes malédictions du peuple.

Derrière le char funèbre qui, le 1er février 1858, conduisait au cimetière de Passy le corps de M. Gabriel Delessert, dont la magistrature fut

toujours si noble, si honorable et si respectée, on vit marcher religieusement les jeunes garçons et les jeunes filles des écoles fondées par sa famille, en l'année 1828; on vit les nombreux ouvriers des fabriques dont il avait été le soutien, le protecteur et l'ami; les malheureux qu'il avait secourus de sa bourse, qui leur fut toujours largement ouverte; on vit ses anciens employés, qui avaient conservé de lui un heureux et bon souvenir; ses administrés, qui venaient rendre leurs derniers devoirs au fonctionnaire habile et intègre; ses nombreux amis, dont il avait fait le bonheur et l'orgueil; on vit l'élite de la société, des hommes d'État, de la garde nationale, de l'armée, de la banque, du commerce, de la science et des beaux-arts, qui avaient oublié la divergence de leur esprit politique, afin de confondre dans un même témoignage de considération et d'estime, dans une même et profonde douleur, leurs vifs sentiments de respect et d'admiration pour le préfet du gouvernement déchu; on vit cette foule d'hommes de tous les rangs et de toutes les opinions apporter, par le mutuel

accord de leurs regrets et de leurs larmes sur la perte que faisait la France dans la personne de M. Gabriel Delessert, le plus grand, le plus digne hommage qu'on puisse décerner à la mémoire d'un bon citoyen, d'un administrateur distingué, d'un honnête et probe magistrat, d'un homme de bien par excellence ; on vit, enfin, à quelques jours de là, un des plus grands dignitaires de l'État faire connaître publiquement, et avec l'acquiescement de l'Empereur, ses sentiments de haute estime et de vive affection pour le noble et chevaleresque caractère de M. Gabriel Delessert, comme on avait vu, quelques jours auparavant, une impératrice, reine aussi par le cœur et par la beauté, descendre de son trône pour venir faire ses tristes adieux au sincère ami de son enfance, pour recevoir son affectueuse et dernière bénédiction.

M. Gabriel Delessert avait demandé qu'on ne prononçât point de discours sur sa tombe ; sa prière fut écoutée. Les larmes de son fils, de son frère, de son neveu, de sa famille, de ses amis et de ses adversaires politiques, rempla-

cèrent honorablement les paroles les plus éloquentes qu'on ait pu faire entendre dans cette triste circonstance. Cependant, attendu que, selon le rite protestant, il est d'usage de faire une allocution religieuse au moment où les vivants vont à jamais se séparer du décédé, M. de Grandpierre, pasteur de l'Église réformée, parla, avec une onction toute chrétienne, sur les actes de la vie et de la mort de M. Gabriel Delessert, et sut longuement impressionner l'âme de son nombreux et brillant auditoire.

M. le comte de Morny, qui, par un respect tout filial aux dernières volontés de M. Gabriel Delessert, n'avait pas pu satisfaire les élans de son cœur en disant devant la tombe de son sincère ami tout ce qu'il savait de bien, de grand et de généreux sur cette existence si noblement passée, a publié, dans *le Moniteur universel* du 3 février 1858, de touchants adieux à M. Gabriel Delessert, que tout le monde a déjà lus, mais que nous ne sommes pas moins heureux de pouvoir publier à notre tour, afin qu'on puisse les relire encore. Car populariser l'éloge d'un homme de bien,

c'est tout à la fois honorer celui qui l'a si bien écrit avec son âme, et celui qui en a été si dignement l'objet par l'excellence de sa vie.

M. GABRIEL DELESSERT.

« M. Gabriel Delessert vient de mourir à l'âge de soixante-douze ans. Il appartenait à une famille génevoise protestante, un peu janséniste et puritaine, qui n'a jamais ambitionné d'autre titre de noblesse que la réputation de la probité la plus sévère. Cette intégrité que ses frères apportaient dans les affaires, M. Gabriel Delessert l'a appliquée dans toutes les fonctions dont il a été chargé. Il était le plus loyal et le plus scrupuleux serviteur de son gouvernement, et aucune raison humaine, aucune considération d'amitié, de famille ou d'intérêt ne l'eût fait dévier de la ligne de ses devoirs.

« Il était brave jusqu'à la témérité. Dans les troubles qui ont agité le commencement du règne de Louis-Philippe, à la tête de la garde

nationale, il s'est maintes fois exposé avec une intrépidité qui lui fit le plus grand honneur.

« Nommé préfet à Chartres, il s'était concilié tout le monde par ses manières polies et bienveillantes, par un esprit de justice invariable. Lors de l'incendie de la cathédrale, sa conduite énergique, entraînante, a sauvé cet édifice, et la ville a fait frapper une médaille en son honneur, sur laquelle elle a fait graver :

A M. Gabriel Delessert,

La ville de Chartres reconnaissante.

« Appelé plus tard à la préfecture de police, il a élevé cette place difficile au rang de la magistrature la plus respectée, par la noblesse et la fermeté de ses actes ; ses adversaires politiques eux-mêmes lui ont rendu cette justice. Il était d'une activité infatigable, que sa robuste constitution seule pouvait supporter. Le jour, il parcourait à cheval les rues de Paris dans tous les sens, et tenait ainsi en éveil ses agents.

« A quelque heure de la nuit qu'on se présentât pour une affaire de service, il était accessible et patient. Il n'eût jamais accepté une mission qui eût répugné à sa conscience ; chacun le savait. Aussi, je le demande à tous ceux qui ont conservé le souvenir de son administration, à quelque parti qu'ils aient appartenu : y a-t-il jamais eu un magistrat plus respecté, plus honoré que lui ?

« Ce que j'ai toujours admiré dans son caractère, c'est que pour lui, en politique, ce qui était bien ne cessait jamais d'être bien, ce qui était mal était toujours mal. Il n'avait pas à sa disposition cette manière commode d'apprécier les choses selon la place que l'on occupe ou selon les circonstances dans lesquelles on se trouve. Il avait servi avec fidélité la cause du roi Louis-Philippe, sans partager les illusions et les faiblesses des derniers jours, mais sans reculer devant leurs conséquences. Néanmoins, il ne se plaignit jamais. Il accompagna son roi dans l'exil avec dévouement et respect. Il se croyait lié par ses anciens services au sort de la famille

déchue, au point de ne plus pouvoir jouer aucun rôle politique ; mais il ne se crut jamais en droit d'être injuste ou ingrat. Il était le premier à proclamer les services immenses que l'empereur Napoléon rendait à la France ; il approuvait toutes les mesures de nature à fortifier son autorité, et il reconnaissait que le pays lui devait son salut et sa prospérité. Ses éloges ne s'arrêtaient que là où sa propre dignité pouvait être compromise. Plein de déférence pour le nouveau pouvoir, il ne l'aurait pas servi, mais au besoin il l'eût défendu.

« Je n'oublierai jamais avec quelle effusion de cœur il est venu se jeter dans mes bras, au ministère de l'intérieur, le 3 décembre 1851. Il sentait bien que si nous ne servions pas la même cause, nous combattions du moins les mêmes ennemis. Plaise au ciel que tous les hommes d'ordre qui ne veulent que le bien de leur pays aient un jugement aussi droit et une âme aussi impartiale ! Quant à moi, dont il a entouré l'enfance de soins paternels, j'éprouve une grande douceur à lui rendre cet hommage et à pouvoir dire de lui :

C'était le plus galant homme que j'aie jamais rencontré.

« Il avait connu l'Impératrice enfant et lui avait voué une vive affection. La veille de sa mort, apprenant sa maladie, Sa Majesté monta brusquement dans une voiture de service et alla le visiter à Passy. Elle lui tendit la main en pleurant; le pauvre viellard la reconnut, prit cette main et lui dit : Soyez bénie! Merci! merci!

« Je n'ai rien à ajouter à ce détail, qui honore M. Delessert et fait si bien connaître les qualités de cœur de l'Impératrice.

« Maintenant que j'ai rempli ce pieux devoir de reconnaissance et d'amitié, mon cœur est soulagé.

« Cte de Morny. »

FIN

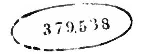


TABLE DES MATIÈRES.

Dédicace a M. le comte de Morny.

FIN DE LA TABLE.





